

COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE

COMMISSION

**L'évolution
de
l'emploi
dans les
Etats membres
(1954-1958)**

MARS 1961

COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE

COMMISSION

L'évolution de l'emploi

dans les Etats membres

(1954-1958)

MARS 1961

Sommaire

	Page
Avant-propos	9

PREMIERE PARTIE

<i>Les grands traits de l'évolution de l'emploi dans la Communauté</i>	11
Vue générale	11
Les facteurs	12
Structure et évolution comparées de l'emploi dans les Etats membres	26
Besoins et disponibilités de main d'œuvre dans la Communauté	36
Conclusions	43

DEUXIEME PARTIE

<i>Analyse par pays</i>	49
Belgique	49
République fédérale d'Allemagne	69
France	91
Italie	110
Luxembourg	132
Pays-Bas	137
<i>Appendice terminologique</i>	156

ANNEXES STATISTIQUES

Introduction	161
Tableau N° 1 — Population par grands groupes d'âge et sexe	168
Tableau N° 2 — Emploi civil par secteurs d'activité et région	172
Tableau N° 3 — Main-d'œuvre civile, emploi et chômage par sexe	175

	Page
Tableau N° 4 — Emploi civil par secteurs d'activité et situation dans la profession . . .	178
Tableau N° 5 — Emploi salarié par branches d'activité	182
Tableau N° 6 — Chômage complet par mois	191
Tableau N° 7 — Chômage complet par profession ou activités	195
Tableau N° 8 — Chômage complet par régions	202
Tableau N° 9 — Offres d'emploi par mois	205
Tableau N° 10 — Offres d'emploi par professions	210
Tableau N° 11 — Offres d'emploi par régions	214
Tableau N° 12 — Placements par mois	217
Tableau N° 13 — Placements par groupes de professions	222
Tableau N° 14 — Placements par régions	227
Tableau N° 15 — Migrations intérieures de région à région	230
Tableau N° 16 — Migrations extérieures — Permis de travail — Mouvements frontaliers .	249

Belgique

Migrations extérieures (par pays de provenance, et de destination — par pays de nationalité)	249
Permis de travail délivrés (par nationalité — par activités)	251
Frontaliers	253

République fédérale d'Allemagne

Migrations extérieures (par pays de provenance, et de destination — par pays ou territoire — par groupes de professions)	255
Permis de travail délivrés pour la première fois à des étrangers entrés dans le pays au cours du dernier semestre avant la délivrance du permis (par nationalité — par groupes de professions)	257
Frontaliers	260

France

Travailleurs étrangers permanents placés par l'Office national d'immigration (par nationalité — par activités)	267
Travailleurs étrangers saisonniers placés par l'Office national d'immigration (par nationalité — par activités)	268

Italie

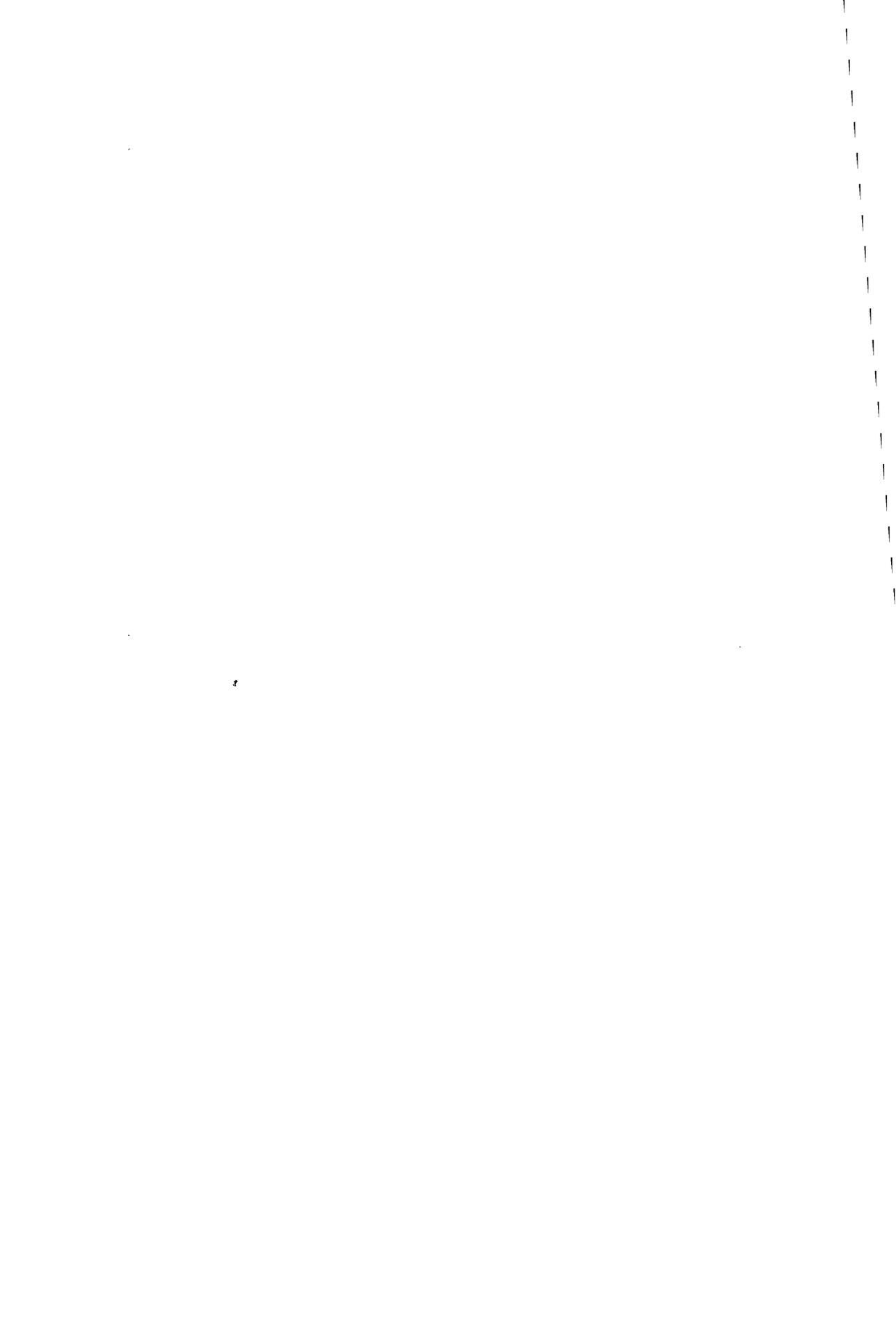
Migrations extérieures (par pays de provenance et de destination) . . .	269
Immigrants et émigrants italiens de plus de 14 ans (par condition et situation dans la profession)	270
Permis de travail délivrés pour la première fois à des travailleurs étrangers (par pays de nationalité)	271

Luxembourg

Migrations extérieures (par pays de provenance et de destination) . .	272
Permis de travail délivrés pour la première fois à des travailleurs étrangers (par pays de nationalité — par activités)	273

Pays-Bas

Migrations extérieures (par pays de provenance, et de destination — par groupes de professions)	274
Permis de travail délivrés à l'immigration de travailleurs étrangers (par pays de nationalité — par branches d'activités)	276
Frontaliers	279



AVANT-PROPOS

Dans son premier rapport à l'Assemblée parlementaire (chapitre V, par. 110), la Commission européenne avait manifesté son intention de procéder à un examen général de la situation du marché du travail dans l'ensemble de la Communauté, et des problèmes qui se posent en matière d'emploi. Elle avait décidé, au cours de sa réunion des 4 et 6 décembre 1958, d'entreprendre une étude générale sur l'emploi dans les Etats membres, et de faire porter cette étude, dans une première phase, sur les tendances observées dans le passé récent, c'est-à-dire durant la période 1954-1958. Le présent rapport constitue l'aboutissement des recherches entreprises par la direction générale des affaires sociales, en exécution de la décision de la Commission. Il est accompagné d'une annexe statistique établie par l'Office statistique des Communautés européennes.

Le présent rapport doit servir de point de départ aux travaux futurs dans le domaine de l'emploi. Il constituera d'abord une base de référence pour l'analyse de l'évolution ultérieure de la situation de l'emploi dans son ensemble. Il servira, d'autre part, de cadre général à telle ou telle étude que la Commission pourrait décider d'entreprendre sur certains aspects particuliers de l'évolution générale.

Il est envisagé de donner suite à ce rapport sous la forme d'un rapport annuel, qui analyserait l'évolution de la situation de l'emploi durant l'année écoulée, examinerait les premiers développements de cette situation durant l'année en cours, et indiquerait les perspectives d'évolution à courte échéance.

PREMIERE PARTIE

LES GRANDS TRAITS DE L'EVOLUTION DE L'EMPLOI DANS LA COMMUNAUTE

Vue générale

L'expansion économique remarquable qui s'est produite dans les Etats membres, au cours des années 1954-1958, s'est accompagnée d'une nette progression de l'emploi. Au total, pour l'ensemble de la Communauté, le nombre moyen des personnes occupées est passé, entre 1954 et 1958, de 66,5 à 70 millions, soit un accroissement d'environ 4 millions et demi d'unités.

L'essentiel de cet accroissement, on le verra, est imputable à deux pays : la république fédérale d'Allemagne et l'Italie, où les effectifs ont augmenté dans de fortes proportions. L'avance a été forte aussi, quoique sensiblement moindre, au Luxembourg et aux Pays-Bas. Elle a été relativement peu marquée en revanche en Belgique, où la récession de 1958 a annulé une grande partie de la progression enregistrée au cours des années précédentes, et en France, où l'essor a été cependant plus sensible qu'il ne l'avait été au cours de la période antérieure. Si la tendance a été partout à l'augmentation, elle a été, par conséquent, inégalement prononcée suivant les divers pays considérés.

Dans la plupart des pays, l'emploi s'est accru davantage que la population active, en sorte que des progrès sensibles ont été accomplis dans la voie du plein emploi. Les situations, à cet égard, ont été cependant très différentes d'un pays à l'autre. En France et au Luxembourg, la faiblesse des disponibilités internes de main-d'œuvre a créé une situation de pénurie qui a nécessité une forte immigration et ne s'est détendue, sous l'effet du ralentissement de la conjoncture, qu'en 1958. En Belgique, le chômage étendu qui existait initialement, a été en grande partie résorbé à la faveur de la haute conjoncture de 1954-1957 qui a également provoqué une nette reprise de l'immigration ; mais la récession de 1958 a renversé brusquement cette évolution favorable. Aux Pays-Bas, où le marché de l'emploi est soumis à une forte pression démographique, le chômage est descendu, sous l'effet de la rapide expansion de l'emploi qui s'est produite entre 1954 et 1957, à des niveaux remarquablement bas, pour accuser en 1957-1958 une rapide remontée. Dans la république fédérale d'Allemagne, la période 1954-1958 a été marquée, malgré la persistance d'un gros afflux

de réfugiés en provenance de la zone d'occupation soviétique, par la liquidation définitive de la situation de sous-emploi issue des bouleversements de structure consécutifs à la guerre. En Italie enfin, la période 1954-1958 a été marquée par une stabilisation, puis un sensible recul du chômage, mais la situation demeure encore caractérisée par un sous-emploi étendu. Aussi, les niveaux d'emploi auxquels a conduit l'évolution des cinq dernières années sont-ils inégalement satisfaisants suivant les pays.

Enfin, si la tendance d'ensemble a été nettement orientée vers l'expansion, les progrès de l'emploi sont loin d'avoir été uniformes suivant les branches d'activité. La tendance inverse a même continué de se vérifier dans l'agriculture où le recul de l'emploi s'est poursuivi à un rythme rapide. Dans certaines branches importantes de l'industrie d'autre part, au premier rang desquelles l'extraction et le textile, l'emploi n'a augmenté que modérément, et a le plus souvent même reculé. Mais au regard de ces tendances régressives, l'accroissement des effectifs employés a été important. et souvent même considérable, dans les autres branches de l'économie, notamment dans la métallurgie et la transformation des métaux, dans la construction et dans la plupart des services.

Les facteurs

Les facteurs économiques

Les progrès et les modifications structurelles de l'emploi qui sont intervenus, dans les six pays, entre 1954 et 1958 se sont inscrits dans la seconde moitié d'une période d'expansion économique rapide qui a débuté en 1950, et au cours de laquelle le produit national brut de l'ensemble de la Communauté s'est accru, en volume, de plus de 50 %.

TABLEAU N° 1

Produit national brut des six pays de la Communauté (1950 — 1958)

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958
Belgique	89	93	93	97	100	104	108	110	109
Allemagne (R.F.) ⁽¹⁾	73	81	87	93	100	112	119	125	128
France	86	90	93	96	100	106	112	119	121
Italie	80	86	88	95	100	107	111	118	123
Luxembourg	100	94	94	96	100	105	109	112	(2)
Pays-Bas	82	84	86	93	100	108	112	115	117
Communauté	80	86	89	95	100	108	114	120	123

(1) Sarre non comprise.

(2) Données non disponibles.

La première et la seconde moitié de cette phase de développement ne se sont pas distinguées l'une de l'autre par une sensible variation dans le rythme de l'expansion : de 1954 à 1958, l'accroissement relatif du produit national a été à peu près exactement le même qu'entre 1950 et 1954. Cette identité de cadences moyennes recouvre cependant certaines irrégularités : la forte progression de 1955 notamment, et le brusque ralentissement de 1958. Au total, c'est entre 1953 et 1957 que l'essor a été le plus prononcé (voir tableau N° 1).

Cette expansion est résultée de progrès de productivité plus que d'un accroissement de l'emploi. Les données dont on dispose sur la main-d'œuvre occupée antérieurement à 1954 sont malheureusement trop incomplètes pour permettre de déterminer, même grossièrement, les parts respectives de ces deux facteurs dans l'augmentation du produit national depuis 1950. Du moins peut-on le faire pour les années 1954 à 1958, au cours desquelles le produit national s'est élevé de 23 % environ, pour un accroissement de l'emploi de l'ordre de 7 % et un accroissement de la productivité de l'ordre de 15 %. Il semble, bien que l'on ait des éléments d'appréciation plus incertains pour les années 1950-1954, que l'emploi se soit élevé moins et la productivité davantage, dans la première période que dans la seconde.

TABLEAU N° 2

Emploi dans les six pays de la Communauté

	1954	1955	1956	1957	1958
Belgique	100	101,5	102,6	103,4	102,2
Allemagne (R.F.) ⁽¹⁾	100	103,7	106,4	108,4	109,2
France ⁽²⁾	100	100,0	100,4	101,0	101,3
Italie ⁽³⁾	100	105,0	103,4	108,2	112,2
Luxembourg	100	101,1	103,1	104,4	105,0
Pays-Bas	100	102,2	104,3	105,4	105,0
Communauté	100	102,8	103,6	105,8	107,1

⁽¹⁾ Sarre comprise.

⁽²⁾ Indice calculé sur la base de la moyenne annuelle de l'emploi salarié et de l'effectif de la main-d'œuvre non salariée aux 10 mai 1954, 31 décembre 1955, 1956, 1957 et 1958.

⁽³⁾ Pour 1957 : moyenne des deux enquêtes de mai et novembre.

L'évolution de l'emploi observée depuis 1954 s'est donc inscrite dans une phase d'expansion rapide, suivie d'une phase de ralentissement, en sorte qu'elle a été marquée, elle aussi, par la succession d'une progression relativement forte et d'une progression ralentie.

C'est ainsi, tout au moins, qu'a évolué le niveau général de l'emploi dans l'ensemble de la Communauté. En fait, les tendances ont été nettement divergentes

suivant les secteurs d'activité, puisque l'emploi a constamment reculé dans le secteur agricole, progressé d'une manière également continue dans le secteur des services, et n'a évolué d'une manière discontinue que dans le secteur industriel où les effectifs employés, après avoir fortement augmenté jusqu'en 1957, ont ensuite cessé de s'accroître et ont même parfois diminué.

C'est que, dans chacun des trois secteurs, l'emploi évolue dans des conditions très différentes. Dans l'agriculture, vers laquelle se porte une demande de produits relativement stable, les progrès de productivité tendent à libérer sans cesse de la main-d'œuvre, et l'évolution conjoncturelle n'influe sur ce processus structurel qu'en se prêtant plus ou moins largement à des glissements de main-d'œuvre vers les autres secteurs. Dans l'industrie au contraire, la production tend à augmenter fortement, mais à un rythme auquel les fluctuations conjoncturelles de la demande confèrent une certaine irrégularité, alors que les progrès de productivité, plus ou moins rapides suivant les branches, se poursuivent à un rythme plus lent, mais relativement constant. Aussi l'emploi accuse-t-il fortement ces fluctuations, malgré le rôle amortisseur joué par les variations de la durée du travail.

Dans les services enfin, vers lesquels se porte une demande nettement croissante, les progrès de productivité sont dans l'ensemble plus lents, de sorte qu'on y observe des accroissements d'effectifs relativement importants. D'autre part, l'influence des fluctuations conjoncturelles sur l'activité n'y est pas générale et, dans les branches qui y sont exposées, leur incidence sur l'emploi est, dans l'ensemble, beaucoup moins directe. Aussi l'évolution conjoncturelle a-t-elle fortement affecté l'emploi industriel, mais beaucoup moins nettement l'emploi total, sur lequel l'évolution de l'emploi dans les services a notamment exercé une influence régulatrice.

Quant aux modifications qui sont intervenues dans la structure de l'emploi, elles sont résultées à la fois du rythme de développement inégal des diverses branches de l'activité et de la disparité des progrès de productivité qui y ont été accomplis. Certaines branches ont en effet connu une expansion plus rapide que les autres, sous l'effet de plusieurs facteurs : d'une part, les modifications structurelles de la demande privée qui, au fur et à mesure qu'elle s'accroît, à partir de niveaux déjà élevés, tend à se porter de plus en plus sur le logement, certains biens de consommation durables tels les véhicules automobiles et l'appareillage ménager, et les services ; d'autre part, la tendance qui s'est affirmée, jusqu'en 1957, à un accroissement relatif de l'investissement par rapport à la consommation ; enfin, les variations qui se sont produites dans la structure de la demande extérieure. Aussi l'essor de la production a-t-il été surtout prononcé dans la transformation des métaux, dans la construction, dans les industries de base (énergie, métallurgie, chimie, matériaux de construction) et dans la plupart des services. Il a été moins marqué, en revanche, dans la majorité des autres industries et, bien entendu, dans l'agriculture.

Les progrès de productivité, de leur côté, ont beaucoup varié en importance suivant les branches d'activité. Ils ont été généralement faibles dans les services, plus sensibles dans l'agriculture, et c'est dans l'industrie qu'ils ont été, dans l'ensemble, le plus marqués. Mais de grandes disparités se sont manifestées à cet égard entre les branches, disparités liées pour une large part à des facteurs techniques propres à chacune d'elles, mais en partie aussi à l'évolution conjoncturelle. Le sens dans lequel celle-ci a influé est cependant difficile à dégager d'une analyse rapide que complique le jeu des variations de la durée du travail et des cadences de production, particulièrement sensibles dans certaines industries telles les industries textiles. Aussi les variations d'effectifs qui se sont produites au cours de la période, dans les différentes industries, ont-elles été dans des rapports très différents avec celles de la production.

Au total, en dehors des services où l'accroissement de la productivité n'a guère mis de frein, dans la plupart des branches, à l'expansion de l'emploi, c'est dans la métallurgie et la transformation des métaux qui emploient, dans les six pays, la plus large fraction de la main-d'œuvre industrielle, que se sont produits les plus gros accroissements absolus et relatifs de main-d'œuvre. D'une part, parce que la demande qui s'est portée vers ces industries a augmenté, dans des proportions particulièrement fortes et, de l'autre, parce que les progrès de la rationalisation déjà très poussée dans la plupart d'entre elles, n'ont pu toujours se poursuivre au rythme antérieur. La construction, où l'essor de l'activité a été plus limité mais où la productivité a relativement peu augmenté, a connu aussi des accroissements d'effectifs très importants. En dehors de ces deux branches, grosses utilisatrices de main-d'œuvre, l'expansion de l'emploi a été beaucoup plus faible en chiffres absolus, et souvent aussi en chiffres relatifs, même dans les industries chimiques qui ont connu un essor remarquable, mais auquel les progrès de productivité ont eu une part largement prépondérante. Une tendance à la régression des effectifs a même prévalu dans plusieurs branches, notamment l'extraction et le textile, où des progrès de productivité sensibles se sont poursuivis sans que le développement de la demande ait été suffisant, généralement, pour nécessiter un accroissement des effectifs.

Tel est, dans ses lignes les plus générales, le cadre économique dans lequel s'est inscrite l'évolution de l'emploi dans les pays de la Communauté au cours des dernières années. Il convient, pour terminer, d'y marquer la place de chacun d'eux, en dégageant leurs tendances propres.

Il ressort d'abord des chiffres du tableau N° 1 que les indices d'accroissement du produit national des six pays se sont très largement dispersés autour de l'indice moyen. Pour s'en tenir à la période 1954-1958 où la progression globale a été de 23 %, celle de la république fédérale d'Allemagne a été en effet de 28, celle de la France et celle de l'Italie de 21, celle des Pays-Bas de 16, celle du Luxembourg de 9 et celle de la Belgique de 8 seulement. C'est dire que, bien qu'il se soit peu à

peu ralenti au cours de la période, l'essor de l'économie allemande a encore fortement accentué, entre 1954 et 1958, la tendance d'ensemble, tandis que l'essor relativement lent des pays du Benelux, de la Belgique et du Luxembourg surtout, l'a influencée au contraire négativement. Si l'on compare d'autre part les deux moitiés de la période, on constate que la France et le Luxembourg sont les seuls pays où les progrès aient été plus marqués dans la seconde que dans la première. Il apparaît enfin que le ralentissement conjoncturel de 1958 s'est accusé, en Belgique et au Luxembourg, en une nette récession.

Quant aux parts respectives de l'accroissement de l'emploi et des progrès de productivité dans l'augmentation du produit national, les différences entre les pays ont été également assez prononcées. Ces différences n'ont pas tenu à des disparités notables dans l'accroissement de la productivité industrielle, mais aux disparités beaucoup plus fortes qui se sont manifestées entre les tendances du développement dans le secteur agricole et le secteur des services où la productivité est plus basse et s'élève plus lentement. Les tendances de la productivité industrielle n'ont pas été cependant absolument identiques dans les divers pays, pour des raisons qui paraissent résulter surtout de disparités de structure. L'analyse devrait distinguer du reste entre les progrès de la productivité par ouvrier et ceux de la productivité horaire qui n'ont pas été toujours parallèles, car la durée effective du travail a varié, et diversement, suivant les industries et les pays. En définitive, ainsi que le montrent les chiffres du tableau N° 2, les disparités entre les rythmes de progression de l'emploi ont été plus accentuées encore que les disparités entre les rythmes de progression du produit national. Elles offrent, d'autre part, une image sensiblement différente, puisque les effectifs ont augmenté davantage en Italie que dans la république fédérale d'Allemagne où l'expansion du produit national a été cependant nettement plus forte, et qu'ils ont augmenté très faiblement en France où l'expansion a été aussi rapide qu'en Italie. On a tenté de mettre en lumière les réserves de ces disparités dans les développements de la deuxième partie consacrée à l'analyse de l'évolution de l'emploi dans chacun des six pays.

Les facteurs démographiques

Au regard du rythme de l'expansion économique et de l'accroissement du volume de l'emploi, la population d'âge actif des six pays a augmenté, au cours des cinq dernières années, à un rythme légèrement inférieur, pour l'ensemble de la Communauté, à celui de la population totale. Elle est passée, entre 1954 et 1958 ⁽¹⁾, de 105,6 à 109,7 millions, progressant de moins de 1 % par an, et sa part dans la population totale a quelque peu décliné, passant de 65,9 à 65,7 %. Malgré la relative lenteur de cet accroissement, la population active, entendue au sens de

(1) Moyennes annuelles, sauf pour l'Italie où les chiffres se rapportent au 8 mai 1954.

main-d'œuvre civile, s'est élevée de 69 à 72,5 millions, soit sensiblement plus, en chiffres relatifs, que la population d'âge actif (5,0 % au lieu de 3,8 %). Finalement, le taux d'activité dans l'ensemble de la Communauté a légèrement augmenté, montant de 43,1 % en 1954, à 43,4 % en 1958. Les chiffres qui sont reproduits au tableau N° 3 ci-dessous permettent de prendre une vue générale de l'arrière-plan démographique de l'évolution récente de l'emploi dans les six pays.

L'accroissement de la population d'âge actif, freiné par l'arrivée à l'âge d'activité des générations creuses nées pendant la seconde guerre mondiale, s'est quelque peu ralenti dans les pays de la Communauté, par rapport aux années antérieures à 1954.

TABLEAU N° 3

Population, population d'âge actif ⁽¹⁾ et population active ⁽²⁾ des six pays de la Communauté (1954 et 1958)

	A	B	C	D	E	F
	Population totale en milliers	Population d'âge actif en milliers	Population active en milliers	B en % de A	C en % de A	C en % de B
	1954 ⁽³⁾					
Belgique	8 819	5 911	3 451	67,0	39,1	58,4
Allemagne (R.F.) ⁽⁴⁾	49 693	33 790 ⁽⁵⁾	23 619	68,0	47,5	69,9
France	42 951	27 633	18 985	64,3	44,2	68,7
Italie	47 874	31 480 ⁽⁶⁾	18 822	65,8	39,3	59,8
Luxembourg	305	216	140	70,7	45,9	64,9
Pays-Bas	10 615	6 550	3 978	61,7	37,5	60,7
Communauté	160 257	105 580	68 995	65,9	43,1	65,3
	1958 ⁽⁷⁾					
Belgique	9 053	5 905	3 466	65,2	38,3	58,7
Allemagne (R.F.) ⁽⁴⁾	52 158	35 676	25 130	68,4	48,2	70,4
France	44 558	27 973	18 922	62,8	42,5	67,7
Italie	49 617	33 035 ⁽⁶⁾	20 591	66,6	41,5	62,3
Luxembourg	320	226	147	70,3	45,9	65,0
Pays-Bas	11 187	6 846	4 196	61,2	37,5	61,3
Communauté	166 883	109 661	72 452	65,7	43,4	66,1

⁽¹⁾ Population de 15 à 64 ans.

⁽²⁾ Main-d'œuvre civile, à l'exclusion des militaires du contingent et des militaires de carrière.

⁽³⁾ Moyennes annuelles, sauf pour l'Italie où les chiffres se rapportent au 8 mai 1954.

⁽⁴⁾ Y compris la Sarre, non compris Berlin-Ouest.

⁽⁵⁾ Estimation, sur la base de l'évaluation corrigée de la population totale.

⁽⁶⁾ Estimation, pour exclure les personnes en âge de 14 ans.

⁽⁷⁾ Moyennes annuelles, sauf pour l'Italie où les chiffres se rapportent au 20 octobre 1958.

De plus, ce ralentissement a été d'autant plus apparent que les autres groupes d'âge se sont au contraire accrus rapidement : celui des moins de 15 ans, parce que la natalité moyenne des années 1954-1958 a été beaucoup plus forte que celle des années 1940-1944 ; celui des plus de 65 ans, par suite du vieillissement qui résulte de la baisse de la mortalité, et malgré l'arrivée à cet âge de générations fortement amputées par la première guerre mondiale. Et ce ralentissement aurait été plus sensible encore si la balance globale des migrations extérieures des pays de la Communauté n'avait continué d'être, au cours de la période, nettement positive.

TABLEAU N° 4

Variations de la population d'âge actif et de la population active des six pays de la Communauté (1) (1954 - 1958).

	1954 en milliers	1958 en milliers	Différence en milliers	1954-1958 en %
Population d'âge actif				
Belgique	5 911	5 905	— 6	— 0,1
Allemagne (R.F.)	33 790	35 676	+ 1 886	+ 5,6
France	27 633	27 973	+ 340	+ 1,2
Italie	31 480	33 035	+ 1 555	+ 4,9
Luxembourg	216	226	+ 10	+ 4,6
Pays-Bas	6 550	6 846	+ 296	+ 4,5
Communauté	105 580	109 661	+ 4 081	+ 3,9
Population active				
Belgique	3 451	3 466	+ 15	+ 0,4
Allemagne (R.F.)	23 519	25 130	+ 1 511	+ 6,4
France	18 985	18 922	— 63	— 0,3
Italie	18 822	20 591	+ 1 769	+ 9,4
Luxembourg	140	147	+ 7	+ 5,0
Pays-Bas	3 978	4 196	+ 218	+ 5,5
Communauté	68 995	72 452	+ 3 457	+ 5,0

(1) Moyennes annuelles, sauf pour l'Italie où les chiffres se rapportent au 8 mai 1954.

Que la population active se soit accrue dans des proportions sensiblement plus fortes que la population d'âge actif s'explique par deux raisons. D'une part, l'incidence de l'arrivée à l'âge d'activité des classes creuses — incidence qui a été tardive en Allemagne et en Italie — ne s'est pas fait sentir pleinement sur la population active, car le taux d'activité est encore relativement bas entre 15 et 19 ans, tandis

que s'accroissaient nettement au contraire, dans plusieurs pays, les générations d'adultes parmi lesquelles les taux d'activité sont les plus élevés, c'est-à-dire les plus jeunes au-dessus de 20 ans, par suite de la forte proportion des femmes actives à ces âges. D'autre part, la propension des femmes à exercer des activités professionnelles s'est elle-même accrue, surtout en Italie : aussi le nombre des femmes actives s'est-il élevé, entre 1954 et 1958, plus que celui des hommes et, en chiffres relatifs, près de deux fois et demi davantage.

Les tendances de la population d'âge actif et de la population active ont été assez différentes, cependant, d'un pays à l'autre ; l'évolution dans la république fédérale d'Allemagne et en Italie a, en fait, déterminé la tendance générale dont la France et la Belgique se sont nettement écartées.

Les chiffres reproduits au tableau N° 4 montrent que 85 % de l'accroissement de la population d'âge actif intervenu dans la Communauté entre 1954 et 1958 et près de 95 % de l'accroissement de la population active sont imputables à la république fédérale d'Allemagne et à l'Italie. Dans ce dernier pays, par suite d'un accroissement particulièrement prononcé de l'activité féminine, la population active s'est même accrue davantage que la population d'âge actif. En Belgique où la population d'âge actif a légèrement décliné, la population active a néanmoins quelque peu augmenté, sous l'effet de l'immigration et de certaines modifications de la structure par âge de la population masculine adulte. Ailleurs, la population active s'est accrue moins fortement que la population d'âge actif. En France même elle a légèrement diminué, sous l'effet de l'allongement de la scolarité et de la durée du service militaire, alors que la population d'âge actif augmentait.

Le tableau N° 5 montre d'autre part que, dans l'ensemble de la Communauté, la main-d'œuvre féminine s'est accrue davantage que la main-d'œuvre masculine, non seulement en chiffres relatifs, mais en chiffres absolus, en raison de l'augmentation énorme qu'elle a subie en Italie. Il est normal que dans les pays où les jeunes générations d'âge actif se sont fortement gonflées (république fédérale d'Allemagne, Italie, Pays-Bas), l'accroissement relatif de la main-d'œuvre féminine ait été supérieur à celui de la main-d'œuvre masculine. Mais l'ampleur de l'accroissement absolu, en Allemagne et surtout en Italie, témoigne d'une nette tendance, dans ces deux pays, à une plus large participation des femmes à la vie professionnelle. Cette tendance s'est vérifiée également aux Pays-Bas, et il n'est pas impossible, en dépit des apparences, qu'elle se soit manifestée même en France et en Belgique, où l'affaiblissement numérique des jeunes générations d'âge actif aurait dû provoquer une diminution plus sensible de la population active féminine. Les données sur la main-d'œuvre féminine dont une forte proportion relève de la main-d'œuvre non salariée, notamment dans l'agriculture, comptent parmi les moins sûres de la statistique de main-d'œuvre, et celles dont la comparaison internationale appelle le plus de réserves. Il convient

TABLEAU N° 5

Variations de la population active masculine et de la population active féminine des six pays de la Communauté (1) (1954-1958)

	1954 en milliers	1958 en milliers	Différence 1954-1958	
			en milliers	en %
Population active masculine				
Belgique	2 558	2 577	+ 19	+ 0,7
Allemagne (R.F.) (2)	15 132	15 787	+ 655	+ 4,3
France	12 346	12 317	— 29	— 0,2
Italie	14 256	14 943	+ 687	+ 4,8
Luxembourg	99	105	+ 6	+ 6,0
Pays-Bas	3 013	3 155	+ 142	+ 4,7
Communauté	47 404	48 884	+ 1 480	+ 3,1
Population active féminine				
Belgique	893	889	— 4	— 0,4
Allemagne (R.F.) (2)	8 487	9 343	+ 856	+ 10,1
France	6 639	6 605	— 34	— 0,5
Italie	4 566	5 648	+ 1 082	+ 23,7
Luxembourg	41	42	+ 1	+ 2,0
Pays-Bas	965	1 041	+ 76	+ 7,9
Communauté	21 591	23 568	+ 1 977	+ 9,2

(1) Voir notes de la page 17.

(2) Y compris la Sarre, non compris Berlin-Ouest.

donc de ne pas attribuer une valeur absolue aux chiffres du tableau N° 5 relatifs à la main-d'œuvre féminine, notamment en ce qui concerne l'Italie où un facteur saisonnier peut avoir contribué à les gonfler sensiblement à la date de l'enquête de main-d'œuvre de 1958. Du moins ces chiffres indiquent-ils à coup sûr les tendances, et en donnent-ils une mesure approchée.

Les facteurs de politique sociale

L'évolution de l'emploi dans les Etats membres de la Communauté a été influencée encore secondairement, au cours de la période, par certains développements de la politique sociale. Des dispositions ont été prises, dans les années récentes, dont les unes ont influé sur le volume de la main-d'œuvre, les autres sur celui de l'emploi. Entrent dans la première catégorie celles qui ont eu pour effet de faire varier la durée de la période scolaire, ou celle de la période de retraite, par rapport à la

durée de la période active. Entrent dans la seconde, celles qui ont eu pour résultat de réduire la durée du travail et les mesures spécifiques de lutte contre le chômage. Il ne peut être question ici de procéder à une analyse détaillée de ces mesures, et encore moins de tenter d'apprécier leurs incidences sur le volume de la main-d'œuvre ou de l'emploi. On se bornera à dégager les grandes tendances qui se sont fait jour dans les six pays à ces différents points de vue, au cours des années qui viennent de s'écouler.

Progrès de la scolarisation

Une tendance plus ou moins nette s'est manifestée au cours des dernières années, dans les pays de la Communauté, à l'accroissement des taux de scolarisation au-delà de l'âge où expire l'obligation scolaire. La proportion des jeunes travailleurs entrant directement dans la vie professionnelle par la filière de l'apprentissage, assorti ou non d'une formation scolaire complémentaire, est donc en général en voie de diminution. Il s'agit d'une évolution lente, favorisée par l'élévation du niveau de vie et encouragée par les pouvoirs publics, mais qui doit beaucoup également à l'initiative d'organismes privés.

On ne dispose pas toujours sur ce phénomène de données assez complètes pour apprécier la mesure dans laquelle le rythme du renouvellement de la population active en a été ralenti dans les divers pays. Il semble que ce ralentissement n'ait guère été sensible en Italie où l'effort, en matière de formation professionnelle, a surtout porté sur l'apprentissage et l'organisation de l'enseignement complémentaire pour les apprentis, entraînant une tendance à l'accroissement et non pas à la diminution de l'activité des jeunes. Il paraît, en revanche, avoir été très sensible en France où la proportion de la population scolarisée au-delà de la limite légale de 14 ans s'accroît notablement d'année en année (1). Une tendance analogue s'est dessinée dans la république fédérale d'Allemagne où, sous l'effet de l'élévation du niveau de vie et de l'extension, dans plusieurs pays, de la gratuité de l'enseignement, aux degrés moyen et supérieur, les parents sont en mesure d'assurer à leurs enfants une plus longue et une meilleure formation scolaire. La fréquentation scolaire a aussi nettement progressé en Belgique où le nombre des élèves de plus de 15 ans qui suivent l'enseignement de plein exercice a augmenté constamment, alors que les effectifs des générations entre 15 et 20 ans diminuaient, et il en a été de même aux Pays-Bas, malgré le succès des formes d'enseignement à temps partiel, complémentaires de

(1) D'après une estimation de l'I.N.S.E.E., les progrès de la scolarisation auraient eu pour effet, au 1^{er} janvier 1959, de réduire la population active de quelque 200 000 unités par rapport à ce qu'elle aurait dû être si les taux d'activité étaient demeurés ce qu'ils étaient au début de la période.

l'apprentissage. Il apparaît donc que, dans la plupart des pays, les progrès de la scolarisation ont été importants et probablement suffisants pour réduire sensiblement les taux d'activité entre 15 et 20 ans.

Variations de l'âge de la retraite

Si les progrès de la scolarisation ont plus ou moins nettement ralenti, dans la plupart des pays de la Communauté, le rythme de renouvellement de la population active, il ne semble pas en revanche qu'une tendance se soit fait jour à un raccourcissement de la période d'activité par avancement de l'âge effectif de la retraite. Aucune disposition n'est intervenue, au cours de la période, qui en ait abaissé l'âge légal, et les améliorations apportées au régime des retraites, notamment en Italie, ne semblent pas avoir été suffisantes par elles-mêmes pour inciter les travailleurs à se retirer plus tôt de la vie professionnelle. L'institution d'une retraite pour les exploitants agricoles, en Allemagne et en Italie, a pu toutefois commencer à avoir un effet dans ce sens, mais dans une faible mesure encore. En Belgique d'autre part, les possibilités d'accès anticipé à la retraite ont été élargies, ce qui paraît avoir incité un assez grand nombre de travailleurs âgés, en chômage prolongé, à se retirer de la vie professionnelle. Mais les tensions qui se sont manifestées sur le marché de l'emploi ont pu avoir pour effet au contraire de prolonger l'activité de travailleurs âgés, régulièrement employés. Cela a été du moins le cas en France où, sous l'effet d'une situation analogue, beaucoup de mises à la retraite ont été différées. Aux Pays-Bas enfin, la loi de 1957 qui a établi la première réglementation générale en matière de retraite a pu, vers la fin de la période, avoir un effet de diminution appréciable sur la main-d'œuvre âgée. Il est malheureusement impossible, faute de données statistiques, de mesurer ces diverses tendances qui pourraient, en définitive, avoir été divergentes suivant les pays.

Diminution de la durée statutaire du travail

Une tendance s'est manifestée d'autre part depuis quelques années, dans plusieurs pays de la Communauté, à une réduction de la durée statutaire du travail. Cette réduction est résultée d'accords intervenus entre les partenaires sociaux, dans des secteurs professionnels plus ou moins étendus, et qui ont été l'aboutissement d'un mouvement revendicatif visant à obtenir une diminution des horaires minima de travail sans perte de revenu. Des progrès importants ont été accomplis dans cette voie en Belgique où la semaine de 45 heures s'est généralisée, au Luxembourg où la semaine de 44 heures est devenue la règle, et dans la république fédérale d'Allemagne où la semaine de 45 heures a été établie, en 1956-1957, dans de très larges secteurs de l'économie. La même évolution s'est dessinée en Italie où le mouvement n'a encore

abouti cependant que dans un petit nombre de grosses entreprises. Seuls les Pays-Bas ont marqué, à cet égard, un net retard sur l'évolution générale dans laquelle la France, où la semaine de 40 heures a été instituée en 1936, accuse au contraire une forte avance sur les autres pays de la Communauté.

Il est très difficile, cependant, d'apprécier les répercussions de ce mouvement vers la baisse de la durée statutaire du travail sur la durée effective. Il n'a abouti, en effet, à des résultats importants que vers la fin de la période où des facteurs conjoncturels ont, dans beaucoup de cas, agi simultanément dans le sens de la diminution du nombre des heures de travail effectuées. Cette diminution a été en tout cas générale, et souvent prononcée, vers la fin de la période, et il est permis de penser que les deux facteurs y ont contribué, sauf bien entendu en France et aux Pays-Bas, où seul le facteur conjoncturel a joué.

Dans la mesure, très difficile à apprécier par conséquent, où la réduction de la durée conventionnelle du travail a entraîné, dans plusieurs pays, une tendance à la réduction de sa durée effective, elle a eu évidemment des incidences favorables sur le niveau de l'emploi, atténuant notamment vers la fin de la période, les effets dépressifs de la récession.

La lutte contre le chômage

Enfin les gouvernements des pays de la Communauté ont généralement intensifié, au cours de la période, l'action contre le chômage, soit en prenant des mesures destinées, directement ou indirectement, à créer de nouvelles possibilités d'emploi, soit en favorisant la mobilité professionnelle et géographique de la main-d'œuvre, afin de mettre plus complètement à profit les possibilités d'emploi existantes. Bien que les politiques des différents gouvernements en la matière aient présenté de nombreux points communs, la diversité des situations nationales les a nécessairement orientées, dans chaque pays, dans des voies particulières.

En Belgique, des mesures à longue échéance, visant à régénérer les structures productives du pays et à élargir durablement les possibilités d'emploi ont fait l'objet de deux lois, du 7 août 1953 et du 10 juillet 1957, qui ne paraissent pas avoir donné des résultats suffisants (1). La récession de 1958 a montré la nécessité d'une impulsion gouvernementale plus forte, afin notamment de venir en aide aux régions les plus affectées par le chômage structurel, et aux régions qui, sans connaître de chômage important, n'en sont pas moins insuffisamment développées. La politique des travaux publics, utilisée comme moyen de réduire le chômage conjoncturel, a été développée en revanche au cours de la période avec une efficacité certaine, bien que ses moyens

(1) Elles ont été abrogées et remplacées par la loi du 17-7-1959.

se soient révélés insuffisants en face de la forte poussée de chômage causée par la récession. Enfin, l'Office national du placement et du chômage a déployé une grande activité dans le domaine de la compensation régionale et nationale des offres et demandes d'emploi, et de la réadaptation professionnelle des chômeurs.

Dans la république fédérale d'Allemagne où le chômage atteignait encore, au début de la période, des chiffres élevés, notamment parmi les réfugiés, une action vigoureuse a été poursuivie pour hâter sa résorption. Des mesures multiples ont été mises en œuvre à cette fin : octroi, dans le cadre de la loi sur la péréquation des charges du 14 août 1952, de prêts à certaines entreprises en vue de créer des emplois à long terme ; soutien et promotion économique des régions bordières de la frontière orientale du territoire fédéral ; octroi de crédits d'investissement à long terme aux régions les plus fortement atteintes par le chômage structurel ; exécution de travaux publics de secours, et construction de logements sociaux. Cette politique, dont les principales modalités ont été arrêtées entre 1948 et 1952, a été poursuivie après 1954, mais sans qu'il y ait lieu, en raison de l'évolution favorable de la conjoncture économique, de lui donner de nouveaux développements. De grands avantages ont été d'autre part accordés aux chômeurs, pour faciliter leur mise au travail et, en particulier, leur acheminement vers des régions où des emplois étaient susceptibles de leur être offerts : cours de réadaptation professionnelle, procédure de compensation régionale et nationale des offres et des demandes d'emploi, avance des frais de voyage et de déménagement, construction de centres d'hébergement pour les travailleurs, jeunes et adultes. Les moyens mis à la disposition de cette politique ont été très larges, et ses résultats importants.

En France, le problème du chômage s'est posé dans des termes beaucoup moins aigus que dans les deux pays précédents. La haute conjoncture de 1954 à 1958 a même entraîné, dans la plus grande partie du pays, des pénuries de main-d'œuvre importantes. La nécessité de mesures spécifiques de lutte contre le chômage ne s'est donc pas fait sentir aussi fortement qu'ailleurs. L'administration du travail n'en a pas moins poursuivi ses efforts dans le domaine de la compensation nationale des offres et des demandes d'emploi et dans celui de la formation professionnelle accélérée des adultes. D'autre part, la politique économique a montré, au cours des dernières années, un souci de plus en plus vif de promouvoir un développement harmonieux sur le plan régional, et notamment de stimuler l'essor des régions où la situation de l'emploi risquait d'évoluer défavorablement.

En Italie au contraire, où les excédents de main-d'œuvre demeurent considérables, la résorption du chômage a continué d'être l'un des objectifs essentiels de la politique économique et sociale. Cette préoccupation a inspiré dès 1949 un plan de sept ans pour accroître l'emploi en favorisant la construction de logements pour les travailleurs (plan Ina-Casa), plan qui a été prorogé en 1956 pour une nouvelle

période septennale. Elle a inspiré d'autre part, en 1950, le plan décennal de travaux extraordinaires dans le Sud, destiné non seulement à faire reculer immédiatement le chômage, en créant directement des emplois, mais encore, en améliorant l'infrastructure économique des régions méridionales, à favoriser indirectement sa résorption. Cette préoccupation a inspiré encore, dans une large mesure, le plan de développement de l'emploi et du revenu en Italie au cours des années 1955-1964, connu sous le nom de « plan Vanoni » qui a mis l'accent sur la nécessité d'interventions financières et fiscales en vue d'activer l'accroissement de l'emploi. En dehors de ces plans, destinés à stimuler l'expansion de l'emploi par le développement économique, des dispositions réglementaires ont été prises, visant à accroître le nombre des travailleurs occupés : la loi du 16 septembre 1946, qui a fixé un minimum obligatoire d'emploi dans les entreprises agricoles ⁽¹⁾ ; la loi du 30 octobre 1955 portant interdiction de principe de faire exécuter des heures supplémentaires dans les entreprises industrielles ; la loi du 19 janvier 1955, qui accorde des avantages financiers aux entreprises artisanales qui embauchent des apprentis ; enfin la loi du 29 avril 1949, qui a réglementé le placement, a institué en même temps des chantiers de travail et de reboisement pour occuper momentanément les travailleurs sans emploi, et des cours de formation et de réadaptation, pour faciliter ultérieurement leur embauche. La lutte contre le chômage s'est donc déployée, en Italie, sur de multiples fronts. Elle s'est manifestée encore par une intervention active des pouvoirs publics en matière d'émigration, dans la ligne d'une politique dont les principales modalités ont été fixées au lendemain immédiat de la guerre, et qui a connu encore au cours de la période récente certains développements.

Aux Pays-Bas, où une forte pression démographique s'exerce sur le marché de l'emploi, le gouvernement a fait, depuis la guerre, des efforts considérables pour que le niveau de l'emploi s'élève au rythme de l'accroissement de la population active. Cette préoccupation a entraîné l'adoption, à partir de 1949, d'un plan d'industrialisation, qui a stimulé l'effort d'investissement nécessaire. Elle a conduit, par ailleurs, à encourager et à organiser l'émigration. Le gouvernement a mis à exécution, d'autre part, une politique de travaux publics visant à offrir, pour pallier les fluctuations saisonnières et conjoncturelles de l'activité, des possibilités d'emploi supplémentaires. Un gros effort a été accompli, enfin, dans le domaine de la formation professionnelle : cet effort n'a pas visé seulement à assurer, en cas de nécessité, la réadaptation professionnelle des chômeurs mais, d'une manière plus générale, à faire acquérir au maximum de travailleurs possible les qualifications nécessaires pour satisfaire aux besoins des branches d'activité en expansion.

(1) Cette loi a été rapportée en 1959, à la suite d'une décision de la Cour constitutionnelle qui l'a jugée contraire à la Constitution.

Structure et évolution comparées de l'emploi dans les Etats membres

Vue d'ensemble

Le regroupement des chiffres des six pays fait apparaître, entre 1954 et 1958, une progression de l'emploi de 4,5 millions dans l'ensemble de la Communauté, soit de près de 7 %. Cette progression a excédé d'un million environ celle de la main-d'œuvre civile, de sorte que le taux général de chômage, qui était de 5 % en 1954, n'était plus que de 3,3 % en 1958. Le niveau de l'emploi dans la Communauté s'est donc élevé fortement depuis 1954, en chiffres absolus, et il s'est élevé sensiblement aussi en expression relative.

L'évolution est loin cependant d'avoir été uniforme, puisque les 9/10 de l'accroissement global observé dans la Communauté sont imputables à deux pays seulement : la république fédérale d'Allemagne et l'Italie, où l'emploi a augmenté, pour chacun d'eux, de plus de 2 millions, soit en proportion de 9 et de 12 %. Ces deux pays se sont donc signalés par une progression considérable de l'emploi, tandis que la Belgique et la France se singularisaient au contraire par une progression très faible, la progression enregistrée au Luxembourg et aux Pays-Bas se situant à mi-chemin de ces extrêmes.

On ne peut cependant additionner les données nationales et les comparer entre elles, sans formuler certaines réserves qu'appelle la diversité des méthodes suivies, dans chaque pays, pour l'établissement des chiffres. Ainsi les statistiques italiennes, qui se réfèrent à des moments différents des deux années extrêmes de la période, ne peuvent être tenues pour aussi représentatives que les autres de la situation annuelle moyenne, et elles englobent un nombre important de travailleurs qui sont employés à l'étranger ; ces deux raisons font que, mesurée suivant des normes moins différentes des autres pays, la progression de l'emploi en Italie apparaîtrait plus faible qu'il ne résulte des statistiques reproduites au tableau N° 6 et la régression du chômage moins nette. Au contraire, les statistiques néerlandaises, qui ne comptent pas les personnes mais les « années-hommes », c'est-à-dire les années pleines ouvrées, minimisent certainement quelque peu la progression des effectifs intervenue depuis 1954. Et il en est de même des statistiques françaises, le chiffre pour 1958 représentant la moyenne entre le niveau des effectifs à la fin de 1957 et à la fin de 1958, soit sensiblement moins que la moyenne effective de 1958 (1). Enfin, les critères d'identification de la main-d'œuvre non salariée, notamment de la main-d'œuvre féminine agricole, varient sensiblement selon les pays. Ces réserves cependant ne mettent pas en cause la valeur générale des indications qui peuvent être tirées des chiffres, qu'il s'agisse des tendances globales que

(1) Voir ci-dessous les développements de la deuxième partie consacrée à l'Italie, aux Pays-Bas et à la France.

l'on peut dégager du tableau N° 6 ou des tendances plus précises que révèle l'analyse des données relatives à la structure de l'emploi.

TABLEAU N° 6

Main-d'œuvre civile, emploi et chômage dans la Communauté (1954 - 1958)

<i>En milliers</i>			
	Main-d'œuvre civile	Emploi	Chômage
1954			
Belgique	3 451	3 284 ⁽¹⁾	167
Allemagne (R.F.) ⁽²⁾	23 619	22 392	1 227
France ⁽³⁾	18 985	18 658	327
Italie ⁽⁴⁾	18 822	17 153	1 669
Luxembourg	140	140	—
Pays-Bas	3 978	3 904	74
Communauté	68 995	65 531	3 464
1958			
Belgique	3 466	3 356	110
Allemagne (R.F.) ⁽²⁾	25 131	24 445	686
France ⁽³⁾	18 922	18 727	195
Italie ⁽⁴⁾	20 591	19 251	1 340
Luxembourg	147	147	—
Pays-Bas	4 196	4 098	98
Communauté	72 453	70 024	2 429

(¹) Y compris les chômeurs mis au travail par les pouvoirs publics.

(²) Y compris la Sarre, non compris Berlin-Ouest.

(³) 10 mai 1954 et moyenne 31 décembre 1957 au 31 décembre 1958.

(⁴) 8 mai 1954 et 20 octobre 1958.

Structure et évolution de l'emploi par situation dans la profession

En 1954, la structure de l'emploi dans la Communauté se caractérisait déjà par une large prépondérance de l'emploi salarié sur les autres formes d'emploi, puisqu'on comptait à cette date 43,1 millions de salariés et 22,4 millions de non-salariés. Cette prédominance s'est fortement accentuée depuis, puisque l'emploi salarié s'est accru de plus de 4 millions et demi d'unités, entre 1954 et 1958, passant à 47,8 millions, tandis que l'emploi non salarié reculait à 22,2 millions.

En proportion, l'emploi salarié qui s'élevait à moins de 66 % de l'emploi total en 1954, en représentait plus de 68 % en 1958. Cette évolution est liée à

un processus séculaire de modernisation des structures économiques, qui entraîne un amoindrissement relatif, et même absolu, du domaine de l'entreprise familiale. C'est dans l'agriculture que celle-ci demeure la plus importante, mais c'est aussi dans ce secteur, où subsistent beaucoup d'entreprises inadaptées, que l'emploi non-salarié tend à reculer le plus vite.

La diminution de l'emploi non salarié tient essentiellement cependant à la baisse du nombre des aides familiaux, et cette baisse peut résulter, dans un assez grand nombre de cas, non d'un changement effectif de situation, mais d'une option pour le régime salarié de la sécurité sociale.

Les six pays de la Communauté sont inégalement avancés dans la voie de l'extension du salariat. La Belgique, la république fédérale d'Allemagne et les Pays-Bas sont ceux où l'évolution est la plus avancée. La France et le Luxembourg sont en retrait, par suite de l'importance relativement beaucoup plus grande de leur

TABLEAU N° 7

Emploi dans la Communauté par situation dans la profession (1954 - 1958)

	Emploi total		Emploi salarié		Emploi non-salarié ⁽¹⁾	
	en milliers	en %	en milliers	en %	en milliers	en %
1954						
Belgique	3 284	100	2 382	72,5	902	27,5
Allemagne (R.F.) ⁽²⁾	22 392	100	16 265	72,6	6 127	27,4
France ⁽³⁾	18 658	100	12 022	64,4	6 636	35,6
Italie ⁽⁴⁾	17 153	100	9 383	54,7	7 770	45,3
Luxembourg	140	100	91	65,0	49	35,0
Pays-Bas	3 904	100	2 950	75,6	954	24,4
Communauté	65 531	100	43 093	65,8	22 438	34,2
1958						
Belgique	3 356	100	2 477	73,8	879	26,2
Allemagne (R.F.) ⁽²⁾	24 445	100	18 405	76,0	6 040	24,0
France ⁽³⁾	18 727	100	12 302	65,7	6 425	34,3
Italie ⁽⁴⁾	19 251	100	11 356	59,0	7 895	41,0
Luxembourg	147	100	97	66,8	50	33,2
Pays-Bas	4 098	100	3 180	77,6	918	22,4
Communauté	70 024	100	47 817	68,3	22 207	31,7

(1) Employeurs, travailleurs indépendants, aides-familiaux.

(2) Y compris la Sarre, non compris Berlin-Ouest.

(3) 10 mai 1954 et moyenne 31 décembre 1957 au 31 décembre 1958.

(4) 8 mai 1954 et 20 octobre 1958.

population active agricole. Le retard de l'Italie est beaucoup plus prononcé encore, non seulement parce que la proportion de travailleurs employés dans l'agriculture est encore d'assez loin la plus élevée de la Communauté, mais parce que le processus de concentration est moins avancé, même dans les autres secteurs où les petites entreprises sont très nombreuses : à la différence des autres pays, où l'emploi non salarié tend à diminuer dans le secteur industriel et à rester à peu près stationnaire dans celui des services, il paraît, en Italie, augmenter encore fortement dans l'un comme dans l'autre.

Structure et évolution de l'emploi par secteurs d'activité

L'évolution de l'emploi depuis 1954 s'est traduite d'autre part par une forte modification de la répartition de l'emploi entre les secteurs d'activité. L'emploi agricole a diminué entre 1954 et 1958, dans l'ensemble de la Communauté, de quelque 1 500 000 unités, et sa part dans l'emploi total s'est abaissée de 26,5 à 22,7 %, tandis que l'emploi industriel et l'emploi dans les services s'accroissaient respectivement de 3 300 000 et de 2 700 000 unités, et que leurs pourcentages s'élevaient de 39,9 à 42,0 % pour le premier, et de 33,6 à 35,3 % pour le second.

Cette évolution est conforme au processus séculaire d'industrialisation qui est relativement avancé dans les pays de la Communauté, bien que la part de l'emploi agricole soit encore forte, et celle de l'emploi dans les services encore faible par rapport à des pays de productivité plus élevée, comme les Etats-Unis.

Les chiffres reproduits au tableau N° 8 montrent cependant que les pourcentages respectifs de main-d'œuvre employée dans les trois secteurs varient fortement d'un pays à l'autre, malgré une évolution qui, depuis 1954, a réduit quelque peu les écarts à la moyenne.

C'est la proportion de l'emploi agricole dont la dispersion est encore la plus forte autour de l'indice moyen, puisqu'elle variait en 1958 entre un minimum de 10,4 % (Belgique) et un maximum de 32,5 % (Italie). Celle de l'emploi industriel et celle de l'emploi dans les services sont plus uniformes, puisque leurs variations sont comprises entre un minimum de 36,5 % (Italie) et un maximum de 48,0 % (Allemagne R.F.), pour le premier, et un minimum de 31,0 % (Italie) et un maximum de 47,6 % (Pays-Bas), pour le second.

Certaines différences de vocation naturelle expliquent en partie ces écarts, notamment l'importance relativement grande de l'emploi primaire en France et celle de l'emploi tertiaire aux Pays-Bas. Mais ils tiennent aussi au fait que les pays de la Communauté sont inégalement avancés dans la voie de la modernisation de leurs structures. A cet égard, et malgré les progrès rapides qu'elle a réalisés dans cette voie depuis 1954, l'Italie est encore, et d'assez loin, le plus en retard.

TABLEAU N° 8

Emploi dans la Communauté, par secteurs d'activité (1954 - 1958)

	Emploi total		Emploi primaire (agriculture)		Emploi secondaire (industrie)		Emploi tertiaire (services)	
	en milliers	en %	en milliers	en %	en milliers	en %	en milliers	en %
1954								
Belgique	3 284	100	358	10,9	1 611	49,1	1 315	40,0
Allemagne ⁽¹⁾	22 392	100	4 422	19,7	10 277	45,9	7 693	34,4
France ⁽²⁾	18 658	100	5 251	28,1	6 923	37,1	6 484	34,8
Italie ⁽³⁾	17 153	100	6 843	39,9	5 629	32,8	4 681	27,3
Luxembourg	140	100	32	23,1	60	42,9	48	34,0
Pays-Bas	3 904	100	498	12,8	1 634	41,8	1 772	45,4
Communauté	65 531	100	17 404	26,5	26 134	39,9	21 993	33,6
1958								
Belgique	3 356	100	348	10,4	1 645	49,0	1 363	40,6
Allemagne ⁽¹⁾	24 445	100	4 011	16,4	11 742	48,0	8 692	35,6
France ⁽²⁾	18 727	100	4 798	25,6	7 235	38,6	6 694	35,8
Italie ⁽³⁾	19 251	100	6 247	32,5	7 034	36,5	5 970	31,0
Luxembourg	147	100	32	21,8	66	44,9	49	33,3
Pays-Bas	4 098	100	463	11,3	1 689	41,1	1 946	47,6
Communauté	70 024	100	15 899	22,7	29 411	42,0	24 714	35,3

⁽¹⁾ Y compris la Sarre, non compris Berlin-Ouest.⁽²⁾ 10 mai 1954 et évaluation pour 1958.⁽³⁾ 8 mai 1954 et 20 octobre 1958.

Structure et évolution de l'emploi salarié par secteurs d'activité

L'emploi salarié se répartit entre les trois secteurs d'activité d'une manière sensiblement différente de l'emploi total. Le secteur secondaire, où la concentration est dans l'ensemble la plus poussée, emploie plus de la moitié du total des salariés, et cette proportion tend encore à augmenter, puisqu'elle est passée de 52,7 % en 1954 à 53,7 % en 1958, année cependant marquée par une récession. Le secteur primaire en revanche emploie de moins en moins de salariés, de sorte que la proportion de l'emploi agricole salarié qui était encore de 9,3 % en 1954 s'est abaissée à 7,3 % en 1958. Quant au secteur tertiaire, le nombre des travailleurs salariés qui y sont employés s'est fortement accru en chiffres absolus et leur proportion a aussi augmenté sensiblement, passant de 38,0 % en 1954, à 39,0 % en 1958.

Mais ici encore les situations sont assez différentes d'un pays à l'autre, encore qu'elles tendent peu à peu à se rapprocher. La proportion de l'emploi salarié varierait, en 1958, entre un minimum de 1,1 % (Belgique) et un maximum de 14,6 % (Italie) ; celle de l'emploi salarié industriel, entre un minimum de 47,3 % (Pays-Bas) et un maximum de 60,2 % (Luxembourg) ; celle de l'emploi salarié dans les services, entre un minimum de 35,1 % (Italie) et un maximum de 60,2 % (Luxembourg) ; celle de l'emploi salarié dans les services, entre un minimum de 35,1 % (Italie) et un maximum de 49,0 % (Pays-Bas).

On ne dispose pas de données suffisamment homogènes pour pousser l'analyse structurelle de l'emploi salarié dans les pays de la Communauté jusqu'au niveau des branches d'activité. Les observations qu'on pourrait en tirer seraient du reste d'un intérêt limité, étant donné que les différences observées d'un pays à l'autre

TABLEAU N° 9

Emploi salarié dans la Communauté (1954 - 1958) par secteurs d'activité

	Emploi salarié total		Emploi salarié primaire		Emploi salarié secondaire		Emploi salarié tertiaire	
	en milliers	en %	en milliers	en %	en milliers	en %	en milliers	en %
1954								
Belgique	2 382	100	29	1,2	1 384	59,1	969	39,7
Allemagne ⁽¹⁾	16 265	100	787	5,3	9 220	57,0	6 258	37,7
France ⁽²⁾	11 938	100	1 222	10,3	6 044	50,6	4 672	39,1
Italie ⁽³⁾	9 383	100	1 828	19,5	4 530	48,2	3 025	32,3
Luxembourg	91	100	3	3,0	53	57,9	35	39,1
Pays-Bas	2 950	100	124	4,2	1 442	48,9	1 384	46,9
Communauté	43 009	100	3 993	9,3	22 673	52,7	16 343	38,0
1958								
Belgique	2 477	100	27	1,1	1 424	57,5	1 026	41,4
Allemagne ⁽¹⁾	18 405	100	628	4,0	10 680	59,1	7 097	36,9
France ⁽²⁾	12 401	100	1 072	8,6	6 369	51,4	4 960	40,0
Italie ⁽³⁾	11 356	100	1 662	14,6	5 713	50,3	3 981	35,1
Luxembourg	97	100	2	1,8	58	60,2	37	38,0
Pays-Bas	3 180	100	116	3,7	1 505	47,3	1 559	49,0
Communauté	47 916	100	3 507	7,3	25 749	53,7	18 660	39,0

⁽¹⁾ Y compris la Sarre, non compris Berlin-Ouest.

⁽²⁾ Moyennes annuelles.

⁽³⁾ 8 mai 1954 et 20 octobre 1958.

ne feraient, à première vue, que refléter des différences de structure industrielle, sans mettre en lumière des disparités indicatrices de niveaux de productivité inégaux.

L'évolution de l'emploi salarié dans les diverses branches d'activité n'a pas laissé de présenter, entre pays, d'importantes similitudes. Non seulement l'emploi salarié primaire a décliné partout, et parfois très fortement (Allemagne, Luxembourg), et l'emploi salarié tertiaire, au contraire, augmenté d'une manière non moins générale, surtout dans la branche commerciale (commerce, hôtellerie, banque, assurances), mais des disparités semblables entre les rythmes de progression se sont manifestées parmi les branches du secteur secondaire. Les plus gros accroissements absolus d'effectifs, et souvent aussi les plus gros accroissements relatifs, se sont localisés partout dans la métallurgie et la transformation des métaux d'une part, et dans la construction d'autre part, tandis qu'une tendance à la stagnation et même au déclin de l'emploi s'observait généralement dans les domaines de l'extraction et du textile.

Il faut se garder cependant d'aller trop loin dans le sens de l'assimilation, car des différences assez sensibles apparaîtraient à une analyse plus poussée (1).

Structure et évolution de l'emploi par sexe

L'analyse de la structure de l'emploi par sexe dans l'ensemble de la Communauté fait apparaître une forte prédominance de l'emploi masculin qui représentait 68,8 % de l'emploi total en 1954, et 67,4 % encore en 1958.

Elle révèle ainsi que cette prédominance s'est quelque peu affaiblie.

Une tendance paraît se manifester à un accroissement relatif de l'emploi féminin par rapport à l'emploi masculin. Un examen attentif des chiffres montre cependant que cette tendance est surtout accusée en Italie, et qu'elle n'est pas générale. Les proportions respectives de l'emploi masculin et de l'emploi féminin n'ont guère varié en France et en Belgique, et il en eût été de même aux Pays-Bas si la récession de 1958 n'avait affecté plus fortement l'emploi masculin.

A cet égard encore, les situations sont très différentes d'un pays à l'autre. La république fédérale d'Allemagne et la France se caractérisent en effet par une proportion de main-d'œuvre féminine beaucoup plus élevée qu'elle ne l'est dans les autres pays.

Ces disparités sont assez difficiles à expliquer. Elles tiennent peut-être en partie, à la différence des critères d'identification de la main-d'œuvre féminine

(1) Voir ci-dessous, deuxième partie.

dans l'agriculture. On constate en tout cas que les écarts entre les pourcentages de main-d'œuvre féminine employée hors de l'agriculture dans les divers pays se dispersent moins fortement autour de la moyenne que les pourcentages calculés sur l'ensemble de la main-d'œuvre.

TABLEAU N° 10

Emploi dans la Communauté (1954 - 1958) par sexe

	Emploi total		Emploi masculin		Emploi féminin	
	en milliers	en %	en milliers	en %	en milliers	en %
1954						
Belgique	3 284	100	2 451	74,6	833	25,4
Allemagne (R.F.) ⁽¹⁾	22 392	100	14 322	64,0	8 070	36,0
France ⁽²⁾	18 658	100	12 159	65,2	6 499	34,8
Italie ⁽³⁾	17 153	100	13 088	76,3	4 065	23,7
Luxembourg	140	100	99	70,7	41	29,3
Pays-Bas	3 904	100	2 945	75,4	959	24,6
Communauté	65 531	100	45 064	68,8	20 467	31,2
1958						
Belgique	3 356	100	2 496	74,4	860	25,6
Allemagne (R.F.) ⁽¹⁾	24 445	100	15 323	62,7	9 122	37,3
France ⁽²⁾	18 727	100	12 207	65,2	6 520	34,8
Italie ⁽³⁾	19 251	100	14 008	72,8	5 243	27,2
Luxembourg	147	100	105	71,4	42	28,6
Pays-Bas	4 098	100	3 063	74,8	1 035	25,2
Communauté	70 024	100	47 202	67,4	22 822	32,6

⁽¹⁾ Y compris la Sarre, non compris Berlin-Ouest.

⁽²⁾ 10 mai 1954 et moyenne 31 décembre 1957 au 31 décembre 1958.

⁽³⁾ 8 mai 1954 et 20 octobre 1958.

Ceux de la république fédérale d'Allemagne et même de la France n'en restent pas moins nettement supérieurs à ceux des autres pays. Il y a à cela diverses raisons, les unes d'ordre démographique, les autres d'ordre socio-économique. La composition par âge de la population féminine, la proportion élevée de femmes célibataires ou veuves constituent, pour l'Allemagne tout au moins, un premier élément d'explication. S'y ajoute le fait qu'en Allemagne, comme en France, la structure économique ou la situation du marché de l'emploi se prête davantage à l'utilisation de la main-d'œuvre féminine que dans les autres pays, soit que la structure de l'industrie y soit telle que le nombre des emplois susceptibles d'être pourvus par des

femmes soit relativement faible (Belgique, Luxembourg), soit qu'il y ait de gros excédents de main-d'œuvre masculine sur le marché du travail (Italie).

Quant au fait que la progression de l'emploi féminin, au cours de la période récente, a été souvent plus marquée que celle de l'emploi masculin, cela tient surtout à la rapide expansion de l'emploi dans les services où l'utilisation de la main-d'œuvre féminine est beaucoup plus large que dans l'industrie. D'autre part, si dans l'industrie textile, grosse utilisatrice de main-d'œuvre féminine, les effectifs n'ont guère progressé et ont plus généralement même diminué, il n'en a pas été de même dans les autres industries à forte participation féminine (alimentation, vêtement, papier, livre) où ils ont généralement, au contraire, nettement augmenté. Enfin, une tendance s'est affirmée, au moins dans certains pays et tout particulièrement en Allemagne, à une plus large utilisation de la main-d'œuvre féminine dans des industries à main-d'œuvre masculine prédominante, telles certaines branches de l'industrie chimique et de la transformation des métaux.

Structure et évolution de l'emploi par régions

Les données dont on dispose sur l'emploi, par grandes divisions administratives pour les différents pays, ne permettent pas une comparaison satisfaisante des situations régionales qui se trouvent réalisées dans chacun d'eux. Du moins font-elles apparaître des contrastes parfois accusés entre régions d'un même pays, dont le plus notoire est celui que forment le nord et le sud de l'Italie.

Il est d'abord, dans chaque pays, des régions où le niveau de l'emploi est relativement élevé, d'autres où il est relativement bas. Les taux de chômage, qui permettent de le mesurer grossièrement, varient souvent sensiblement, en effet, d'une région à l'autre. C'est ainsi qu'en Belgique, les taux de chômage ⁽¹⁾ sont plus de deux fois plus élevés dans les provinces flamandes que dans les provinces wallonnes ; que dans la république fédérale d'Allemagne, ils se dispersaient encore largement, en 1958, entre un minimum de 1,8 % (Bade-Wurtemberg) et un maximum de 6,7 % (Schleswig-Holstein) ; qu'en Italie, la dispersion était également assez grande entre un minimum de 6,8 % (Lombardie) et des maxima de 23,3 % (Latium méridional, Campanie), et de 23,1 % (Emilie-Romagne, Marches), sans que l'opposition entre le nord et le sud du pays soit, à première vue, aussi nette qu'on tend parfois à le penser, puisque certaines régions septentrionales, telle l'Emilie-Romagne, ont des taux de chômage comparables à ceux des régions méridionales. C'est ainsi enfin qu'aux Pays-Bas, les taux de chômage enregistrés dans les provinces du nord-est sont sensiblement plus élevés que dans le reste du pays. En France, les écarts entre les taux de chômage régionaux sont peu impor-

(1) Nombre de chômeurs en pourcentages de la main-d'œuvre salariée.

tants : certaines régions méridionales (Languedoc, Provence) accusent cependant régulièrement, des taux supérieurs à la moyenne nationale.

La répartition de la main-d'œuvre entre les trois secteurs d'activité présente d'autre part, d'une région à l'autre d'un même pays, des différences parfois considérables, qui tiennent pour une part à la diversité des vocations naturelles, mais qui sont souvent aussi le signe de niveaux de développement inégaux. Dans chaque pays persistent à s'opposer des régions déjà très avancées dans la voie de la modernisation de leurs structures, où l'industrie et les services se partagent la très grande majorité de la main-d'œuvre, et des régions plus ou moins attardées où l'agriculture retient encore une part excessive de la main-d'œuvre et recèle, outre le chômage visible, un sous-emploi latent. En Belgique, cette opposition est assez peu marquée, car l'industrialisation est assez avancée et la mobilité de la main-d'œuvre suffisante pour que le sous-emploi rural, qui existe dans les régions flamandes, soit relativement minime. Les contrastes sont plus nets dans la république fédérale d'Allemagne, où l'emploi agricole est très élevé encore dans certaines régions, notamment en Bavière, ce qui pourrait indiquer que des excédents de main-d'œuvre latents y subsistent encore. Les contrastes sont également assez marqués en France où l'ouest, le sud-ouest et le centre restent orientés de manière prédominante vers l'agriculture qui paraît disposer d'une main-d'œuvre encore excessive, alors que le nord, le nord-est et une partie du sud-est, fortement industrialisés, connaissent au contraire des pénuries de main-d'œuvre chroniques. Ils sont très prononcés en Italie où, dans la partie péninsulaire et insulaire du pays, la proportion de la main-d'œuvre agricole est nettement supérieure à la moyenne nationale, ce qui souligne le retard de ces régions par rapport aux régions industrialisées du nord-ouest qui devancent même d'assez loin celles du nord-est. Enfin, ils ne sont pas insensibles non plus aux Pays-Bas où le nord-est, notamment, est relativement peu évolué par rapport au reste du pays.

Il y a donc, dans chaque pays, des régions où le chômage apparent est plus répandu que dans d'autres, et des régions relativement avancées, et des régions relativement attardées dans la voie d'un processus de modernisation qui tend à diminuer sans cesse l'importance de la main-d'œuvre agricole par rapport à la main-d'œuvre non agricole. L'analyse des aspects régionaux de l'emploi par pays montrera que ces deux formes d'opposition coïncident souvent, et même généralement, car l'expansion globale de l'emploi est normalement plus lente dans les régions où l'emploi agricole est relativement important que dans celles où il est relativement faible, de sorte que le niveau de l'emploi tend à être bas dans les premières par rapport aux disponibilités de main-d'œuvre, alors que la situation inverse est souvent réalisée dans les secondes.

Besoins et disponibilités de main-d'œuvre dans la Communauté

Vue générale

Dans tous les pays de la Communauté, l'expansion économique qui s'est produite entre 1954 et 1958 a entraîné d'importants besoins de main-d'œuvre nouvelle. Dans la plupart d'entre eux, ces besoins ont été en augmentation sensible sur ceux qui s'étaient manifestés au cours de la période précédente. Cette accélération a été perceptible même dans la république fédérale d'Allemagne, en 1954-1956, bien que le rythme de l'expansion de l'emploi salarié y fût déjà antérieurement extrêmement rapide : un net ralentissement s'est cependant produit dans la deuxième moitié de la période.

Ces besoins ont été couverts en proportions variables suivant les pays, par l'accroissement naturel de la population d'âge actif, par la mobilisation de certaines réserves internes de main-d'œuvre et, à l'exception de l'Italie où ces deux sources ont été plus que suffisantes, par l'immigration. Partout, en tout cas, les besoins ont plus ou moins largement excédé l'accroissement naturel de la population active, en sorte que non seulement le chômage a accusé une régression générale, mais que les branches d'activité en expansion ont fait appel à d'autres réserves : réserves de main-d'œuvre féminine, réserves de main-d'œuvre agricole et, dans le cas particulier de la république fédérale d'Allemagne, la réserve que constitue pour elle la zone d'occupation soviétique. Dans plusieurs pays : Belgique, France, Luxembourg, Pays-Bas et même, vers la fin de la période, en république fédérale d'Allemagne, l'insuffisance de ces réserves a donné lieu à des tensions plus ou moins aiguës et plus ou moins prolongées qui ont rendu nécessaire un recours élargi à l'immigration.

La tendance s'est cependant modifiée, à cet égard, à partir de la fin de 1957 où, sous l'effet d'un ralentissement de la conjoncture, le chômage a cessé de diminuer et a même, dans plusieurs pays, nettement augmenté, tout en demeurant en général à un niveau inférieur au niveau initial. L'immigration, de son côté, a accusé au cours de de l'année 1958 un net fléchissement dans ces mêmes pays, surtout en Belgique et aux Pays-Bas.

Les besoins

La comparaison entre le niveau de l'emploi salarié au début et à la fin de la période fournit une mesure approchée des besoins de main-d'œuvre nouvelle auxquels a donné lieu le développement de l'activité économique entre 1954 et 1958 : plus de 2,5 millions dans la république fédérale d'Allemagne, quelque 1,8 million en Italie, et plus de 0,7 million en France. Pour la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg, les chiffres ont été, respectivement, de l'ordre de 180 000, 280 000 et 7 000. Pour l'ensemble de la Communauté, par conséquent, les ouvertures d'emplois nouveaux ont

atteint approximativement 5 millions et demi, dont 3 millions dans l'industrie et 2,5 millions dans les services. En Belgique, dans la république fédérale d'Allemagne, en France et au Luxembourg, elles ont été plus nombreuses dans l'industrie, et plus nombreuses dans les services en Italie et aux Pays-Bas.

Les branches d'industrie où s'est manifesté l'essentiel des besoins nouveaux ont été les mêmes dans tous les pays : il s'agit de la métallurgie, et surtout de la transformation des métaux (1,4 million) d'une part, et de la construction (0,7 million) d'autre part. Faute de données suffisamment précises en ce qui concerne l'Italie, ces chiffres ne peuvent être considérés toutefois que comme de grossières approximations. Les autres branches de l'industrie où se sont manifestés des besoins relativement importants ont été les industries alimentaires (au moins dans la république fédérale d'Allemagne en France et en Italie), les industries chimiques, les industries du vêtement (à l'exception de la France), les industries du papier et du livre, et les industries « diverses » (1). En revanche, il ne s'en est guère manifesté dans les industries extractives et dans les industries textiles dont les effectifs ont décliné partout, sauf jusqu'en 1957 en république fédérale d'Allemagne, ni dans les industries du cuir. Ils ont été relativement faibles, en général, dans les industries de minéraux non métalliques (sauf en Belgique et en Allemagne), et dans les industries du bois et de l'ameublement.

Dans les services, c'est le secteur commercial (banques et assurances comprises) qui a éprouvé les besoins les plus importants dans la plupart des pays, ces besoins portant au total sur 1,4 million de travailleurs environ.

L'évolution des besoins nouveaux a été différente, cependant, dans les deux secteurs. Si la progression des effectifs salariés, en effet, a été relativement régulière dans la plupart des services, il n'en a pas été de même dans l'industrie où elle a connu des fluctuations conjoncturelles sensibles. Dans la majorité des pays : Belgique, république fédérale d'Allemagne, Luxembourg et Pays-Bas, les besoins nouveaux ont tendu à diminuer au cours de la période, après avoir atteint leur maximum au cours des deux premières années. En Belgique et aux Pays-Bas, le ralentissement conjoncturel de 1957-1958 a même entraîné une nette diminution des effectifs salariés dans la plupart des industries, de sorte qu'il ne s'y est plus guère manifesté de besoins nouveaux vers la fin de la période. Il en a été différemment au Luxembourg et dans la république fédérale d'Allemagne où le ralentissement conjoncturel a laissé persister d'importants besoins dans certaines branches. En ce qui concerne le dernier pays du reste, il semble bien que la tendance à la diminution du rythme d'accroissement de l'emploi salarié, observée depuis 1956, ne signifie pas que les besoins nouveaux se soient réduits dans les mêmes proportions ; elle s'explique aussi, en partie, par la raréfaction de la main-d'œuvre disponible, comme en témoigne la situation tendue du marché de l'emploi depuis quelques années. En France et en Italie enfin, les besoins nouveaux

(1) Il s'agit des industries relevant de la classe 39 de la C.I.T.I.

ont encore grossi, au contraire, en 1956-1957 où a été atteint, dans ces deux pays, le sommet de l'évolution conjoncturelle. L'évolution régressive qui a suivi a été ainsi plus tardive, surtout en France où il s'en est encore fait jour dans les premiers mois de 1958, alors qu'il ne s'en manifestait plus guère en Italie.

Aux besoins de main-d'œuvre nouveaux, liés à l'accroissement du nombre des entreprises ou à leur extension, se sont ajoutés les besoins de remplacement résultant des cessations d'activité ou des glissements de main-d'œuvre qui s'opèrent de certaines branches d'activité vers d'autres où les conditions de travail sont plus attirantes, glissements que la haute conjoncture qui a régné jusqu'en 1957 a favorisés. Dans les pays où la population adulte s'est accrue rapidement : république fédérale d'Allemagne, Italie et Pays-Bas, la couverture de ces besoins de remplacement a été généralement assurée. En Allemagne cependant certaines branches d'activité, notamment l'agriculture, l'extraction et les minéraux non métalliques, ont connu certaines pénuries vers la fin de la période, par suite d'un taux de remplacement insuffisant. Aux Pays-Bas, d'autre part, certaines pénuries de même origine se sont manifestées dans l'extraction en 1956-1957. Ce phénomène a assumé, évidemment, des proportions beaucoup plus importantes dans les pays où la population active tendait à décliner, Belgique, France et Luxembourg, ce déclin ayant pour effet de dégarnir rapidement certains secteurs professionnels, progressivement délaissés par la main-d'œuvre nationale : l'agriculture et la construction en France et au Luxembourg, l'extraction et la sidérurgie en Belgique et en France, et les services domestiques dans les trois pays.

Les disponibilités

Trois pays de la Communauté, la république fédérale d'Allemagne, l'Italie et les Pays-Bas, ont fait face à la quasi-totalité et même, en ce qui concerne l'Italie, à la totalité de leurs besoins de main-d'œuvre grâce à leurs seules disponibilités internes. Les trois autres, Belgique, France et Luxembourg, ont dû au contraire recourir largement à l'immigration étrangère.

Dans les trois premiers pays, c'est l'augmentation de la population active qui a permis de couvrir la plus grosse part des besoins des branches d'activité en expansion. Dans la république fédérale d'Allemagne, cette augmentation s'est poursuivie, dans les premières années de la période, à un rythme rapide, sous l'effet de trois facteurs simultanés : mouvement naturel, accroissement de l'activité féminine et solde largement positif de la balance des migrations entre la République fédérale d'une part, la zone d'occupation soviétique et les territoires de l'est sous administration étrangère d'autre part. Le premier facteur a cessé de jouer de manière appréciable à partir de 1957, tandis que l'afflux des réfugiés allemands de l'est diminuait sensiblement en 1958. Aussi l'accroissement de la population active s'est-il beaucoup ralenti vers la fin de la

période. En Italie, la population active a augmenté dans des proportions plus fortes encore, malgré le fort excédent d'émigration enregistré au cours de la période. Bien que le mouvement naturel de la population active ait tendu à se ralentir quelque peu dans les deux dernières années, il s'est encore soldé en effet, entre 1954 et 1958, par une progression considérable, tandis que l'activité féminine s'accroissait d'une manière particulièrement nette. Aux Pays-Bas enfin, l'augmentation de la main-d'œuvre a été également forte, quoique un peu moins marquée qu'en Allemagne et en Italie. Elle aurait été comparable sans l'émigration, malgré un moindre développement de l'activité féminine, car l'accroissement naturel de la population active, sans avoir été aussi puissant qu'en Italie, a été cependant très rapide.

Le recul de l'emploi agricole, à peu près aussi marqué dans les trois pays, a introduit d'autre part sur le marché de l'emploi de grosses disponibilités supplémentaires, tandis que la réserve initiale de chômeurs était assez forte dans la république fédérale d'Allemagne, et en Italie surtout, pour se prêter à d'importants prélèvements. Aussi l'ensemble des disponibilités internes a-t-il été plus que suffisant en Italie où de gros excédents ont subsisté. En Allemagne, le besoin de recourir à la main-d'œuvre étrangère n'a commencé de se faire sentir nettement qu'à la fin de la période, tandis que les Pays-Bas n'ont éprouvé de besoins de cet ordre qu'à l'apogée de l'évolution conjoncturelle, c'est-à-dire entre le milieu de 1955 et le milieu de 1957.

Tout autre a été la situation en Belgique, en France et au Luxembourg, où la population active a tendu au cours de la période à évoluer régressivement, par suite d'un mouvement naturel négatif, des progrès de la scolarisation et en outre, dans le cas de la France, de l'allongement du service militaire. Aussi l'expansion de l'emploi a-t-elle eu pour effet de creuser, dans les secteurs professionnels traditionnellement déficitaires, et même dans quelques autres, des vides qui ont été de plus en plus sensibles, jusqu'au moment où la conjoncture s'est retournée. C'est au Luxembourg, pays sans chômage et où les réserves de main-d'œuvre agricole sont faibles, que l'insuffisance de disponibilités internes a été le plus tôt et le plus fortement ressentie. En Belgique, où à défaut de gros excédents latents dans l'agriculture le chômage initial représentait une réserve importante, cette insuffisance s'est manifestée à nouveau dès 1955 dans l'extraction et, quoique de manière beaucoup moins sensible, dans plusieurs autres branches professionnelles. En France, où sans être négligeable comme au Luxembourg le chômage initial était relativement faible, les ressources en main-d'œuvre mises à la disposition des secteurs non agricoles par le recul de l'emploi dans l'agriculture ont constitué la disponibilité principale. Mais en même temps, l'abandon de l'agriculture a donné naissance, dans certaines régions, à des pénuries croissantes de travailleurs agricoles, tandis que des déficits de main-d'œuvre se révélaient dans plusieurs autres branches, notamment l'extraction, la métallurgie et surtout la construction, l'importance de ces diverses pénuries, aiguës à partir de 1956, démontrant l'insuffisance globale des disponibilités internes.

Migrations

La progression rapide de l'emploi dans l'ensemble de la Communauté, entre 1954 et 1957, y a réduit les réserves de main-d'œuvre et accru, au contraire, les pénuries. Cette situation a conduit à une intensification des échanges migratoires entre l'Italie, où malgré leur diminution les réserves de main-d'œuvre sont demeurées considérables, et les autres pays de la Communauté. C'est en 1957 que l'immigration italienne dans ces pays a atteint son maximum. Mais elle est restée importante en 1958.

TABLEAU N° 11

Permis de travail accordés à l'immigration de travailleurs italiens dans les autres pays de la Communauté (1954-1958).

Pays	1954	1955	1956	1957	1958
Belgique (permis permanents)	1 013	13 032	12 428	8 739	4 470
Allemagne (R.F.) (permis permanents et saisonniers) (1)	—	1 818	5 335	7 142	9 707
France (permis permanents) (2)	8 372	14 144	53 713	80 368	51 137
France (permis saisonniers) (2)	6 775	22 814	30 208	33 378	37 009
Luxembourg (permis permanents et saisonniers)	4 664	5 056	6 045	8 117	8 736
Pays-Bas (permis permanents)	75	320	1 801	2 195	896
Total (permis permanents et saisonniers)	30 899	57 184	109 530	139 939	111 955

(1) Les chiffres pour l'année 1954 ne sont pas disponibles.

(2) Placements effectués par l'Office national d'immigration.

N.B. Les permis saisonniers ne correspondent à de nouvelles ouvertures d'emploi que dans la mesure où leur nombre excède celui de l'année précédente.

La France a été, de loin, le principal pôle d'attraction de l'émigration italienne qui s'est, par ailleurs, notablement développée en direction de la république fédérale d'Allemagne et du Luxembourg. Elle a tendu à décliner, au contraire, en direction de la Belgique.

Le recrutement de main-d'œuvre en Italie par les cinq autres pays de la Communauté a permis de faire face à une partie des pénuries qu'ils ont éprouvées dans les branches d'activité les plus déficitaires : l'extraction, en Belgique et aux Pays-Bas ; l'agriculture et la construction, dans la république fédérale d'Allemagne ; l'agriculture, l'extraction, la construction et même la métallurgie, en France ; la construction, au Luxembourg.

D'autres mouvements se sont par ailleurs développés dans le cadre de la Communauté. L'émigration de saisonniers belges vers la France a eu plutôt tendance à dé-

cliner, mais les mouvements frontaliers se sont beaucoup accrus, puisque le nombre des frontaliers belges travaillant en France est passé de 28 000 en 1954, à 48 000 au milieu de 1958 ⁽¹⁾. Les déplacements de main-d'œuvre se sont également amplifiés entre la Belgique et les Pays-Bas, du moins de Belgique vers les Pays-Bas où l'effectif des travailleurs belges, permanents et frontaliers, s'est fortement accru entre 1954 et 1957, pour diminuer assez brutalement il est vrai en 1958. La république fédérale d'Allemagne, de son côté, a attiré depuis 1957 un nombre croissant de travailleurs néerlandais, permanents et frontaliers, et on a assisté aussi à un développement notable des mouvements en sens inverse. Enfin le Luxembourg a été un pôle d'attraction relativement important pour les travailleurs des pays voisins, surtout belges et allemands. Le développement de ces courants migratoires intérieurs à la grande région industrielle du nord de la Communauté, courants qui ont intéressé des travailleurs de toutes sortes de catégories, témoigne qu'un vaste marché international de l'emploi tend à s'établir dans cette région où fonctionne du reste, depuis 1956, le marché commun qui a été formellement institué entre les pays du Benelux.

Une tendance s'est fait jour d'autre part, au cours de la période, dans les deux principaux pays d'immigration de la Communauté, France et Belgique, à étendre l'aire de recrutement des travailleurs étrangers à de nouveaux pays : Espagne et Portugal, pour la France ; Espagne et Grèce, pour la Belgique. Aussi en France, la proportion de travailleurs immigrés provenant de pays extérieurs à la Communauté s'est-elle accrue, passant de 13 % en 1954 à 36 % en 1958, et elle a augmenté plus nettement encore en Belgique où elle est passée de 17 % en 1954, à 55 % en 1957. De provenance méridionale en très grande majorité, cette nouvelle immigration a été suscitée pour suppléer partiellement l'immigration italienne dans les branches professionnelles habituellement pourvues par celle-ci. Dans la république fédérale d'Allemagne, l'immigration de travailleurs en provenance d'Espagne et de Grèce a eu tendance aussi à augmenter, mais c'est encore d'Autriche et d'Europe orientale que sont venus, au cours des dernières années, la majorité des travailleurs étrangers originaires de pays extérieurs à la Communauté.

Les migrations n'ont pas permis cependant de faire face à toutes les pénuries qui se sont manifestées au cours de la période, notamment aux pénuries de travailleurs qualifiés dans les branches industrielles où l'expansion de l'emploi a été particulièrement prononcée : métallurgie et transformation des métaux d'une part, et construction, d'autre part. La difficulté, voire l'impossibilité, de trouver à l'étranger des travailleurs possédant les qualifications nécessaires a conduit à organiser, sur une base bilatérale, la formation professionnelle en vue de l'émigration : il a été conclu un accord de cet ordre entre la France et l'Italie pour la formation de travailleurs italiens destinés

(1) Les chiffres de 1954 et de 1958 proviennent de deux sources différentes, et ne sont pas comparables. L'augmentation effective a été beaucoup moindre.

à l'industrie française du bâtiment. On n'a recouru à ce moyen cependant que dans une mesure jusqu'ici très limitée.

De même que les migrations n'ont pas suffi à faire face aux pénuries de main-d'œuvre dans les pays qui en ont éprouvé, elles n'ont pas suffi non plus à résorber les excédents de main-d'œuvre de l'Italie qui a pourtant alimenté bien d'autres courants d'émigration que ceux qui se sont dirigés vers les autres pays de la Communauté. Au total, entre 1954 et 1958, l'émigration italienne s'est soldée par une perte nette de plus de 800 000 personnes, dont plus de 450 000 vers les pays d'outre-mer (Amérique du Nord, Amérique latine, Australie), plus de 100 000 vers les pays européens extérieurs à la Communauté (Royaume-Uni et Suisse) et 250 000 seulement vers les pays de la Communauté. A l'émigration permanente s'est ajoutée une émigration saisonnière du constant développement et dont la Suisse seule a attiré une part beaucoup plus importante que tous les pays de la Communauté réunis. C'est dire que l'Italie a conservé, au cours d'une période marquée cependant par une expansion économique sans précédent, un rôle considérable comme réserve mondiale de main-d'œuvre. Et c'est souligner en même temps combien le sous-emploi y était étendu, puisque l'expansion de l'emploi et la forte émigration qui ont eu lieu depuis 1954 n'ont pas fait fléchir notablement le chômage visible.

Deux autres pays ont continué, au cours de la période, à alimenter des courants d'émigration importants vers des pays extérieurs à la Communauté : il s'agit de la république fédérale d'Allemagne et des Pays-Bas. Au départ de la République fédérale ont été comptés, de 1954 à 1958, quelque 250 000 émigrants à destination de pays d'outre-mer, Etats-Unis et Canada principalement ⁽¹⁾. Cette émigration est en net déclin depuis 1956 et il y a plusieurs années déjà que la situation du marché de l'emploi en Allemagne ne la justifie plus. Sa persistance s'explique par l'attraction qu'exercent les niveaux de vie élevés des Etats-Unis et des pays de peuplement européen du Commonwealth, et aussi par les difficultés d'adaptation qu'ont rencontrées, en Allemagne occidentale, certains réfugiés, allemands et étrangers ; la proportion des réfugiés parmi les émigrants est en effet demeurée très élevée. La Suisse d'autre part, par ses hauts salaires, a continué d'attirer des travailleurs allemands, en majorité frontaliers. Les pertes de main-d'œuvre qui sont résultées de ces divers mouvements ont probablement contribué à accentuer certaines pénuries de travailleurs qualifiés, bien que l'émigration se soit beaucoup ralentie depuis que ces pénuries ont commencé de se manifester.

L'évolution de la situation de l'emploi, entre 1954 et 1956, n'a guère justifié non plus, au moins en apparence, le gros courant d'émigration qui a persisté en provenance des Pays-Bas, et à destination du Canada, des Etats-Unis, de l'Afrique

(1) Ce chiffre est, sans doute, inférieur à la réalité, l'assouplissement des contrôles, au cours des dernières années, a entraîné un enregistrement de plus en plus incomplet des départs.

australe et de l'Australie, et des anciennes possessions néerlandaises d'outre-mer : de 1954 à 1958, l'ensemble de cette émigration a porté sur près de 200 000 personnes et le mouvement est demeuré, tout au long de la période, d'une stabilité remarquable. Bien que l'émigration risque de créer, ou d'accentuer momentanément, comme elle l'a fait entre 1955 et 1957, certaines tensions sur le marché de l'emploi, on considère généralement comme nécessaire, pour assurer durablement l'équilibre de ce marché, qu'elle se maintienne à ce niveau. Aussi bien l'évolution conjoncturelle de 1957-1958, coïncidant avec des rapatriements massifs en provenance d'Indonésie, a démontré à nouveau cette nécessité.

Conclusions

De cet examen d'ensemble de l'évolution de la main-d'œuvre et de l'emploi dans les pays de la Communauté, entre 1954 et 1958, se dégagent un certain nombre de conclusions qui trouveront confirmation dans les développements plus précis de la deuxième partie. Les unes ont trait aux bases statistiques de l'analyse, et les autres aux phénomènes qu'elle met en lumière.

Dans l'ensemble, les sources disponibles permettent de se faire une idée satisfaisante des situations nationales dans leurs grandes lignes. Mais s'il n'est pas de données essentielles qui fassent défaut, il est des phénomènes importants sur lesquels on est inégalement renseigné : on l'est insuffisamment, en général, sur les aspects régionaux de l'évolution de l'emploi ; on ne l'est pas toujours avec assez de précision sur la répartition de la main-d'œuvre entre les industries, ni sur la répartition de la main-d'œuvre par sexe ; on ne l'est pas toujours non plus sur les migrations intérieures. D'autre part, les définitions statistiques et les méthodes d'établissement des chiffres diffèrent sensiblement selon les pays, et il est des données importantes dont la comparaison entre pays appelle certaines réserves : il s'agit surtout des données relatives à l'emploi non salarié, en raison des différences de critères d'identification de la main-d'œuvre féminine, notamment dans l'agriculture, et des données sur le chômage.

Il est évidemment souhaitable, si l'on veut avoir des faits sur le plan communautaire une connaissance plus homogène, qu'un effort soit tenté en vue de réduire certaines disparités. Mais il ne faut pas se dissimuler qu'elles tiennent, pour une large part, à des différences organiques et non pas à de simples divergences méthodologiques, de sorte qu'un effort d'harmonisation borné au plan des définitions et des méthodes ne peut avoir qu'un résultat limité.

Ce n'est pas à dire cependant que des progrès ne puissent être accomplis dans la voie d'une connaissance moins disparate des faits, avant que les institutions ne soient entrées elles-mêmes dans la voie d'un certain rapprochement. Il est possible d'abord que les limites d'un effort d'harmonisation intéressant le domaine de la méthodologie statistique se révèlent moins étroites qu'il ne semble à première vue.

La question mérite en tout cas un examen approfondi. On peut d'autre part envisager que soient organisées, avec la coopération des administrations intéressées, des enquêtes périodiques de main-d'œuvre dans l'ensemble de la Communauté, et sur les mêmes bases. La réalisation d'un tel projet permettrait de disposer, dans un délai relativement court et sans que soient modifiés les appareils statistiques de différents pays, d'un instrument de connaissance uniforme des éléments essentiels de l'évolution de l'emploi dans les six pays.

La seconde série de conclusions qui peuvent être tirées de l'analyse qui précède concerne les phénomènes eux-mêmes.

L'emploi a connu, entre 1954 et 1958, dans la Communauté, une forte expansion qui a sensiblement excédé celle de la population active dont l'augmentation a été pourtant elle-même rapide. Ainsi le niveau de l'emploi n'est pas seulement élevé en chiffres absolus, mais aussi en expression relative, le chômage accusant une nette régression. Le ralentissement conjoncturel de 1958 a momentanément interrompu cette évolution, mais sans qu'on puisse dire qu'il ait entraîné, à cet égard, un véritable retournement de situation, car si l'expansion de l'emploi a marqué en 1958 un temps d'arrêt dans l'industrie, elle s'est poursuivie dans les services. C'est dire que si la situation de l'emploi dans la Communauté se présentait moins favorablement en 1958 qu'en 1957, elle s'inscrivait encore, à la fin de la période, en net progrès par rapport à ce qu'elle était au début. Et l'on a vu que ce progrès était d'autant plus significatif qu'il s'était accompagné d'un effort de productivité considérable qui avait provoqué une notable régression des effectifs dans l'agriculture et freiné, plus ou moins fortement, leur accroissement dans toutes les branches de l'industrie et dans certains services. Il est vrai qu'une certaine tendance à la réduction des horaires de travail, accentuée dans certaines branches par l'évolution conjoncturelle de 1958, a influé en sens inverse, une partie de ce qui était gagné sur le plan de la productivité horaire étant perdue sur le plan de la productivité par homme.

L'évolution de l'emploi a présenté d'autre part, d'un pays à l'autre, de nombreux points communs : d'abord la progression relative de l'emploi salarié par rapport à l'emploi non salarié, qui n'a pas toujours reculé en chiffres absolus mais a plus ou moins nettement diminué partout en expression relative ; en second lieu, la régression générale bien que plus ou moins rapide de l'emploi agricole, salarié et non salarié, et sa diminution relative, plus marquée encore par rapport à l'emploi non agricole ; enfin des disparités analogues entre les rythmes de progression des effectifs dans les diverses branches du secteur non agricole. L'expansion de l'emploi a été générale et prononcée dans les services, notamment dans les activités commerciales. Dans plusieurs pays, la Belgique, l'Italie et les Pays-Bas, l'accroissement de l'emploi a même été plus sensible dans les services que dans l'ensemble de l'industrie. Quant à l'industrie, c'est dans la métallurgie et la transformation des métaux qu'ont

été enregistrés les plus gros accroissements absolus et relatifs de main-d'œuvre, les industries de ce groupe comptant, pour la plupart, parmi celles qui ont le plus bénéficié de l'essor de la demande intérieure et extérieure. Le niveau de l'emploi y a généralement fléchi en 1958 sous l'effet de la récession, mais il y est demeuré partout néanmoins beaucoup plus élevé qu'au début de la période. Les accroissements d'effectifs ont été importants aussi dans la construction, bien que le niveau de l'emploi y ait généralement baissé aussi en 1958. Au total, ces deux branches d'industrie qui comptent partout les effectifs les plus considérables ont encore offert la plus grosse part des emplois nouveaux. Ailleurs, l'importance absolue des accroissements d'effectifs a été nettement plus faible, même si elle a été parfois forte en chiffres relatifs, comme cela a été le cas par exemple dans les industries du papier et du livre ou dans les industries du vêtement et, plus rarement, dans les industries chimiques qui comptent parmi celles où ont été réalisés les progrès de productivité les plus grands. Enfin quatre groupes d'industries se sont singularisés par une expansion de l'emploi minime, et souvent même par une tendance à la contraction, antérieure au ralentissement conjoncturel de 1958 et accentuée par lui : il s'agit des industries extractives (pour ce qui est du moins de l'extraction du charbon), des industries textiles, des industries du cuir et, quoique d'une manière moins caractérisée, des industries du bois et de l'ameublement.

Non moins remarquable que la netteté de la progression d'ensemble et que la similitude de beaucoup de ses modalités, dans les divers pays, est apparue la diversité des rythmes de croissance de l'un à l'autre : cadence très lente en Belgique et en France ; cadence moyenne au Luxembourg et aux Pays-Bas ; cadence très rapide dans la république fédérale d'Allemagne et en Italie, où les effectifs ne se sont pas seulement accrus plus vite qu'ailleurs durant la phase de haute conjoncture qui a pris fin en 1957, mais où ils ont persisté à augmenter en 1958, alors qu'ils se stabilisaient et qu'ils diminuaient même parfois dans les autres pays. C'est donc dans ces deux pays qu'ont été enregistrés les progrès les plus nets par rapport à la situation initiale.

Il y a donc eu progrès partout, mais ces progrès ont été inégaux et ils ont été accomplis à partir de situations elles-mêmes diverses, et dont la diversité a, dans une large mesure, persisté. Cette diversité se manifeste de deux manières : d'une part, par de sensibles disparités de niveaux relatifs d'emploi qui témoignent d'un degré d'adaptation plus ou moins satisfaisant des structures économiques aux structures démographiques ; d'autre part, par de fortes inégalités dans la répartition de la main-d'œuvre employée par secteurs d'activité, inégalités qui ne s'expliquent pas entièrement par des différences de vocation naturelle, mais qui révèlent certains écarts entre les niveaux de productivité ou, en d'autres termes, entre les stades auxquels les divers pays sont parvenus dans la voie de la modernisation de leurs structures. Et cette diversité apparaît plus grande encore à travers les données régionales qu'à travers les

moyennes nationales qui fondent ensemble des situations offrant entre elles parfois des contrastes accusés.

C'est l'étendue plus ou moins grande du phénomène du chômage qui est le signe de diversité le plus manifeste, en même temps qu'elle fournit une première et grossière mesure des écarts entre les niveaux relatifs d'emploi. A cet égard, et malgré certains progrès, l'Italie persiste à se distinguer des autres pays de la Communauté en disposant d'une réserve de main-d'œuvre largement excessive, puisqu'elle s'élevait encore, en 1958, à plus de 8,5 % de la population active. Et l'on a vu que si la situation s'était sensiblement améliorée sous ce rapport dans le nord du pays, elle restait critique dans le sud. Dans les autres pays, le phénomène ne présentait nulle part en 1958 une acuité comparable, mais certains taux régionaux de chômage ne laissaient pas de mettre en évidence la persistance de situations difficiles : celle des provinces flamandes de Belgique où, sous l'effet de la récession, ont resurgi des formes anciennes de chômage structurel ; celle de certains pays de la république fédérale d'Allemagne : Schleswig-Holstein surtout, mais aussi Basse-Saxe et Bavière où le chômage provoqué par l'afflux des réfugiés n'est pas encore totalement résorbé ; celle enfin des provinces du nord-est des Pays-Bas : Groningue, Frise et Drenthe.

Il ne faut pas perdre de vue cependant qu'il existe d'autres formes de sous-emploi que le chômage apparent. Les branches d'activité où la concentration économique est peu poussée — en tout premier lieu l'agriculture — en recèlent, que les statistiques de main-d'œuvre ne révèlent pas, au moins à première vue, et que certains caractères généraux de la structure de l'emploi permettent seulement de soupçonner : la proportion de l'emploi agricole et celle de l'emploi non salarié, lorsqu'elles sont anormalement fortes. De ce point de vue, c'est encore la situation de l'Italie qui apparaît la moins favorable ou, si l'on ose dire, la plus suspecte. Mais il est certain aussi que la France, où le niveau d'emploi est apparemment très élevé, et même la république fédérale d'Allemagne n'utilisent pas d'une manière suffisamment productive toute leur main-d'œuvre agricole, au moins dans certaines régions. Aux réserves de main-d'œuvre visibles, ce sous-emploi larvé ajoute donc des réserves latentes qui posent le problème de leur meilleur emploi. Par ailleurs, une proportion anormalement basse de main-d'œuvre salariée féminine peut être symptomatique, elle aussi, d'un niveau d'emploi insuffisamment élevé. Enfin, les niveaux d'emploi ne peuvent être exactement appréciés qu'en fonction de la durée du travail qui, lorsqu'elle est trop basse, est également indicatrice de sous-emploi.

On n'a pas été en mesure, dans le cadre de cette analyse, de faire toute la lumière nécessaire sur ces différents phénomènes et d'aller jusqu'au fond du problème de la comparaison des niveaux relatifs d'emploi. La question est d'une telle importance qu'elle mériterait une étude dont l'objectif serait de mettre en évidence les formes diverses du sous-emploi dans la Communauté.

La diversité des structures de l'emploi entre les six pays n'est pas moins frappante que celle des niveaux d'emploi. Ces structures se modifient sans cesse, en liaison avec l'évolution de la demande et les progrès de la productivité. Dans l'ensemble de la Communauté, ce processus de modernisation est très avancé, encore qu'il soit nettement en retard par rapport à des pays de productivité plus élevée, tels les Etats-Unis. On n'a pas pu non plus aller au fond du problème de ces disparités, trop étroitement lié à celui des structures économiques générales pour pouvoir être analysé hors de ce contexte. Il sera indispensable de l'y situer lorsqu'on essaiera, à la lumière des conclusions de cette étude, d'entrevoir les perspectives d'évolution de l'emploi dans la Communauté au cours des prochaines années.

Tant du point de vue du niveau de l'emploi que de sa structure, et sur le plan régional bien davantage encore que sur le plan national, la Communauté offre donc une très large diversité de situations dont la gamme s'étend de situations de sous-développement critique (Italie du Sud) jusqu'à des situations de sur-développement caractérisé (région parisienne). Cette diversité pose le problème d'un meilleur équilibre à trouver, à l'intérieur de la Communauté, entre la répartition géographique de la main-d'œuvre et celle des moyens de production.

Ce problème se pose d'autant plus fortement que ne semble pas se dessiner une tendance à la réduction des disparités observées. Sans doute les progrès importants réalisés en Italie depuis 1954 ont-ils permis à ce pays de rattraper une partie de son retard dans le domaine de la répartition de la main-d'œuvre entre les secteurs d'activité ; mais, compte tenu de toutes les formes de sous-emploi qui persistent dans ce pays, le niveau relatif de l'emploi s'y est probablement abaissé encore par rapport aux autres. D'autre part, les progrès réalisés ont été plus importants dans le nord que dans le sud du pays, de sorte qu'à envisager les situations régionales et non plus les situations nationales dans leur ensemble, le retard relatif du Midi italien par rapport au reste de la Communauté s'est encore accentué. L'observation vaut d'ailleurs pour d'autres pays où la phase de développement récente semble avoir eu plus souvent pour effet de creuser les écarts entre les structures et les niveaux d'emploi des différentes régions que de les réduire.

Ces considérations ne doivent pas engendrer le pessimisme, car l'évolution récente de la situation de l'emploi dans les pays de la Communauté offre, par ailleurs, trop d'aspects favorables pour qu'une pareille attitude se justifie. Elles démontrent cependant la nécessité d'une action qui permette de mieux orienter le développement à l'intérieur de la Communauté, et d'apporter des correctifs suffisants à une évolution naturelle qui ne tend pas toujours vers l'harmonie souhaitée par les auteurs du traité de Rome.

DEUXIEME PARTIE

ANALYSE PAR PAYS

Belgique

Vue générale

En Belgique, où se sont succédé une phase d'expansion modérée et une phase de contraction, la progression du produit national au cours de la période a été modeste, et celle de l'emploi peu sensible. C'est que les facteurs internes de développement, qui se sont ajoutés à l'accroissement important mais éphémère de la demande extérieure qui a marqué les années 1954-1956, n'ont pas été très puissants. Plusieurs raisons y ont contribué : l'augmentation relativement lente de la population ; le fait qu'une large fraction de la demande intérieure se porte, par suite de la structure même de l'économie belge, sur les articles d'importation, de sorte que l'accroissement de cette demande, notamment de celle qui est résultée de l'augmentation des dépenses des particuliers, a exercé sur le développement industriel une influence stimulante relativement faible ; la politique financière enfin qui, dans un souci de stabilité monétaire, a parfois limité le rôle des dépenses publiques comme facteur d'expansion. Aussi l'investissement, encouragé jusqu'en 1956 par l'accroissement de la demande extérieure, a-t-il décliné en 1957, et davantage encore en 1958. Au total, il a été moindre au cours de la période que dans tous les autres pays de la Communauté.

Ce dynamisme relativement faible et l'effort de rationalisation se sont reflétés dans l'évolution de l'emploi qui, entre 1954 et 1958, a progressé de moins de deux pour cent, grâce surtout à l'accroissement relativement important enregistré dans les services, car l'emploi agricole a régressé et l'emploi industriel augmenté d'une manière peu sensible. Il est vrai qu'il avait atteint, en 1957, un niveau beaucoup plus élevé. Mais la récession internationale de 1957-1958 l'a fait fléchir brutalement dans les industries exportatrices, notamment le textile et la métallurgie, tandis que l'achèvement des travaux préparatoires de l'Exposition universelle, coïncidant avec un ralentissement de la demande privée, produisait le même effet dans la construction.

Ainsi le niveau de l'emploi s'est-il constamment élevé jusqu'en 1957 où il a atteint son point culminant ; il s'est nettement abaissé en 1958, sous l'effet de la récession industrielle qui s'est dessinée dans la seconde moitié de 1957 et s'est accusée

durant toute l'année suivante. A l'inverse le chômage, en recul constant depuis le début de 1954, s'est développé à nouveau à partir de la fin de 1957, en sorte qu'il a été presque aussi élevé en 1958 qu'en 1955 et qu'il est remonté, dans les derniers mois de la période, au niveau des mois correspondants de 1954. Le tableau ci-dessous permet de prendre une vue d'ensemble de cette évolution.

TABLEAU N° 12

Main-d'œuvre civile, emploi et chômage (1954-1958)

	1954	1955	1956	1957	1958	Différence 1954-1958
	En milliers					
Main-d'œuvre civile	3 451,4	3 451,5	3 461,6	3 475,5	3 465,6	+ 14,2
Emploi (1)	3 284,5	3 335,0	3 370,6	3 397,6	3 355,9	+ 71,4
Chômage (2)	166,9	116,5	91,0	77,9	109,7	— 57,2
	Indices					
Main-d'œuvre civile	100	100,0	100,3	100,7	100,4	+ 0,4
Emploi	100	101,5	102,6	103,4	102,2	+ 2,2
Chômage	100	69,8	54,5	46,7	65,7	— 34,3

(1) Y compris les chômeurs occupés par les pouvoirs publics.
(2) Moyenne mensuelle du nombre de chômeurs complets.

L'évolution de la population active, dont la tendance est à diminuer depuis longtemps déjà, explique que la progression modérée de l'emploi, entre 1954 et 1957, ait entraîné une considérable régression du chômage entre ces mêmes dates, et que son retour offensif, en 1958, ait été moins important qu'il n'eût pu l'être dans une conjoncture démographique plus dynamique.

Les chiffres reproduits antérieurement (1) montrent que la Belgique est le seul pays de la Communauté où la population d'âge actif ait diminué au cours de la période. Cette diminution n'est intervenue en fait qu'entre 1957 et 1958, après plusieurs années de léger accroissement, la forte immigration qui s'est produite entre 1955 et 1957 ayant momentanément inversé une tendance qui était, depuis longtemps déjà, orientée vers la baisse.

La population adulte belge était donc virtuellement en déclin au cours de la période, sous l'effet de l'arrivée à l'âge d'activité de plusieurs générations « creuses ».

(1) Voir Les facteurs démographiques p. 16.

Cette arrivée a rompu momentanément l'équilibre qui s'était à peu près maintenu, au cours des années antérieures, entre l'effectif des générations montantes d'une part, la moralité et l'effectif des générations déclinantes, de l'autre.

En dépit du léger recul de la population d'âge actif, la main-d'œuvre civile s'est néanmoins accrue, sur l'ensemble de la période, par une augmentation de 18 000 unités de la main-d'œuvre masculine et une diminution de 4 000 unités de la main-d'œuvre féminine. La diminution de la main-d'œuvre féminine est d'autant plus normale que les groupes d'âge où les taux d'activité féminine sont les plus élevés (le groupe de 15 à 19 ans et celui de 20 à 24 ans) se sont affaiblis numériquement dans de fortes proportions. Il est même possible que, malgré ce qui peut paraître à première vue, la propension des femmes à exercer des activités professionnelles ait continué d'augmenter en Belgique comme dans la plupart des autres pays. Quant à l'augmentation de la main-d'œuvre masculine, elle a tenu à deux facteurs : la forte immigration des années 1955-1957 qui a élevé les taux d'activité masculins aux âges jeunes et moyens ; et, d'autre part, les modifications de la structure par âge de la population masculine adulte, les taux d'activité étant plus bas aux âges jeunes, où les effectifs ont décliné (de 15 à 25 ans), qu'aux âges élevés, où ils ont augmenté (de 50 à 64 ans). Ainsi, grâce à ces divers facteurs : immigration, accroissement de l'activité féminine et, jusqu'à un certain point, vieillissement de la population masculine adulte, la main-d'œuvre civile belge a continué d'augmenter jusqu'en 1957 et commencé à décliner seulement en 1958, sous l'effet du renversement de la balance des migrations.

En définitive, grâce aux progrès de l'activité et, dans une certaine mesure aussi, à l'évolution démographique qui vient d'être décrite, la situation de l'emploi en Belgique s'est sensiblement améliorée au cours des cinq années couvertes par cette analyse. Cette amélioration n'a pas été suffisante, cependant, pour assurer durablement le plein-emploi et éliminer définitivement certaines formes structurelles de chômage qui ont resurgi aussitôt que la conjoncture s'est orientée de manière moins favorable. Les modifications survenues depuis 1954 dans la structure de l'emploi n'ont pas changé profondément en effet les données du problème de l'équilibre entre l'offre et la demande d'emploi, qui reste placé sous le signe d'évidentes distorsions.

Les modalités de l'expansion de l'emploi

L'analyse des modalités essentielles de l'évolution de l'emploi, au cours de la période, montre que l'essor économique qui s'est produit depuis 1954 a entraîné certaines modifications, moins sensibles du reste en Belgique que dans d'autres pays, dans la structure de l'emploi.

L'évolution par secteurs d'activité et situation dans la profession

Comme ailleurs, l'emploi agricole non salarié et salarié s'est encore réduit, puisqu'il a diminué, dans l'ensemble, entre 1954 et 1958, de quelque 3 %. Ce recul est un phénomène complexe, puisqu'il est imputable à la fois aux progrès de productivité qui continuent de s'accomplir dans l'agriculture, à la tendance chez certains exploitants agricoles à réduire de plus en plus la période d'emploi de la main-d'œuvre à la durée des campagnes saisonnières, et à l'extension, au moins jusqu'en 1957, des débouchés qui se sont offerts à la main-d'œuvre agricole dans d'autres branches d'activité. Le rôle essentiel de ce dernier facteur est mis en évidence par le recul simultané, entre 1954 et 1957, de l'emploi et du chômage agricoles. La main-d'œuvre agricole a donc, pendant toute la période de haute conjoncture, diminué davantage que l'emploi.

TABLEAU N° 13

Emploi par secteurs d'activité et situation dans la profession (1954-1958)

	1954	1958	Différence 1954-1958	
	en milliers	en milliers	en milliers	en %
Emploi total ⁽¹⁾	3 284,5	3 355,9	+ 71,4	+ 2,2
salarié	2 382,5	2 476,9	+ 94,4	+ 4,0
non salarié ⁽²⁾	902,0	879,0	- 23,0	- 2,5
Emploi primaire	358,3	347,6	- 10,7	- 3,0
salarié	29,1	26,8	- 2,3	- 7,9
non salarié	329,2	320,8	- 8,4	- 2,6
Emploi secondaire	1 597,1	1 634,4	+ 37,3	+ 2,3
salarié	1 370,5	1 413,7	+ 43,2	+ 3,2
non salarié	226,6	220,7	- 5,9	- 2,6
Emploi tertiaire	1 315,2	1 363,4	+ 48,2	+ 3,7
salarié	969,0	1 025,9	+ 56,9	+ 5,9
non salarié	346,2	337,5	- 8,7	- 2,5
Divers salariés ⁽³⁾	13,9	10,5	- 3,4	- 24,5

⁽¹⁾ Emploi civil.

⁽²⁾ Employeurs, travailleurs indépendants et aides familiaux.

⁽³⁾ Chômeurs mis au travail par les pouvoirs publics.

Dans les autres secteurs d'activité où l'emploi s'est développé, seuls les effectifs salariés se sont accrus. Le nombre des travailleurs non salariés s'est en effet contracté dans l'industrie et dans les services, en partie sans doute sous l'effet de l'option

de nombreux aides familiaux pour le régime salarié de la sécurité sociale. En définitive, seul s'est accru, entre 1954 et 1958, l'emploi salarié non agricole qui a progressé d'environ 100 000 unités au cours de la période, dont 43 000 (soit 3,2 %) dans l'industrie, et 57 000 (soit 5,9 %) dans les services. Les tendances ont été cependant sensiblement différentes dans les deux secteurs, le premier ayant réagi beaucoup plus vivement que le second aux fluctuations de la conjoncture, ainsi que le montrent les indices reproduits ci-dessous, sur la base 1954 = 100 :

	1954	1955	1956	1957	1958
Industrie	100	102,5	105,4	107,5	103,2
Services	100	101,3	103,1	104,2	105,9

Jusqu'en 1957, en effet, l'emploi salarié s'est élevé nettement plus vite dans le secteur secondaire que dans le secteur tertiaire. En 1958, au contraire, il a accusé une forte baisse dans l'industrie, alors qu'il progressait encore sensiblement dans les services, en grande partie, il est vrai, sous l'effet de l'activité suscitée temporairement par l'Exposition universelle. Une analyse plus précise montre cependant que les tendances ont été différentes suivant les branches d'activité.

Dans l'industrie, ainsi qu'il ressort du tableau ci-après, la haute conjoncture 1954-1957 n'a pas entraîné une progression de l'emploi dans toutes les branches. Certaines d'entre elles se sont plus ou moins nettement écartées de la tendance générale, notamment plusieurs de celles qui utilisent les plus gros effectifs de main-d'œuvre : l'extraction, et plus encore le textile où l'emploi a diminué, et l'alimentation où il est resté stationnaire. L'expansion de l'emploi n'en a en définitive intéressé que deux : la construction où elle a été forte, et la métallurgie, où elle a été considérable. Dans le reste du secteur industriel, les accroissements d'effectifs ont intéressé surtout la chimie, le papier et le vêtement.

La progression de l'emploi qui s'est produite jusqu'en 1957 dans l'industrie s'est accompagnée, par ailleurs, d'une sensible réduction de la durée moyenne du travail. Cette baisse, qui a été générale sinon uniforme, est en partie responsable de l'augmentation d'effectifs qui a eu lieu en 1956, et de la persistance de cette tendance dans le premier semestre de 1957.

L'emploi industriel n'est pas demeuré longtemps cependant au niveau élevé où l'avait porté l'effet conjugué de la haute conjoncture et de la réduction des horaires de travail. La conjoncture a en effet commencé de se retourner dans la seconde moitié de 1957, et l'année 1958 a été marquée par une récession à peu près générale qui a annulé une grande partie des progrès accomplis par l'emploi industriel

TABLEAU N° 14

Emploi salarié dans l'industrie, par branches (1954-1958)

	1954	1958	Différence 1954-1958		
	en milliers	en milliers	en milliers	en %	
Extraction	170,8	166,2	165,1	— 5,7	— 3,3
Industries manufacturières	1 007,9	1 088,1	1 045,9	+ 38,0	+ 3,8
dont					
alimentation	117,1	115,7	117,0	— 0,1	— 0,1
textile	191,8	186,1	172,4	— 10,4	— 10,1
vêtement	66,4	72,5	71,3	+ 4,9	+ 7,4
bois, ameublement	48,0	51,6	47,5	— 0,5	— 1,0
papier, livre	49,9	54,2	54,0	+ 4,1	+ 8,2
cuir	31,8	33,0	31,7	— 0,1	— 0,3
chimie	68,6	76,0	75,0	+ 6,4	+ 9,3
métallurgie et transforma- tion des métaux	352,4	404,6	386,3	+ 33,9	+ 9,6
minéraux non métalliques	61,0	69,6	64,2	+ 3,2	+ 5,2
divers	20,9	24,8	26,5	+ 5,6	+ 26,8
Construction	164,8	191,7	175,0	+ 10,2	+ 6,2
Services industriels	27,0	27,6	27,7	+ 0,7	+ 2,6
Total	1 370,5	1 473,6	1 413,7	+ 43,2	+ 3,2

au cours des années antérieures. Le déclin a été particulièrement marqué dans le textile où la tendance structurelle à la baisse des effectifs a été précipitée par la récession. Il a été très sensible aussi dans la construction, affectée à la fois par l'achèvement des travaux de l'Exposition universelle et le ralentissement de la demande privée, et dans les industries du bois et de l'ameublement. Il a été un peu moins accusé, quoique important encore, dans la métallurgie et les minéraux non métalliques. Dans l'extraction, enfin, où l'emploi n'avait cessé de s'accroître jusqu'à la fin de 1957, une diminution continue et plus sensible encore s'est produite en 1958, qui apparaîtrait beaucoup plus nettement à la comparaison des effectifs, à la fin des deux années, qu'elle ne ressort du rapprochement des chiffres moyens annuels. Au total, le recul a été sévère, puisque le niveau moyen de l'emploi salarié dans l'industrie a été, en 1958, de 4,3 % inférieur au niveau moyen de 1957, et le niveau à la fin de l'année 1958, à peine supérieur au niveau moyen de 1954 ; et encore la durée du travail a-t-elle subi une nouvelle diminution dans la plupart des industries.

Le mouvement en avant de l'emploi industriel salarié, entre 1954 et 1957, et son recul en 1957-1958 se sont donc soldés finalement par une progression globale de 3,2 % si l'on compare les niveaux moyens des deux années extrêmes, et une pro-

gression à peu près nulle si l'on compare la situation à la fin de 1958 et au début de 1954. Ils se sont soldés, d'autre part, par certaines modifications dans la répartition des effectifs salariés entre les industries, à l'avantage de la construction, de la métallurgie et de la transformation des métaux, des industries de minéraux non métalliques et des industries chimiques, et aux dépens de l'extraction et surtout des industries textiles.

L'expansion de l'emploi salarié dans les services a été plus régulière, puisqu'elle s'est poursuivie, quoique ralentie, en 1958, et elle a été au total sensiblement plus forte. Elle l'a été même si l'on ne tient pas compte de l'accroissement intervenu, en 1958, imputable en grande partie à l'Exposition universelle, et qui a présenté de ce fait un caractère temporaire.

Ainsi qu'il ressort du tableau ci-après, l'emploi salarié a progressé sensiblement dans toutes les branches, mais surtout dans le commerce. Il est vrai que cette progression particulièrement forte a été due, pour une part, à un phénomène de concentration, car elle s'est accompagnée d'une diminution notable de l'emploi non salarié.

TABLEAU N° 15

Emploi salarié dans les services, par branches (1954-1958)

	1954	1957	1958	Différence 1954-1958	
	en milliers	en milliers	en milliers	en milliers	en %
Commerce, banque, assurances	216,2	228,7	235,0	+ 18,8	+ 8,7
Transports et communications	197,2	207,6	207,2	+ 10,0	+ 5,1
Services	555,6	573,4	583,7	+ 28,1	+ 5,1
Total	969,0	1 009,7	1 025,9	+ 56,9	+ 5,9

L'évolution par sexe

L'examen des chiffres relatifs à l'emploi par sexe montre que l'emploi féminin s'est développé dans des proportions sensiblement plus fortes que l'emploi masculin.

Il n'en a pas été ainsi tout au long de la période puisque, jusqu'en 1957, l'indice de l'emploi masculin s'est élevé sensiblement au-dessus de l'indice de l'emploi féminin ⁽¹⁾. Mais celui-ci a été beaucoup moins affecté par la récession de 1958,

⁽¹⁾ Indices de l'emploi masculin et de l'emploi féminin (1954 = 100).

	1954	1955	1956	1957	1958
Emploi masculin	100	101,8	102,8	103,6	101,8
Emploi féminin	100	100,7	102,0	102,8	103,2

puisqu'il a continué, l'un dans l'autre, de progresser, alors que l'emploi masculin reculait sensiblement. Cette divergence de tendances tient à ce que près de 60 % des travailleurs féminins sont employés dans le secteur des services, où l'expansion de l'emploi s'est poursuivie malgré la récession de 1958, et a été, au total, plus forte que dans le secteur industriel. La majorité de la main-d'œuvre masculine est, au contraire, occupée dans l'industrie, où l'emploi, après avoir progressé fortement, a ensuite nettement régressé. Entre l'évolution de l'emploi masculin et de l'emploi féminin d'une part, et celle de l'emploi secondaire et de l'emploi tertiaire de l'autre, l'analyse met ainsi en lumière une corrélation assez étroite, qui n'est pas, du reste, particulière à la Belgique.

TABLEAU N° 16

Emploi masculin et emploi féminin (1954-1958)

	1954	1958	Différence 1954-1958	
	en milliers	en milliers	en milliers	en %
Emploi total	3 284,5	3 355,9	+ 71,4	+ 2,2
masculin	2 451,0	2 495,5	+ 44,5	+ 1,8
féminin	833,5	860,4	+ 26,9	+ 3,2
Emploi salarié (1)	2 382,5	2 476,9	+ 94,4	+ 4,0
masculin	1 765,2	1 827,1	+ 61,9	+ 3,5
féminin	617,3	649,8	+ 32,5	+ 5,3

(1) Y compris les chômeurs mis au travail par les pouvoirs publics.

L'évolution par régions

Faute de données postérieures au recensement du 31 décembre 1947 sur la répartition régionale de la main-d'œuvre, il n'est pas possible de se faire une idée précise de l'évolution de l'emploi dans les diverses provinces du pays au cours des années récentes. Diverses statistiques fournissent cependant, à cet égard, certaines indications, notamment les statistiques de sécurité sociale, de chômage et de migrations. Il en ressort que l'expansion de l'emploi a été inégale suivant les régions, le développement de l'activité ayant principalement intéressé l'agglomération de Bruxelles, la majeure partie de la province d'Anvers, une partie de celle du Limbourg et, à un moindre degré, la zone industrielle qui s'étend de Charleroi à Liège.

La plus grosse part de l'accroissement, survenu entre 1954 et 1957, du nombre des travailleurs assujettis à la sécurité sociale s'est, en effet, localisée dans ce groupe de régions, parmi lesquelles celle de Bruxelles, vers où ont convergé des courants de

migrations intérieures en provenance de tout le pays, paraît bien avoir connu le développement le plus rapide.

Dans les autres régions, l'expansion de l'emploi semble avoir été, au contraire, peu marquée, en dépit du recul très important du chômage dans certaines d'entre elles, entre 1954 et 1957. Dans plusieurs provinces en effet, ce recul a été dû à l'intensification de certains courants migratoires vers les régions en voie de développement plus rapide, au moins autant qu'à l'accroissement des possibilités locales d'emploi. L'agglomération de Bruxelles surtout, mais aussi celle d'Anvers pour les provinces flamandes, et celle de Liège pour le Limbourg et le Luxembourg, ont été les principaux pôles d'attraction de ces courants de migrations. L'essor des mouvements frontaliers vers la France a contribué à la résorption du chômage dans certaines régions, surtout en Flandre occidentale.

Il n'apparaît pas, par conséquent, que les contrastes se soient atténués au cours des récentes années, entre les régions où le niveau d'emploi est relativement élevé et celles où il est relativement bas, puisqu'il s'est élevé davantage dans les premières. A l'exception de quelques zones isolées, les marges occidentale, méridionale et orientale du pays, c'est-à-dire les deux Flandres, la plus grande partie du Hainaut, le sud de la province de Namur, la province du Luxembourg et l'est de la province de Liège, forment un ensemble de régions où l'activité économique, qui demeure dominée par l'agriculture et certaines industries traditionnelles telle l'industrie textile, continue de se développer avec une relative lenteur. Aussi enregistrent-elles des excédents d'émigration plus ou moins importants, en dépit desquels certaines d'entre elles, où la pression démographique est relativement forte, persistent à souffrir d'un chômage endémique : c'est le cas en particulier des deux Flandres où les taux de chômage sont nettement plus élevés que dans le reste du pays, et ont persisté à l'être durant la période de haute conjoncture qui a pris fin en 1957.

La récession de 1957-1958 qui a frappé la plupart des branches de l'industrie a fait ressentir ses effets dans toutes les régions, en sorte que l'emploi a subi une régression générale. Cette régression a été particulièrement prononcée dans les provinces flamandes, et non seulement dans les deux Flandres durement atteintes par le marasme du textile, de la céramique et des constructions mécaniques de la région de Bruges, mais aussi dans la province d'Anvers où l'activité s'est fortement ralentie dans toute une série d'industries : bois, constructions mécaniques, chantiers navals, diamant, et dans le Limbourg où le niveau de l'emploi a nettement baissé dans les charbonnages. Mais l'évolution de la situation n'a guère été plus favorable dans les provinces wallonnes où, malgré la réduction de la durée du travail, les effectifs n'ont pas cessé de diminuer dans les charbonnages, et où plusieurs autres industries essentielles ont fortement senti les effets de la récession : la sidérurgie et surtout les fabrications métalliques de Mons, Charleroi, Namur et Liège ; l'industrie des métaux

non-ferreux et les industries chimiques de la région de Liège ; l'industrie de la laine et des constructions mécaniques de la région de Verviers. En outre, la baisse d'activité a été à peu près générale dans la construction. C'est dans le Brabant que le niveau de l'emploi s'est le mieux maintenu, en raison de la structure de l'économie de cette province où prédominent les activités tertiaires, et de l'impulsion que leur a donnée l'Exposition universelle. Mais plusieurs de ces industries, notamment les industries métallurgiques, ont connu un net déclin d'activité, et le niveau de l'emploi a brusquement baissé dans la construction, sitôt achevés les travaux préparatoires de l'Exposition.

TABLEAU N° 17

Taux de chômage ⁽¹⁾ par provinces (1954-1958)

	1954	1955	1956	1957	1958
Anvers	10,4	6,9	4,9	4,4	6,7
Brabant	5,3	3,5	3,0	2,6	3,2
Flandre occidentale	11,1	8,6	6,4	5,0	6,9
Flandre orientale	10,5	7,9	6,2	4,7	7,1
Hainaut	3,9	2,5	1,9	1,7	2,3
Liège	3,2	2,1	1,8	1,8	2,8
Limbourg	5,4	3,6	3,4	3,6	4,8
Luxembourg	2,1	1,3	0,9	0,9	1,3
Namur	3,1	2,1	2,0	2,0	2,3
Moyenne	6,8	4,7	3,7	3,2	4,5

(¹) Chômage complet en % de la main-d'œuvre salariée au 31-12-1947.

Le tableau ci-dessus confirme que, sous le rapport du chômage, la situation a été constamment plus favorable dans les provinces wallonnes et au Brabant que dans les provinces flamandes, et qu'elle est restée dominée par un net contraste entre ces deux groupes de régions : les unes à niveau d'emploi relativement élevé, les autres à niveau d'emploi relativement bas. Cette opposition a conservé sa netteté durant la forte poussée de chômage qui a marqué les derniers mois de la période, bien que le développement très important du chômage partiel dans le Hainaut et la province de Liège ait quelque peu altéré la situation privilégiée des régions wallonnes.

L'évolution du marché de l'emploi

L'évolution du marché de l'emploi en Belgique, entre 1954 et 1958, a été dominée par trois éléments fondamentaux : la tendance légèrement déclinante de la population

active ; la persistance d'une assez grosse réserve de main-d'œuvre, constituée essentiellement par une masse importante de chômeurs ; enfin, la succession d'une période de haute conjoncture au cours de laquelle le niveau de l'emploi s'est élevé avec une rapidité insolite, et d'une période de récession où il s'est au contraire abaissé. Le passage de l'une à l'autre s'est effectué assez brutalement au cours du deuxième semestre de l'année 1957.

Le jeu de ces facteurs a déterminé une évolution dans laquelle on peut distinguer trois étapes. Du printemps de 1954 au printemps 1956, s'est manifestée une offre d'emploi exceptionnellement forte, que l'existence d'importantes réserves utiles de main-d'œuvre a permis de satisfaire en grande partie, mais qui a provoqué, dès 1955, une reprise de l'immigration. Du printemps de 1956 à l'été de 1957, la pression de l'offre s'est un peu atténuée, mais la raréfaction des disponibilités internes a créé des tensions de plus en plus fortes, et nécessité de plus larges introductions de main-d'œuvre étrangère. A partir de l'automne de 1957 enfin, l'offre a cessé de l'emporter sur la demande, en sorte que, non seulement les tensions ont disparu dans la plupart des branches, mais que le chômage a accusé, depuis ce moment, une tendance à se développer rapidement. Ainsi le marché de l'emploi n'a été, à aucun moment, en situation normale d'équilibre : il a fallu, en effet, une forte immigration pour satisfaire aux besoins qui se sont manifestés durant la période de haute conjoncture 1954-1957, tandis que la récession de 1957- 1958 a ramené rapidement le chômage à son niveau initial.

Les besoins

L'expansion qui s'est produite dans l'industrie et dans les services entre 1954 et 1957 ⁽¹⁾ a donné lieu à des besoins nouveaux qui peuvent être chiffrés d'une manière relativement précise. La comparaison des chiffres de l'emploi salarié, entre 1954 et 1957, en fournit une mesure approximative : près de 150 000 travailleurs répartis par branches d'activité de la manière suivante :

Industries manufacturières	80 200
Construction	26 900
Services industriels	600
Commerce, banque, assurances	12 500
Transports et communications	10 400
Services	17 800
	<hr/>
Total approximatif	148 400

⁽¹⁾ Voir ci-dessus : « Les modalités de l'expansion de l'emploi », page 51.

Cette mesure est en fait inférieure à la réalité, car l'écart a été sensiblement plus prononcé entre le niveau minimum d'emploi de 1954 et le niveau maximum de 1957. D'autre part, parmi les branches d'activité ci-dessus, certains groupes ont enregistré de légers reculs d'effectifs, en sorte que la progression a été un peu plus marquée dans les groupes en expansion qu'il ne ressort des chiffres globaux. Enfin, il semble qu'à certains moments, les besoins en effectifs de certaines industries n'aient pu être intégralement couverts.

Les besoins nouveaux ont été très importants dans les industries manufacturières et dans la construction où se sont ouverts, au total, plus de 110 000 emplois nouveaux, dont, entre autres près de 40 000 dans la transformation des métaux, près de 27 000 dans la construction, 13 000 dans la métallurgie, plus de 8 000 dans les minéraux non métalliques, plus de 7 000 dans la chimie et le caoutchouc et 6 000 dans le vêtement. Quant à l'ensemble des services, les ouvertures d'emplois y ont atteint, au total, une quarantaine de milliers.

A ces besoins nouveaux se sont ajoutés des besoins de remplacement, consécutifs aux cessations d'activité et, d'autre part, à la tendance traditionnelle de la main-d'œuvre, particulièrement forte en période de haute conjoncture, à abandonner certaines professions.

Le remplacement de la main-d'œuvre qui se retire de la vie active s'effectue par le jeu du mouvement naturel et ne pose pas, normalement, de problèmes particuliers. Il en a posé cependant en Belgique, au cours de cette période, par suite du léger déclin de la population d'âge actif et de la tendance des jeunes générations à se détourner de certains métiers. La situation, à cet égard, n'est pas connue avec précision. Il semble cependant que le renouvellement de la main-d'œuvre tende à être insuffisant dans plusieurs branches : non seulement l'extraction, mais encore l'agriculture et certaines industries manufacturières, notamment la métallurgie lourde. Dans certaines de ces branches, se produit en outre un exode de personnel plus ou moins régulier. C'est le cas, principalement, des mines de charbon où plusieurs dizaines de milliers de travailleurs ont encore, au cours de la période, abandonné leurs emplois.

Ainsi, pour ces diverses raisons, les années 1954-1957 ont été marquées par un gonflement à peu près général des besoins de main-d'œuvre et par un nombre élevé d'offres d'emplois dans toute une série de branches d'activité : en tout premier lieu la transformation des métaux, la construction et les mines, mais aussi la métallurgie, la chimie, les minéraux non métalliques, les transports, le commerce et l'hôtellerie.

Les statistiques d'emploi et d'offres d'emploi montrent que ce gonflement a été nettement plus prononcé dans les professions masculines que dans les professions féminines. Elles ne permettent pas, en revanche, de se faire une idée précise des catégories professionnelles sur lesquelles les besoins ont porté. Les statistiques d'offres

d'emploi reçues par l'Office national du placement et du chômage tendent à donner l'impression que les besoins en personnel non qualifié (ouvriers agricoles, personnel domestique et hôtelier, manœuvres spécialisés, manœuvres ordinaires), ou en majorité non qualifié (personnel des mines), l'ont largement emporté sur les besoins en personnel qualifié. Mais outre que ces statistiques sont loin de couvrir la totalité de l'offre d'emploi, surtout en ce qui concerne les échelons supérieurs de la hiérarchie professionnelle, le taux de rotation de la main-d'œuvre est beaucoup plus élevé dans les catégories non qualifiées que dans les autres. L'analyse de la demande d'emploi permettra, dans une certaine mesure, d'éclaircir ce point.

L'offre d'emploi, qui tendait à décliner cependant depuis le printemps de 1956, a considérablement baissé à partir de l'été de 1957. Le nombre des offres d'emploi transmises à l'Office national du placement et du chômage, qui avait atteint un maximum de 340 000 en 1955, est en effet descendu à 200 000 en 1958, niveau d'étiage qui semble n'avoir guère excédé les besoins provenant de la rotation de la main-d'œuvre. Au-delà de l'été de 1957, en effet, il ne s'est plus manifesté de besoins nouveaux que dans certaines branches du secteur tertiaire, besoins qui ont été modestes du reste et souvent éphémères, alors que la plupart des industries réduisaient leurs effectifs. La situation au regard des besoins de main-d'œuvre s'est donc très rapidement transformée, depuis le milieu de 1957, et cette évolution défavorable n'était pas encore parvenue à son terme à la fin de 1958.

La couverture des besoins

Les besoins nouveaux qui se sont manifestés au cours de la période de haute conjoncture de 1954-1957 ont trouvé leur contre-partie dans l'accroissement de la population active, dans la diminution de l'emploi non salarié, dans la réduction des effectifs salariés dans l'agriculture et dans l'extraction, et dans la régression du chômage. L'importance numérique de ces diverses disponibilités est indiquée ci-dessous :

Accroissement de la population active	24 100
Diminution de l'emploi non salarié	20 000
Diminution des effectifs salariés dans l'agriculture et l'extraction	6 700
Diminution du nombre des chômeurs complets	89 100
Diminution du nombre des chômeurs mis au travail par les pouvoirs publics	8 700
	148 600
Total approximatif	148 600

Les disponibilités ont été, en fait, un peu plus importantes, car des dégagements de personnel salarié se sont également produits dans les industries textiles (5 700) et les industries alimentaires (1 400).

Ce bilan ne donne cependant aucune idée de la manière dont l'ensemble des besoins — besoins nouveaux et besoins de remplacement — ont été couverts, ni des problèmes auxquels a donné lieu la rencontre de la demande et de l'offre. Il ne fait pas apparaître non plus que l'accroissement de la population active, intervenu entre 1954 et 1957, est entièrement imputable à l'excédent de l'immigration sur l'émigration. Il est donc nécessaire de procéder à une analyse plus complète et plus détaillée des disponibilités.

L'accroissement de la population active

La population active s'est accrue, de 1954 à 1957, de quelque 24 000 unités, c'est-à-dire dans une mesure très faible. On a vu, d'autre part, que le mouvement naturel avait eu, sur cet accroissement, une influence négative, accentuée par l'excédent de l'émigration permanente de ressortissants belges relevant de la population active. Il en résulte que le mouvement naturel n'a pas assuré le renouvellement intégral de la main-d'œuvre qui s'est retirée de la vie professionnelle au cours de la période, dans toutes les branches d'activité.

Le renouvellement de la main-d'œuvre par le jeu du mouvement naturel s'est donc soldé, au cours de la période, par un déficit qui a atteint plusieurs dizaines de milliers d'unités, et qui a été d'autant plus sensible qu'il s'est localisé dans un nombre limité de professions. Ce déficit, pris globalement, a été cependant beaucoup plus que balancé par l'immigration. Entre 1954 et 1957, 61 600 nouveaux permis de

TABLEAU N° 18

Permis de travail délivrés à l'immigration (1) (1954-1958) par branches d'activité

	1954	1955	1956	1957	1958	Total
Agriculture	121	240	222	185	157	925
Extraction	770	14 593	12 189	15 880	6 425	49 857
Industries manufacturières	974	1 420	2 702	4 019	1 318	10 433
dont						
métallurgie et transformation des métaux	378	753	1 546	2 290	478	5 445
Construction	203	407	1 020	1 617	858	4 105
Services	2 382	2 787	3 104	2 856	5 148	16 277
dont						
services domestiques (2)	1 725	1 918	2 068	1 863	3 446	11 020
Total	4 450	19 447	19 237	24 557	13 906	81 597

(1) Les chiffres pour 1954 et pour 1955-1958 sont empruntés à des séries différentes; ceux de 1954 sont quelque peu sous-estimés.

(2) Services domestiques, hôtellerie et soins personnels.

travail ont été en effet délivrés à l'immigration, dont la très grande majorité au cours des trois années 1955-1957. L'immigration a surtout servi à couvrir les besoins de main-d'œuvre des charbonnages, puisque plus de 43 000 permis, soit près des deux tiers du total, ont été accordés à des entreprises minières. La plus grande partie du reste s'est répartie entre les services domestiques ⁽¹⁾ (7 600), la métallurgie et la transformation des métaux (5 000), et la construction (3 200).

Malgré la récession de 1958, les admissions se sont poursuivies à une cadence élevée, dans la première moitié de 1958, et ne se sont arrêtées que dans la seconde. Au total, 13 900 permis ont encore été délivrés au cours de l'année, dont 6 400 dans l'extraction ⁽²⁾, et la plupart des autres dans les services, en grande partie pour répondre aux besoins suscités par l'Exposition universelle. Le détail de ces mouvements, par année et activités, figure au tableau ci-dessus.

L'immigration a été alimentée en très grande partie par les autres pays membres de la Communauté. Sur les 81 600 permis délivrés au total, de 1954 à 1958, 52 900, soit 72,1 %, intéressaient des travailleurs originaires des cinq autres pays, dont 39 700, soit 48,6 %, des Italiens. L'immigration italienne, principalement destinée aux charbonnages, n'a pas été cependant aussi largement prépondérante qu'elle l'avait été auparavant. Un important courant d'immigration grecque s'est développé en effet depuis 1955, pour satisfaire aux besoins des mines (12 100 travailleurs au total entre 1955 et 1958) et, plus récemment, un courant d'immigration espagnole (5 900 travailleurs entre les mêmes dates). Enfin, 4 000 réfugiés politiques hongrois ont été admis en 1957.

Les mutations professionnelles

De 1954 à 1957, l'emploi non salarié a diminué de 20 000 unités, dont 9 400 dans l'agriculture, 5 200 dans l'industrie et 7 500 dans les services. Il n'est pas possible de déterminer dans quelle mesure cette diminution est imputable à des cessations définitives d'activité ou à une extension de l'emploi salarié aux dépens de l'emploi non salarié. Il est probable, cependant, qu'une importante fraction des travailleurs qui ont abandonné leurs activités indépendantes ou familiales sont devenus des salariés. Cette mutation de condition professionnelle s'est accompagnée dans beaucoup de cas — dans la généralité des cas même en ce qui concerne les travailleurs originaires de l'agriculture — d'un changement de branche d'activité.

D'autres mutations professionnelles, favorisées par la haute conjoncture, se sont produites de certaines branches de l'emploi salarié, notamment l'agriculture, l'extraction, et les textiles, vers d'autre. L'ampleur de ces transferts est malheureusement

(1) Y compris l'hôtellerie et les soins personnels.

(2) Il s'agit, pour la plupart, de permis délivrés au titre d'admissions décidées en 1957.

impossible à déterminer rigoureusement. Dans l'extraction, elle a été en tout cas supérieure à la réduction d'effectifs observée dans cette branche, car il s'y est produit un afflux constant de main-d'œuvre immigrée.

Les branches qui ont bénéficié principalement de ces mutations semblent avoir été la construction, les industries de matériaux de construction, les industries du bois et la métallurgie, en ce qui concerne la main-d'œuvre masculine, les industries du vêtement et les services domestiques, en ce qui concerne la main-d'œuvre féminine.

Certaines mutations se sont encore produites en 1958, bien que la conjoncture y ait été beaucoup moins favorable.

TABLEAU N° 19

Moyenne annuelle du chômage (1954-1958)

	1954	1955	1956	1957	1958	Différence 1954-1958	
	en milliers	en milliers	en milliers	en milliers	en milliers	en milliers	en %
Chômeurs complets, par branches professionnelles							
Agriculture ⁽¹⁾	12,3	8,7	7,2	6,0	7,5	— 4,9	— 39,4
Alimentation ⁽²⁾	9,8	6,5	4,7	4,1	5,1	— 4,7	— 48,3
Textile	23,2	18,2	12,5	8,3	13,4	— 9,8	— 42,3
Vêtement	12,3	7,9	5,7	4,3	5,7	— 6,6	— 53,8
Bois	7,2	5,0	3,7	3,1	5,4	— 1,9	— 26,0
Métallurgie	21,1	12,6	8,8	8,1	16,4	— 4,7	— 22,3
Construction	24,6	17,5	16,1	15,4	21,8	— 2,8	— 11,4
Transports	14,1	9,4	7,1	6,0	8,1	— 6,0	— 42,3
Hôtellerie	5,2	4,1	3,8	3,3	3,5	— 1,7	— 32,2
Employés	11,8	8,9	7,4	6,3	6,7	— 5,1	— 43,4
Divers	25,3	17,6	14,0	12,5	16,3	— 9,0	— 35,6
Total	166,9	116,5	91,0	77,9	109,7	— 57,2	— 33,3
En % de la main- d'œuvre civile	4,8	3,4	2,6	2,2	3,2		— 1,6
Chômeurs mis au travail par les pouvoirs publics							
	13,9	22,7	9,8	5,3	10,5	— 3,4	— 24,5

(1) Y compris forêts, chasse et pêche.

(2) Y compris l'industrie du tabac.

La régression du chômage

Enfin, pour une part importante, les besoins de main-d'œuvre des branches d'activité en expansion ont été couverts, pendant la période de haute conjoncture de 1954-1957, par la mise au travail de nombreux chômeurs. Le chômage constituait, au début de la période, une réserve considérable, puisque l'effectif moyen des chômeurs complets s'élevait, en 1954, à 167 000, représentant près de 5 % de la main-d'œuvre civile et plus de 6,5 % de la main-d'œuvre salariée. En 1957, il s'inscrivait à 78 000 seulement, en diminution de plus de moitié par rapport à 1954. De son côté, le chiffre des chômeurs mis au travail par les pouvoirs publics est descendu, entre ces mêmes dates, d'un peu moins de 14 000 à un peu plus de 5 000.

L'examen des chiffres reproduits au tableau ci-dessus montre que la régression du chômage a été surtout rapide jusqu'en 1956, année au cours de laquelle a commencé de s'épuiser la première réserve de main-d'œuvre, constituée par les chômeurs remplissant les conditions d'âge, de qualification et de domicile requises pour une embauche immédiate, et où la seconde réserve a commencé, d'être entamée, la persistance d'importantes pénuries conduisant les employeurs à réduire leurs exigences d'aptitude.

Lorsque le chômage a atteint, au cours de l'été de 1957, son point le plus bas, il n'excédait plus guère le niveau correspondant à l'existence d'un chômage frictionnel normal, d'un chômage structurel très localisé, et lié à l'éloignement des centres industriels, et d'un chômage de caractère plus ou moins résiduel, frappant des travailleurs de plus de cinquante ans ⁽¹⁾, et des travailleurs aux aptitudes réduites ⁽²⁾.

Le recul du chômage a intéressé à peu près uniformément toutes les branches d'activité, même celles où l'emploi n'a pas augmenté, ou a augmenté faiblement. Ce phénomène s'explique par le fait qu'une partie des chômeurs précédemment employés dans certaines branches d'activité se sont, plus ou moins spontanément, reclassés dans

(1) Voici, à cet égard, les éléments caractéristiques de la situation du chômage au 15-5-1957.

(En milliers)

	Hommes			Femmes			Total		
	Moins de 50 ans	Plus de 50 ans	Total	Moins de 50 ans	Plus de 50 ans	Total	Moins de 50 ans	Plus de 50 ans	Total
Aptes	11,1	18,1	29,2	8,9	5,6	14,5	20,0	23,7	43,7
Partiellement aptes	3,3	5,8	9,1	1,7	1,5	3,2	4,9	7,3	12,2
Difficiles à placer	4,4	8,2	12,6	1,7	1,5	3,2	6,1	9,8	15,8
Total	18,8	32,1	50,9	12,3	8,6	20,9	31,1	40,8	71,8

(2) Sur les 71 800 chômeurs recensés au 15-5-1957, 25 400 étaient des manœuvres ordinaires, 11 600 des manœuvres spécialisés, et 4 700 des employés subalternes. Ces trois catégories faisaient, ensemble, près de 60 % du total.

d'autres. Cela a été le cas en particulier d'un grand nombre de travailleurs de l'industrie textile.

D'autre part, la régression du chômage féminin a été nettement plus forte, entre 1954 et 1957, que celle du chômage masculin. Le nombre des chômeurs masculins a en effet, baissé de moins de moitié, alors que celui des chômeuses diminuait de plus de 60 % ⁽¹⁾. C'est là, en partie, la conséquence du développement relativement plus rapide de l'emploi féminin ⁽²⁾. Mais cela est résulté aussi de nombreuses radiations effectuées par l'administration, en application de la réglementation sur l'éligibilité aux allocations de chômage.

Enfin, le recul du chômage a été à peu près uniforme suivant les provinces, en sorte que les contrastes régionaux se sont maintenus. Les taux de chômage sont demeurés, en effet, constamment plus élevés dans les provinces flamandes qu'au Brabant, et surtout dans les provinces wallonnes où ils sont descendus, en 1957, à des niveaux très bas ⁽³⁾.

Le retournement de conjoncture qui s'est amorcé dans la deuxième moitié de 1957 a déterminé cependant, vers la fin de la période, une forte recrudescence du chômage.

La tendance s'est dessinée à l'automne de 1957, pour s'accélérer nettement dans la deuxième moitié de 1958. Cette recrudescence, pourtant freinée par le déclin de la population active, s'est manifestée dans l'agriculture et surtout dans l'industrie où elle a affecté toutes les branches, mais surtout le textile, le bois, la métallurgie, et la construction. Elle a en revanche, dans une large mesure, épargné les services. Au total, la moyenne du chômage complet a atteint, en 1958, près de 110 000, en augmentation de 32 000 sur la moyenne de 1957, tandis que le nombre des chômeurs occupés par les pouvoirs publics doublait, passant de 5 300 à 10 500. Et en décembre 1958, le chômage complet dépassait 150 000, retrouvant approximativement son niveau de décembre 1954.

Ainsi, s'est rapidement reconstituée une réserve de main-d'œuvre importante dont

(1) Chômage masculin et chômage féminin (1954-1957) moyenne annuelle :

	1954	1957	Différence 1954 - 1957	
	en milliers	en milliers	en milliers	en %
Chômage masculin	107,5	55,7	— 51,8	— 48,2
Chômage féminin	59,5	22,2	— 37,3	— 62,7
Total :	166,9	77,9	— 89,1	— 53,4

(2) Voir ci-dessus, le paragraphe intitulé « L'évolution par sexe », page 32.

(3) Voir ci-dessus, le paragraphe intitulé « L'évolution par régions », page 34.

la structure, telle que la révèle le recensement du 17 novembre 1958 ⁽¹⁾, souligne le caractère anormal. La presque totalité de l'augmentation enregistrée par rapport au 15 mai 1957 a porté, en effet, sur des travailleurs pleinement aptes, âgés pour la plupart de moins de 50 ans et, en nette majorité, qualifiés ou semi-qualifiés. La récession de 1958 a donc réduit à nouveau à l'inactivité un nombre important de travailleurs répondant à tous les critères d'aptitude. Cependant, bien qu'elle se soit fortement détériorée en 1958, la situation du chômage à la fin de cette année ne laissait pas encore d'être sensiblement meilleure qu'elle ne l'était au début de la période : la récession de 1958 n'a pas annulé en totalité les progrès considérables accomplis sous ce rapport depuis le début de 1954, progrès dont la comparaison entre les moyennes de 1954 et de 1958 permet de prendre une mesure approximative.

L'évolution du chômage partiel et accidentel ⁽²⁾ a moins nettement accusé les fluctuations de la conjoncture. Son niveau est demeuré à peu près stable de 1954 à 1956, et il ne s'est abaissé nettement qu'en 1957, pour se relever plus fortement encore en 1958. Le lien entre la haute conjoncture de 1957 et le niveau très bas du chômage partiel et accidentel au cours de cette année est cependant évident et, plus encore, le lien entre la basse conjoncture de 1958 et le niveau anormalement élevé qu'il y a atteint. Le chômage partiel s'est en effet beaucoup développé dans les industries atteintes par la récession, notamment le textile, la métallurgie et les mines.

(1) Voici, à gros traits, la structure du chômage à cette date.

(En milliers)

	Hommes			Femmes			Total		
	Moins de 50 ans	Plus de 50 ans	Total	Moins de 50 ans	Plus de 50 ans	Total	Moins de 50 ans	Plus de 50 ans	Total
Aptes	45,0	26,6	71,5	15,8	9,3	25,1	60,8	35,9	96,7
Partiellement aptes	4,8	6,1	10,9	1,6	2,2	3,8	6,5	8,3	14,7
Difficiles à placer	5,0	9,2	14,2	1,7	2,4	4,1	6,6	11,7	18,3
Total	54,8	41,9	96,7	19,2	13,9	33,0	74,0	55,8	129,7

Par ailleurs, le nombre des manœuvres spécialisés (23 900), des manœuvres ordinaires (34 500) et des employés subalternes (6 400) en chômage ne représentait, au total, que 64 800 personnes, soit à peu près 50 % du total, le reste étant constitué de travailleurs qualifiés et semi-qualifiés.

(2) Voici les chiffres annuels moyens du chômage partiel et accidentel, que les statistiques ne distinguent pas l'un de l'autre :

Année	1954	1955	1956	1957	1958
Moyenne	57,8	55,9	53,7	38,9	71,1

Problèmes d'adaptation

Malgré l'immigration, les dégagements d'effectifs qui se sont produits dans certaines branches d'activité et l'existence, au début de la période, d'une réserve considérable de chômeurs, le marché belge du travail a connu, entre 1954 et 1957, de fortes tensions. Elles sont allées en s'accroissant jusqu'au début de 1957, et se sont ensuite relâchées pour faire place, en 1958, à une situation inverse.

Les pénuries constatées au cours de la période 1954-1957 se sont manifestées principalement dans l'extraction. Mais il y en a eu d'importantes aussi dans la métallurgie et la transformation des métaux, dans les industries du bois et du vêtement, dans la construction et dans les services domestiques. Elles ont présenté des caractères différents suivant les branches : dans les industries manufacturières et la construction, elles ont surtout porté sur du personnel qualifié et semi-qualifié ; dans les mines, sur des manœuvres. Elles ont été plus ou moins aiguës suivant les régions.

Une large fraction de ces pénuries, notamment les pénuries de personnel des mines, ont été couvertes par l'immigration étrangère, pour une large part organisée. Certaines d'entre elles, d'autre part, ont pu l'être par la procédure dite de compensation nationale qui a permis de placer, entre 1954 et 1957, plus de 16 000 travailleurs hors du ressort du bureau de placement de leur domicile, dont plus de 12 000 dans les mines. Par ailleurs, quelque 7 300 chômeurs ont été « réadaptés » entre les mêmes dates, sous les auspices de l'Office national du placement et du chômage, c'est-à-dire qu'ils ont été formés à des métiers relevant de branches d'activité où les besoins de main-d'œuvre étaient importants, et dans lesquelles ils se sont reclassés : construction surtout, mais aussi métallurgie, industrie du bois et industrie du vêtement.

La mobilité de la main-d'œuvre n'a pas seulement revêtu ces formes officielles : l'immigration étrangère, en particulier l'émigration en provenance des pays voisins, a été souvent spontanée, même si elle a été, dans la plupart des cas, contrôlée ⁽¹⁾ ; d'importants déplacements de main-d'œuvre, de caractère également spontané, se sont produits à l'intérieur du pays en direction des agglomérations de Bruxelles surtout, mais aussi d'Anvers et de Liège ⁽²⁾ ; enfin, la plupart des transferts de main-d'œuvre d'une branche d'activité à l'autre se sont effectués sans nécessiter de passage par les centres de réadaptation. Outre ces déplacements permanents, les campagnes betteravières ont continué de donner lieu à des déplacements saisonniers de travailleurs agricoles originaires des régions flamandes, vers les régions wallonnes.

Les tensions se sont évidemment beaucoup relâchées en 1958, se réduisant à la fois en étendue et en intensité.

(1) L'immigration en provenance du Luxembourg a cessé d'être soumise au régime des permis de travail à partir de 1956, et l'immigration en provenance des Pays-Bas, à partir de 1957.

(2) Voir ci-dessus, le paragraphe intitulé « L'évolution par régions », page 34.

République fédérale d'Allemagne

Vue générale

Dans la république fédérale d'Allemagne, le rythme de l'expansion a été très rapide encore entre 1954 et 1958, bien qu'il ait accusé, vers la fin de la période, une nette tendance à se ralentir. De puissants facteurs internes se sont en effet conjugués avec le développement considérable des exportations, pour stimuler l'investissement auquel a été consacrée une part légèrement plus forte encore du produit national que précédemment. L'accroissement rapide de la population adulte, dû pour partie au mouvement naturel et, pour partie, à la persistance d'un gros afflux de réfugiés en provenance de la zone d'occupation soviétique, a en effet contribué fortement à gonfler la demande intérieure et, partant, à élargir l'appareil de production, dans le même temps que la main-d'œuvre continuait à grossir rapidement. A cela s'est ajoutée la poursuite de l'effort de construction rendu nécessaire par les bouleversements démographiques résultés de la guerre. S'y est ajouté, enfin, l'effet des importants déplacements de main-d'œuvre du secteur agricole vers le secteur non agricole. Ces facteurs internes d'essor se sont progressivement affaiblis cependant, au cours de la période, ce qui explique que le rythme d'expansion ait eu tendance à se ralentir, d'autant plus que la détérioration de la conjoncture internationale, en 1957-1958, a freiné momentanément la progression des exportations.

Le dynamisme des dernières années a été tel que, malgré les progrès de productivité très importants réalisés dans l'industrie, l'emploi s'y est encore considérablement accru, la tendance à la réduction des horaires de travail ayant contribué, il

TABLEAU N° 20

Main-d'œuvre civile, emploi et chômage (1954-1958) (1)

	1954	1955	1956	1957	1958	Différence 1954 - 1958
	En milliers					
Main-d'œuvre civile	23 619	24 168	24 588	24 941	25 130	+ 1 511
Emploi	22 392	23 231	23 822	24 276	24 445	+ 2 053
Chômage	1 227	937	766	665	685	— 542
	Indices					
Main-d'œuvre civile	100	102,3	104,1	105,6	106,4	+ 6,4
Emploi	100	103,7	106,4	108,4	109,2	+ 9,2
Chômage	100	76,4	62,4	54,2	55,8	— 44,2

(1) Y compris la Sarre, non compris Berlin-Ouest.

est vrai, à accroître sensiblement les besoins de main-d'œuvre dans ce secteur. L'essor de l'emploi a été très important aussi dans le secteur des services, vers lequel s'est portée une demande sans cesse accrue, surtout dans le commerce.

Au total, l'expansion de l'emploi qui a intéressé toutes les branches de l'économie, à l'exception de l'agriculture, a été encore remarquablement rapide entre 1954 et 1958, et elle a nettement excédé celle, pourtant très forte, de la population active. Le rythme de cette expansion s'est sensiblement ralenti cependant vers la fin de la période. Mais l'accroissement de la population active s'est ralenti parallèlement, en sorte que le niveau relatif de l'emploi n'a pas cessé de s'élever, et le chômage, de reculer : la moyenne du nombre des chômeurs inscrits en 1958 n'a dépassé celle de 1957 que pour une raison purement saisonnière. Le tableau ci-dessous permet de prendre une vue d'ensemble de cette évolution.

Ainsi, en cinq ans, l'emploi s'est accru de plus de 9 % et le chômage a diminué de plus de 40 %. La rapidité du développement économique a permis non seulement d'intégrer dans l'emploi la totalité du croît de la population active, mais encore à éliminer à peu près complètement le chômage structurel relativement important qui subsistait au début de la période.

La tendance des effectifs à s'accroître s'est affaiblie, cependant, à partir de 1956. L'augmentation qui s'est produite en 1958 a même été relativement minime, et certaines branches, telles l'extraction, la construction et le textile, ont enregistré un recul. Cette année de ralentissement conjoncturel paraît avoir marqué ainsi la fin d'une période où l'accroissement rapide de la population active et l'abondance des réserves de main-d'œuvre avaient aidé à maintenir, pendant de nombreuses années, un rythme de croissance extrêmement élevé.

La république fédérale d'Allemagne a connu en effet, au cours de la période, une très forte augmentation de population adulte. Trois facteurs y ont contribué : tout d'abord, le renouvellement de la population d'âge actif a continué, au cours des trois premières années, à s'effectuer au rythme rapide que lui a imprimé, depuis 1949, l'arrivée à l'âge d'activité des fortes générations nées entre 1934 et 1941 ; en second lieu, les générations qui sont parvenues simultanément au seuil de la vieillesse comptaient parmi celles qui ont été le plus fortement amputées par les pertes de la première guerre mondiale ; enfin, un afflux considérable de réfugiés a persisté en provenance de la zone d'occupation soviétique et des territoires de l'est sous administration étrangère et, dans leur grande majorité, ces réfugiés appartenaient aux générations d'âge actif. Très rapide jusqu'en 1956, le rythme d'accroissement de la population adulte s'est cependant ralenti en 1957, sous l'effet de l'arrivée à l'âge d'activité de la première d'une série de générations beaucoup moins nombreuses, et davantage encore en 1958, où l'afflux de réfugiés a, de surcroît, notablement diminué.

L'évolution de la population active s'est conformée à celle de la population d'âge actif ; elle a été marquée, elle aussi, par une forte progression, suivie d'une progression ralentie : l'importance relative de son augmentation a été, cependant, un peu plus forte (6,4 % au lieu de 5,9 %). Ce phénomène s'explique par l'accroissement considérable de la main-d'œuvre féminine, dont les effectifs ont grossi, en cinq ans, de quelque 9 %, partie sous l'effet du gonflement des effectifs des jeunes générations, parmi lesquelles les taux d'activité féminins sont les plus élevés, partie grâce à la situation du marché de l'emploi, qui s'est prêtée à l'extension de l'activité des femmes appartenant à des générations plus anciennes. Le main-d'œuvre civile masculine, au contraire, a augmenté beaucoup moins vite que la population d'âge actif, car ce sont les groupes d'âges les plus jeunes (de 15 à 24 ans) et les plus vieux (55 à 65 ans), parmi lesquels les taux d'activité masculins sont les plus bas, qui se sont le plus accrus. Bien plus, il apparaît que les taux d'activité masculins ont fléchi aux âges jeunes, sous l'effet notamment des progrès de la scolarisation.

Les modalités de l'expansion de l'emploi

Dans la république fédérale d'Allemagne, l'expansion de l'emploi s'est accompagnée d'importants changements dans la répartition des effectifs employés par situation dans la profession, activités, sexe et régions.

L'évolution par secteurs d'activité et situation dans la profession

Les grands traits de l'évolution par secteurs d'activité et statut professionnel sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Tout d'abord, l'emploi agricole a continué de décroître à une cadence rapide, puisqu'il a perdu encore, entre 1954 et 1958, plus de 400 000 unités, représentant quelque 9 % de l'effectif initial. Ce recul lié, comme dans les autres pays, aux progrès de la rationalisation dans l'agriculture, a intéressé, d'une part, un nombre important de non salariés, exploitants et aides familiaux, qui ont abandonné leurs activités agricoles ou ne les ont conservées qu'à titre accessoire et, d'autre part, un nombre relativement bien plus important encore de salariés, attirés vers d'autres branches de l'économie par des salaires et des conditions de vie plus favorables. L'amélioration des transports, en raccourcissant les distances des campagnes aux villes, a hâté cette évolution.

Dans le secteur industriel, l'emploi non salarié est resté à peu près stationnaire, alors qu'il a progressé très fortement dans le secteur des services. Mais la plus grosse partie de l'accroissement de l'emploi observé entre 1954 et 1958 a porté, comme

TABLEAU N° 21

Emploi par secteurs d'activité et situation dans la profession ⁽¹⁾ (1954-1958 ⁽²⁾)

	1954	1958	Différence 1954-1958	
	en milliers	en milliers	en milliers	en %
Emploi total ⁽³⁾	22 392	24 445	+ 2 053	+ 9,2
salariné	16 265	18 405	+ 2 140	+ 13,2
non salariné ⁽⁴⁾	6 127	6 040	— 87	— 1,4
Emploi primaire	4 422	4 011	— 411	— 9,3
salariné	787	628	— 159	— 20,2
non salariné	3 635	3 383	— 252	— 6,9
Emploi secondaire	10 277	11 742	+ 1 465	+ 14,3
salariné	9 221	10 681	+ 1 460	+ 15,8
non salariné	1 056	1 061	+ 5	+ 0,5
Emploi tertiaire	7 693	8 692	+ 999	+ 13,0
salariné	6 257	7 096	+ 839	+ 13,4
non salariné	1 436	1 596	+ 160	+ 11,1

⁽¹⁾ Y compris la Sarre, non compris Berlin-Ouest.⁽²⁾ Moyenne annuelle; les travailleurs à domicile sont compris parmi les salariés.⁽³⁾ Emploi civil.⁽⁴⁾ Employeurs, travailleurs indépendants, aides familiaux.

dans les autres pays, sur les travailleurs salariés de ces deux secteurs. Leur nombre s'est accru de 2,4 millions, soit 14 % de l'effectif initial, et un peu plus rapidement dans l'industrie que dans les services, ainsi que l'indiquent les indices ci-dessous qui figurent la progression de l'emploi salarié dans ces deux secteurs, année par année (sur la base 1954 = 100) :

	1954	1955	1956	1957	1958
Industrie	100	106,8	112,0	114,3	115,8
Services	100	104,6	107,7	111,9	113,4

L'évolution a été légèrement différente dans les deux secteurs : dans l'industrie, l'accroissement des effectifs a été très rapide au début de la période et s'est ensuite progressivement ralenti ; dans les services, l'essor a été surtout marqué en 1954-1955, puis en 1956-1957. On verra, d'autre part, en analysant les chiffres avec plus de précision, que si la tendance à l'expansion de l'emploi a été générale dans l'industrie et dans les services, elle a été inégalement prononcée suivant les branches.

TABLEAU N° 22

Emploi salarié dans l'industrie, par branches (1) (1954-1958) (2)

	1954	1957	1958	Différence 1954-1958	
	en milliers	en milliers	en milliers	en milliers	en %
Extraction	745,4	786,5	770,6	+ 25,2	+ 3,4
Industries manufacturières	6 652,5	7 950,1	8 108,0	+ 1 455,5	+ 21,9
dont :					
alimentation	673,1	762,6	782,2	+ 109,1	+ 16,2
textile	695,7	758,0	742,2	+ 46,5	+ 6,7
vêtement	564,6	636,8	638,1	+ 73,5	+ 13,0
bois, ameublement	541,0	575,0	560,8	+ 19,8	+ 3,7
papier, livre	319,4	380,8	397,7	+ 78,3	+ 24,5
cuir	93,3	100,7	99,4	+ 6,1	+ 6,5
chimie	431,1	516,9	540,2	+ 109,1	+ 25,3
métallurgie	458,9	560,3	568,8	+ 109,9	+ 23,9
transformation des métaux	2 313,1	2 986,2	3 103,9	+ 790,8	+ 34,2
minéraux non-métalliques	325,6	374,8	367,6	+ 42,0	+ 12,9
divers	236,8	298,1	307,1	+ 70,3	+ 29,7
Construction	1 637,9	1 956,1	1 835,1	+ 197,2	+ 12,0
Services industriels	154,8	166,5	169,1	+ 14,3	+ 9,2
Total	9 190,5	10 859,3	10 882,9	+ 1 692,4	+ 18,4

(1) Sarre et Berlin-Ouest non compris.

(2) Moyenne des effectifs enregistrés aux 31 mars et 30 septembre de chaque année. Les chiffres ne comprennent pas les travailleurs à domicile.

Dans l'industrie, ainsi qu'il ressort du tableau ci-dessus, la haute conjoncture de 1954-1957 a entraîné une forte progression de l'emploi dans toutes les branches, mais surtout dans la métallurgie, dans la transformation des métaux, dans la chimie et dans la construction. Cet accroissement a été déterminé surtout par un essor considérable de l'activité industrielle. La tendance à la diminution de la durée du travail, à la fin de la période, a donné naissance cependant à des besoins supplémentaires.

Le ralentissement conjoncturel qui a marqué la fin de la période, moins prononcé en Allemagne que dans les autres pays, a été suffisant, cependant, pour entraîner un recul d'effectifs dans un certain nombre de branches, celles, en général, où ils s'étaient jusque là le moins accrus : extraction, textile, bois et ameublement, cuir, minéraux non métalliques, et réduire plus ou moins fortement le rythme d'expansion de l'emploi dans les autres industries manufacturières. Quant à la construction, l'emploi s'y est également contracté, mais pour des raisons tenant aux mauvaises conditions climatiques des premiers mois de l'année 1958 plutôt qu'à l'évolution conjoncturelle.

L'un dans l'autre, l'emploi industriel s'est maintenu en 1958 et a même encore légèrement progressé. Il est vrai que des réductions d'horaires de travail, en évitant certains licenciements, ont contribué à ce résultat.

En définitive, l'expansion de l'emploi industriel en Allemagne, entre 1954 et 1958, a été remarquable, dépassant de loin celle des autres pays de la Communauté, à l'exception de l'Italie. L'évolution récente a mis en lumière d'autre part, comme ailleurs, une opposition marquée entre des branches en forte expansion : métallurgie, transformation des métaux, chimie, papier et livre, et des branches restées en retrait où, sous l'effet du ralentissement conjoncturel de 1958, les effectifs ont enregistré un recul : extraction, textile, bois et ameublement, cuir. Ces divergences témoignent d'une évolution structurelle parfaite de l'industrie allemande, dont les branches « modernes » se développent à un rythme remarquable, tandis que beaucoup de branches « traditionnelles » connaissent une relative stagnation. L'industrie de la construction et celle des minéraux non-métalliques sont en quelque sorte à mi-chemin entre les unes et les autres, le ralentissement conjoncturel de 1958 ayant interrompu une progression jusque là très marquée.

TABLEAU N° 23

Emploi salarié dans les services, par branches (1) (1954-1958 (2))

	1954 en milliers	1957 en milliers	1958 en milliers	Différence 1954-1958	
				en milliers	en %
Commerce, banque, assurances	1 868,8	2 367,9	2 485,2	+ 616,4	+ 33,0
Transports et communications	1 131,1	1 200,4	1 207,5	+ 76,4	+ 6,8
Services	3 153,4	3 413,7	3 462,9	+ 309,5	+ 9,8
Total :	6 153,3	6 982,0	7 155,6	+ 1 002,3	+ 16,3

(1) Sarre et Berlin-Ouest non compris.

(2) Moyenne des résultats des enquêtes aux 31 mars et 30 septembre de chaque année.

L'expansion de l'emploi salarié a été également très prononcée dans les services, en raison surtout de l'essor considérable des activités commerciales. D'autres services ont connu cependant un essor comparable, et plus particulièrement, les transports routiers et maritimes, l'hôtellerie, les services de nettoyage, et divers services d'intérêt public.

L'évolution par sexe

Dans la république fédérale d'Allemagne, comme ailleurs, l'emploi féminin a réalisé des progrès beaucoup plus importants, au cours de la période qui nous occupe, que l'emploi masculin : 13 % contre 7 %. Cet écart est imputable au développement considérable de l'emploi salarié féminin qui, en quatre ans, a augmenté de plus de 20 %, soit deux fois plus vite que l'emploi salarié masculin.

TABLEAU N° 24

Emploi masculin et emploi féminin (1954-1958) (1)

	1954	1958	Différence 1954-1958	
	en milliers	en milliers	en milliers	en %
Emploi total	22 392	24 445	+ 2 053	+ 9,2
masculin	14 322	15 323	+ 1 001	+ 7,0
féminin	8 070	9 122	+ 1 052	+ 13,0
Emploi salarié	16 265	18 405	+ 2 140	+ 13,2
masculin	11 158	12 240	+ 1 082	+ 9,7
féminin	5 107	6 165	+ 1 058	+ 20,7

(1) Y compris la Sarre, non compris Berlin-Ouest ; les chiffres sont des moyennes annuelles (cf tableau N° 21).

Ce fait est lié surtout au développement remarquablement rapide de l'activité dans les services où, sur un million d'emplois nouveaux qui se sont ouverts entre 1954 et 1958, plus de 700 000 ont été pourvus par des femmes, en sorte que l'emploi féminin est aujourd'hui aussi important, dans l'ensemble de ce secteur, que l'emploi masculin. Mais l'emploi féminin s'est développé relativement davantage, aussi dans l'industrie, en particulier dans certaines industries où la main-d'œuvre masculine est largement prédominante, telles la transformation des métaux et, notamment, les constructions mécaniques et l'électrotechnique. Bien que l'accroissement de l'emploi féminin dans l'industrie n'eût pas porté entièrement sur du personnel ouvrier, les chiffres paraissent bien indiquer que le champ d'utilisation de la main-d'œuvre féminine continue de s'étendre dans l'industrie, sous l'effet des progrès de la mécanisation qui tendent à diminuer l'effort physique et, en même temps, à réduire la difficulté technique de beaucoup de travaux. Cette évolution n'est pas particulière à l'Allemagne où elle est cependant la plus sensible. C'est que la rareté relative de la main-d'œuvre masculine, consécutive aux pertes de guerre, y a incité plus qu'ailleurs à modifier les techniques de production de manière à accroître les possibilités d'utilisation de la main-d'œuvre féminine dans l'industrie.

TABLEAU N° 25

Emploi salarié par secteurs d'activité et sexe (1954-1958) (1)

	1954	1958	Différence 1954-1958	
	en milliers	en milliers	en milliers	en %
Emploi primaire	4 422	4 011	— 411	— 9,3
masculin	2 007	1 800	— 207	— 10,3
féminin	2 415	2 211	— 204	— 8,4
Emploi secondaire	10 277	11 742	+ 1 465	+ 14,3
masculin	7 903	8 859	+ 956	+ 12,1
féminin	2 374	2 883	+ 509	+ 21,4
Emploi tertiaire	7 693	8 692	+ 999	+ 13,0
masculin	4 412	4 841	+ 429	+ 9,7
féminin	3 281	3 851	+ 570	+ 17,4

(1) Y compris la Sarre, non compris Berlin-Ouest (cf. tableau N° 21).

Dans l'agriculture en revanche, le recul de l'emploi masculin et de l'emploi féminin ont été à peu près d'égale importance, aussi bien en ce qui concerne l'emploi salarié que l'emploi non salarié.

L'évolution par régions

L'impression première (voir tableau N° 26) est une impression d'uniformité, aucun pays, à l'exception des deux villes de Brême et de Hambourg dont les pourcentages d'augmentation sont nettement au-dessus de la moyenne, et de la Sarre où l'augmentation a été nettement inférieure, ne s'écartant nettement du taux d'accroissement moyen : 15,5 %. Il est probable cependant que les écarts seraient plus marqués si l'on avait affaire aux chiffres de l'emploi total, c'est-à-dire à des chiffres tenant compte du recul de l'emploi non salarié dans l'agriculture. Ce recul a été plus important, en effet, dans les pays les plus agricoles que dans les autres et notamment, au Schleswig-Holstein, en Basse-Saxe et en Bavière, dont le tableau ci-dessous montre que la progression de l'emploi salarié y a été déjà quelque peu inférieure à la moyenne. Au contraire, la progression apparaîtrait relativement plus rapide à Hambourg et Brême qui n'ont guère de population agricole, et en Rhénanie-Westphalie où il y en a relativement peu.

Les données relatives à l'emploi non salarié ne sont pas disponibles par régions, mais seulement les données relatives à l'emploi salarié qui figurent dans le tableau ci-dessous :

TABLEAU N° 26

Emploi salarié, par pays (1) (1954-1958)

	1954	1958	Différence 1954-1958	
	en milliers	en milliers	en milliers	en %
Schleswig-Holstein	653	741	+ 88	+ 13,4
Hambourg	645	767	+ 122	+ 19,0
Basse-Saxe	2 005	2 289	+ 284	+ 14,2
Brême	222	272	+ 50	+ 22,7
Rhénanie du Nord-Westphalie	5 307	6 205	+ 898	+ 16,9
Hesse	1 423	1 635	+ 212	+ 15,0
Rhénanie - Palatinat	897	1 033	+ 136	+ 15,2
Bade - Wurtemberg	2 426	2 791	+ 365	+ 15,0
Bavière	2 708	3 106	+ 398	+ 14,7
Total (excepté Sarre)	16 286	18 840	+ 2 554	+ 15,7
Sarre	312	335	+ 23	+ 7,4
Total général	16 598	19 175	+ 2 577	+ 15,5

(1) Pour les 9 pays du territoire fédéral primitif, moyenne des effectifs enregistrés aux 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre de chaque année; pour la Sarre, moyenne annuelle; les chiffres ne comprennent pas les travailleurs à domicile.

L'analyse des statistiques de migrations confirme cette manière de voir. Par suite de l'afflux persistant de réfugiés en provenance de la zone d'occupation soviétique, la balance des migrations extérieures a été plus ou moins nettement positive dans tous les pays. Mais celle des migrations intérieures a été négative dans quatre d'entre eux, en sorte que la balance globale s'est soldée, en chiffres relatifs, par un net excédent d'émigration au Schleswig-Holstein et en Basse-Saxe, et un léger excédent en Bavière, tandis que la Rhénanie-Palatinat, la Hesse et le Bade-Wurtemberg accusaient des excédents d'immigration sensibles, et la Rhénanie du Nord-Westphalie, Hambourg, et surtout Brême, des excédents importants.

Mais même s'ils ont été plus accusés qu'il ne ressort de l'examen des statistiques d'emploi salarié, les écarts de rythmes d'expansion de l'emploi entre régions se sont sensiblement atténués depuis 1954, par rapport à ce qu'ils étaient antérieurement. Jusqu'à cette date, l'essor avait été beaucoup plus prononcé dans les régions rhénanes : Rhénanie du Nord-Westphalie, Rhénanie-Palatinat et Bade-Wurtemberg, que dans le reste du pays : Bavière, Basse-Saxe, Hambourg et Schleswig-Holstein. Entre 1954 et 1958, le rythme de l'expansion de l'emploi s'est fortement accéléré dans les régions septentrionales et en Bavière, où il a cessé d'être nettement en retrait par rapport au reste du pays. Il a même été très supérieur à la moyenne à Hambourg et à Brême.

TABLEAU N° 27

Emploi salarié par pays (1950-1958)

	1950	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958
Schleswig-Holstein	100	99,8	102,7	104,7	108,5	113,1	117,1	118,8
Hambourg	100	104,2	107,5	111,4	118,2	125,5	129,8	132,6
Basse-Saxe	100	104,2	108,2	112,7	118,3	124,3	127,8	128,8
Brême	100	105,8	111,6	117,9	124,8	133,0	139,7	144,7
Rhénanie du Nord- Westphalie	100	111,4	117,2	123,2	130,0	136,9	141,7	144,0
Hesse	100	108,2	110,9	115,2	121,5	127,8	131,1	132,3
Rhénanie-Palatinat	100	112,7	117,7	123,1	130,6	138,3	141,6	141,8
Bade-Wurtemberg	100	113,2	118,7	124,5	131,1	137,2	140,9	143,2
Bavière	100	104,7	106,6	111,2	117,8	123,4	126,9	127,5
Moyenne	100	108,4	112,7	117,8	124,2	130,6	134,6	136,3

Cette évolution vers une expansion plus uniforme de l'emploi s'est du reste reflétée dans les courants de migrations intérieures : les excédents d'émigration du Schleswig-Holstein, de la Basse-Saxe et de la Bavière se sont en effet constamment amenés depuis 1954, ainsi que les excédents d'immigration, très importants encore au début de la période, de la Rhénanie du Nord-Westphalie, et de Bade-Wurtemberg. Ainsi l'année 1958, qui pourrait avoir marqué en Allemagne, au moins provisoirement, la fin d'une phase de croissance exceptionnellement rapide de l'emploi, semble avoir marqué aussi celle des grandes migrations interrégionales qui ont accompagné cette croissance, et par lesquelles le trop-plein de population du Schleswig-Holstein, de la Basse-Saxe et de la Bavière a été progressivement absorbé par les centres industriels de la région rhénane (régions Rhin-Ruhr, Rhin-Main et Rhin-Neckar). Ces mouvements, encouragés par les pouvoirs publics, ont surtout intéressé la population réfugiée.

Enfin, l'expansion de l'emploi et les migrations interrégionales de main-d'œuvre qui se sont produites entre 1954 et 1958 ont déterminé, ainsi qu'il ressort du tableau ci-dessous, une très importante diminution du chômage dans les régions où la main-d'œuvre était encore, au début de la période, largement excédentaire, c'est-à-dire les régions septentrionales et la Bavière. Toutefois, à l'exception de Brême et surtout de Hambourg où ce recul a été nettement plus marqué que dans le reste du pays, les taux de chômage de ces régions demeuraient, à la fin de la période, très supérieurs à la moyenne nationale. Ils témoignaient de la persistance, au Schleswig-Holstein, en Basse-Saxe et en Bavière, à un degré encore appréciable quoique très

atténué par rapport à ce qu'il a été, d'un chômage structurel lié à des facteurs propres à ces trois pays : le rôle qu'ils ont joué dans l'accueil des réfugiés, les difficultés d'adaptation des territoires limitrophes de la zone d'occupation soviétique et un degré d'industrialisation qui n'est pas encore partout suffisant.

TABLEAU N° 28

Taux de chômage, par pays (1) (2) (1954-1958)

	1954	1955	1956	1957	1958
Schleswig-Holstein	13,7	11,5	9,3	7,1	6,3
Hambourg	11,5	8,6	5,4	3,3	2,5
Basse-Saxe	10,6	7,9	6,4	5,4	5,1
Brême	9,4	6,7	5,0	4,0	3,9
Rhénanie du Nord - Westphalie	3,9	2,9	2,2	1,7	2,2
Hesse	7,1	4,9	3,8	3,5	3,5
Rhénanie-Palatinat	6,7	4,7	3,9	3,8	4,1
Bade - Wurtemberg	3,4	2,2	1,7	1,6	1,7
Bavière	10,0	7,4	6,2	5,8	5,7
Moyenne	7,0	5,1	4,0	3,4	3,5

(1) Non compris la Sarre et Berlin-Ouest.

(2) Chômage complet en % de la main-d'œuvre salariée (emploi salarié + chômage).

La Sarre, qui s'est développée jusqu'en 1958 hors du cadre économique de la République fédérale, a connu une expansion de l'emploi nettement moins rapide. Cette lenteur relative s'explique, en partie, par la structure industrielle du pays, et notamment par l'importance des industries extractives où l'emploi, conformément à une tendance générale, a régressé. L'accroissement de l'emploi n'a intéressé, semble-t-il, que les salariés. Il a été prononcé surtout dans la métallurgie et la transformation des métaux, dans l'alimentation, la chimie et certaines industries de minéraux non métalliques (céramique). Il a été sensiblement plus important dans le secteur des services que dans l'ensemble du secteur industriel, car les effectifs ont stagné, et même légèrement reculé, dans deux des branches les plus importantes qui sont l'extraction et la construction.

Quant au chômage il n'a jamais cessé d'être faible et de présenter le caractère d'un phénomène essentiellement frictionnel.

TABLEAU N° 29

Emploi salarié en Sarre par branches d'activité (1954-1958)

	1954	1958	Différence 1954-1958	
	en milliers	en milliers	en milliers	en %
Agriculture	3,9	3,3	— 0,6	— 15,0
Extraction	66,5	64,5	— 2,0	— 3,0
Métallurgie et transformation des métaux	74,5	83,1	+ 8,6	+ 11,5
Construction	30,5	30,0	— 0,5	— 1,5
Autres industries	49,0	52,9	+ 3,9	+ 8,0
Commerce et transports	52,9	63,4	+ 10,5	+ 20,0
Services	34,9	38,3	+ 3,4	+ 10,0
Total	312,3	335,5	+ 23,2	+ 7,4

L'évolution du marché de l'emploi

La situation du marché de l'emploi dans la république fédérale d'Allemagne a subi, entre 1954 et 1958, une évolution profonde, au point que l'on peut parler, à son propos, d'un véritable retournement : l'offre d'emploi a été telle, en effet, que malgré l'accroissement considérable de la population active, certaines pénuries de main-d'œuvre ont commencé de se manifester vers la fin de la période, alors que d'assez larges excédents subsistaient encore initialement. Les pénuries sont toutefois restées limitées car l'effort de productivité s'est intensifié, tandis que la conjoncture subissait, en 1958, un net ralentissement.

L'afflux incessant de réfugiés en provenance de la zone d'occupation soviétique a, d'autre part, retardé l'application des tensions, en couvrant une large fraction des besoins. Aussi, jusqu'en 1958, l'immigration étrangère n'a-t-elle joué qu'un rôle secondaire dans l'équilibre du marché de l'emploi. Mais son développement continu depuis 1955 paraît indiquer qu'elle pourrait prendre une autre importance dans les prochaines années.

Les besoins

Outre les besoins de remplacement résultant des cessations d'activité, le développement économique a donné naissance, entre 1954 et 1958, à des besoins nouveaux qui peuvent être évalués, par comparaison entre le niveau de l'emploi salarié au début et à la fin de la période, à quelque 2 300 000 travailleurs, dont la répartition approximative, par activités, est indiquée ci-dessous :

Industrie	1 460 000
Commerce et transport	615 000
Services	225 000
	<hr/>
Total approximatif	2 300 000

Ce chiffre, obtenu en rapprochant les moyennes, pour 1954 et 1958, de l'emploi salarié dans l'industrie et les services, ne donne pas la mesure complète des ouvertures d'emplois nouveaux qui se sont produites entre le début et la fin de la période, car c'est en 1957, et non en 1958, qu'a été atteint le niveau maximum de l'emploi dans certaines industries, notamment l'extraction, le textile et la construction. Compte tenu de cette régression, c'est à quelque 2 millions et demi que l'on peut évaluer les ouvertures d'emplois nouveaux au cours de la période, étant bien entendu qu'en comparant les chiffres moyens des années extrêmes, on n'embrasse que quatre et non cinq années de croissance. D'autre part, ce chiffre n'exprime pas l'intégralité des besoins de main-d'œuvre nouvelle, puisqu'il s'agit, par définition, des seuls besoins couverts.

Les deux tiers environ de ces besoins ont intéressé l'industrie, et le tiers, les services, les activités commerciales surtout. En ce qui concerne l'industrie, les chiffres du tableau N° 22 ci-dessus, indiquent comment ces ouvertures d'emplois nouveaux se sont réparties entre les branches : 40 % environ, se sont localisées dans les diverses branches de la transformation des métaux (construction mécanique, électrotechnique, industrie automobile principalement), et plus de 15 % dans la construction. Des besoins encore importants, quoique nettement moindres, se sont fait jour dans la sidérurgie, la chimie, l'alimentation, le vêtement, le papier et le livre. Les autres branches occupent, dans le bilan, une place relativement réduite.

Les besoins de l'industrie ont porté, pour près des deux tiers, sur des travailleurs masculins, et pour un peu plus du tiers sur des travailleurs féminins ; ceux des services, pour 70 % environ sur des femmes.

Les statistiques d'emploi montrent enfin que l'accroissement des effectifs salariés a été très rapide entre 1954 et 1956, et beaucoup plus lent à partir de 1957. Il ne faut pas en conclure que les besoins nouveaux en main-d'œuvre aient tendu à diminuer dans la même proportion car, par suite du ralentissement sensible de l'accroissement de la main-d'œuvre, il est des besoins qui n'ont pu être couverts. Il reste cependant que, pour des raisons structurelles qui ont déterminé des progrès de productivité plus rapides, raisons auxquelles l'évolution économique de 1958 a ajouté des raisons conjoncturelles, les ouvertures d'emplois nouveaux ont tendu à être nettement moins importantes au cours des deux dernières années de la période qu'elles ne l'avaient été jusque là, surtout dans l'industrie.

Les statistiques des services de main-d'œuvre paraissent, à première vue, confirmer cette tendance déclinante, puisque le nombre des placements à long terme effectués par leurs soins, qui avait dépassé 3 millions en 1954, est descendu à un peu plus de 2 500 000 en 1957, et à 2 350 000 en 1958.

TABLEAU N° 30

*Placements à long terme ⁽¹⁾ réalisés par les services de main-d'œuvre ⁽²⁾
par sexe (1954-1958) (total annuel)*

	(En milliers)				
	1954	1955	1956	1957	1958
Hommes	2 077,4	1 987,7	1 809,1	1 655,7	1 518,8
Femmes	937,8	979,3	930,0	874,1	833,9
Total	3 015,2	2 967,0	2 739,1	2 529,8	2 352,7

(¹) Pour plus d'une semaine.

(²) Sans la Sarre, ni Berlin-Ouest.

Ces chiffres sont loin pourtant de fournir, à ce sujet, des indications satisfaisantes. Tout d'abord, les placements effectués par les services de main-d'œuvre ne représentent qu'une minorité de l'offre d'emploi globale émanant des entreprises. D'autre part, une grosse fraction des travailleurs placés par l'entremise de ces services relève de professions peu qualifiées ou non qualifiées dans lesquelles le taux de rotation de la main-d'œuvre est particulièrement élevé, et souvent même, de branches d'activité sujettes à fluctuations saisonnières. Aussi la courbe des placements officiels, que reflète déjà très mal l'évolution de l'offre globale d'emploi, ne reflète-t-elle pas du tout celle de l'offre d'emplois nouveaux, confondue dans une masse d'offres dont la plus grosse part répond à de simples besoins de rotation, et une fraction encore à des besoins de remplacement.

La courbe des emplois récents ne fournit guère non plus d'indications à cet égard : elle est, en effet, demeurée à peu près étale depuis 1955, et à un niveau relativement élevé. C'est que la haute conjoncture qui a régné jusqu'en 1957 a favorisé une rotation rapide de la main-d'œuvre et que, lorsque la conjoncture s'est ralentie, les branches d'activité qui n'ont pas été, ou qui ont été relativement peu touchées par ce ralentissement, ont continué d'éprouver des pénuries de main-d'œuvre et parfois même davantage qu'auparavant.

La couverture des besoins

La plus grosse partie des besoins de main-d'œuvre qui se sont manifestés depuis 1954, ont été couverts grâce à l'accroissement de la population active. Le reste a trouvé sa contre-partie dans la diminution de l'emploi non salarié et celle de l'emploi agricole salarié, et surtout dans la réduction du chômage :

Accroissement de la population active	1 511 000
Diminution de l'emploi non salarié	87 000
Diminution de l'emploi agricole salarié	159 000
Diminution du chômage	542 000
	<hr/>
Total approximatif	2 300 000

En fait, les disponibilités totales ont été sensiblement supérieures, puisque la baisse du niveau de l'emploi salarié dans certaines branches de l'industrie, entre 1957 et 1958, a accru d'autant les ressources en main-d'œuvre qui se sont trouvées à la disposition des autres.

L'accroissement de la population active

L'accroissement de la population active qui a laissé un excédent de près de 1,8 million sur les disponibilités absorbées par les besoins de renouvellement, a été dû à trois facteurs : le mouvement naturel, l'accroissement de l'activité des femmes et le fort excédent de la balance des migrations.

On a vu plus haut à quelle conjoncture démographique était imputable le rapide accroissement naturel de la population active, observé au cours de la période : arrivée à l'âge d'activité des dernières parmi les fortes générations nées jusqu'en 1941 ; arrivée à l'âge de la retraite, au contraire, de générations fortement réduites par les pertes de la première guerre mondiale. Cependant, cette phase d'accroissement rapide qui a débuté vers 1950 est parvenue à son terme en 1957 où, si la situation ne s'est pas modifiée en ce qui concerne les générations parvenant à la fin de la période active, l'arrivée à l'âge d'activité de générations beaucoup moins nombreuses a brusquement ralenti le rythme du renouvellement de la main-d'œuvre.

L'accroissement de l'activité des femmes a été un second et important facteur d'augmentation de la population active. Cet accroissement, qui s'est poursuivi dans la ligne d'une évolution dont l'origine remonte à la guerre, tient à deux facteurs : l'évolution démographique d'abord, d'où est résulté un gonflement des jeunes générations adultes, parmi lesquelles la proportion des femmes disposées à travailler, parce

que sans obligations familiales encore, est élevée (1) ; l'évolution économique d'autre part et certains progrès technologiques qui ont offert à la main-d'œuvre féminine de plus larges débouchés professionnels (2).

Enfin, la balance des migrations a continué d'être largement positive, au cours de la période, sous l'effet d'un afflux persistant de réfugiés en provenance de l'Est.

TABLEAU N° 31

Balance des migrations

(En milliers)

	1954	1955	1956	1957	1958	Total
Berlin-Ouest	} + 48,5	+ 54,9	+ 70,6	+ 49,7	+ 55,1	} + 347,5
Berlin-Est		+ 5,2	+ 7,1	+ 6,6	+ 6,2	
Zone soviétique	+ 184,1	+ 242,7	+ 247,4	+ 255,2	+ 114,8	+ 1 048,7
Territoires de l'Est	+ 0,9	+ 1,5	+ 12,8	+ 76,3	+ 102,1	+ 193,6
Etranger	- 20,8	- 5,7	- 6,0	+ 27,6	+ 50,6	+ 45,7
Divers (1)	+ 8,5	+ 12,2	+ 7,5	+ 1,3	+ 0,2	+ 29,7
Total	+ 221,1	+ 310,9	+ 339,4	+ 416,6	+ 329,0	+ 1 617,0

(1) Prisonniers de guerre, migrants en provenance de la Sarre (jusqu'en 1956) et migrants de provenance inconnue.

Il est impossible d'indiquer exactement quelle proportion de cet apport migratoire a bénéficié à la population active, car les statistiques n'identifient les migrants actifs que depuis 1957. Il est certain toutefois que cette proportion a nettement dépassé 50 %, et qu'il convient d'imputer aux migrations un apport d'au moins 900 000 personnes actives entre le début de 1954 et la fin de 1958. On peut en déduire que la moitié environ de l'accroissement de la main-d'œuvre civile qui s'est produit au cours de la période est imputable à l'apport migratoire, soit quelque 750 000 unités sur la progression d'un peu plus d'un million et demi observée entre le chiffre moyen de 1954 et le chiffre moyen de 1958.

La balance des migrations avec l'étranger est intervenue pour une part très faible dans le solde positif de la balance globale, imputable en quasi-totalité aux mouvements en provenance de Berlin, des territoires de l'Est sous administration étrangère et surtout de la zone soviétique. Malgré le faible rôle des échanges migratoires avec l'étranger, il est intéressant d'observer que leur balance s'est progressivement renversée au cours de la période : de négative qu'elle avait été constamment depuis la fin de la

(1) Voir ci-dessus « Vue générale », page 69.

(2) Voir ci-dessus « L'évolution par régions », page 76.

guerre, elle est devenue positive en 1957, et beaucoup plus nettement en 1958 ; l'émigration vers l'étranger, restée forte jusqu'en 1957, a brusquement fléchi en 1958, tandis que l'immigration n'a pas cessé d'augmenter depuis 1955.

TABLEAU N° 32

Balance des migrations extérieures avec l'étranger (1954-1958)

(En milliers)

	1954	1955	1956	1957	1958	Total
Europe	+ 29,6	+ 32,2	+ 48,6	+ 67,9	+ 68,3	+ 246,6
Outre-mer	- 50,4	- 37,9	- 54,6	- 40,3	- 17,7	- 200,9
Total	- 20,8	- 5,7	- 6,0	+ 27,6	+ 50,6	+ 45,7

Il n'est pas question de faire ici une analyse détaillée de ces mouvements qui présentent des caractères très différents, selon qu'il s'agit de l'émigration ou de l'immigration. La première porte, en grande majorité, sur des nationaux et subit surtout l'attraction des pays d'outre-mer ; son déclin, au cours des toutes dernières années, tient à la fois à l'amélioration continue de la situation économique en Allemagne et à la détérioration de la conjoncture économique dans les grands pays d'immigration d'outre-mer. La seconde est formée de deux courants distincts : une immigration de réfugiés en provenance d'Europe orientale, formée en partie de personnes d'origine ethnique allemande ; une immigration de travailleurs en provenance de certains pays d'Europe occidentale, notamment d'Italie, d'Autriche et des Pays-Bas, grossie de retours de travailleurs allemands qui avaient émigré antérieurement. Or, c'est au cours de la période que la balance des mouvements de travailleurs avec le reste de l'Europe occidentale a commencé de devenir positive, et elle l'a été davantage d'année en année. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un phénomène spectaculaire, ce renversement mérite, à cause de son caractère symptomatique, d'être souligné ⁽¹⁾. Il n'a pas été complet cependant, puisque l'émigration allemande a continué de se développer vers la Suisse, sous forme surtout de mouvements frontaliers.

Telles ont été les trois sources de l'accroissement de la population active entre 1954 et 1958. Le mouvement naturel et le phénomène, en partie corollaire, de l'accroissement de l'activité des femmes en ont été, de loin, le facteur le plus important jusqu'en 1956. Au-delà de cette date, l'accroissement naturel s'est fortement ralenti et le facteur migratoire est devenu prépondérant. Aussi, la diminution de l'afflux des

(¹) Le chiffre des permis de travail délivrés à des travailleurs étrangers (permanents et saisonniers) est passé de 9 313 en 1955 à 44 365 en 1958, et le nombre des travailleurs étrangers occupés, de 70 097 au 31 juillet 1954 à 123 442 au 31 juillet 1958.

réfugiés en 1958 a-t-elle réduit à peu de chose l'accroissement de la main-d'œuvre civile enregistré au cours de cette année.

Les mutations professionnelles

Comme dans les autres pays, les besoins en main-d'œuvre salariée des branches d'activité en expansion ont été partiellement couverts par des transferts de main-d'œuvre du secteur agricole vers l'industrie ou les services : au total, de 1954 à 1958, l'emploi agricole s'est réduit de plus de 400 000 unités, dont 250 000 pour l'emploi non salarié et près de 160 000 pour l'emploi salarié, soit 9 % du volume initial. Cette migration professionnelle s'explique à la fois, en ce qui concerne les salariés et une partie des aides familiaux, par les progrès de la mécanisation qui libèrent sans cesse de la main-d'œuvre, et par les conditions de travail et les rémunérations supérieures qui s'offrent aux travailleurs agricoles dans d'autres branches d'activité. La rapidité du mouvement paraît avoir quelque peu excité les progrès de la productivité, car des pénuries de main-d'œuvre importantes se sont manifestées, au cours des dernières années, aux époques de pointe saisonnière d'activité agricole, la réserve intérieure de travailleurs agricoles étant devenue à peu près inexistante. On a vu, enfin, qu'un nombre appréciable de petits exploitants avaient cédé leurs entreprises insuffisamment rentables pour prendre des emplois salariés hors de l'agriculture, ou pris de tels emplois en ne conservant leurs exploitations qu'à titre de source de revenu accessoire ⁽¹⁾.

La régression du chômage

Enfin, une dernière fraction des besoins de main-d'œuvre nouvelle a été couverte par la mise au travail de nombreux chômeurs : la moyenne annuelle du chômage s'est, en effet, abaissée (Sarre non comprise) de 1 221 000 en 1954 à 683 000 en 1958, soit de 538 000 unités. Aussi le taux de chômage, soit le nombre des chômeurs rapporté à la main-d'œuvre salariée, s'est-il abaissé de 7 %, en 1954, à 3,5 % en 1958.

Ce niveau avait été atteint déjà en 1957, où la moyenne annuelle du chômage avait même été un peu inférieure. Mais la légère remontée observée en 1958 est entièrement imputable à un facteur fortuit : l'ampleur et la durée insolites de la pointe saisonnière de janvier-mars car, dès le mois de mai, le niveau du chômage n'a pas cessé de s'abaisser au-dessous des cotes des mois correspondants de l'année précédente. La tendance à la baisse du chômage n'a donc pas cessé de s'affirmer tout au long de la période. Cette baisse s'est toutefois progressivement ralentie, au fur et à mesure que le processus d'absorption des excédents de main-d'œuvre d'origine démographique a approché de son terme.

(1) Voir ci-dessus « L'évolution par secteurs d'activité et situation dans la profession », page 71.

TABLEAU N° 33

Moyenne mensuelle du chômage (1954-1958) par années et branches professionnelles

	1954	1955	1956	1957	1958	Différence 1954-58	
	en milliers	en milliers	en milliers	en milliers	en milliers	en milliers	en %
Agriculture (1)	85,0	63,9	53,1	44,6	44,5	— 40,5	— 47,6
Alimentation (2)	47,1	34,0	25,5	21,9	19,4	— 27,7	— 58,8
Textile et vêtement (3)	81,0	60,2	42,6	35,1	37,4	— 43,6	— 53,9
Bois	42,1	26,4	19,0	17,0	16,8	— 25,3	— 60,0
Cuir (4)	25,2	15,5	10,5	7,9	7,7	— 17,6	— 69,5
Métallurgie	78,5	42,8	30,6	29,9	32,8	— 45,7	— 58,2
Pierre (5) céramique	26,5	21,0	19,5	19,1	21,4	— 5,1	— 19,3
Construction	221,6	183,9	184,3	169,8	200,6	— 21,1	— 9,5
Autres industries (6)	45,6	32,0	25,5	23,1	22,9	— 22,7	— 49,7
Mancœuvres	155,5	124,2	102,5	90,2	89,0	— 66,5	— 42,8
Commerce	83,3	70,0	56,8	50,5	47,6	— 35,7	— 42,8
Transports	71,7	50,4	38,3	34,0	34,5	— 37,2	— 51,9
Administration, bureaux	52,5	45,5	37,8	33,6	29,8	— 22,7	— 43,2
Services domestiques	28,3	21,9	15,8	12,3	10,1	— 18,2	— 64,3
Nettoyage	33,1	29,7	23,1	17,4	14,4	— 18,5	— 56,6
Autres services (7)	40,5	33,1	25,6	20,5	19,0	— 21,5	— 53,2
Divers	31,8	22,7	17,1	16,0	15,2	— 16,6	— 52,3
Indéterminé	71,2	51,2	33,9	20,0	19,1	— 52,1	— 73,2
Total	1 220,6	928,3	761,4	662,3	683,1	—537,5	— 44,0

(1) Y compris forêts, chasse et pêche.

(2) Y compris l'industrie du tabac.

(3) Non compris l'industrie de la chaussure.

(4) Y compris l'industrie de la chaussure.

(5) Y compris l'extraction des pierres.

(6) Mines, verre, électricité, chimie, papier, livre.

(7) Services sanitaires, soins personnels, services de sécurité et de protection, enseignement.

L'analyse de l'évolution du chômage par professions montre que la diminution a été générale, et qu'elle a été de l'ordre de 40 à 50 % dans la plupart des métiers. Seules certaines professions sujettes à de fortes fluctuations saisonnières d'emploi : professions de la construction, de l'extraction à ciel ouvert ou de l'élaboration des matériaux de construction, ont enregistré des taux de diminution inférieurs — et en l'occurrence même, nettement inférieurs — à 40 %, sous l'effet notamment des mauvaises conditions climatiques des premiers mois de 1958 qui ont élevé la moyenne du chômage, au cours de cette année, sensiblement au-dessus de la moyenne de 1957. Ces chiffres montrent, cependant, qu'une certaine recrudescence de chômage s'est produite en 1958 dans des professions que les vicissitudes climatiques n'affectent pas, notamment les professions de la métallurgie et le textile, tandis qu'il diminuait d'une

manière à peine sensible dans la plupart des autres groupes professionnels de l'industrie. Cette évolution est évidemment imputable au ralentissement conjoncturel de 1958. En revanche, le recul du chômage s'est poursuivi dans la plupart des professions relevant des services, notamment parmi les employés de commerce et de bureau, et surtout parmi le personnel des services proprement dits, l'offre d'emploi étant restée très soutenue dans le nettoyage, les services domestiques et les services de soins personnels.

Les statistiques de chômage indiquent, d'autre part, que les tendances ont été sensiblement différentes suivant qu'il s'agit du chômage masculin ou du chômage féminin. Le premier a diminué d'abord plus fortement, pour remonter nettement en 1958, tandis que le second n'a pas cessé de reculer.

TABLEAU N° 34

Moyenne mensuelle du chômage (1954-1958), par année et sexe

	1954	1955	1956	1957	1958	Différence 1954-58	
	en milliers	en milliers	en milliers	en milliers	en milliers	en milliers	en %
Hommes	806,5	570,6	469,9	415,8	459,4	— 347,1	— 43,0
Femmes	414,1	357,7	291,6	246,5	223,8	— 190,4	— 46,0
Total	1 220,6	928,3	761,4	662,3	683,1	— 537,5	— 44,0

Ces divergences de tendances s'expliquent, pour une part importante, par le fait que les hommes sont beaucoup plus nombreux que les femmes dans les professions sujettes aux fluctuations saisonnières de l'emploi, dont on a su qu'elles étaient responsables de la légère remontée du chômage observé en 1958. D'autre part, les femmes sont, au contraire, largement représentées dans les activités tertiaires, qui n'ont cessé de réclamer de la main-d'œuvre.

Enfin, les statistiques de chômage par pays montrent que le recul a été assez inégal de l'un à l'autre. Il a été, en général, plus prononcé dans ceux où le niveau du chômage était, à l'origine, relativement élevé que dans les autres, de sorte que les taux de chômage se dispersent aujourd'hui moins largement qu'au début de la période. Cette évolution est, en grande partie, liée au processus de résorption des excédents de main-d'œuvre produits par l'afflux des réfugiés, processus qui est aujourd'hui à peu près achevé ⁽¹⁾.

(1) Autre indice de cette résorption : le nombre des chômeurs relevant de la population « expulsée » a baissé plus rapidement que celui des chômeurs relevant du reste de la population, de sorte que leur proportion par rapport à l'ensemble des chômeurs (22 %) ne dépassait plus beaucoup, en 1958, la proportion des expulsés dans l'ensemble de la population (18 %).

TABLEAU N° 35

Evolution du chômage, par pays (1954-1958)

	1954	1958	Différence 1954-1958	
	en milliers	en milliers	en milliers	en %
Schleswig-Holstein	104,0	50,0	— 54,0	— 51,9
Hambourg	83,9	19,3	— 64,6	— 77,0
Basse-Saxe	238,3	123,2	—115,1	— 48,3
Brême	23,1	11,1	— 12,0	— 52,0
Rhénanie du Nord -Westph.	212,8	138,7	— 74,1	— 34,8
Hesse	107,9	59,0	— 48,9	— 45,4
Rhénanie-Palatinat	64,0	44,4	— 19,6	— 30,7
Bade -Wurtemberg	85,2	49,3	— 35,9	— 42,2
Bavière	301,3	188,3	—113,0	— 37,5
Total	1 220,6	683,1	—537,5	— 44,0

Ainsi, dans la seconde moitié de 1958, le chômage était descendu au niveau le plus bas qu'il ait connu depuis plus de dix ans, et ce niveau était tel qu'on pouvait considérer la situation, sous ce rapport, comme définitivement assainie. La baisse considérable du nombre des travailleurs employés aux travaux publics de secours, qui était de 56 000 en 1954 et de 14 500 seulement en 1958, achève d'en témoigner ⁽¹⁾.

Problèmes d'adaptation

Comme au cours de la période précédente, mais de moins en moins au fur et à mesure que le problème de la résorption des excédents de main-d'œuvre de certaines régions a approché de son terme, la rencontre de l'offre et de la demande d'emploi a appelé des déplacements de main-d'œuvre à l'intérieur du territoire fédéral. Ces déplacements ont fréquemment débordé les frontières des pays, ainsi qu'en témoigne l'ampleur des courants de migrations interrégionales dont les plus importants se sont dirigés du Schleswig-Holstein et surtout de Basse-Saxe vers la Rhénanie du Nord-Westphalie, et de Bavière vers Bade-Wurtemberg. La procédure de compensation des offres et des demandes d'emploi mise en œuvre par les services de main-d'œuvre a eu une part importante à la réalisation de ces transferts : de mai 1955 à décembre 1958, quelque 300 000 travailleurs se sont ainsi déplacés d'un pays à l'autre pour

⁽¹⁾ Travailleurs occupés aux travaux publics de secours (en milliers): 1954 : 56,9 ; 1955 : 46,9 ; 1956 : 22,5 ; 1957 : 19,0 ; 1958 : 14,5.

répondre à des offres d'emploi transmises par ces services, dont plus de 80 000 de Basse-Saxe et 86 000 de Bavière, et plus de 180 000 vers la Rhénanie du Nord-Westphalie. Cette procédure a intéressé surtout les réfugiés, mais elle a été d'un usage plus général : elle a facilité en particulier le placement, dans des régions offrant de plus larges possibilités d'emploi, de travailleurs originaires de régions insuffisamment industrialisées.

L'administration du travail a fait, d'autre part, un effort important dans le domaine de la réadaptation professionnelle : de 1955 à 1958, de 30 à 35 000 travailleurs ont bénéficié, annuellement, des facilités qui leur ont été données à cette fin par les pouvoirs publics.

L'action déployée dans le domaine de la compensation interrégionale et de la réadaptation des adultes a donc joué un rôle important dans la résorption du chômage structurel. Mais elle n'a pas suffi à faire face aux pénuries de main-d'œuvre qui ont commencé de se manifester dans certaines branches. Ce sont d'ailleurs, pour une bonne part, des pénuries de main-d'œuvre juvénile à former, sensibles surtout dans les professions les moins attrayantes, et qui menacent de s'aggraver sous l'effet de la diminution du nombre des jeunes parvenant à l'âge d'activité.

On a tenté d'y parer en encourageant la substitution de la main-d'œuvre féminine à la main-d'œuvre masculine dans certaines professions, et aussi en favorisant le placement en apprentissage de jeunes travailleurs provenant de régions du pays offrant de moindres possibilités de formation.

L'immigration étrangère, dont le développement a été également favorisé depuis quelques années, a permis de son côté de faire face, au moins en partie, à certaines pénuries de main-d'œuvre adulte : pénuries de main-d'œuvre saisonnière dans l'agriculture, la construction, les industries de matériaux de construction et l'hôtellerie, et pénuries de main-d'œuvre permanente dans les mines, la métallurgie et les services domestiques. La situation du marché de l'emploi, caractérisée par des tensions de plus en plus générales au cours des toutes dernières années, a amené l'administration à délivrer les autorisations de travail aux étrangers de manière très libérale. Le nombre des autorisations ainsi accordées pour la première fois a augmenté constamment depuis 1955, s'élevant à plus de 44 000 en 1958 ⁽¹⁾. La majeure partie de ces permis ont été délivrés à des immigrants proprement dits, autrichiens, italiens et néerlandais principalement, mais il en a été délivré aussi, en assez grand nombre encore, à des réfugiés d'Europe orientale, notamment des Hongrois.

Ainsi, face à des disponibilités internes qui, depuis 1956, n'ont pas cessé de se raréfier, l'immigration étrangère a constitué une source auxiliaire de main-d'œuvre dont l'importance relative n'a pas cessé de grandir.

(1) 9 313 en 1955 ; 21 133 en 1956 ; 37 235 en 1957 et 44 365 en 1958.

France

Vue générale

La France est, de tous les pays de la Communauté, celui où l'expansion de l'emploi, entre 1954 et 1958, a été la moins marquée. Le développement y a été pourtant rapide. Il a été stimulé moins par l'essor des exportations que par l'accroissement de la demande intérieure, auquel plusieurs facteurs ont contribué : l'essor démographique, accentué au cours des dernières années par le solde largement positif de la balance des migrations ; les besoins considérables qui se sont manifestés en matière de logement ; enfin, l'accroissement des dépenses publiques et une politique financière qui a favorisé l'essor de la demande privée, au prix d'une nette tendance inflationniste et d'un déséquilibre chronique de la balance des paiements. Ainsi, la part de l'investissement s'est nettement accrue, au cours de la période, dans un produit national en voie lui-même de rapide progression. Cette tendance s'est cependant modifiée en 1958 où une récession s'est dessinée à partir du printemps, qui s'est accentuée dans les derniers mois de l'année.

L'expansion remarquable de l'économie française depuis 1954 n'a donné lieu, cependant, qu'à un très faible accroissement du volume de l'emploi, car la productivité générale s'est élevée dans des proportions considérables, entraînant de fortes réductions d'effectifs dans l'agriculture et dans certaines branches de l'industrie : extraction et textile. Et les progrès de productivité paraissent avoir été plus importants encore dans beaucoup des industries où l'emploi s'est accru, notamment les industries chimiques et métallurgiques. Il s'en est même réalisé de substantiels dans certains services.

A s'en tenir aux chiffres reproduits dans le tableau ci-dessous, l'accroissement global de l'emploi, entre 1954 et 1958, aurait même été insignifiant ; il aurait été de quelque 22 000 unités, soit de 0,1 %, la récession de 1958 ayant annulé les effets de la progression, très lente, intervenue en 1956-1957. Ces chiffres montrent cependant que cette faible progression a suffi à faire reculer fortement le chômage, en raison du déclin sensible de la main-d'œuvre civile dans les premières années de la période, de sorte que la régression qui a suivi n'a pas suffi à le ramener à son niveau initial.

L'évolution a été cependant un peu différente. Les chiffres d'emploi des années 1955 à 1958 sont des évaluations au 31 décembre de chacune de ces années, c'est-à-dire qu'ils correspondent à un minimum saisonnier, nettement inférieur à la moyenne de l'année. Il en résulte que, par rapport au chiffre initial, la progression du niveau moyen annuel de l'emploi a été sensiblement plus forte, s'élevant, pour l'ensemble de la période, à quelque 250 000 unités, et 1,3 %. D'autre part, cette progression n'a été interrompue ni en 1955 ni même en 1958, comme semblent l'indiquer les chiffres reproduits au tableau ci-dessous. Les manifestations de la récession ont été plus tardives

en France que dans les autres pays, de sorte que l'emploi a continué de s'élever dans les premiers mois de 1958, et n'a nettement fléchi que dans les tout derniers et que, si le niveau de l'emploi se situait nettement plus bas à la fin de 1958 qu'à la fin de 1957, il en a été différemment du niveau moyen annuel qui a accusé encore en 1958 une légère augmentation.

TABLEAU N° 36

Main-d'œuvre civile, emploi et chômage (1954-1958)

	1954 ⁽¹⁾	1955 ⁽²⁾	1956 ⁽²⁾	1957 ⁽²⁾	1958 ⁽²⁾	Différence 1954-1958
	En milliers					
Main-d'œuvre civile	18 985	18 867	18 827	18 913	18 930	— 55
Emploi	18 658	18 567	18 677	18 773	18 680	+ 22
Chômage	327	300	150	140	250	— 77
	Indices					
Main-d'œuvre civile	100	99,4	99,2	99,6	99,7	— 0,7
Emploi	100	99,5	100,1	100,6	100,1	+ 0,1
Chômage	100	91,7	45,9	42,8	76,5	— 23,5

(1) Recensement du 10-5-1954.
(2) Chiffres au 31-12.

Il reste que le rythme de l'expansion de l'emploi en France, au cours de la période, a été remarquablement lent, mais trop rapide encore pour avoir pu s'accomoder de la tendance déclinante de la population active. Cette tendance s'explique par le ralentissement du renouvellement de la population d'âge actif, sous l'effet de l'arrivée à l'âge d'activité de générations encore moins nombreuses que les précédentes. En fait, ce renouvellement a été déficitaire, et seule l'immigration considérable qui s'est produite à partir de 1956 a fait que l'évolution de la population adulte s'est traduite par une progression sensible, au lieu de se solder par un léger fléchissement. Mais en dépit de l'immigration, la main-d'œuvre civile s'est légèrement réduite au cours de la période, la remontée qui s'est produite à partir de 1957 n'ayant pas compensé le net déclin observé au cours des années antérieures. Cette réduction a été surtout le fait de la main-d'œuvre féminine, qui s'est nettement contractée par suite de l'affaiblissement numérique des groupes d'âges jeunes parmi lesquels les taux d'activité féminins sont les plus élevés, sans qu'on soit par conséquent en droit de déduire, de la diminution du nombre des femmes actives, que la propension des femmes à exercer des activités professionnelles se soit affaiblie. Elle pourrait même, comme ailleurs, avoir continué d'augmenter. Quant à la main-d'œuvre civile masculine, elle a diminué légèrement au lieu de s'accroître, comme il eût été normal, étant donné que l'affaiblissement numérique

des plus jeunes générations a été plus que compensé par l'accroissement des autres, parmi lesquelles les taux d'activité masculins sont plus élevés, et que, d'autre part, l'immigration a eu pour effet d'élever légèrement ces taux. Mais l'extension de la scolarisation et surtout l'allongement de la durée du service militaire ont empêché cette progression.

Les modalités de l'évolution de l'emploi

L'emploi s'est donc accru, en France, avec une grande lenteur. Il a subi, en revanche, des modifications de structure profondes, liées pour partie aux tendances du développement et, pour partie, à celles de la productivité, et dont la plus importante est la forte régression de l'emploi agricole au profit de l'emploi non agricole.

L'évolution par secteurs d'activité et situation dans la profession

Les chiffres reproduits au tableau ci-dessous font ressortir une diminution considérable de l'emploi agricole qui a régressé, au cours de la période, de 450 000 unités, soit de plus de 9 %. Dans le même temps, l'emploi augmentait de 700 000 unités dans les deux autres secteurs, dont quelque 325 000 probablement dans le secteur industriel, et 380 000 dans le secteur des services, soit une progression plus faible sans doute que dans la plupart des autres pays, mais qui est loin d'avoir été négligeable. Il est vrai que la récession de 1958 en a annulé une partie, à l'extrême fin de la période, tout au moins dans l'industrie.

Le recul de l'emploi agricole a intéressé l'emploi salarié aussi bien que l'emploi non salarié, qui ont diminué respectivement de 12,2 et de 7,5 %. La diminution de l'emploi salarié agricole ne s'est pas nécessairement traduite du reste par un exode rural correspondant, car elle tient en partie à une tendance, qui s'affirme, à substituer des engagements saisonniers aux engagements permanents.

Dans les autres secteurs d'activité, l'emploi salarié et non salarié a, au contraire, sensiblement augmenté. On est malheureusement sans donnée précise sur la manière dont l'accroissement de l'emploi non salarié non agricole s'est réparti entre l'industrie et les services. Il est probable, toutefois, que l'expansion de l'emploi dans l'industrie n'a porté que sur les salaires (+ 325 000) et que l'effectif des non salariés, s'il n'a pas diminué, y est, au mieux, resté stationnaire. La totalité de l'accroissement de l'emploi non salarié non agricole (+ 93 000) ⁽¹⁾ semble par conséquent être imputée au secteur des services où l'augmentation de l'emploi salarié a, de son côté, atteint 288 000.

(1) Ce chiffre résulte d'une évaluation assez conjecturale, et il est possible qu'il soit un peu supérieur à la réalité.

TABLEAU N° 37

Emploi par secteurs d'activité et situation dans la profession (1954-1958)

	1954 ⁽¹⁾	1958 ⁽²⁾	Différence 1954-1958	
	en milliers	en milliers	en milliers	en %
Emploi total ⁽³⁾	18 574	18 826	+ 252	+ 1,3
salarié	11 938	12 401	+ 463	+ 3,9
non salarié ⁽⁴⁾	6 636	6 425 ⁽⁵⁾	- 211	- 3,2
Emploi primaire	5 252	4 798 ⁽⁵⁾	- 454	- 8,6
salarié	1 222	1 072	- 150	- 12,2
non salarié	4 030	3 726 ⁽⁵⁾	- 304	- 7,5
Emploi secondaire et tertiaire	13 322	14 028	+ 706	+ 5,3
salarié secondaire	6 044	6 369	+ 325	+ 5,4
salarié tertiaire	4 672	4 960	+ 288	+ 6,2
non salarié	2 606 ⁽⁶⁾	2 699	+ 93	+ 3,6

(1) Recensement du 10-5-1954 pour l'emploi non salarié, et moyenne annuelle pour l'emploi salarié.

(2) Moyenne 31-12-1957 au 31-12-1958 pour l'emploi non salarié, et moyenne annuelle pour l'emploi salarié.

(3) Emploi civil.

(4) Employeurs, travailleurs indépendants, et aides familiaux.

(5) Evaluation : les chiffres au 31-12-1957 étaient respectivement 6 435 (emploi total non salarié), 4 820 (emploi agricole total) et 3 757 (emploi agricole non salarié).

(6) Dont 928 dans le secteur secondaire, et 1 678 dans le secteur tertiaire ; cette répartition ne peut être donnée pour 1958.

L'emploi salarié a donc fortement augmenté en France, depuis 1954, malgré la forte diminution de l'emploi salarié agricole. Cette augmentation a été plus importante, en chiffres absolus dans l'industrie que dans les services, mais un peu moindre en chiffres relatifs, ainsi que le montrent les indices ci-dessous, exprimés sur la base 1954 = 100 :

	1954	1955	1956	1957	1958
Industrie	100	101,0	102,0	105,1	105,4
Service	100	101,7	103,2	104,4	106,2

Il en avait été différemment jusqu'en 1957, mais tandis que la récession affectait sensiblement, en 1958, l'emploi industriel, elle épargnait, dans une large mesure, les services où la progression de l'emploi s'est poursuivie à un rythme rapide.

Comme dans les autres pays, c'est dans la métallurgie et la transformation des métaux que l'emploi industriel s'est le plus accru : plus de 200 000 et 12 % du chiffre initial. La récession a interrompu cette progression dans la deuxième moitié de 1958, mais sans faire fléchir l'emploi d'une manière sensible. Il n'en a pas été de même dans la construction où le volume des effectifs a atteint son maximum en 1957, et sensiblement fléchi en 1958, n'enregistrant finalement qu'une progression de 75 000 unités et de 6,5 %.

TABLEAU N° 38

Emploi salarié dans l'industrie, par branches (1954-1958) (1)

	1954 en milliers	1957 en milliers	1958 en milliers	Différence 1954-1958 en milliers	en %
Extraction	391	370	365	— 26	— 6,6
Industries manufacturières	4 367	4 604	4 641	+ 274	+ 6,3
dont					
alimentation	404	447	465	+ 61	+ 15,1
textile	598	566	550	— 48	— 8,0
vêtement	473	470	468	— 5	— 1,1
bois, ameublement	203	207	209	+ 6	+ 3,0
papier, livre	244	256	260	+ 16	+ 6,6
cuir	53	52	51	— 2	— 3,8
chimie	370	382	394	+ 24	+ 6,5
métallurgie	391	425	431	+ 40	+ 10,2
transformation des métaux	1 293	1 442	1 455	+ 163	+ 12,6
minéraux non métalliques	172	182	184	+ 12	+ 7,0
divers	166	175	174	+ 8	+ 4,8
Construction	1 140	1 235	1 214	+ 74	+ 6,5
Services industriels	146	146	149	+ 3	+ 2,1
Total	6 044	6 355	6 369	+ 325	+ 5,4

(1) Moyenne annuelle.

Parmi les autres branches industrielles où l'emploi s'est accru, il convient de citer, au premier chef, les industries alimentaires où les effectifs ont augmenté de quelque 60 000 unités entre 1954 et 1958 et, en proportion, de plus de 15 %. Comme dans les autres pays, la progression a été relativement importante aussi dans les industries du papier et du livre (+ 6,6 %), dans les industries chimiques (+ 6,5 %), et dans les industries de minéraux non métalliques. En revanche, l'emploi a légèrement décliné dans les industries du vêtement, alors qu'il y augmentait nettement dans les autres pays. Il s'agit là d'un ensemble d'industries déjà largement représentées

dans la structure industrielle française, où l'activité ne s'est guère développée et où ont été accomplis, accompagnant un processus de concentration, des progrès de productivité sensibles.

Enfin, l'emploi a régressé, comme cela a été le cas généralement ailleurs, dans les industries du cuir (— 3,8 %), dans les industries textiles (— 8 %), et dans l'extraction (— 6,6 %), où le rythme des progrès de productivité l'a nettement emporté sur le rythme d'augmentation de la production, qui a été relativement rapide pourtant dans l'extraction.

La récession, qui n'a commencé d'atteindre l'industrie française qu'à partir du second trimestre de 1958 et s'est fortement accentuée dans les derniers mois de l'année, a atteint une grande partie des industries, mais surtout l'industrie textile où les effectifs occupés ont baissé de plus de 40 000 unités entre le 1^{er} janvier 1958 et le 1^{er} janvier 1959, les industries du cuir, celles du vêtement et celles du bois et de l'ameublement. L'extraction, la construction, les industries de matériaux de construction, la métallurgie et la plus grande partie des industries métallurgiques de transformation ont accusé des réductions d'effectifs moindres, quoique parfois sensibles, les industries du papier et du livre et les industries chimiques, des réductions légères. Ce repli tardif, qui a fait baisser le niveau de l'emploi salarié industriel de 130 000 unités entre le 1^{er} janvier 1958 et le 1^{er} janvier 1959, ne ressort pas du tableau ci-dessus, car la moyenne annuelle de 1958, établie sur la base de cinq chiffres trimestriels ⁽¹⁾, ne tient qu'un faible compte de la forte baisse survenue au cours du dernier trimestre de l'année.

Les variations de la durée du travail intervenues dans les diverses branches de l'industrie entre 1954 et 1958 ont contribué, dans une mesure appréciable, à amortir celles de l'emploi : l'accroissement d'activité rapide qui a caractérisé la période 1954-1957 ne s'est pas traduit seulement par une hausse de quelque 5 % de l'emploi salarié dans l'industrie, mais aussi par une augmentation sensible de la durée hebdomadaire du travail qui, pour le personnel ouvrier occupé dans l'ensemble des industries de transformation (bâtiment compris), est passée de 45,4 heures en 1954 à 46,7 heures en 1957, soit une augmentation de près de 3 %. De même, les effets de la récession sur le niveau de l'emploi ont été atténués, en 1958, par un fléchissement du nombre des heures travaillées dès le deuxième trimestre de l'année, fléchissement qui s'est considérablement accentué dans le dernier, puisque de 46,4 heures, au 1^{er} janvier 1958, le nombre moyen des heures de travail hebdomadaires effectuées par le personnel ouvrier de l'industrie est descendu à 44,8 heures au 1^{er} janvier 1959, soit un fléchissement beaucoup plus prononcé que celui de l'em-

(1) Les chiffres aux 1-4, 1-6 et 1-10 interviennent en totalité dans le calcul de la moyenne, tandis qu'entrent en ligne de compte pour moitié les chiffres au 1-1 de l'année, et au 1-1 de l'année suivante.

ploi. Les variations de la durée hebdomadaire de travail ont été beaucoup moins nettes en ce qui concerne le personnel employé, mais elles ont obéi à la même tendance : augmentation des horaires jusqu'en 1957, et diminution en 1958.

Comme dans la plupart des autres pays, la progression de l'emploi a été un peu plus forte dans les services où elle s'est répartie, par branches, de la manière suivante :

TABLEAU N° 39

Emploi salarié dans les services, par branches (1954-1958) (1)

	1954	1957	1958	Différence 1954-1958	
	en milliers	en milliers	en milliers	en milliers	en %
Commerce, banque, assurances	1 305	1 387	1 418	+ 113	+ 8,7
Transports et communications	957	941	941	— 16	— 1,7
Services	2 410	2 551	2 601	+ 191	+ 7,9
Total	4 672	4 879	4 960	+ 288	+ 6,2

(1) Moyenne annuelle.

L'accroissement de l'emploi salarié a été assez fort dans le secteur commercial, au sens large, surtout dans les commerces non alimentaires. Il a été également prononcé dans les services d'hygiène et de santé, et dans l'enseignement. En revanche, les effectifs ont légèrement diminué dans les transports, par suite de la réduction du personnel de la S.N.C.F.

La récession de 1958 n'a pas eu d'effet sérieux sur l'emploi tertiaire ; elle a cependant arrêté la progression des effectifs dans le commerce et interrompu une tendance qui se dessinait à nouveau, depuis 1956, à une augmentation des effectifs dans les transports.

L'évolution par sexe

Ainsi qu'il ressort du tableau ci-dessous, l'emploi masculin et l'emploi féminin paraissent avoir progressé à peu près dans les mêmes proportions.

En fait, l'emploi masculin s'est élevé plus fortement que l'emploi féminin jusqu'au début de 1958, mais la récession qui s'est produite au cours de cette année paraît l'avoir affecté davantage, par suite de la régression générale des effectifs dans l'industrie où la main-d'œuvre masculine prédomine largement. D'autre part, les industries à forte proportion de main-d'œuvre féminine — les industries textiles et

celles du vêtement — n'ont pas participé à l'essor de l'emploi durant la période de haute conjoncture, et les effectifs des industries textiles ont même constamment décliné.

Les statistiques françaises ne se prêtent pas, cependant, à une analyse comparative précise de l'évolution de l'emploi masculin et de l'emploi féminin, car elles ne comportent pas de ventilation de l'emploi salarié par sexe.

TABLEAU N° 40

Emploi masculin et emploi féminin (1954-1958)

	1954 (1)	1958 (2)	Différence 1954 - 1958	
	en milliers	en milliers	en milliers	en %
Emploi total	18 658	18 727	+ 69	+ 0,4
masculin	12 159	12 207	+ 48	+ 0,4
féminin	6 499	6 520	+ 21	+ 0,3

(1) Au 10-5-1954.

(2) Moyenne 31-12-1957 au 31-12-1958.

L'évolution par régions

Comme celles de la Belgique et des Pays-Bas, les statistiques françaises d'emploi ne sont pas ventilées par régions. Les seules données dont on dispose sur les aspects régionaux de l'emploi sont celles qui ont été rassemblées lors du recensement du 10 mai 1954. Et l'on est d'autant plus mal renseigné sur les développements ultérieurs de la situation qu'il n'existe pas, en France, de statistiques des migrations intérieures, et que les statistiques françaises du marché de l'emploi, qui sont recueillies localement, sont particulièrement difficiles à exploiter en vue d'une analyse détaillée de l'évolution de l'emploi.

On dispose cependant de quelques données supplétives : une statistique des inscriptions et radiations d'électeurs pour l'année 1956, qui fournit quelques indications sur le sens dans lequel s'établit la balance migratoire des diverses régions et sur l'ordre d'importance des gains ou pertes de population qu'elles enregistrent annuellement par le jeu des migrations intérieures ; une statistique des musulmans algériens au travail dans les divers départements ; enfin, une statistique de l'immigration, également par département, et par conséquent par région, puisque les régions qu'on a retenues aux fins de cette analyse, sont les régions-programme du commissariat général du Plan, qui sont un regroupement de départements.

La première constatation que permettent de faire les diverses sources statistiques est que l'emploi paraît avoir augmenté, dans la région parisienne, à un rythme très supérieur à la moyenne du pays, et probablement supérieur à celui de toutes les autres régions françaises. Au cours de la seule année 1956, cette région a enregistré un excès de plus de 53 000 inscriptions d'électeurs en provenance des autres régions, sur les radiations au profit de ces mêmes régions. L'attraction de l'agglomération parisienne paraît s'être exercée sur le pays presque tout entier, mais avec une intensité variable : faiblement sur le nord-est (Lorraine, Alsace) et le sud-est (Rhône, Alpes, Languedoc, Provence), mais très puissamment, au contraire, sur la plus grande partie de l'ouest (Basse-Normandie et surtout Bretagne), et du centre (Limousin, Auvergne).

A cet afflux traditionnel, mais qui semble s'être accéléré au cours de la phase d'expansion récente, s'est ajoutée une forte immigration étrangère, représentant avec plus de 83 000 personnes acheminées ou placées par les soins de l'Office national d'immigration, le quart environ de l'immigration officielle des années 1954-1958. Enfin, le nombre des musulmans algériens au travail dans la région parisienne a sensiblement augmenté depuis 1954, et plus nettement que dans le reste du pays.

L'essor très rapide de l'emploi dans la région parisienne s'explique par un ensemble de facteurs : sa structure industrielle d'abord, où sont largement représentées plusieurs des branches d'industries qui ont connu, au cours de la période, le développement le plus rapide : industries de transformation des métaux, notamment, industries alimentaires et industries chimiques ; l'impulsion donnée par les pouvoirs publics à la construction de logements ; la tendance, d'autre part, à un rapide développement des activités tertiaires, tendance nécessairement plus forte dans les grandes villes qu'ailleurs, et particulièrement marquée à Paris, en raison de son rôle de capitale et du niveau de vie élevé de sa population ; l'absence enfin, au sein de la région, de toute réserve de main-d'œuvre rurale. L'essor de l'emploi dans la région parisienne a entraîné un fort recul du chômage dont le taux était, encore en 1954, nettement supérieur à la moyenne nationale. Il s'y conformait à peu près en 1957, c'est-à-dire qu'il était descendu à un niveau très bas. La remontée qu'a entraînée la récession de 1958 a été toutefois assez sensible.

Ainsi la région parisienne a persisté à se développer plus rapidement que le reste du pays, et son hypertrophie à s'accroître. De même, la moitié est et la moitié ouest du pays, celle-ci nettement sous-développée par rapport à celle-là, ont continué d'évoluer en sens opposé. L'emploi s'est en effet plus ou moins nettement accru dans la plupart des régions situées à l'est d'une ligne joignant l'embouchure de la Seine à celle du Rhône, qui groupaient en 1958, région parisienne comprise, près des trois quarts de la main-d'œuvre industrielle française, alors qu'il restait stationnaire, et tendait même plus généralement à diminuer dans les régions situées à l'ouest, sous l'effet de la baisse de l'emploi agricole.

L'essor de l'emploi n'a pas été également important dans les diverses régions de la moitié orientale du pays. Il a été particulièrement prononcé en Lorraine, région où prédominent les industries extractives, métallurgiques et chimiques. Cette région est l'une des rares régions françaises à avoir attiré des travailleurs d'autres régions, en assez petit nombre, il est vrai. Elle a connu, durant toute la période, un chômage insignifiant, et de grosses pénuries de main-d'œuvre qui ont nécessité un large recours à la main-d'œuvre étrangère. L'immigration, avec plus de 51 000 personnes introduites entre 1954 et 1958, a même été, en expression relative, trois fois plus importante que dans la région parisienne. Toutefois, l'industrie textile du département des Vosges a décliné, et ce déclin a été accentué par la récession de 1958 qui n'a pas, par ailleurs, sérieusement affecté la région.

TABLEAU N° 41

Taux de chômage, par régions (1954) (1)

Nord	2,0	Champagne	1,7
Picardie	2,3	Lorraine	1,2
Paris	3,3	Alsace	1,1
Centre	1,8	Franche-Comté	1,3
Haute-Normandie	3,4	Bourgogne	1,6
Basse-Normandie	2,2	Auvergne	2,0
Bretagne	2,4	Rhône	2,3
Ouest	2,1	Alpes	2,1
Poitou-Charentes	1,5	Languedoc	5,0
Limousin	2,2	Provence -	
Aquitaine	2,7	Côte d'Azur - Corse	5,3
Midi-Pyrénées	2,3	Moyenne	2,7

(1) Nombre de chômeurs comptés au recensement de 1954, en % de la main-d'œuvre salariée.

L'essor de l'emploi, tout au moins de l'emploi industriel, a été moins net dans la région du Nord, où les industries textiles occupent, dans la structure industrielle, une place importante et où, de surcroît, l'emploi a décliné dans les charbonnages sous l'effet d'une rationalisation constante. Cette région a connu des pénuries de main-d'œuvre moins étendues que la région lorraine, et les admissions de travailleurs étrangers permanents ont été relativement peu nombreuses. L'immigration saisonnière et l'immigration frontalière s'y sont cependant notablement développées, mais par ailleurs la région du Nord semble, comme beaucoup d'autres, avoir perdu un nombre important de travailleurs au profit de la région parisienne. Enfin le chômage, en diminution constante depuis 1954, était descendu à un niveau très bas au moment où est intervenue la récession de 1958 qui s'est manifestée par un léger recul de l'emploi dans certaines industries et par un développement notable du chômage partiel.

Ailleurs, l'expansion de l'emploi paraît avoir été moins sensible, ou tout au moins moins générale, c'est-à-dire qu'elle a intéressé des zones plus localisées : Basse-Seine, nord et sud de l'Alsace, nord de la Franche-Comté, nord des Alpes, agglomérations de Lyon et de Marseille et Côte d'Azur, alors que, dans l'intervalle de ces zones urbaines, d'assez vastes espaces, beaucoup moins urbanisés, ont continué de se dépeupler, soit au profit de Paris, soit au profit des pôles de développement régionaux. Prises dans leur ensemble, ces régions se sont cependant développées favorablement : compte tenu de l'immigration étrangère, la balance des migrations paraît s'être pour la plupart d'entre elles, soldée positivement, et d'une manière particulièrement nette pour la région du Rhône, celle des Alpes, et la Provence-Côte d'Azur (Corse exceptée).

Il en a été différemment dans la moitié ouest du pays, où les pôles de développement régionaux ont été moins puissants et plus rares, limités à quelques grandes agglomérations urbaines, parmi lesquelles Nantes, Bordeaux et Toulouse. Les zones de répulsion, en revanche, ont été nombreuses et vastes, couvrant en particulier la Bretagne, la Basse-Normandie, le Limousin, l'Auvergne et une grande partie des régions de l'Ouest, de Poitou-Charentes, d'Aquitaine, du Midi-Pyrénées et du Languedoc, ensemble de régions où, lors du recensement de 1954, la population active agricole représentait encore de 40 à 50 % de la population active totale. Les régions occidentales ont reçu, durant la période, une immigration étrangère faible, et généralement même insignifiante. Elles ont accusé, en revanche, pour la plupart, des excédents d'émigration notables, et parfois considérables (Bretagne, Limousin) vers d'autres régions du pays, essentiellement la région parisienne. Et si le chômage visible n'y a été nulle part élevé sauf dans le Languedoc, le sous-emploi agricole y est demeuré très important, entraînant un exode rural qui semble, au cours de la phase de développement récente, s'être précipité.

L'évolution du marché de l'emploi

L'évolution du marché de l'emploi en France, entre 1954 et 1958, a été caractérisée principalement par la réapparition de fortes tensions. La tendance déclinante de la population active, coïncidant avec une nette accélération de l'expansion de l'emploi salarié, explique ces tensions auxquelles a également contribué le ralentissement des mouvements de travailleurs musulmans en provenance d'Algérie. Elles se sont manifestées dès que le chômage, qui existait au début de la période et qui représentait une faible réserve, a été résorbé. Et elles ont eu depuis lors un double effet : précipiter l'exode rural, et ouvrir à nouveau largement le pays à l'immigration étrangère qui, après s'être maintenue pendant de longues années à un niveau très bas, a atteint et même dépassé, en 1956-1958, son niveau de l'immédiat après-guerre.

Cette évolution a comporté trois étapes. En 1954-1955, les tensions ont été encore peu accusées : la plupart des besoins de main-d'œuvre nouveaux ont été couverts par

les réserves internes, chômage et excédents de main-d'œuvre rurale, auxquelles s'est ajouté un apport encore important de main-d'œuvre originaire d'Algérie. Au cours des deux années suivantes, et jusqu'au début de 1958, les pénuries se sont au contraire, fortement accentuées, le rythme de l'expansion de l'emploi s'accéléralant au moment où les disponibilités internes s'amenuisaient et où les mouvements en provenance d'Algérie subissaient un brusque ralentissement. La récession qui s'est dessinée à partir du deuxième trimestre de 1958 a provoqué un net relâchement des tensions dans la seconde moitié de l'année, sans les faire complètement disparaître cependant dans les professions habituellement déficitaires.

Les besoins

La comparaison entre le niveau moyen de l'emploi salarié en 1954 et en 1958, dans les branches d'activité où l'emploi s'est accru, fournit une mesure approximative des besoins de main-d'œuvre nouveaux qui se sont manifestés sur le marché de l'emploi au cours de la période. Ces besoins, qui peuvent être chiffrés grossièrement à quelque 650 000 travailleurs, se sont répartis, par branches d'activité, de la manière suivante :

Industries manufacturières	274 000
Construction	74 000
Services industriels	3 000
Commerce, banque, assurances	113 000
Services	191 000
	<hr/>
Total approximatif	655 000

En fait, les besoins ont été sensiblement plus importants car l'écart a été plus prononcé, toutes fluctuations saisonnières mises à part, entre le niveau minimum d'emploi de 1954 et le niveau maximum de 1958, réalisés dans les premiers mois de chacune de ces années. D'autre part, c'est en 1957, et non en 1958, que l'emploi salarié a atteint, dans la construction, son niveau le plus élevé. Enfin, l'emploi a fléchi, au lieu d'augmenter, dans plusieurs industries manufacturières : le textile (— 48 000), le vêtement (— 5 000) et le cuir (— 2 000), de sorte que les besoins nouveaux des seules industries en expansion ont atteint 237 000, et que les besoins globaux — compte tenu du fléchissement de l'emploi intervenu dans la construction entre 1957 et 1958, et à considérer seulement les moyennes annuelles — ont largement dépassé 700 000.

Ces besoins nouveaux ont intéressé, pour 60 % environ, le secteur industriel et pour 40 %, le secteur des services. Dans l'industrie, ils se sont principalement localisés

dans la construction (+ 95 000 entre 1954 et 1957), dans la transformation des métaux (+ 163 000), dans la métallurgie (+ 40 000), et dans les industries alimentaires (+ 61 000), et, secondairement, dans les industries chimiques (+ 24 000) et dans les industries du papier et du livre (+ 16 000). Dans les services, ils se sont surtout manifestés dans le commerce (+ 98 000), dans les services d'hygiène et de santé, et l'administration publique.

A ces besoins nouveaux se sont ajoutés les besoins de remplacement, provoqués par les cessations d'activité et par la tendance qui persiste, particulièrement marquée en période de haute conjoncture où les possibilités de mutations s'élargissent, à délaissier certaines professions pénibles. L'éventail de ces métiers « déficitaires » est très large : il comprend notamment un grand nombre de professions relevant de l'agriculture, des mines, de la sidérurgie et de la construction et des services domestiques.

Enfin, dans les industries textiles et les industries du vêtement, la reprise d'activité qui s'est produite en 1956-1957 a donné lieu à des besoins temporaires qui étaient en fait liés à cette reprise.

Les statistiques de l'emploi salarié et les statistiques d'immigration permettent de se faire une idée de l'évolution des besoins d'une année à l'autre. Dans l'agriculture et dans l'extraction, ne se sont manifestés que des besoins de remplacement qui se sont progressivement accentués jusqu'en 1957, et sont restés élevés en 1958. Dans les industries manufacturières, les besoins, déjà importants entre 1954 et 1956, se sont encore gonflés en 1956 et 1957, pour s'amoindrir considérablement en 1958 et disparaître même complètement dans certaines industries. Dans la construction, c'est au début de la période que les besoins nouveaux ont été les plus importants et il ne s'en est plus manifesté à partir de 1957 où le niveau maximum d'emploi a été atteint, mais de gros besoins de remplacement ont persisté et il semble même qu'ils se soient accentués vers la fin de la période : ils sont, en tout cas, demeurés très élevés en 1958. Dans le commerce, les besoins se sont maintenus à un niveau à peu près constant. Ils ont oscillé davantage dans la branche « services » où, après avoir tendu à diminuer depuis 1954, ils ont à nouveau augmenté en 1957-1958.

Il n'est pas aisé de trouver confirmation de ces fluctuations dans les statistiques des services de main-d'œuvre, en l'espèce les statistiques de placements et d'offres d'emploi non satisfaites. Le nombre des placements effectués par l'entremise de ces services a, en effet, atteint son maximum en 1955 avec plus de 580 000. Il a ensuite fléchi sensiblement, descendant à 486 000 en 1957. Dans le même temps cependant, la moyenne mensuelle du nombre des offres d'emploi non satisfaites s'élevait de 19 000 à 51 000, ce qui semble indiquer que l'offre d'emploi s'est maintenue à un niveau élevé, mais qu'il est devenu de plus en plus difficile de la satisfaire. Il n'y a eu de fléchissement véritable qu'en 1958, où le chiffre des placements est descendu

à 417 000, et la moyenne mensuelle du nombre des offres d'emploi non satisfaites, à 290 000. Les offres d'emploi transmises aux services de main-d'œuvre ne représentent du reste qu'une fraction minoritaire de l'offre globale d'emploi, surtout en ce qui concerne le personnel des services et, en plus, une part importante de ces offres est destinée à satisfaire des besoins saisonniers ou des besoins résultant de la rotation de la main-d'œuvre. On ne peut donc en tirer des indications pleinement satisfaisantes sur l'évolution des besoins de main-d'œuvre tels qu'on les a considérés dans ce contexte.

La couverture des besoins

Les besoins nouveaux des branches d'activité en expansion, auxquels se sont ajoutés les besoins de remplacement résultant du déclin de la population active, ont trouvé leur contrepartie dans le recul important de l'emploi non salarié, le recul considérable de l'emploi salarié dans l'agriculture, la diminution de l'emploi salarié dans l'extraction et dans les transports, et la régression du chômage. Le bilan, tel qu'il est indiqué ci-dessous, n'est pas cependant sans soulever certaines objections :

Diminution de la population active	-63 000
Diminution de l'emploi non salarié	210 000
Diminution de l'emploi salarié dans l'agriculture, l'extraction et les transports	192 000
Autres sources (principalement diminution du chômage)	315 000
	<hr/>
Total approximatif	655 000

C'est le poste « autres sources » obtenu par différence, qui fait difficulté. Le chômage, qui s'élevait à quelque 330 000 unités lors du recensement de 1954, n'a guère enregistré en effet, entre 1954 et 1958, une diminution de plus de moitié, tandis que les autres sources d'accroissement des effectifs salariés, c'est-à-dire l'immigration saisonnière et frontalière, ne sont intervenues dans ce bilan que pour quelques dizaines de milliers d'unités. Il semble donc qu'il faille admettre, soit que la population active n'ait pas diminué, comme les chiffres semblent l'indiquer, soit que l'emploi non salarié ait diminué davantage, entre 1954 et 1958, qu'il ne ressort des chiffres cités plus haut ⁽¹⁾. Le fait que les données sur la population active et l'emploi non salarié d'une part, et les données sur l'emploi salarié d'autre part, ne se réfèrent pas exactement aux mêmes périodes, peut contribuer à expliquer la cohérence imparfaite des chiffres.

(1) Voir ce qui est à ce sujet sous : « L'évolution par secteurs d'activité et situation dans la profession », page 71.

Aux disponibilités dérivant de ces diverses sources se sont ajoutées celles qui sont résultées des dégagements d'effectifs qui se sont produits dans le textile, le vêtement et le cuir (en tout, 55 000 unités).

La diminution de la population active

De 1954 à 1958, la population active française aurait diminué d'environ 60 000 unités, sous l'effet de plusieurs facteurs : tendance au déclin de la population d'âge actif, allongement de la scolarité et allongement de la durée du service militaire. Cette baisse sensible dans les premières années a été toutefois enrayée, dans la seconde moitié de la période, par une immigration considérable : rapatriements de Tunisie et du Maroc et immigration étrangère. En revanche, l'apport de la main-d'œuvre algérienne à la population active a cessé d'être important à partir de 1956 ⁽¹⁾.

On n'est pas exactement informé de l'importance des rapatriements de Tunisie et du Maroc qui, d'après certaines estimations, auraient porté au total, entre 1955 et 1958, sur 200 à 250 000 personnes, parmi lesquelles la proportion de personnes actives est inconnue. On l'est de manière beaucoup plus précise, de l'immigration de salariés assujettis au monopole de l'Office national d'immigration. Les placements de travailleurs permanents réalisés par l'intermédiaire de cet organisme se sont élevés, entre 1954 et 1958, à 290 000, répartis, par branches d'activité, de la manière suivante :

TABLEAU N° 42

Travailleurs permanents placés par l'Office national d'immigration (1954-1958 par branches d'activité

	1954	1955	1956	1957	1958	Total
Agriculture ⁽¹⁾	4 231	4 759	9 617	19 371	17 177	55 155
Extraction	312	578	3 266	6 016	5 869	16 041 ⁽²⁾
Métallurgie et transformation des métaux	603	811	11 306	17 861	14 892	45 473
Construction	3 975	9 420	33 685	51 943	29 553	128 576
Services domestiques	2 127	2 195	3 287	5 198	6 633	19 440
Autres activités ⁽³⁾	887	1 169	4 195	11 285	8 684	26 220
Total	12 135	18 932	65 356	111 674	82 808	290 905

⁽¹⁾ Y compris les forêts.

⁽²⁾ Dont houillères 10 527.

⁽³⁾ Principalement activités industrielles.

⁽¹⁾ Balance des arrivées et des départs de travailleurs musulmans en provenance et à destination de l'Algérie (chiffres en milliers, par année) : 1954 : + 25,3 ; 1955 : + 23,8 ; 1956 : + 0,8 ; 1957 : + 14,6 ; 1958 : - 13,9.

C'est en 1956 que l'immigration étrangère a repris, après être demeurée à des niveaux encore modestes en 1954-1955. Elle a atteint son maximum en 1957, mais elle restée très importante jusqu'au milieu de 1958. Elle a satisfait surtout aux besoins de main-d'œuvre des branches d'activité traditionnellement déficitaires : agriculture et forêts, extraction, construction, sidérurgie, services domestiques. Mais d'autres industries, principalement les industries de transformation des métaux, ont fait aussi largement appel à la main-d'œuvre étrangère entre 1956 et 1958, pour faire face à des pénuries aiguës de travailleurs semi-qualifiés et non-qualifiés. Plus de 70 % des travailleurs introduits sont venus d'Italie, et 20 % d'Espagne. On n'a malheureusement aucune indication sur les mouvements en sens contraire, sauf celles qu'on peut tirer des statistiques italiennes de rapatriement : elles font état, pour la période de 1954-1958, de quelque 37 000 retours d'émigrants en provenance de France (travailleurs et familles), pour 235 000 départs, ce dernier chiffre étant très voisin du chiffre français d'introductions (232 000). D'après les statistiques italiennes, il semblerait donc que les retours de France n'aient pas été très nombreux, et il est probable qu'ils ont été relativement moins importants encore vers l'Espagne. Dans ces conditions, l'immigration nette de main-d'œuvre pourrait avoir atteint, entre 1954 et 1958, 80 % de l'immigration brute.

L'importance de l'immigration récente conduit à se demander si elle n'a pas infléchi plus favorablement qu'il ne paraît l'évolution de la population active entre 1956 et 1958.

A l'immigration permanente s'est ajoutée une immigration saisonnière, principalement destinée à l'agriculture. Le tableau ci-dessous montre la forte progression de ce mouvement depuis 1954 :

TABLEAU N° 43

*Travailleurs saisonniers placés par l'Office national d'immigration (1954-1958)
par branches d'activité*

	1954	1955	1956	1957	1958
Agriculture	26 907	31 209	43 670	49 641	56 787
Autres activités ⁽¹⁾	2 967	4 066	5 061	7 328	6 743
Total	29 874	35 275	48 731	56 969	63 530

⁽¹⁾ Dont les forêts.

La majorité des saisonniers sont venus d'Italie, le reste de Belgique et d'Espagne. Les mouvements en provenance de Belgique ont diminué, alors que les mouvements en provenance d'Espagne ont, au contraire, fortement augmenté.

Enfin, l'immigration frontalière a pris, elle aussi, un développement notable, le nombre des frontaliers belges travaillant en France étant passé de 28 000, en 1954, à 48 000, au milieu de 1958.

Les mutations professionnelles

De larges disponibilités de main-d'œuvre ont été mises d'autre part à la disposition des branches d'activité en expansion par celles où les progrès de productivité, plus rapides que ceux de la production, ont libéré des travailleurs et, plus généralement, par les branches que, pour des raisons diverses, la main-d'œuvre tend à délaisser. Il s'agit, en tout premier lieu, de l'agriculture où, entre 1954 et 1958, le niveau de l'emploi salarié a baissé de 150 000, et le niveau de l'emploi non salarié, de 300 000 environ. Le rythme de l'abandon des professions agricoles a donc été, au cours de la période, extrêmement puissant, et il a même devancé celui des progrès de productivité, car des pénuries constantes se sont manifestées dans cette branche qui se sont même progressivement aggravées. Les statistiques ne permettent pas de déterminer comment s'est réparti, entre les principales branches d'activité intéressées, l'apport de main-d'œuvre agricole.

D'autres transferts, moins manifestes, se sont produits de certaines branches industrielles vers d'autres, ou vers certains services. Ils n'ont pas seulement affecté les industries où le niveau de l'emploi a tendu à baisser, telles l'extraction ou le textile, mais d'autres et notamment la construction.

En revanche, il ne semble pas qu'il y ait eu diminution de l'emploi non salarié au profit de l'emploi salarié dans le secteur non agricole, comme cela a été souvent le cas dans les autres pays. Les statistiques indiquent même la tendance inverse, qui s'est probablement manifestée dans le secteur des services, notamment dans le commerce et les professions libérales. Mais on a vu que les chiffres concernant ces catégories de travailleurs n'étaient pas pleinement assurés.

La régression du chômage

Lors du recensement de 1954, le nombre des chômeurs s'élevait à 337 000. Depuis cette date, on ne dispose que d'évaluations dont la plus récente, au 31 décembre 1958, fait état de quelque 250 000 chômeurs, chiffre assurément très supérieur à la moyenne de l'année, car il se ressent à la fois du fléchissement conjoncturel des derniers mois de 1958 et de la baisse d'activité saisonnière. En fait, il semble que la moyenne annuelle du chômage ait baissé d'environ moitié entre 1954 et 1958 — soit de 160 à 170 000 unités —, la baisse plus sensible enregistrée entre 1954 et 1957 ayant été suivie, en 1958, d'une remontée imputable à l'évolution conjoncturelle défavorable des derniers mois de l'année.

Cette évolution peut être suivie à travers les statistiques de demandes d'emploi non satisfaites établies, à la fin de chaque mois, par les services de main-d'œuvre. Le nombre moyen de ces demandes non satisfaites, qui était de 184 000 en 1954, n'était plus que de 93 000 en 1958.

TABLEAU N° 44

Moyenne mensuelle des demandes d'emploi non satisfaites (1954-1958) par année et branches professionnelles

	1954	1955	1956	1957	1958	Différence 1954-58	
	en milliers	en milliers	en milliers	en milliers	en milliers	en milliers	en %
Agriculture ⁽¹⁾	7,1	6,0	4,8	2,5	2,6	— 4,5	— 63,1
Pêche et navigation	1,1	1,0	0,6	0,4	0,6	— 0,5	— 49,4
Terrasse et extraction	4,2	2,6	1,5	0,9	1,2	— 3,9	— 71,9
Alimentation	4,9	4,6	3,5	2,7	3,1	— 1,8	— 36,3
Textile	8,0	9,1	6,2	3,4	3,4	— 4,6	— 57,8
Vêtement	9,1	10,0	6,7	4,1	4,6	— 4,5	— 49,5
Cuir	4,3	3,8	2,4	1,6	1,9	— 2,5	— 56,9
Métallurgie ⁽²⁾	13,5	9,7	4,3	2,9	4,4	— 9,1	— 67,5
Autres industries	9,8	7,3	4,5	2,9	3,7	— 6,0	— 61,6
Construction	11,4	7,7	3,9	2,7	4,8	— 6,6	— 57,7
Manutention	54,4	47,0	29,7	21,0	25,4	— 31,0	— 57,0
Transports terrestres et aériens	4,2	3,2	1,8	1,3	1,7	— 2,6	— 60,7
Emplois de bureau	16,5	14,4	12,1	9,8	10,5	— 6,0	— 36,4
Emplois de commerce	7,6	7,4	5,5	4,6	4,8	— 2,9	— 37,7
Services domestiques	20,6	20,3	15,8	12,1	12,7	— 7,9	— 38,3
Spectacles	5,8	4,5	3,4	3,0	3,1	— 2,7	— 47,0
Divers ⁽³⁾	1,4	1,4	5,5	4,7	4,7		
Total	183,9	160,0	112,3	80,7	93,1	— 90,8	— 49,4

(1) Et forêts.

(2) Et transformation des métaux.

(3) Les chiffres pour 1954 et 1955 ne sont pas comparables avec ceux des années suivantes.

Les statistiques de demandes d'emploi non satisfaites confirment, par conséquent, la nette tendance à la diminution du chômage qui s'est manifestée entre 1954 et 1957 et sa légère recrudescence en 1958. Elles montrent, d'autre part, que la proportion des demandeurs d'emploi non satisfaits ne représentait initialement que 1 % de la main-d'œuvre civile, proportion déjà faible, et qui s'est abaissée jusqu'à moins de 0,5 % en 1957, pour remonter légèrement en 1958. Le niveau auquel cette proportion est

descendue entre 1956 et le milieu de 1958 indique qu'une situation d'extrême tension s'est trouvée réalisée sur le marché de l'emploi au cours de cette période, toute réserve de main-d'œuvre ayant pratiquement disparu, à l'exception de certaines catégories de travailleurs peu qualifiés : manœuvres manutentionnaires, employés de commerce et de bureau qui demeuraient légèrement excédentaires et de travailleurs difficiles à placer (1).

Il faut dire cependant que les statistiques de demandes d'emploi non satisfaites ne couvrent pas tout le chômage complet, au sens de la définition statistique de ce phénomène. Elles ne saisissent en effet, surtout en période de tension, qu'une faible partie des travailleurs à la recherche d'un premier emploi, qui n'ont généralement pas de peine à le trouver par leurs propres moyens et n'ont pas encore de droits à la sécurité sociale à sauvegarder par le dépôt d'une demande d'emploi auprès des services de main-d'œuvre. Il convient de noter, par ailleurs, que le mode d'indemnisation particulier du chômage-intempérie dans le bâtiment a pour effet de limiter au maximum les cessations complètes d'activité dans cette branche durant les mois d'hiver. Cette particularité du système français est l'une des raisons qui expliquent le nombre très faible des demandeurs d'emploi dans les professions de la construction. Enfin, ni le chômage saisonnier normal de l'agriculture ni le chômage intermittent des dockers ne sont saisis par les statistiques de demandes d'emploi. Elles sous-évaluent sensiblement par conséquent, pour cet ensemble de raisons, le chômage effectif.

La poussée de chômage qui est résultée de la récession de 1958 a été assez forte pour entraîner une sensible augmentation des demandes d'emploi non satisfaites dans les derniers mois de l'année. Toutefois, la récession s'est fait sentir plutôt par un développement important du chômage partiel, c'est-à-dire par un accroissement notable du nombre des travailleurs employés moins des 40 heures légales, nombre qui est passé, pour l'ensemble des industries, de 46 700, en 1957, à 134 100, en 1958. Cet accroissement a été particulièrement marqué dans les industries manufacturières les plus frappées par la récession : textile, vêtement et cuir. Les statistiques de demandes d'emploi non satisfaites ne donnent pas, par conséquent, une image complète de la poussée de chômage qui a marqué les derniers mois de 1958.

Problèmes d'adaptation

L'adaptation de la demande à l'offre d'emploi, au cours d'une période marquée jusqu'aux premiers mois de 1958 par l'insuffisance générale des disponibilités internes de main-d'œuvre au regard de l'accroissement des besoins, a exigé surtout un large recours à l'immigration étrangère. Aussi certains développements ont-ils été donnés récemment à la politique d'immigration : extension de l'aire de recrutement de la

(1) Notamment des travailleurs âgés.

main-d'œuvre étrangère à l'Espagne et au Portugal ; accord avec le gouvernement italien en vue d'assurer la formation de travailleurs du bâtiment demandés sur le marché français de l'emploi.

Un effort important a été accompli, d'autre part, en vue de développer les moyens de formation de la main-d'œuvre nationale, afin de satisfaire le plus largement possible aux besoins manifestés par certaines industries. Il convient de mentionner, en tout particulier à ce propos, l'activité déployée par l'administration du travail dans le domaine de la formation professionnelle accélérée des adultes qui, depuis 1954, a assuré la qualification de quelque 115 000 travailleurs, dont plus de 80 000 pour le bâtiment et près de 25 000 pour la métallurgie et la transformation des métaux. Cette activité n'a pas seulement intéressé les chômeurs, qui ont été relativement peu nombreux, au cours de la période, à en bénéficier, mais toutes sortes de travailleurs auxquels ont été offertes, par ce moyen, d'intéressantes possibilités de promotion professionnelle. En revanche, la procédure de compensation nationale des offres et demandes d'emploi n'a donné que peu de résultats. Elle ne s'est pas seulement heurtée aux obstacles matériels et psychologiques habituels, mais encore, le plus souvent, à l'impossibilité pratique de fonctionner dans une conjoncture quasi générale de sur-emploi.

Italie

Vue générale

L'Italie est, avec la république fédérale d'Allemagne, celui des pays de la Communauté où l'emploi s'est accru, entre 1954 et 1958, dans les proportions les plus fortes. Cette progression s'est inscrite dans une phase d'expansion économique rapide, au cours de laquelle la progression considérable des exportations et l'amélioration continue de la balance des transactions invisibles ont constitué le principal stimulant du développement. La politique financière y a aidé, à la fois par le volume élevé des investissements publics et par la réduction du déficit budgétaire qui a indirectement favorisé l'investissement privé, en relâchant la pression exercée par les finances publiques sur le marché des capitaux. Enfin, la demande intérieure n'a pas cessé d'augmenter, sous l'effet de l'amélioration très sensible de la situation de l'emploi et de l'accroissement des revenus des salariés. Ainsi, l'investissement a-t-il atteint, au cours de la période, de hauts niveaux. Jusqu'en 1957, la part du produit national qui y a été affectée a même augmenté constamment, grâce surtout à la forte augmentation de la construction de logements, mais aussi à l'intensification de l'effort d'équipement du secteur industriel.

En dépit des progrès de productivité considérables qui ont été accomplis dans l'agriculture, où les effectifs ont fortement régressé, et dans l'industrie, l'expansion

économique a entraîné une forte hausse du niveau général de l'emploi. La hausse a été très sensible dans l'industrie où elle a été favorisée par une légère tendance à la diminution de la durée du travail, et elle a été plus forte encore dans les services où elle a eu parfois, cependant, des allures d'inflation. L'accroissement de l'emploi industriel a subi toutefois un temps d'arrêt, en 1958, sous l'effet du ralentissement conjoncturel qui a atteint l'Italie comme les autres pays, tandis que la tendance à l'exploitation persistait dans le secteur des services.

Au total, l'expansion de l'emploi aurait atteint 12 % entre l'enquête de main-d'œuvre de mai 1954 et celle d'octobre 1958. Et malgré une pression démographique demeurée forte, le chômage a accusé, au cours de la période, une certaine tendance à la diminution.

TABLEAU N° 45

Main-d'œuvre civile, emploi et chômage (1954-1958)

	8 mai 1954	8 mai 1955	21 avril 1956	8 mai 1957	8 nov. 1957	20 oct. 1958	Différence 1954 - 58
	En milliers						
Main-d'œuvre civile (1)	18 822	19 511	19 611	19 994	20 218	20 591	+ 1 769
Emploi (1)	17 153	18 020	17 744	18 332	18 812	19 251	+ 2 098
Chômage	1 669	1 491	1 867	1 662	1 406	1 340	— 329
	Indices						
Main-d'œuvre civile	100	103,6	104,2	106,3	107,4	109,4	+ 9,4
Emploi	100	105,0	103,4	107,0	109,7	112,2	+ 12,2
Chômage	100	89,3	111,9	99,6	84,2	80,3	— 19,7

(1) A l'exclusion des militaires de carrière et des travailleurs occasionnels, mais y compris les personnes temporairement à l'étranger pour raison de travail.

Il est probable, cependant, que la progression effective de l'emploi au cours de la période a été moins prononcée. D'une part, en effet, l'enquête de main-d'œuvre de 1958 a été effectuée à une époque de pointe saisonnière d'emploi et traduit une situation sans doute sensiblement plus favorable que la situation moyenne de l'année. D'autre part, les personnes qui se trouvent temporairement à l'étranger pour raison de travail sont comprises dans les résultats des enquêtes et, étant donné l'essor de l'émigration entre 1954 et 1957, il est probable que leur nombre qui était de 495 000 au 8 novembre 1957 et de 465 000 au 20 octobre 1958 a dû augmenter fortement par rapport au relevé initial du 8 mai 1954. On peut donc admettre que l'expansion de l'emploi à l'intérieur des frontières de l'Italie, entre 1954 et 1958, a été moins marquée qu'il ne ressort du rapprochement des résultats de la première

et de la dernière des enquêtes de la période, et qu'elle n'a pas dû excéder 10 %. La progression n'en demeure pas moins remarquable. Assez rapide dans les premières années, elle s'est encore accélérée en 1957 où, pour la première fois depuis de nombreuses années, le chômage a accusé une nette diminution ⁽¹⁾ pour se ralentir nettement en 1958, sous l'effet de la récession.

En tout cas, l'essor de l'emploi paraît avoir excédé sensiblement celui de la population active qui est pourtant demeuré très rapide, même si l'on déduit les émigrants qui ne devraient pas être comptés dans la main-d'œuvre nationale. Le rythme d'accroissement de la population active a même considérablement excédé celui de la population d'âge utile, sous l'effet du gonflement de la main-d'œuvre féminine, imputable en partie à l'augmentation de l'effectif des jeunes générations, parmi lesquelles les taux d'activité féminins sont les plus élevés, mais surtout, semble-t-il, à une élévation générale des ces taux. La participation sans cesse plus large des femmes à la vie professionnelle constitue le phénomène le plus important de l'évolution sociale de la population active italienne. Il est lié, d'une part à l'élargissement des débouchés offerts aux femmes dans les branches d'activité en voie de développement, surtout dans les services, et d'autre part à une substitution partielle de main-d'œuvre féminine à la main-d'œuvre masculine dans certaines activités à faible rendement, notamment dans les activités agricoles. L'accroissement de la main-d'œuvre masculine a été, au contraire, normalement proportionnel à celui de la population d'âge actif. Les taux d'activité masculins par âge ont subi, cependant, certaines variations : ils ont sensiblement augmenté, entre 14 et 20 ans, et fortement diminué entre 60 et 65 ans, diminution qui semble témoigner d'une tendance à l'abaissement de l'âge moyen de la retraite.

Les modalités de l'expansion de l'emploi

D'importants changements de structure ont accompagné l'expansion de l'emploi qui s'est produite en Italie entre 1954 et 1958 : l'emploi agricole, notamment, s'est fortement réduit en chiffres absolus, et bien davantage encore, en expression relative, tandis que la part de l'emploi féminin dans l'emploi total augmentait constamment.

L'évolution par secteurs d'activité et situation dans la profession

En ce qui concerne la répartition de l'emploi par secteurs, ces changements ont été conformes à ceux qui se sont produits dans les autres pays. Mais leur ampleur a été beaucoup plus grande en Italie : l'emploi, en effet, a fortement diminué dans

⁽¹⁾ Le chômage recensé (classes I et II) est descendu, en effet, de 1 937 000 (moyenne de 1956) à 1 758 000 (moyenne de 1957).

l'agriculture et augmenté dans des proportions considérables dans les autres secteurs. Moins évoluée initialement en Italie que dans les autres pays, la structure sectorielle de l'emploi s'y est aussi plus rapidement modifiée qu'ailleurs.

TABLEAU N° 46

Emploi par secteur d'activité et situation dans la profession (1954-1958)

	8 mai	20 octobre	Différence	
	1954	1958	1954 - 1958	
	en milliers	en milliers	en milliers	en %
Emploi total (1)	17 153	19 251	+ 2 098	+ 12,2
salarié (2)	9 383	11 356	+ 1 973	+ 21,0
non-salarié (3)	7 770	7 895	+ 125	+ 1,6
Emploi primaire	6 843	6 247	— 596	— 8,7
salarié	1 828	1 662	— 166	— 9,1
non salarié	5 015	4 585	— 430	— 8,6
Emploi secondaire	5 629	7 034	+ 1 405	+ 25,0
salarié	4 530	5 713	+ 1 183	+ 26,1
non salarié	1 099	1 321	+ 222	+ 20,2
Emploi tertiaire	4 681	5 970	+ 1 289	+ 27,5
salarié	3 025	3 981	+ 956	+ 31,6
non salarié	1 656	1 989	+ 333	+ 20,1

(1) **Emploi civil.**

(2) **Personnel de direction, employés et ouvriers.**

(3) **Employeurs, membres des professions libérales, travailleurs indépendants, aides familiaux.**

En revanche, l'évolution de la structure sociale de l'emploi n'a pas été marquée, comme cela a généralement été le cas dans les autres pays, par une régression absolue de l'emploi non salarié ; il n'a diminué que dans l'agriculture et a continué d'augmenter nettement ailleurs. En expression relative, l'emploi non salarié a néanmoins marqué un net recul.

La baisse de l'emploi agricole s'est poursuivie, depuis 1954, à une cadence très rapide. Elle a intéressé aussi bien la main-d'œuvre salariée que la main-d'œuvre non salariée : exploitants et aides familiaux. Entre mai 1954 et octobre 1958, la réduction d'effectifs a été de près de 600 000 unités, soit 8,7 % de l'effectif initial. Elle a peut-être été même un peu plus forte si l'on tient compte du fait que le mois d'octobre constitue encore, pour l'emploi agricole, un mois de pointe. Le phénomène a revêtu une ampleur

remarquable, qui témoigne de l'importance des progrès de productivité accomplis dans l'agriculture, progrès qui ont été facilités par l'accroissement des débouchés qui se sont offerts à la main-d'œuvre agricole en surnombre dans les autres branches d'activité.

TABLEAU N° 47

*Evolution de l'emploi dans l'agriculture de 1954 à 1958,
par situation dans la profession*

(En milliers)

	8 mai 1954	8 mai 1955	8 mai 1956	21 avril 1957	8 novembre 1957	20 octobre 1958
Employeurs et travailleurs						
indépendants	2 512	2 526	2 340	2 350	2 389	2 323
Aides familiaux	2 503	2 690	2 257	2 237	2 189	2 262
Salariés ⁽¹⁾	1 828	1 668	1 744	1 673	1 737	1 662
Total	6 843	6 884	6 341	6 260	6 315	6 247

(¹) Y compris le personnel de direction et les employés.

Dans les autres secteurs, la progression de l'emploi a largement excédé son recul dans l'agriculture : elle a été de 1,4 million dans l'industrie, de près de 1,3 million dans les services, représentant respectivement des accroissements de 25 % et de plus de 27 % par rapport aux effectifs initiaux. L'emploi non salarié a augmenté nettement dans ces deux secteurs, le second surtout. Mais le gros de l'augmentation enregistrée depuis 1954 est imputable à l'essor de l'emploi salarié qui s'est accru de près de 1 200 000 unités, soit 26,1 % dans l'industrie, et de quelque 950 000, soit 31,6 %, dans les services, selon la progression intérieure suivante (sur la base 1954 = 100).

	8 mai 1954	8 mai 1955	21 avril 1956	8 mai 1957	8 novembre 1957	20 octobre 1958
Industrie	100	106,6	111,0	122,3	127,8	126,1
Services	100	110,9	117,1	118,2	120,4	131,6

L'emploi industriel s'est élevé très fortement jusqu'en 1957, puis son niveau a quelque peu reculé sous l'effet du ralentissement d'activité qui a marqué l'année 1958. Ce recul a affecté exclusivement l'emploi salarié ou, plus précisément l'emploi ouvrier, qui s'était constamment élevé de mai 1954 à novembre 1957

et a nettement fléchi de novembre 1957 à octobre 1958, sous l'effet d'une forte baisse des effectifs dans l'extraction et dans la construction, alors qu'ils demeuraient stationnaires dans les industries manufacturières.

TABLEAU N° 48

Emploi ouvrier, dans l'industrie par branches (1954-1958)

	8 mai 1954 (1) en milliers	8 novembre 1957 en milliers	20 octobre 1958 en milliers	Différence 1954 - 1958	
				en milliers	en %
Extraction et services industriels	319	335	316	— 3	— 1,0
Industries manufacturières	2 677	3 457	3 461	+ 784	+ 29,3
Construction	1 245	1 559	1 444	+ 199	+ 16,0
Total	4 241	5 351	5 221	+ 980	+ 23,1

(1) Source : ISTAT, *Annuario statistico italiano*, 1954, page 307.

En fait, la stabilité de l'emploi dans les industries manufacturières en 1958 semble bien n'être que de pure apparence car, pour des raisons tenant aux résultats exceptionnels de la récolte de cette année, les industries alimentaires qui sont sujettes à de fortes fluctuations saisonnières ont connu, en octobre 1958, une activité très supérieure à celle du mois correspondant de 1957, et surtout à celle de novembre de cette année.

Les chiffres de l'enquête industrielle, dite enquête des 43 secteurs, donnent une idée plus précise, et sensiblement différente, de l'évolution de l'emploi ouvrier dans les industries manufacturières depuis 1954. Ils font apparaître nettement, en tout cas, la contraction de l'emploi industriel en 1958. Ils montrent, d'autre part, la divergence des tendances suivant les industries : déclin continu dans l'extraction et dans le textile, et nets progrès dans les autres branches, en particulier dans la métallurgie et la transformation des métaux, malgré le recul enregistré en 1958 dans certaines d'entre elles.

La progression de l'emploi industriel, entre 1954 et 1958, est allée de pair avec une légère réduction de la durée du travail, dont la moyenne mensuelle est descendue d'un peu plus de 171 heures en 1954 à 168 heures en 1957, pour remonter à près de 169 heures en 1958.

Observons, pour terminer, que les deux sources statistiques dont on dispose pour suivre l'évolution récente de l'emploi salarié dans l'industrie italienne semblent, à

TABLEAU N° 49

Emploi ouvrier dans l'industrie par branches (1954-1958) (1)

	Moyenne mensuelle en milliers			Différence 1954-1958	
	1954	1957	1958	en milliers	en %
Extraction	57,3	52,6	47,8	— 9,5	— 16,7
Industries manufacturières	1 664,2	1 742,8	1 704,9	+ 40,7	+ 2,4
dont					
alimentation	98,1	108,3	111,2	+ 13,1	+ 13,4
textile	477,7	427,8	408,3	— 69,4	— 14,5
vêtement	38,9	44,7	46,8	+ 7,9	+ 20,4
bois, ameublement	25,5	25,5	26,1	+ 0,6	+ 2,2
papier, livre	76,5	81,7	81,0	+ 5,4	+ 7,2
cuir	14,9	13,3	12,8	— 2,1	— 14,6
chimie	152,8	168,7	161,7	+ 8,9	+ 5,9
métallurgie	97,7	105,5	105,7	+ 8,0	+ 8,2
transformation des métaux	556,7	634,4	620,2	+ 63,5	+ 11,4
minéraux non métalliques	123,8	131,7	128,4	+ 4,6	+ 3,8
divers	1,8	1,7	1,8	—	—
Electricité	36,7	38,5	38,7	+ 2,0	+ 5,6
Total	1 758,2	1 833,9	1 791,4	+ 33,2	+ 1,9

(1) Résultat de l'enquête, dite des 43 secteurs, auprès des établissements industriels.

première vue, difficilement conciliables. Elles font apparaître, en effet, des variations dont les ordres de grandeur sont sans commune mesure. L'enquête des 43 secteurs laisse de côté, il est vrai, une fraction considérable des ouvriers de l'industrie recensés lors des enquêtes par sondage, à savoir, outre les travailleurs temporairement à l'étranger (308 000 en 1958), et les travailleurs de la construction (1 245 000 en 1954 ; 1 444 000 en 1958), une importante partie des ouvriers des autres branches de l'industrie, notamment la très grande majorité des ouvriers des entreprises de moins de 10 salariés, dont le nombre, obtenu par différence, serait passé de moins de 1 200 000 en 1954, à quelque 1 650 000 en 1958. Or il est peu probable que l'accroissement de l'emploi ouvrier ait été beaucoup plus important dans les petits établissements que dans les grands. Il faut donc admettre que l'une des sources surestime la progression intervenue depuis 1954, ou que l'autre la sous-évalue.

Retenons cependant comme faits certains la nette tendance à la diminution de l'emploi dans l'extraction et dans le textile, et sa tendance, non moins forte, à augmenter dans la plupart des industries manufacturières : alimentation, vêtement, métallurgie et transformation des métaux notamment, et dans la construction.

TABLEAU N° 50

Emploi dans les services, par branches (1954-1958)

	8-5-1954 en milliers	20-10-1958 en milliers	Différence en milliers	1954-1958 en %
Commerce	1 778	2 270	+ 492	+ 27,7
Transports, banque, assurance	858	1 046	+ 188	+ 21,9
Administration et services publics	1 193	1 658	+ 465	+ 39,0
Autres services	912	996	+ 84	+ 9,2
Total	4 741	5 970	+ 1229	+ 25,9

(1) Source : ISTAT, *Annuario statistico italiano*, 1954, page 307.

Dans les services, où la progression de l'emploi a été plus forte encore que dans l'industrie, c'est vers le début et la fin de la période qu'elle a été le plus marquée. Moins encore en Italie qu'ailleurs, elle s'est ressentie de la récession industrielle de 1958. L'essor a été surtout important dans l'administration, les services publics et le commerce. Il a été moins sensible dans les transports et dans les services privés.

Rappelons que l'emploi non salarié a augmenté dans des proportions très importantes dans ce secteur, notamment dans le commerce.

L'évolution par sexe

En Italie, comme dans la plupart des autres pays, l'emploi féminin s'est développé davantage que l'emploi masculin. L'écart y a été même considérable, puisque l'emploi masculin ne s'est accru que de 7 %, tandis que l'emploi féminin augmentait de près de 30 %, et progressait bien plus que l'emploi masculin en chiffres absolus.

Ce phénomène, qui est l'un des plus remarquables de l'évolution récente de l'emploi en Italie, s'explique avant tout par les tendances divergentes de l'emploi masculin et de l'emploi féminin dans l'agriculture ; l'emploi masculin y a, en effet, diminué d'un million d'unités entre mai 1954 et octobre 1958, sous l'effet d'une migration professionnelle incessante vers les autres secteurs d'activité, alors que l'emploi féminin augmentait de 400 000 unités, des femmes ayant parfois remplacé les hommes comme chefs d'exploitation et, beaucoup plus fréquemment, comme aides familiaux (1). Dans l'industrie d'autre part, l'accroissement de l'emploi féminin a

(1) Un phénomène de substitution analogue paraît s'être produit, bien qu'à une échelle moindre, dans le petit commerce.

TABLEAU N° 51

Emploi masculin et emploi féminin (1954-1958)

	8-5-1954 en milliers	20-10-1958 en milliers	Différence en milliers	1954-1958 en %
Emploi total	17 153	19 251	+ 2 098	+ 12,2
masculin	13 088	14 088	+ 920	+ 7,0
féminin	4 065	5 243	+ 1 178	+ 29,0
Emploi salarié	9 383	11 356	+ 1 973	+ 21,0
masculin	6 983	8 446	+ 1 463	+ 21,0
féminin	2 400	2 910	+ 510	+ 21,2

été sensiblement plus important que celui de l'emploi masculin, malgré la baisse de l'emploi dans l'industrie textile, la plus grosse utilisatrice de main-d'œuvre féminine. Dans les services, en revanche, bien que le nombre des femmes employées ait augmenté fortement, par suite surtout des importants débouchés qui leur ont été ouverts dans les activités commerciales, celui des hommes s'est accru dans des proportions semblables, ce qui est contraire à la tendance observée ailleurs.

TABLEAU N° 52

Emploi masculin et emploi féminin, par secteurs d'activité (1954-1958)

	8-5-1954 en milliers	20-10-1958 en milliers	Différence en milliers	1954-1958 en %
Emploi primaire	6 843	6 247	— 596	— 8,7
masculin	5 473	4 478	— 995	— 18,2
féminin	1 370	1 769	+ 399	+ 29,1
Emploi secondaire	5 629	7 034	+ 1 405	+ 25,0
masculin	4 416	5 444	+ 1 028	+ 23,3
féminin	1 213	1 590	+ 377	+ 31,1
Emploi tertiaire	4 681	5 970	+ 1 289	+ 27,5
masculin	3 199	4 086	+ 887	+ 27,7
féminin	1 482	1 884	+ 402	+ 27,1

Il est probable, cependant, qu'un facteur saisonnier a contribué à gonfler l'emploi féminin, lors de l'enquête du 20 octobre 1958, dans l'agriculture et dans les industries alimentaires. Mais l'inclusion des émigrants temporaires a eu pour effet,

de son côté, de gonfler l'emploi masculin, en particulier dans l'industrie, en sorte que si les chiffres eux-mêmes appellent certaines réserves, les tendances qu'ils révèlent ne peuvent être mises en question.

L'évolution par régions

Les données relatives à la répartition de l'emploi par régions pour la période 1954-1958, font apparaître des taux de croissance très inégaux de l'une à l'autre. Ils se dispersent, en effet, entre un minimum de 8,8 % (Pouilles, Basilicate, Calabre), et un maximum de 20,1 % (Sardaigne), autour d'une moyenne de 12,2 %.

TABLEAU N° 53

Emploi, par régions statistiques (1954-1958)

	8-5-1954 en milliers	20-10-1958 en milliers	Différence en milliers	1954-1958 en %
Piémont, Val d'Aoste, Ligurie	2 142	2 442	+ 300	+ 14,0
Lombardie	2 760	3 027	+ 267	+ 9,7
Vénéties	2 075	2 354	+ 279	+ 13,4
Emilie, Romagne, Marches	2 064	2 284	+ 220	+ 10,7
Toscane, Ombrie, Haut Latium	1 680	1 837	+ 157	+ 9,3
Abruzzes et Molise	579	685	+ 106	+ 18,3
Latium méridional, Campanie	1 649	1 915	+ 266	+ 16,1
Pouilles, Basilicate, Calabre	1 931	2 100	+ 169	+ 8,8
Sicile	1 329	1 501	+ 172	+ 12,9
Sardaigne	378	454	+ 76	+ 20,1
Rome et province de Rome	716	822	+ 106	+ 14,8
Total (1)	17 303	19 421	+ 2 118	+ 12,2

(1) Y compris les militaires de carrière.

Ces taux ne peuvent être acceptés cependant sans examen critique, notamment les taux élevés de la plupart des régions méridionales et des Vénéties. Ces anomalies s'expliquent en partie par l'inclusion des travailleurs temporairement à l'étranger (1),

(1) La proportion des travailleurs temporairement à l'étranger s'établissait comme suit dans chaque région au 20-10-1958 :

Piémont, Val d'Aoste, Ligurie	0,8	Latium méridional, Campanie	3,1
Lombardie	1,5	Pouilles, Basilicate, Calabre	3,5
Vénéties	5,1	Sicile	2,1
Emilie-Romagne, Marches	1,5	Sardaigne	2,0
Toscane-Ombrie, Haut Latium	1,2	Rome et province de Rome	0,5
Abruzzes et Molise	7,3	Moyenne	2,4

et par les incidences diverses, suivant les régions, des fluctuations saisonnières de l'activité. C'est ainsi que, si l'on élimine ces deux facteurs, l'expansion effective de l'emploi dans les Vénéties se réduit probablement des 2/3 et descend très au-dessus de celle de la Lombardie. Il est probable enfin, étant donné les conditions dans lesquelles les enquêtes de main-d'œuvre sont réalisées, qu'une fraction de la main-d'œuvre recensée dans certaines régions est en fait employée dans d'autres.

Ces observations permettent d'apprécier d'une manière plus exacte les chiffres relatifs aux régions septentrionales, parmi lesquelles la région formée du Piémont, du Val d'Aoste et de la Ligurie a connu, d'assez loin, la plus forte expansion de l'emploi et, probablement, l'expansion la plus rapide de toute l'Italie. Les statistiques de main-d'œuvre sont corroborées à cet égard par les statistiques de chômage et les statistiques de migrations intérieures : le chômage a en effet reculé dans cette région d'environ 25 % depuis 1954, et son taux y est le plus bas de tout le pays. Elle a été d'autre part, avec la Lombardie, l'un des deux grands pôles d'attraction des courants de migrations intérieures. L'emploi semble y être demeuré à peu près stable dans l'agriculture, s'être fortement accru dans l'industrie et plus encore dans les services.

L'expansion totale de l'emploi semble avoir été moins prononcée en Lombardie où le chômage a pourtant diminué de 27 %, et où l'immigration, en provenance des autres provinces, a été aussi importante que dans la région précédente. La différence s'explique, en grande partie, par la forte baisse de l'emploi agricole, liée à une rationalisation rapide de l'agriculture, car si l'emploi a moins augmenté dans l'industrie, il s'est accru davantage dans les services. La moindre progression de l'emploi industriel s'explique, sans doute, par des raisons de structure, et notamment la part relativement importante de certaines industries textiles (coton, soie, lin), où les effectifs ont constamment décliné dans la structure industrielle de la Lombardie.

Hors de ces deux régions qui emploient au moins 40 % de la main-d'œuvre industrielle du pays, et dont le potentiel industriel représente une proportion sans doute très supérieure à ce chiffre, l'évolution de l'emploi a été, en dépit de certaines apparences, moins favorable. Dans les Vénéties, le chômage a enregistré, depuis 1954, un recul considérable (28 %), mais l'accroissement de l'emploi dans la région, probablement sensible, a été loin néanmoins du taux qui résulte de la comparaison des chiffres bruts (+ 13,4 %). C'est que, d'une part, une grosse partie de cet accroissement apparent est imputable à l'émigration vers l'étranger ou la région lombarde-piémontaise, et que, d'autre part, les fluctuations saisonnières de l'emploi sont particulièrement prononcées dans les Vénéties, où elles affectent non seulement l'agriculture et la construction, mais aussi certaines industries alimentaires et certaines industries de minéraux non métalliques ⁽¹⁾, assez largement représentées dans cette

(1) Les briqueteries.

région. Aussi le niveau d'emploi au 20 octobre 1958 a-t-il été sensiblement plus élevé que le niveau moyen de l'année.

La même observation vaut pour la région formée de l'Emilie-Romagne et des Marches, où l'expansion effective de l'emploi, entre 1954 et 1958, n'a probablement guère excédé la moitié de l'accroissement apparent (+ 10,7 %), soit une augmentation un peu plus forte qu'en Vénétie, la différence tenant principalement au moindre recul de l'emploi agricole. Cette progression n'a pas été suffisante pour faire reculer le chômage, mais seulement pour le stabiliser, car l'émigration a été beaucoup moins importante qu'en Vénétie. Elle est assez remarquable, cependant, pour une région nettement moins industrialisée que les précédentes, mais où, en revanche, il semble que l'industrie ait accompli des progrès relativement plus rapides.

Quant à la région formée de la Toscane, de l'Ombrie et du Haut-Latium, qui a connu, elle aussi, un développement industriel assez notable, l'expansion globale de l'emploi y aurait été comparable, compte tenu de l'émigration et des fluctuations saisonnières, à celle de la région lombarde. Il paraît difficile d'admettre cependant, malgré le recul notable du chômage dans cette région (— 13 %), et le léger excédent d'immigration qu'elle a enregistré, qu'il en ait été effectivement ainsi. Il convient du reste, lorsqu'on compare les chiffres des deux grandes régions industrielles du Piémont-Ligurie et de Lombardie et ceux des autres régions de la partie septentrionale du pays, de noter que la récession industrielle de 1958, dont les effets se sont inscrits sur les résultats de l'enquête d'octobre 1958, a, pour des raisons de structure, affecté plus sensiblement les deux premières régions que les autres.

L'interprétation des résultats des enquêtes de main-d'œuvre est plus délicate en ce qui concerne les régions de l'Italie méridionale. L'expansion de l'emploi y aurait été, dans l'ensemble, nettement plus forte que dans l'Italie septentrionale, ce que d'autres données contredisent. Le chômage en effet n'y a guère diminué, en chiffres absolus, et si cette stabilisation témoigne d'un certain progrès, il ne faut pas oublier que la forte pression démographique qui s'exerce dans ces régions a été beaucoup réduite, entre 1954 et 1958, par une émigration considérable vers d'autres régions de l'Italie, vers d'autres pays d'Europe, et surtout vers certains pays d'outre-mer. D'autre part, si un effort très important a été accompli, depuis 1954, pour développer le Midi, cet effort s'est surtout traduit par de larges investissements publics d'infrastructure, qui ont amélioré la situation de l'agriculture et créé d'assez nombreux emplois dans les travaux publics, mais l'essor des industries manufacturières ne paraît pas y avoir été très sensible. Aussi les taux apparents d'accroissement de l'emploi dans les régions méridionales semblent-ils — à l'exception de ceux de l'agglomération romaine — peu vraisemblables, si l'on considère surtout que, sauf en Sardaigne, l'emploi agricole y a notablement diminué.

L'anomalie que constitue le taux d'accroissement exceptionnellement élevé de la région des Abruzzes s'explique néanmoins par le jeu d'un facteur saisonnier, et surtout par l'inclusion des émigrants temporaires extrêmement nombreux dans cette région, de sorte que l'accroissement effectif de l'emploi y a été, en fin de compte, très peu marqué. En Campanie, le mois d'octobre 1958 paraît avoir coïncidé aussi avec une pointe saisonnière d'emploi dans l'agriculture, les industries alimentaires et la construction, tandis que l'inclusion des émigrants temporaires contribuait à grossir quelque peu les chiffres d'emploi par rapport à l'enquête de 1954. Elle y a contribué également, et un peu plus sensiblement, dans la région des Pouilles, de la Basilicate et de la Calabre. Mais ces deux facteurs paraissent avoir joué un rôle très faible en Sicile et en Sardaigne. Aussi demeure-t-on en présence, dans la plupart des régions méridionales, de taux d'expansion de l'emploi difficiles à justifier. Ils ne semblent pouvoir s'expliquer que si l'on admet qu'une partie des travailleurs recensés comme « occupés » dans les régions méridionales ne le sont pas aussi complètement que c'est le cas dans le reste de l'Italie, et sont dans une situation intermédiaire entre celle d'un travailleur à temps complet et d'un chômeur complet. Aussi est-il possible qu'une large fraction de la forte augmentation de l'emploi observée dans ces régions, entre 1954 et 1958, ait porté sur cette catégorie largement répandue de travailleurs sous-employés. Il est aussi probable qu'un certain nombre de travailleurs recensés dans l'Italie méridionale sont employés, en fait, dans d'autres régions du pays.

TABLEAU N° 54

Taux de chômage ⁽¹⁾ par régions statistiques

	1954	1955	1956	1957	1958
Piémont, Val d'Aoste, Ligurie	11,4	10,6	9,3	7,5	7,4
Lombardie	10,2	9,5	8,8	7,0	6,8
Vénéties ⁽²⁾	19,0	16,7	15,6	11,9	11,2
Emilie-Romagne, Marches	27,4	26,6	26,2	24,2	23,1
Toscane, Ombrie, Haut-Latium	18,7	16,0	15,4	13,2	12,6
Abruzzes et Molise	27,5	23,5	21,2	17,9	19,0
Latium méridional, Campanie	32,1	29,9	28,2	23,9	23,3
Pouilles, Basilicate, Calabre	28,3	27,0	25,9	22,8	22,7
Sicile	20,8	20,6	21,0	17,9	17,6
Sardaigne	19,6	20,2	18,4	16,7	15,1
Rome et province de Rome	7,5	7,1	7,0	6,7	6,9
Moyenne	18,9	17,7	16,7	14,5	14,3

⁽¹⁾ Chômeurs secourus et demandeurs d'un premier emploi rapportés à l'effectif de la main-d'œuvre salariée lors des enquêtes de main-d'œuvre.

⁽²⁾ Non compris les chômeurs de Trieste.

Il ne faut pas conclure de ces observations, qui tendent à ramener les chiffres à leurs justes proportions, que la situation de l'emploi ne se soit pas améliorée dans le sud de l'Italie, mais seulement que l'amélioration réelle est probablement restée très en-deçà de l'amélioration apparente, et que l'émigration y a sans doute davantage contribué que le développement local. Aussi est-il à peu près certain que le contraste entre le nord et le sud du pays, en matière d'emploi et de productivité, ne s'est pas atténué au cours de la période qui nous occupe, mais s'est peut-être même encore accru. Ou plutôt, ainsi qu'il ressort de l'observation des taux de chômage, les deux grandes régions industrielles du nord : Piémont-Ligurie et Lombardie, où le plein-emploi est désormais à peu près réalisé, paraissent avoir accentué leur avance sur tout le reste du pays, qui demeure grevé d'un sous-emploi plus ou moins étendu.

Evolution du marché de l'emploi

Malgré l'expansion remarquablement rapide de l'emploi entre 1954 et 1958, le marché de l'emploi a continué d'être caractérisé, en Italie, par un grave déséquilibre dont témoigne la persistance d'un chômage considérable : plus de 1 950 000 travailleurs, en moyenne, en 1954, et plus de 1 750 000 encore en 1958. Cette énorme réserve de travail inutilisée représentait plus de 10 % de la main-d'œuvre totale en 1954, et près de 8,5 % encore en 1958. Elle a été entretenue par plusieurs facteurs : l'accroissement rapide de la population d'âge actif ; la persistance d'un exode rural important qui a transformé sans cesse du chômage latent en chômage manifeste ; enfin, la propension accrue des femmes à rechercher des emplois salariés. Aussi, alors que dans les autres pays de la Communauté, les besoins de main-d'œuvre qui se sont fait jour depuis 1954 ont déterminé, sur le marché de l'emploi, de fortes tensions, l'Italie n'a pas cessé de connaître une situation inverse et de disposer de larges excédents de travailleurs dont beaucoup ont continué de trouver des débouchés dans l'émigration.

La situation du marché de l'emploi italien ne semble donc pas s'être beaucoup améliorée au cours de la période 1954-1958. En fait, il s'y est produit une amélioration plus nette qu'il ne paraît à première vue : étant donné la pression considérable qui s'est exercée sur le marché de l'emploi, le fait que le chômage ait quelque peu reculé témoigne d'un progrès dont il ne faut pas sous-estimer l'importance.

Les besoins

Les besoins nouveaux de l'économie italienne en travailleurs salariés, au cours de la période qui nous occupe, peuvent être chiffrés approximativement de la manière suivante :

Industries manufacturières (ouvriers)	780 000
Construction (ouvriers)	200 000
Industries en général (employés)	180 000
Services en général (ouvriers)	490 000
Services en général (employés)	470 000
	<hr/>
Total approximatif	2 120 000

Deux millions de travailleurs nouveaux environ ont donc été demandés sur le marché de l'emploi entre 1954 et 1958, compte tenu des besoins nés de la pointe saisonnière d'emploi d'août-octobre 1958 dans les industries alimentaires, et compte tenu d'une partie de l'offre émanée des pays étrangers. Dans ce calcul n'intervient pas, cependant, tous les besoins nouveaux de la construction, où l'emploi a atteint son maximum en 1957 avec quelque 100 000 travailleurs de plus qu'en 1958. D'autre part, étant donné la régression des effectifs dans le textile, l'offre d'emplois nouveaux dans l'ensemble des autres industries manufacturières a dû dépasser sensiblement le chiffre indiqué ci-dessus. En définitive, l'offre totale d'emplois salariés nouveaux à l'intérieur du pays a atteint un chiffre de l'ordre de 1,8 à 2 millions, dont un tiers de postes d'employés et deux tiers de postes d'ouvriers. Ces derniers n'ont pas été toujours cependant des postes stables ni probablement même, surtout dans le Sud, des postes à temps complet.

La plupart des besoins de l'industrie se sont localisés dans la construction et dans les industries manufacturières, sans qu'il soit possible d'indiquer de manière précise comment ils se sont répartis entre les divers groupes. La plus grande partie d'entre eux semblent avoir intéressé les groupes suivants : transformation des métaux, alimentation, vêtement, chimie et métallurgie. Ces besoins ont porté, dans leur immense majorité, sur du personnel ouvrier (près de 1 million de personnes). Dans les services, les besoins se sont à peu près également répartis entre le personnel employé et le personnel ouvrier (emplois subalternes). Enfin, l'ensemble des besoins nouveaux a porté, pour plus des trois quarts sur des travailleurs masculins. La proportion a été des quatre cinquièmes pour le personnel ouvrier, et des deux tiers seulement pour le personnel employé.

Le dynamisme dont a fait preuve le marché de l'emploi au cours de la période s'est traduit par le nombre élevé des placements effectués par les services de l'emploi en dehors de l'agriculture, et l'augmentation continue de ce nombre est passé de 2 610 000 (moyenne mensuelle : 217 500), en 1954, à 2 864 000 (moyenne mensuelle : 238 700), en 1958, sans que l'évolution moins favorable de la conjoncture à la fin de la période ait arrêté cette progression.

Aux besoins nouveaux dont on vient de parler se sont ajoutés les besoins de remplacement nés du renouvellement de la main-d'œuvre, plus de 1,5 million de salariés s'étant retirés de la vie professionnelle au cours des années 1954-1958.

La couverture des besoins

Non seulement les besoins de remplacement, mais les besoins nouveaux qui se sont manifestés depuis 1954 ont été aisément satisfaits grâce à l'augmentation rapide de la population active salariée, à la régression de l'emploi salarié dans l'agriculture et à la disponibilité d'une réserve considérable de chômeurs. L'importance numérique de ces diverses sources de main-d'œuvre nouvelle est indiquée ci-dessous :

Accroissement de la population active salariée	1 645 000
Diminution des effectifs salariés dans l'agriculture	165 000
Diminution du chômage	330 000
	2 140 000
Total approximatif	2 140 000

Les disponibilités ont été, en fait, comme les besoins, un peu plus importantes qu'il ne paraît à première vue, car des réductions d'effectifs se sont produites dans les industries extractives, et surtout dans les industries textiles.

L'accroissement de la population active salariée

La population active salariée s'est accrue, au cours de la période qui nous occupe, de plus de 1,6 million, soit une augmentation de 15 % environ, par rapport à l'effectif initial. Cette augmentation a été un peu supérieure en chiffres absolus et très supérieure en chiffres relatifs, à celle de la population d'âge actif ⁽¹⁾.

C'est donc que la main-d'œuvre salariée a fait beaucoup plus que grossir au rythme du mouvement naturel, et qu'elle s'est accrue de beaucoup d'éléments provenant du secteur non salarié, sans qu'on ait assisté pour autant, en raison de l'accroissement considérable de l'activité des femmes, à une diminution des effectifs dans celui-ci.

L'émigration a joué sans doute un rôle important dans cette évolution, en réduisant le rythme d'augmentation de la population active et en permettant à ces phénomènes de substitution de s'opérer sur une échelle plus vaste. La mesure dans laquelle l'émigration a freiné l'accroissement de la population active italienne, au cours des

(1) 1 555 000 et 5 % seulement (voir plus haut, « Structure et évolution comparées de l'emploi dans les Etats membres », page 26).

années 1954-1958, est malheureusement à peu près impossible à déterminer avec précision ; d'une part, parce que les données relatives à la structure professionnelle de l'émigration sont insuffisantes ; d'autre part, parce qu'une partie importante des émigrants récents sont englobés dans les enquêtes de main-d'œuvre qui constituent la base statistique principale de cette analyse, et que leur nombre n'est connu que depuis l'enquête de mai 1957.

TABLEAU N° 55

Emigration nette (1954-1958), par pays de destination

	1954	1955	1956	1957	1958	Total 1954-58
Belgique	3 182	15 873	9 195	9 443	3 265	40 958
Allemagne (R. F.)	361	1 199	2 057	3 000	2 530	9 147
France	8 442	17 001	54 877	73 337	44 437	198 094
Luxembourg	—	—	—	439	466	905
Pays-Bas	142	236	1 890	2 299	130	4 697
Royaume-Uni	6 748	9 881	10 370	9 535	8 887	45 421
Suisse	11 630	16 957	8 007	9 500	8 025	54 119
Divers Europe	1 869	1 535	1 085	480	110	4 859
Europe	32 374	62 682	87 481	108 033	67 630	358 200
Outre-mer	111 351	115 561	102 028	70 423	56 627	455 990
Total	143 725	178 243	189 509	178 456	124 257	814 190

L'émigration permanente s'est soldée, entre 1954 et 1958, par une perte de population de plus de 800 000 unités, dont on peut évaluer à un chiffre de l'ordre de 600 à 650 000 ceux qui relevaient de la population active. Dans le même temps, l'émigration saisonnière s'est considérablement développée, dépassant 160 000 en 1957 et 145 000 encore en 1958.

On peut donc estimer qu'à l'époque de l'enquête d'octobre 1958, 750 à 800 000 travailleurs permanents et saisonniers se trouvaient à l'étranger, qui avaient quitté l'Italie depuis le début de 1954. Ce chiffre excède très largement celui des travailleurs « temporairement » à l'étranger compris dans l'enquête du 20 octobre, qui s'élevait à 465 000, dont 60 000 au moins étaient des émigrants antérieurs à 1954. Le frein mis par l'émigration à l'accroissement de la population active italienne, réduit en apparence du fait de l'inclusion de cette catégorie de travailleurs dans les enquêtes de main-d'œuvre, a donc été puissant. Il a joué beaucoup plus fortement, au cours de ces cinq années, que ne le prévoyait le « plan Vanoni ».

TABLEAU N° 56

Emigration saisonnière (1954-1958) par pays de destination

	1954	1955	1956	1957	1958
Allemagne (R. F.)	—	—	8 850	4 600	4 900
France	15 173	22 812	30 075	27 854	31 216
Luxembourg	—	5 700	6 500	8 435	7 300
Suisse	54 041	78 092	105 900	120 100	103 309
Total	69 214	106 604	151 325	160 989	146 715

La diminution des effectifs salariés dans l'agriculture

Comme dans les autres pays, et malgré la législation qui a établi une limite inférieure d'emploi dans les entreprises agricoles ⁽¹⁾, l'emploi salarié agricole a accusé, en Italie, au cours des années 1954-1958, une nette tendance à la diminution. Il a fléchi en effet de près de 10 %, en cinq années, libérant quelque 165 000 travailleurs au profit de l'industrie et des services. La moyenne annuelle des effectifs a même certainement diminué davantage, car l'enquête d'octobre 1958 a coïncidé avec une pointe saisonnière d'emploi dans l'agriculture.

La régression du chômage

Enfin, l'importance des besoins de main-d'œuvre a été telle que l'énorme réserve constituée par les travailleurs en chômage s'est réduite, au cours de la période, dans une mesure appréciable : 330 000 unités environ, entre les enquêtes du 8 mai 1954 et du 20 octobre 1958. Les statistiques des bureaux de placement font apparaître une diminution du même ordre d'importance entre le niveau du chômage à la fin d'avril 1954 et à la fin d'octobre 1958, encore que les chiffres de base soient sensiblement supérieurs d'après cette seconde source. C'est elle qu'on a principalement retenue aux fins de cette analyse, car elle reflète la réalité d'une manière sans doute plus exacte. Mais l'une et l'autre source fournissent, sur le phénomène, des indications qui se complètent et qu'il est souvent utile de confronter.

La diminution du chômage a été cependant nettement moins marquée, si l'on prend en considération la moyenne annuelle du nombre des inscrits. Celle de 1958, en effet, n'a été inférieure à celle de 1954 que de 200 000 unités ⁽²⁾, soit une baisse

(1) Voir ci-dessus « Besoins et disponibilités de main-d'œuvre dans la Communauté », page 36.

(2) 213 000 exactement, si l'on déduit de la moyenne annuelle de 1958 les chômeurs de Trieste, qui ont été compris pour la première fois au cours de cette année dans le total national.

de 10 % seulement, car le niveau du chômage en octobre est toujours sensiblement inférieur à la moyenne de l'année.

C'est au cours de l'année 1957 qu'après s'être longtemps stabilisé à un niveau à peine inférieur à 2 millions, le chômage est brusquement descendu à un palier nettement plus bas, palier où il s'est maintenu en 1958 malgré le ralentissement de l'expansion de l'emploi consécutif à la récession industrielle. Le décrochement qui s'est produit en 1957 dans la courbe du chômage semble bien marquer ainsi un tournant décisif dans l'évolution du phénomène.

TABLEAU N° 57

Moyenne mensuelle du chômage, par classes et sexe (1954-1958)

(En milliers)

	Chômeurs proprement dits			Demandeurs d'un premier emploi ⁽¹⁾			Total		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
1954	936,0	368,8	1 304,8	437,3	216,5	653,9	1 373,4	585,3	1 958,7
1958	895,6	340,3	1 235,9	356,7	166,1	522,8	1 252,3	506,4	1 758,7
Différence									
1954-1958	-40,4	-28,5	-68,9	-80,6	-50,4	-131,1	-121,1	-78,9	-200,0
En %	- 4,3	- 7,7	- 5,3	-18,4	-23,3	- 20,0	- 8,8	-13,5	- 10,2

⁽¹⁾ Chômeurs proprement dits (classe I), demandeurs d'un premier emploi (classe II), à l'exclusion des ménagères (classe III), des retraités (classe IV) et des personnes déjà pourvues d'un emploi (classe V).

Ainsi qu'il ressort du tableau ci-dessus, le recul du chômage a surtout intéressé la deuxième classe d'inscrits, c'est-à-dire les demandeurs d'un premier emploi, dont le nombre a fléchi de 654 000 en 1954, à 523 000 en 1958, alors que celui des chômeurs proprement dits, c'est-à-dire les chômeurs antérieurement employés, s'abaissait seulement de 1 305 000 à 1 236 000. Les enquêtes de main-d'œuvre confirment cette différence de tendances entre les deux catégories de chômeurs au sens large : forte diminution du nombre des personnes à la recherche d'un premier emploi, et baisse légère du nombre des chômeurs au sens étroit.

Le fort recul du nombre des premiers demandeurs d'emploi, qui sont en grande majorité des jeunes, voire de très jeunes travailleurs, tient à plusieurs raisons : la baisse passagère, à partir de 1957, du nombre des jeunes atteignant l'âge d'activité ; la forte émigration des années 1955-1957 qui a porté pour une grosse part, sur de jeunes travailleurs ; le fait enfin que l'économie italienne, en pleine expansion depuis quelques années, tend à absorber plus aisément la main-d'œuvre juvénile et que la loi sur l'apprentissage de janvier 1955 a, de plus, fortement stimulé cette absorption.

TABLEAU N° 58

Moyenne mensuelle du chômage (1954-1958) (1)
par année et branches professionnelles

	1954	1955	1956	1957	1958	Différence 1954-58	
	en milliers	en %					
Agriculture (2)	400,8	397,6	435,8	386,3	372,3	— 28,5	— 7,1
Extraction	28,4	27,1	25,9	23,1	23,9	— 4,5	— 15,8
Alimentation (3)	134,8	121,6	123,4	117,2	119,7	— 15,1	— 11,2
Textile	76,0	73,9	72,9	62,4	54,7	— 21,3	— 28,1
Vêtement	59,1	59,2	69,7	67,9	69,7	+ 10,6	— 18,0
Bois	46,0	45,5	49,4	46,7	50,4	+ 4,4	+ 9,7
Métallurgie	108,7	98,8	109,6	104,6	109,4	+ 0,7	+ 0,6
Industries diverses	63,4	60,9	69,0	64,7	68,5	+ 5,1	+ 8,0
Construction	264,3	276,2	284,8	269,7	290,0	+ 25,7	+ 9,7
Transports	21,8	21,8	23,4	22,5	25,4	+ 3,6	+ 16,6
Services divers	59,3	58,3	64,1	63,5	70,6	+ 11,3	+ 19,1
Dirigeants, employés, commis	85,7	75,8	74,6	67,8	72,3	— 13,4	— 15,6
Manœuvres (4)	610,4	596,8	535,0	460,3	431,7	—178,7	— 29,3
Total	1958,7	1913,4	1937,5	1756,6	1758,7	—200,0	— 10,2

(1) Classes I et II des inscrits sur les listes des bureaux de placement.

(2) Y compris forêts, chasse et pêche.

(3) Y compris l'industrie du tabac.

(4) Manœuvres non spécialisés.

En revanche, la stabilité du nombre des chômeurs proprement dits dont l'âge moyen est beaucoup plus élevé (1) témoigne de la persistance, malgré plusieurs années de rapide expansion et une émigration considérable, d'un grave déséquilibre entre l'offre et la demande d'emploi, déséquilibre qui demeure le problème social le plus sérieux de l'Italie d'aujourd'hui.

L'analyse des statistiques de chômage par professions montre que la situation, à cet égard, n'a pas beaucoup évolué. La structure professionnelle du chômage proprement dit est restée en effet à peu près identique à ce qu'elle était au début de la période, c'est-à-dire qu'elle comporte toujours une proportion considérable de travailleurs agricoles et de manœuvres non spécialisés, et une forte proportion de manœuvres spécialisés dont les qualifications sont faibles (la majorité, notamment, des chômeurs de la construction). Or les progrès de productivité qui accompagnent le développement économique tendent à mesurer de plus en plus étroitement les débouchés

(1) 47 % des chômeurs proprement dits seulement avaient moins de 30 ans, d'après l'enquête du 20.10.1958, alors que 87 % des demandeurs d'un premier emploi avaient moins de 25 ans, dont la moitié moins de 18 ans.

à ces catégories de travailleurs. Une transformation assez sensible s'est opérée, en revanche, dans la répartition professionnelle des premières demandes d'emploi, dont une part sans cesse plus forte émane de travailleurs qui, à défaut de qualifications acquises, témoignent, du moins en s'inscrivant comme apprentis, du désir d'en acquérir, et sans doute de leur aptitude à le faire. Il s'agit là d'une évolution favorable, imputable en grande partie à la loi de 1955 sur l'apprentissage. Cette évolution ne doit pas faire oublier cependant que la grande masse du chômage, au sens étroit, demeure constituée par des travailleurs dont l'absence de qualification rend le placement très aléatoire.

Le problème est d'autant plus sérieux qu'il continue de se localiser dans la partie méridionale du pays où les possibilités de développement demeurent réduites. Cette localisation est même plus nette encore qu'il y a quelques années, car le chômage n'y a guère reculé depuis 1954, alors qu'il diminuait fortement dans le nord.

TABLEAU N° 59

Evolution du chômage, par régions statistiques (1954-1958) ⁽¹⁾ (moyenne mensuelle)

	1954	1958	Différence 1954-1958	
		Chiffres en milliers	en %	
Piémont, Val d'Aoste, Ligurie	154,4	114,9	— 39,5	— 25,6
Lombardie	210,4	153,6	— 56,8	— 27,0
Vénéties ⁽²⁾	234,6	169,9	— 64,7	— 27,6
Emilie-Romagne, Marches	274,1	275,0	+ 0,9	+ 0,3
Toscane, Ombrie, Haut-Latium	150,7	130,9	— 19,8	— 13,1
Abruzzes et Molise	61,3	55,6	— 5,7	— 9,3
Latium méridional, Campanie	291,1	269,4	— 21,7	— 7,5
Pouilles, Basilicate, Calabre	319,2	306,4	— 12,8	— 4,0
Sicile	174,0	179,4	+ 5,4	+ 3,1
Sardaigne	45,0	43,8	— 1,2	— 2,7
Rome et province de Rome	43,9	46,6	+ 2,7	+ 6,2
Total	1958,7	1745,7 ⁽¹⁾	—213,0	— 10,9

⁽¹⁾ Classes I et II des inscrits sur les listes des bureaux de placement.

⁽²⁾ Non compris les chômeurs de Trieste.

Bien que ce problème subsiste dans toute son étendue, le fait qu'en dépit d'une pression démographique restée forte et d'un afflux considérable de main-d'œuvre agricole sur le marché de l'emploi, le chômage ait fortement régressé dans le nord du pays et légèrement diminué dans le sud même témoigne des importants progrès qui ont été accomplis, depuis 1954, dans la voie de l'équilibre entre l'offre et la demande d'emploi et la résorption du sous-emploi.

Problèmes d'adaptation

Malgré le rythme rapide de l'expansion de l'emploi dans certaines branches et la qualification insuffisante d'une large fraction des travailleurs en chômage, le marché de l'emploi n'a guère connu de tensions, au cours de la période 1954-1958, hormis quelques pénuries limitées et localisées de travailleurs qualifiés des industries mécaniques, des industries du bois et de l'industrie du bâtiment. Le problème posé par ces pénuries a été d'une importance très secondaire par rapport à celui des excédents de main-d'œuvre.

Les pouvoirs publics ont intensifié, au cours de la période, la lutte contre le chômage ⁽¹⁾. Ils ont poursuivi une politique de travaux publics, dont les résultats ont été cependant limités. Ils ont d'autre part déployé certains efforts dans le domaine de la formation professionnelle, depuis la loi sur l'apprentissage de janvier 1955 dont on a vu qu'elle avait beaucoup stimulé le placement de la main-d'œuvre juvénile, jusqu'aux cours de perfectionnement professionnel pour chômeurs, en passant par l'enseignement professionnel proprement dit et l'enseignement complémentaire dispensé aux apprentis. Cette action a contribué aux progrès accomplis au cours des récentes années dans la voie d'un meilleur équilibre entre l'offre et la demande d'emploi. Enfin, on a continué de stimuler l'émigration dont on a vu qu'elle a pris, au cours de la période, jusqu'en 1957 tout au moins, un grand développement. Bien qu'on ne dispose pas, à cet égard, de renseignements suffisamment précis, il semble qu'elle ait beaucoup aidé à alléger la pression exercée sur le marché de l'emploi par les travailleurs agricoles et les travailleurs de faible qualification originaires du secteur agricole, en sorte que son rôle correctif a été sans doute efficace. Il en a été ainsi, notamment, dans la plus grande partie de l'Italie méridionale et dans les Vénéties. L'inégalité des rythmes de développement régionaux a, d'autre part, et malgré la réglementation relative au changement de résidence à l'intérieur du pays, entraîné d'importants déplacements de région à région, de Vénétie notamment vers la Lombardie, le Piémont et la Ligurie, et de la plupart des régions de l'Italie méridionale vers ces mêmes pôles d'attraction, ainsi que vers l'agglomération romaine ; et il est probable que les déplacements effectifs ont été sensiblement plus importants qu'il ne ressort des statistiques d'enregistrement local. Enfin, certaines opérations agricoles, notamment le repiquage du riz au Piémont et en Lombardie, la récolte des olives et celle du raisin dans certaines régions du sud, ont continué à donner lieu à des migrations saisonnières de main-d'œuvre entre régions voisines.

(1) Voir ci-dessus, 1^{ère} partie « Besoins et disponibilités de main-d'œuvre dans la Communauté », page 36.

Luxembourg

L'expansion de l'emploi et ses modalités

Au Luxembourg, la période 1954-1957 a été marquée par une expansion économique relativement rapide qui a fait suite à plusieurs années de stagnation. Compte tenu de la faible étendue du pays et de son économie peu diversifiée, la progression du produit national, bien que plus lente que dans les autres pays de la Communauté, a même été remarquable. Cette progression a été surtout le fait de l'industrie sidérurgique dont les débouchés extérieurs se sont beaucoup élargis, et de la construction. Comme la métallurgie est le seul secteur où des progrès de productivité importants aient pu être réalisés, l'accroissement de la production des services a nécessité une forte augmentation de la main-d'œuvre, augmentation qui, en l'absence de toute réserve interne, n'a pu être obtenue que par un développement important de l'immigration de main-d'œuvre étrangère.

La récession de 1958 a atteint également l'économie luxembourgeoise, mais elle a retenti sur la durée du travail et la productivité horaire, et guère sur l'emploi qui a continué de progresser légèrement, au cours de cette année, dans la plupart des branches.

Au total, l'emploi a progressé, entre 1954 et 1958, d'environ 7 000 unités, passant de 140 000 (moyenne de 1954) à 147 000 (moyenne de 1958), soit une augmentation de 5 %. Cette progression a été continue, puisqu'elle n'a pas été arrêtée par la récession de 1958. Elle a été beaucoup plus rapide cependant au milieu de la période qu'au début et à la fin. Elle s'est en particulier beaucoup ralentie en 1958. Quant au chômage, il n'a jamais cessé d'être insignifiant.

TABLEAU N° 60

Main-d'œuvre civile et emploi (1) (1954-1958)

	1954	1955	1956	1957	1958	Différence 1954-58
	En milliers					
Main-d'œuvre civile et emploi	140,0	141,5	144,4	146,1	147,0	+ 7,0
	Indices					
Main-d'œuvre civile et emploi	100	101,1	103,1	104,4	105,0	+ 5,0

(1) Chômage négligeable.

Cette évolution s'est inscrite dans une période où l'évolution démographique a imprimé à la population d'âge actif une tendance déclinante. Mais cette tendance a été corrigée par une immigration étrangère considérable, de sorte que la population adulte s'est accrue en fait assez sensiblement, surtout la population adulte masculine. Le rôle de l'immigration explique aussi que la population active se soit accrue dans une mesure un peu plus forte que la population d'âge actif.

Comme ailleurs, cette expansion s'est accompagnée de certains changements de structure, qui ressortent du tableau ci-après :

TABLEAU N° 61

Emploi par secteurs d'activité et situation dans la profession (1954-1958)

	1954	1958	Différence 1954-1958	
	en milliers	en milliers	en milliers	en %
Emploi total (1)	140,0	147,0	+ 7,0	+ 5,0
salariné	91,3	97,0	+ 5,7	+ 6,2
non salariné (2)	48,7	50,0	+ 1,3	+ 2,7
Emploi primaire	32,3	31,7	— 0,6	— 1,9
salariné	2,7	1,7	— 1,0	— 37,0
non salariné	29,6	29,9	+ 0,3	+ 1,0
Emploi secondaire	60,0	65,9	+ 5,9	+ 9,8
salariné	53,1	58,4	+ 5,3	+ 10,0
non salariné	6,9	7,5	+ 0,6	+ 8,6
Emploi tertiaire	47,7	49,4	+ 1,7	+ 3,6
salariné	35,5	36,9	+ 1,4	+ 3,9
non salariné	12,2	12,5	+ 0,3	+ 2,5

(1) **Emploi civil.**

(2) **Employeurs, travailleurs indépendants, aides familiaux.**

A la différence de ce qui a été généralement le cas dans les autres pays, l'emploi non salariné n'a pas diminué, et il a même légèrement augmenté dans les trois secteurs d'activité. Sa part dans l'emploi total s'est cependant réduite, car l'emploi salariné a progressé beaucoup plus nettement, augmentant, entre 1954 et 1958, de quelque 6 000 unités. L'emploi agricole d'autre part s'est contracté, mais d'une manière relativement faible. Le recul de l'emploi salariné, dû aux progrès de la mécanisation, a été cependant assez prononcé, alors que l'emploi non salariné demeurait à peu près stable.

La progression de l'emploi salarié, d'autre part, a été beaucoup plus sensible dans l'industrie que dans les services, ce qui constitue une autre singularité que montre la progression indiciaire ci-dessous (sur la base 1954 = 100) :

	1954	1955	1956	1957	1958
Industrie	100	102,5	106,8	109,7	110,8
Services	100	100,8	102,5	103,1	103,7

L'expansion de l'emploi industriel, très rapide entre 1955 et 1957, s'explique, pour une large part, par le développement remarquable de l'industrie sidérurgique. Ce développement, stimulé par la conjoncture internationale, a entraîné, par contre-coup, un accroissement également considérable de l'activité dans les mines de fer. L'emploi a augmenté notablement aussi dans la construction. La progression a été moins importante, en chiffres absolus, dans les autres branches de l'industrie qui occupent, dans l'économie luxembourgeoise, une place relativement modeste. La plupart d'entre elles ont néanmoins accru sensiblement leurs effectifs.

TABLEAU N° 62

Emploi salarié dans l'industrie, par branches (1954-1958)

	1954 en milliers	1958 en milliers	Différence 1954-1958 en milliers	en %
Extraction	4,0	4,5	+ 0,5	+ 12
Industries manufacturières	40,3	44,3	+ 4,0	+ 10
dont :				
alimentation	3,3	3,6	+ 0,3	
textile	0,2	0,2	—	
vêtement	2,7	2,9	+ 0,2	
bois, ameublement	2,0	2,2	+ 0,2	
papier, livre	0,8	1,0	+ 0,2	
cuir	0,8	0,7	— 0,1	
chimie	1,1	1,4	+ 0,3	
métallurgie	22,0	23,8	+ 1,8	
transformation des métaux	2,0	2,0	—	
minéraux non métalliques	1,8	1,9	+ 0,1	
divers	3,6	4,6	+ 1,0	
Construction	7,9	8,6	+ 0,7	+ 9
Services industriels	0,9	1,0	+ 0,1	
Total	53,1	58,4	+ 5,3	+ 10,0

La récession de 1957-1958 n'a pas entraîné, comme en Belgique, une baisse générale de l'emploi dans l'industrie. Une légère contraction s'est produite dans l'extraction et dans certaines industries de minéraux non métalliques, mais elle a été plus que compensée par les accroissements d'effectifs qui se sont poursuivis dans la métallurgie et dans la construction. La récession n'a donc guère fait plus que ralentir, au reste sensiblement, l'expansion de l'emploi industriel, ses incidences négatives sur l'emploi ayant été fortement amorties par la réduction des horaires et des cadences de travail.

Dans les services, l'emploi n'a augmenté nettement que dans le commerce et les transports. Il est resté à peu près stable ailleurs.

TABLEAU N° 63

Emploi salarié dans les services par branches (1954-1958)

	1954 en milliers	1958 en milliers	Différence 1954-1958	
			en milliers	en % ±
Commerce, banque, assurances	7,3	7,9	+ 0,6	+ 8
Transports et communications	8,4	9,0	+ 0,6	+ 7
Autres services	19,8	20,0	+ 0,2	+ 1
Total	35,5	36,9	+ 1,4	+ 3,9

Enfin, les branches de l'économie qui ont éprouvé les plus gros besoins de main-d'œuvre supplémentaire (métallurgie, construction, mines) utilisant surtout de la main-d'œuvre masculine, l'emploi masculin s'est, à la différence de ce qui a été le cas dans les autres pays, développé beaucoup plus nettement que l'emploi féminin.

L'évolution du marché de l'emploi

La situation du marché de l'emploi au Luxembourg, entre 1954 et 1958, a été caractérisée par la persistance de grosses pénuries de main-d'œuvre que la récession de 1958 a à peine atténuées, et qui ont nécessité une immigration relativement considérable. L'effectif de la main-d'œuvre étrangère a augmenté en effet, entre 1954 et 1958, de 8 500 unités environ, passant d'un peu plus de 20 000 à plus de 28 500, et ce chiffre ne tient compte que de la main-d'œuvre résidante, à l'exclusion des frontaliers dont le nombre, qui était d'environ 3 300 à la fin de la période, a lui aussi nettement augmenté depuis 1954. Cet accroissement a sensiblement excédé celui de l'ensemble de la main-d'œuvre civile (7 000 unités) ce qui signifie que la

main-d'œuvre nationale, comme en Belgique et en France, a légèrement décliné, et que l'immigration a fourni la contrepartie, non seulement de l'intégralité des besoins nouveaux qui se sont manifestés sur le marché de l'emploi depuis 1954 : quelque 5 400 travailleurs dans l'industrie et 1 300 dans les services, mais même d'une fraction des besoins de remplacement.

TABLEAU N° 64

*Permis de travail délivrés pour la première fois à des travailleurs étrangers,
par branches professionnelles (1954-1958)*

	1954	1955	1956	1957	1958
Agriculture	1 276	1 082	903	964	673
Sidérurgie et mines	320	48	11	46	61
Bâtiment	5 490	5 870	6 317	7 894	8 069
Employés	38	40	74	86	120
Services domestiques	1 586	1 294	1 205	1 100	1 225
Hôtellerie	704	691	650	562	492
Divers	1 350	1 849	1 907	2 343	2 304
Total	10 764	10 874	11 067	12 995	12 944
dont :					
permanents	5 457	3 750	3 753	4 036	3 605
frontaliers	1 088	1 089	854	1 019	810
saisonniers	4 219	6 035	6 640	7 940	8 529

Comme en Belgique et en France, l'immigration a été surtout nécessaire pour faire face aux besoins de quelques branches d'activité particulièrement délaissées par la main-d'œuvre nationale : l'agriculture, bien que les progrès de la mécanisation aient sans cesse réduit l'emploi salarié dans cette branche ; la construction surtout où la plus grande partie de la main-d'œuvre est étrangère et dont les besoins sans cesse croissants ont déterminé une nette augmentation des introductions annuelles (5 500 en 1954 ; 8 000 en 1958) ; enfin l'hôtellerie et les services domestiques. Peu de permis, en revanche, ont été délivrés pour les industries sidérurgique et minière, dont les besoins ont été couverts à peu près intégralement par la main-d'œuvre nationale et par la main-d'œuvre belge, exempte du régime des permis de travail.

La prédominance de l'immigration de travailleurs de la construction est moins nette cependant qu'il ne semble à première vue, car la quasi totalité des permis délivrés dans cette profession sont des permis saisonniers, alors que la très grande majorité des autres sont des permis permanents et frontaliers. D'autre part, le nombre élevé des permis groupés dans la catégorie « divers », délivrés souvent à titre

permanent et frontalier à des travailleurs qualifiés de nombreux métiers — notamment de métiers artisanaux — montre que l'immigration n'a pas servi seulement à parer aux pénuries des professions les plus déficitaires, et que les fortes tensions qui ont régné sur le marché de l'emploi depuis 1954 ont permis une diffusion relativement large de la main-d'œuvre étrangère introduite dans les différentes branches d'activité. La main-d'œuvre nationale et la main-d'œuvre étrangère antérieurement établie dans le pays ont profité davantage encore de ces tensions, tensions éminemment propices à l'ascension professionnelle.

La situation, à cet égard, n'a pas sensiblement évolué au cours de la période, car le volume de l'offre d'emploi s'est maintenu élevé, excédant constamment celui de la demande. Le chômage, de caractère purement frictionnel, n'a jamais cessé d'être insignifiant, et ses fluctuations, au cours de la période, ne paraissent guère significatives. Les difficultés qu'ont éprouvées certaines industries en 1958 n'ont entraîné qu'une légère poussée de chômage partiel, sensible surtout dans la céramique.

Pays-Bas

Vue générale

Aux Pays-Bas enfin, l'élargissement des débouchés extérieurs a entraîné à nouveau l'économie, à partir de 1953, dans un mouvement de rapide expansion, mouvement à la faveur duquel l'emploi s'est accru dans de fortes proportions. Cette expansion a continué d'être favorisée par ailleurs, au moins jusqu'en 1957, par une politique financière qui a fortement stimulé l'investissement, nécessité vitale pour un pays soumis à une pression démographique d'une exceptionnelle intensité. Ainsi, non seulement le taux de formation de capital a atteint, au cours des cinq dernières années, aux Pays-Bas, un niveau nettement plus élevé que dans le reste de la Communauté, mais il a dépassé sensiblement le niveau déjà très élevé des années antérieures. L'expansion a été si rapide cependant, entre 1953 et 1956, qu'elle a engendré des pressions inflationnistes et un important déséquilibre de la balance des paiements, en sorte qu'il a fallu recourir, en 1957, à des mesures restrictives pour freiner l'accroissement excessif de la demande intérieure. Il en est résulté, vers la fin de la période, un net ralentissement de l'augmentation du produit national et un arrêt de la tendance, qui s'était affirmée depuis 1953, à une hausse rapide et continue du niveau de l'emploi. Il a même légèrement décliné en 1958.

Au total cependant, la période 1954-1958 s'est soldée par une importante progression des effectifs. Elle a été sensiblement plus marquée dans les services que dans l'industrie où elle s'est principalement localisée dans la transformation des métaux, tandis que l'emploi agricole accusait un net recul. Conformément à une tendance

observée ailleurs, le fléchissement conjoncturel de 1957-1958 a beaucoup plus fortement retenti sur l'emploi secondaire qui a quelque peu régressé entre ces deux années, notamment dans la transformation des métaux et dans la construction, que sur l'emploi tertiaire dont la progression s'est poursuivie, bien que très ralentie, en 1958.

L'emploi a donc connu, jusqu'en 1956, une phase d'expansion rapide. L'essor s'est ralenti ensuite, puis arrêté, et a même fait place à un léger déclin. Comme la main-d'œuvre civile a continué, de son côté, à s'accroître à une forte cadence, il a suffi de ce ralentissement pour que le chômage qui avait diminué de 50 % entre 1954 et 1956, s'élève à nouveau en 1957, et du léger recul qui a suivi, pour qu'il accuse, en 1958, une progression considérable. Cette évolution d'ensemble est résumée dans le tableau ci-dessous.

TABLEAU N° 65
Main-d'œuvre civile, emploi et chômage (1954-1958)

	1954	1955	1956	1957	1958	Différence 1954-58
	En milliers					
Main-d'œuvre civile	3 978	4 042	4 110	4 168	4 196	+ 218
Emploi	3 904	3 989	4 070	4 116	4 098	+ 194
Chômage (2)	74	53	40	52	98	+ 24
	Indices					
Main-d'œuvre civile	100	101,6	103,3	104,8	105,5	+ 5,5
Emploi	100	102,6	104,3	105,4	105,0	+ 5,0
Chômage	100	71,8	54,3	69,8	131,4	+ 31,4

(1) Chiffres provisoires.

(2) Y compris les chômeurs occupés aux travaux publics de secours.

Pays de dynamisme démographique puissant, les Pays-Bas comptent en effet parmi ceux où la population d'âge actif et la population active ont augmenté le plus nettement. Le jeu des migrations extérieures n'a pas beaucoup freiné cet accroissement, car les rapatriements d'Indonésie ont été encore très nombreux au cours de la période : au total, la population adulte n'a perdu, par excédent d'émigration, qu'une trentaine de milliers d'unités, et la population active, qu'une quarantaine. La population active s'est même accrue dans des proportions sensiblement plus fortes que la population d'âge actif, et pour les mêmes raisons qu'en Italie et en Allemagne, à savoir l'accroissement considérable de la main-d'œuvre féminine (1), sous l'effet,

(1) Voir ci-dessus, 1ère partie, « Structure et évolution comparées de l'emploi dans les Etats membres », page 26.

non seulement de l'accroissement sensible du groupe d'âge de 15 à 19 ans, mais aussi d'une tendance, qui s'est vérifiée aux Pays-Bas comme ailleurs, à l'extension de l'activité féminine. La main-d'œuvre masculine a augmenté dans des proportions moindres, malgré l'accroissement important de tous les groupes d'âge au-dessus de 25 ans.

Ainsi deux phases se sont succédé dans l'évolution de l'emploi aux Pays-Bas depuis 1954. L'emploi a d'abord augmenté à un rythme nettement plus rapide que la population active, puis la situation s'est complètement retournée, entraînant la reconstitution d'une réserve de main-d'œuvre qui, à la fin de 1956, se trouvait pratiquement épuisée. Les incidences de la récession sur l'emploi ont été cependant moins sensibles aux Pays-Bas qu'en Belgique, et elles ont été aussi de plus courte durée, puisque la situation a commencé de se redresser dès les derniers mois de 1958. Finalement, si le chômage s'est accru de quelque 25 000 unités entre 1954 et 1958, l'emploi a augmenté de près de 200 000 entre les mêmes dates, soit une progression de plus de 5 % par rapport au niveau initial.

Les modalités de l'expansion de l'emploi

Cette progression s'est accompagnée de notables changements de structure ; forte augmentation relative de l'emploi salarié par rapport à l'emploi non salarié, forte diminution relative de l'emploi agricole par rapport à l'emploi industriel et surtout à l'emploi dans les services, et net accroissement de l'emploi féminin par rapport à l'emploi masculin.

L'évolution par secteurs d'activité et situation dans la profession

Comme dans les autres pays, tout d'abord l'emploi agricole a poursuivi son recul, tant du fait de la diminution du nombre des aides familiaux que de la baisse de l'emploi salarié. Aussi l'emploi agricole qui représentait 12,8 % de l'emploi total en 1954 n'en représentait-il plus que 11,3 % en 1958. La progression de l'emploi industriel a été, de son côté, relativement modérée et, en vertu d'un processus de concentration qui se poursuit aux Pays-Bas comme ailleurs, cette progression n'a intéressé que l'emploi salarié, l'emploi non salarié accusant au contraire une baisse sensible. Aussi la part de l'emploi industriel dans l'emploi total a-t-elle légèrement diminué, de 41,8 % en 1954 à 41,1 % en 1958. Au contraire, un accroissement d'effectifs considérable s'est produit dans les services où le nombre des non salariés est demeuré à peu près stable, mais où celui des salariés s'est accru de plus de 12 %. La part déjà très élevée de l'emploi tertiaire dans l'emploi total a donc encore augmenté, passant de 45,4 % en 1954, à 47,6 % en 1958.

TABLEAU N° 66

Emploi par secteurs d'activité et situation dans la profession (1954-1958)

	1954 en milliers	1958 (1) en milliers	Différence 1954-1958	
			en milliers	en %
Emploi total (2)	3 904	4 098	+ 194	+ 5,0
salaré (3)	2 950	3 180	+ 230	+ 7,8
non salaré	954	918	- 36	- 3,8
Emploi primaire	498	463	- 35	- 7,0
salaré	124	116	- 8	- 6,5
non salaré	374	347	- 27	- 7,2
Emploi secondaire	1 634	1 689	+ 55	+ 3,4
salaré	1 442	1 505	+ 63	+ 4,4
non salaré	192	184	- 8	- 4,1
Emploi tertiaire	1 772	1 946	+ 174	+ 9,8
salaré	1 384	1 559	+ 175	+ 12,6
non salaré	388	387	- 1	- 0,3

(1) Chiffres provisoires.

(2) Emploi civil.

(3) Employeurs, travailleurs indépendants, aides familiaux.

La forte différence de taux d'accroissement entre l'emploi salaré secondaire et l'emploi salaré tertiaire est cependant en grande partie imputable à la récession de 1957-1958, qui a fait fléchir sensiblement l'emploi dans l'industrie, alors qu'elle freinait à peine sa progression dans les services. Jusqu'en 1957, ainsi que le montre la série indiciaire ci-dessous, établie sur la base 1954 = 100, l'augmentation de l'emploi salaré avait été seulement un peu plus rapide dans le secteur tertiaire que dans le secteur secondaire.

	1954	1955	1956	1957	1958
Industrie	100	103,1	105,9	107,1	104,4
Services	100	104,0	107,8	110,6	112,6

Le cas des Pays-Bas confirme, à cet égard, l'observation faite à propos des autres pays sur la sensibilité très différente des deux secteurs d'activité, pris dans leur ensemble, aux fluctuations conjoncturelles : dans les services en effet, l'emploi tend

à se développer à un rythme régulier que n'affectent guère des accidents aussi mineurs que la récession de 1958, alors que dans l'industrie, la progression de l'emploi persiste à s'effectuer à un rythme saccadé. Cependant, plus nettement encore aux Pays-Bas que dans les autres pays, la tendance à long terme paraît être désormais à un accroissement plus rapide de l'emploi tertiaire que de l'emploi secondaire.

C'est en 1957 que l'emploi salarié industriel a atteint son maximum, mais la récession s'étant déclenchée dès la seconde moitié de l'année, le chiffre moyen de 1957 ne s'est inscrit qu'en faible progrès par rapport au chiffre moyen de 1956. L'accroissement a donc cessé vers le milieu de 1957, pour faire place, dans la plupart des branches, à une nette diminution.

TABLEAU N° 67

Emploi salarié dans l'industrie, par branches (1954-1958)

	1954 en milliers	1957 en milliers	1958 en milliers	Différence 1954-1958 en milliers	en %
Extraction	60	60	62	+ 2	+ 3,3
Industries manufacturières	1 071	1 139	1 119	+ 38	+ 3,6
dont					
alimentation	183	182	184	+ 1	+ 0,5
textile	120	117	110	— 10	— 8,3
vêtement	117	127	120	+ 3	+ 2,6
bois, ameublement	49	50	49	—	—
papier, livre	77	83	85	+ 8	+ 10,4
cuir	13	13	12	— 1	— 7,7
chimie	82	91	93	+ 11	+ 13,4
métallurgie	23	25	25	+ 2	+ 8,7
transformation des métaux	321	357	350	+ 29	+ 9,0
minéraux non métalliques	47	49	46	— 1	— 2,1
divers	39	45	45	+ 6	+ 1,5
Construction	275	308	286	+ 11	+ 4,0
Services industriels	36	37	37	+ 1	+ 2,8
Total	1 442	1 544	1 504	+ 63	+ 4,4

Comme dans les autres pays, c'est dans la métallurgie et la transformation des métaux d'une part, et dans la construction d'autre part, que se sont localisées les plus grosses augmentations d'effectifs survenues entre 1954 et 1957 : 38 000, dans la première de ces deux branches et 33 000 dans la seconde, soit 70 % de l'accroissement global. Mais ce sont elles aussi qui ont payé le tribut le plus lourd à la récession de 1957-1958, par suite notamment du ralentissement des investissements.

A signaler aussi, ce qui est conforme à la tendance généralement observée, la forte progression des effectifs dans les industries du vêtement, dans celles du papier et du livre et dans les industries chimiques.

Dans les autres branches de l'industrie, les progrès ont été faibles ou nuls. Dans le textile, un net recul a même été enregistré. Toutefois, les effectifs sont demeurés à peu près stationnaires dans l'extraction et y ont même légèrement augmenté, alors qu'ils tendaient généralement à régresser dans le reste de la Communauté.

Au total, bien que les effets de la récession aient été moins sensibles et surtout moins prolongés aux Pays-Bas qu'en Belgique, ils se sont cependant traduits par un recul important de l'emploi salarié industriel — recul principalement localisé dans la transformation des métaux et dans la construction. Cette régression a été atténuée toutefois par une légère diminution du nombre des heures travaillées.

TABLEAU N° 68

Emploi salarié dans les services, par branches (1954-1958)

	1954 en milliers	1957 en milliers	1958 en milliers	Différence 1954-1958 en milliers	en %
Commerce, banque, assurances	362	419	428	+ 66	+ 18,2
Transports et communications	221	249	249	+ 28	+ 12,7
Services	801	863	879	+ 78	+ 9,7
Total	1 384	1 531	1 556	+172	+ 12,4

Dans les services, l'emploi salarié s'est accru beaucoup plus fortement et d'une manière beaucoup plus régulière. C'est dans le secteur commercial que la progression a été la plus forte, aussi bien dans le commerce proprement dit que dans les activités financières et l'hôtellerie. Elle a été moins marquée dans les transports et communications, par suite du développement relativement faible des activités portuaires et maritimes. Elle a été moins accusée encore dans les autres services, bien que certains d'entre eux, et notamment l'enseignement, aient assez fortement accru leurs effectifs.

Le ralentissement conjoncturel de 1957-1958 n'a pas arrêté le développement de l'emploi dans le secteur tertiaire, mais il l'a tout de même ralenti. Il l'a freiné dans le commerce et dans l'administration, et l'a arrêté dans les transports. Les effectifs ont même légèrement diminué dans les transports maritimes et les activités portuaires, qui ont directement souffert de la contraction des échanges extérieurs.

L'évolution par sexe

Conformément à la tendance observée dans la plupart des autres pays, l'emploi féminin s'est accru, au cours de la période, dans des proportions nettement plus fortes que l'emploi masculin. La main-d'œuvre féminine, on l'a vu, a augmenté davantage que la main-d'œuvre masculine, de sorte que la pression exercée par les femmes sur le marché de l'emploi a été relativement forte, dans le même temps que la rapide expansion de l'emploi dans les services leur offrait d'importants débouchés.

TABLEAU N° 69

Emploi masculin et emploi féminin (1954-1958)

	1954	1958	Différence 1954-1958	
	en milliers	en milliers	en milliers	en %
Emploi total	3 904	4 098	+ 194	+ 5,0
masculin	2 945	3 063	+ 118	+ 4,0
féminin	959	1 035	+ 76	+ 7,9

Le lien entre l'expansion de l'emploi féminin et le développement de l'emploi dans les services est mis en évidence par la comparaison, année par année, du rythme d'accroissement de l'emploi masculin et de l'emploi féminin ⁽¹⁾: celui-ci est en effet constamment accru, alors que celui-là, principalement lié à l'évolution de l'emploi industriel, est passé par un maximum en 1957 et a nettement décliné en 1958.

On est sans indications plus précises sur les branches d'activité entre lesquelles se sont respectivement répartis l'accroissement de l'emploi masculin et l'accroissement de l'emploi féminin. Celui-ci semble cependant avoir été relativement peu marqué dans l'industrie, en dehors de l'industrie du vêtement, et il ne semble pas que ce soit vérifiée aux Pays-Bas la tendance observée dans d'autres pays à la substitution progressive des femmes aux hommes dans certaines professions industrielles.

Les plus gros accroissements d'effectifs féminins se sont produits, selon toute probabilité, dans le commerce et dans les services privés et publics, alors qu'une large fraction des accroissements d'effectifs masculins se localisait dans l'industrie et dans les transports.

(¹) Indices de l'emploi masculin et de l'emploi féminin.

	1954	1955	1956	1957	1958
Emploi masculin	100	102,2	104,4	105,0	104,0
Emploi féminin	100	102,0	103,8	106,9	107,9

L'évolution par régions

Les dernières données complètes dont on dispose sur la répartition de l'emploi par provinces sont, pour les Pays-Bas comme pour la Belgique, très anciennes, puisqu'elles remontent au recensement du 31 mai 1947. La situation a évidemment considérablement évolué depuis cette date, sans qu'on dispose malheureusement de moyens d'appréciation suffisants sur les modalités de cette évolution. Les statistiques de chômage et les statistiques de migrations fournissent toutefois des indications importantes que complète une estimation annuelle ⁽¹⁾ de l'évolution de la main-d'œuvre masculine par régions. Cette estimation est reproduite au tableau ci-dessous.

TABLEAU N° 70

*Main-d'œuvre masculine (1954-1958), par provinces ⁽¹⁾**(En milliers)*

	1954	1958	Différence 1954-1958
Groningue	138	138	0
Frise	135	135	0
Drenthe	88	89	+ 1
Overijssel	222	234	+ 12
Guedre	337	350	+ 13
Utrecht	174	184	+ 10
Hollande septentrionale	578	588	+ 10
Hollande méridionale	742	771	+ 29
Zélande	86	84	- 2
Brabant septentrional	390	414	+ 24
Limbourg	229	251	+ 22
Total	3 119	3 237	+118

(1) Évaluation du ministère des affaires sociales et de la santé publique.

Il ressort de ces diverses données que l'emploi n'a marqué aucune progression dans un premier groupe de régions, formé des provinces du nord : Groningue, Frise et Drenthe et de la province de Zélande ; le chômage s'y situait en effet, à la fin de la période, à un niveau très supérieur au niveau initial, après n'avoir fléchi que faiblement durant la période de haute conjoncture, et sans que le volume de la main-d'œuvre y ait augmenté. Dans ces provinces, qui sont les moins industrialisées du pays, les progrès de productivité qui se sont poursuivis dans l'agriculture ont continué de faire baisser le niveau de l'emploi agricole, sans que l'accroissement

(1) Etablie par le ministère des affaires sociales et de la santé publique.

de l'emploi dans les activités non agricoles ait fourni des débouchés suffisants aux excédents de main-d'œuvre des campagnes.

Aussi ont-elles persisté, non seulement à présenter des taux de chômage nettement supérieurs à la moyenne nationale, mais encore des excédents d'émigration importants vers le reste du pays et, en ce qui concerne les provinces de Groningue et de Frise, des excédents notables d'émigration vers l'étranger. Les travaux public de secours n'ont jamais cessé, au cours de la période, d'y employer un nombre élevé de travailleurs. Les pouvoirs publics sont intervenus, afin de stimuler à la fois l'industrialisation et l'émigration dans ces régions relativement sous-développées où l'emploi tend à reculer. Mais cette intervention n'est parvenue jusqu'ici qu'à empêcher le sous-emploi structurel de s'aggraver, sans réussir à le faire reculer. La situation, à cet égard, s'est même quelque peu détériorée sous l'effet de la récession de 1957-1958 qui, pour des raisons tenant à la structure industrielle de ces provinces, ne les a pourtant pas atteintes aussi durement que les autres, du moins directement.

TABLEAU N° 71

*Chômage masculin (1954-1958), par provinces et année,
en % de la main-d'œuvre masculine*

	1954	1955	1956	1957	1958
Groningue	4,8	4,3	3,8	3,7	5,8
Frise	4,4	4,2	3,6	4,3	5,5
Drenthe	7,2	7,0	6,1	6,8	8,9
Overijssel	1,8	1,5	1,1	1,7	3,2
Gueldre	2,1	1,3	0,7	1,2	2,7
Utrecht	1,7	1,1	0,7	1,0	2,2
Hollande septentrionale	1,9	1,0	0,7	1,0	2,2
Hollande méridionale	1,8	1,0	0,7	0,9	1,9
Zélande	1,7	1,6	1,7	2,3	3,8
Brabant septentrional	2,6	1,5	0,9	1,3	3,1
Limbourg	0,9	0,6	0,4	1,6	1,4
Moyenne	2,3	1,6	1,2	1,5	2,8

L'expansion de l'emploi a été forte, en revanche, dans les provinces orientales Overijssel et Gueldre, où le développement industriel intervenu au cours de la période paraît avoir été suffisamment rapide pour équilibrer la pression démographique : l'Overijssel n'a accusé, au cours de la période, qu'un excédent d'émigration léger, tandis que la balance des migrations se soldait positivement pour la Gueldre. A la faveur de ce développement, le chômage structurel a à peu près complètement disparu de ces provinces depuis 1954, bien qu'il ait resurgi, dans

des proportions cependant modérées, sous l'effet de la récession de 1957-1958. La récession a provoqué, d'autre part, un certain fléchissement de l'emploi dans les principales industries de la région : textile, constructions mécaniques, construction et matériaux de construction, d'où est résultée une poussée de chômage conjoncturel sensible.

Très fortement industrialisées déjà, les provinces du sud, Brabant septentrional et Limbourg, ont réalisé, dans le domaine de l'emploi, des progrès plus importants encore que les provinces de l'est, et si la balance des migrations est restée négative dans le Brabant, elle a été positive dans le Limbourg. L'essor de l'industrie a entraîné une disparition à peu près complète du chômage structurel qui subsistait, au début de la période, dans le Brabant septentrional. Quant au Limbourg, il a accusé constamment les taux de chômage les plus bas de tout le pays et il a même éprouvé, dans les charbonnages et dans l'industrie lourde, des pénuries qui ont nécessité un large recours à la main-d'œuvre étrangère. Toutefois, en raison même de l'importance de leurs structures industrielles et du développement des industries mécaniques et électriques, et des industries textiles, ces deux provinces, le Brabant septentrional surtout, ont souffert assez fortement de la récession de 1957-1958, qui a entraîné le départ d'un grand nombre d'ouvriers étrangers, et une poussée de chômage conjoncturel relativement forte.

Enfin l'essor de l'emploi semble avoir été à peine moins important dans les provinces de l'ouest : Hollande septentrionale, Hollande méridionale, et province d'Utrecht, où près de la moitié de la population néerlandaise vit sur un territoire en majeure partie urbanisé (Ranstad Holland). Cette région a participé à l'essor industriel, notamment à l'essor des industries métallurgiques et chimiques qui y sont largement représentées. Elle a bénéficié surtout du développement considérable des activités tertiaires. Aussi a-t-elle continué d'être un pôle d'attraction pour les autres régions, attirant non seulement des migrants permanents originaires du reste du pays, mais aussi — notamment l'agglomération de Rotterdam — un grand nombre de migrants journaliers. Le chômage y est resté négligeable jusqu'en 1957, et s'il s'est sensiblement élevé en 1958, son taux est demeuré nettement inférieur à la moyenne nationale et cela pour plusieurs raisons ; d'une part le niveau général de l'emploi ne paraît pas, à la différence des autres régions, avoir beaucoup fléchi en 1957-1958 dans les provinces occidentales où les accroissements d'effectifs, dans certains services, paraissent avoir presque compensé les réductions intervenues dans les industries manufacturières notamment les industries métallurgiques, dans la construction, dans les transports maritimes et dans les activités portuaires. D'autre part, les excédents de main-d'œuvre rurale sont relativement peu importants dans cette partie du pays, et n'ajoutent que faiblement à la pression démographique qui s'exerce sur le marché de l'emploi. Enfin, les deux provinces de Hollande ont continué d'alimenter un large courant d'émigration vers les pays d'autre-mer, courant qui a no-

tablement allégé cette pression, au moment où un gros afflux d'immigrants en provenance d'Indonésie tendait à l'aggraver. Certaines nuances devraient être apportées, cependant, à ce tableau de l'évolution de l'emploi dans la région ouest des Pays-Bas dont la moitié nord (Hollande septentrionale) a connu un essor sensiblement moins marqué que la moitié sud (Hollande méridionale, Utrecht).

L'évolution du marché de l'emploi

La situation du marché de l'emploi aux Pays-Bas a été caractérisée, au cours de la période, par deux traits fondamentaux : la puissance et la relative régularité de la demande, liées à une forte pression démographique que l'émigration a cependant quelque peu atténuée et, au regard de cette demande, une offre sujette à des variations conjoncturelles prononcées.

Aussi plusieurs phases d'évolution se sont-elles succédé. De 1954 au début de 1957, l'offre d'emploi, malgré sa tendance à décliner, s'est maintenue à un niveau assez élevé pour épuiser progressivement la réserve de main-d'œuvre et faire apparaître même de fortes tensions qui ont nécessité un recours de plus en plus large à la main-d'œuvre étrangère. Du printemps 1957 au printemps 1958, cette situation s'est renversée, l'offre d'emploi ayant persisté à décliner sous l'effet de la détérioration du climat conjoncturel, de sorte que la réserve de main-d'œuvre s'est rapidement reconstituée. Cette évolution défavorable a été toutefois enrayée dans la deuxième moitié de 1958, où la courbe du chômage, dégagee des variations saisonnières, s'est à peu près stabilisée.

L'évolution qui s'est produite entre 1956 et 1958 illustre l'extrême sensibilité du marché de l'emploi néerlandais aux vicissitudes conjoncturelles. Il est vrai que les tendances récessives qui se sont manifestées en 1957-1958 n'ont pas été la seule cause de la poussée de chômage qui a été observée d'avril 1957 à avril 1958, et du niveau de chômage relativement élevé qui a persisté depuis, jusqu'à la fin de l'année. Le ralentissement de l'émigration et le gros afflux de rapatriés d'Indonésie ont sensiblement accentué le déséquilibre causé par la récession.

Les besoins

Comme en Belgique, c'est en 1957 et non pas en 1958, que l'emploi a atteint son niveau le plus élevé. C'est donc la comparaison entre le niveau de l'emploi salarié en 1954 et en 1957 qui fournit la mesure des besoins nouveaux en main-d'œuvre auxquels a donné lieu le développement économique qui s'est produit au cours de la période ; le calcul ne tient pas compte toutefois de ceux qui se sont fait jour encore, en 1958, dans le secteur des services.

Les besoins nouveaux de la période 1954-1957 peuvent être chiffrés, grossièrement, de la manière suivante :

Industries manufacturières	68 000
Construction	33 000
Services industriels	1 000
Commerce, banque, assurances	57 000
Transport et communications	28 000
Services	62 000
	<hr/>
Total approximatif	249 000

C'est donc environ 250 000 emplois nouveaux qui ont été offerts entre 1954 et 1957. Il s'agit là, en fait, d'un chiffre minimum, car l'écart a été sans doute plus prononcé, toutes variations saisonnières mises à part, entre le niveau minimum d'emploi de 1954 et le niveau maximum d'emploi de 1957. D'autre part, comme en Belgique, les besoins de main-d'œuvre de certaines professions, en 1956-1957, n'ont pu être intégralement couverts.

A la différence des autres pays, les ouvertures d'emploi ont été beaucoup plus nombreuses dans le secteur des services que dans le secteur industriel où elles n'ont guère dépassé, au total, une centaine de milliers, dont une trentaine dans la construction et une quarantaine dans la métallurgie et la transformation des métaux.

L'importance des besoins nouveaux, d'autre part, est allée en diminuant depuis 1954, ainsi qu'en témoignent non seulement les chiffres de l'emploi salarié, année par année, mais encore le nombre des offres adressées aux bureaux d'emploi qui, déduction faite des offres intéressant l'agriculture, a fléchi de 515 000, en 1954, à 365 000, en 1957. Le nombre des placements officiels effectués hors de l'agriculture, de son côté, s'est abaissé de 330 000, en 1954, à 240 000, en 1957. Cette tendance au déclin de l'offre d'emploi a été beaucoup plus sensible dans les professions masculines que dans les professions féminines.

De 1957 à 1958, il ne s'est plus manifesté de besoins nouveaux que dans les services, et encore la progression de l'emploi y a-t-elle été moins nette qu'au cours des années précédentes. Pourtant la courbe des offres d'emploi s'est redressée au printemps 1958, sous l'effet de reprises d'activités dans certaines branches où l'on a réembauché du personnel préalablement licencié, et cette reprise s'est confirmée au cours de l'été, notamment dans la construction et dans les industries de transformation des métaux. Aussi le nombre des offres d'emploi enregistrées et celui des placements effectués par le bureaux d'emploi ont-ils été sensiblement plus élevés en 1958 qu'en 1957 : respectivement 390 000 et 285 000 pour l'ensemble des activités non agricoles.

A ces besoins nouveaux se sont ajoutés, bien entendu, les besoins de remplacement résultant des cessations d'activité. En raison de la rapidité du rythme d'accroissement de la population active, la couverture de ces besoins n'a posé de problème que dans un très petit nombre de professions « déficitaires », parmi lesquelles l'extraction du charbon.

La couverture des besoins

Les besoins nouveaux de la période 1954-1957 ont été couverts principalement par l'accroissement de la main-d'œuvre salariée. Des transferts de main-d'œuvre importants ont eu lieu, par ailleurs, du secteur agricole vers les secteurs non agricoles, tandis que le chômage accusait, de son côté, une nette diminution. Enfin, un léger appoint a été fourni par la diminution de l'emploi non salarié dans l'industrie et les services. Le bilan numérique de ces diverses disponibilités s'établit de la manière suivante :

Accroissement de la population active	190 000
Diminution de l'emploi agricole non salarié	22 000
Diminution de l'emploi salarié agricole	6 000
Diminution de l'emploi non salarié non agricole	9 000
Diminution du chômage	22 000
	249 000
Total approximatif	

Les disponibilités ont été, en fait, légèrement plus importantes que ne l'indiquent les chiffres ci-dessus car, comme en Belgique, des dégagements de personnel salarié se sont produits dans les industries textiles (3 000), et les industries alimentaires (1 000).

Il est nécessaire cependant d'en faire une analyse plus précise, pour tenter de saisir comment l'ensemble des besoins, besoins nouveaux et besoins de remplacement, ont été couverts. On verra d'autre part que le marché de l'emploi a connu, en 1955-1957, de fortes tensions par excès des besoins sur les disponibilités, et que cette situation a brusquement fait place, en 1957-1958, à une situation inverse, caractérisée par une forte résurgence du chômage.

L'accroissement de la population active

C'est l'accroissement de la population active qui a permis de faire face à la plus grosse part des besoins. Il a été de 190 000 unités entre 1954 et 1957 et, pour l'ensemble de la période, de près de 220 000.

Cette augmentation rapide, imputable au mouvement naturel et, secondairement, à l'accroissement de l'activité des femmes, a été quelque peu ralentie cependant par le jeu des migrations dont la balance s'est soldée, pour l'ensemble de la période, par la perte d'une quarantaine de milliers de personnes actives.

TABLEAU N° 72

Balance des migrations extérieures (1954-1958), par professions

	1954	1955	1956	1957	1958 ⁽¹⁾	Total
Employeurs, indépendants	— 808	— 438	— 362	— 431	— 253	— 2 292
Professions libérales	— 56	— 51	— 24	— 119	+ 28	— 222
Fonctionnaires et employés	— 2 296	— 1 186	— 2 657	— 4 357	— 116	—10 612
Travailleurs manuels	— 8 458	— 5 558	— 2 290	— 3 420	— 6 207	—25 933
Total des personnes inactives	—11 618	— 7 233	— 5 333	— 8 327	— 6 548	—39 059
Total des personnes actives	— 7 332	+ 2 035	— 5 648	— 4 174	+18 644	+ 3 525
Total général	—18 950	— 5 198	—10 981	—12 501	+12 096	—35 534

⁽¹⁾ Chiffres provisoires.

Cette balance globale se décompose en plusieurs éléments très différents. L'émigration de nationaux néerlandais vers les pays d'outre-mer de peuplement européen : Etats-Unis, Canada, Afrique australe, Australie et Nouvelle-Zélande, s'est maintenue durant toute la période à un niveau élevé, et elle n'a fléchi que modérément en 1958. Les retours en provenance de ces pays, au cours de la période, ont été peu importants, bien qu'ils aient sensiblement augmenté en 1957-1958, de sorte que ce premier élément de la balance a été largement négatif. Mais dans le même temps, la balance des mouvements entre les Pays-Bas et l'Indonésie ne laissait pas d'être constamment positive, notamment en 1955, et surtout en 1958 où l'ampleur des rapatriements en provenance de ces pays a renversé la balance globale, plus ou moins nettement déficitaire jusque là. Enfin, la balance des mouvements avec le reste de l'Europe a été légèrement excédentaire : elle l'a été nettement en 1956-1957, période où des pénuries de main-d'œuvre aiguës ont attiré aux Pays-Bas un assez grand nombre de travailleurs étrangers, mais elle s'est renversée en 1958.

Il convient de remarquer, d'autre part, que la balance des migrations de personnes actives est restée négative durant toute la période, tandis que celle des migrations de personnes inactives accusait, en fin de compte, un léger excédent : c'est que la proportion des personnes inactives a été beaucoup plus forte parmi les

immigrants que parmi les émigrants, surtout parmi les rapatriés d'Indonésie. Le jeu des migrations a donc freiné beaucoup plus sensiblement l'accroissement de la population active que celui de la population totale.

Pendant la période de haute conjoncture, les mouvements frontaliers en direction des Pays-Bas se sont sensiblement développés, ce qui a contribué à la nette augmentation enregistrée, entre 1954 et 1956, du nombre des premières délivrances de permis de travail à des travailleurs étrangers, passé d'un peu plus de 11 000 en 1954, à 17 000 en 1956. La récession l'a réduit à 13 500 en 1957 et à 9 500 en 1958.

La plupart de ces permis ont été délivrés pour des activités industrielles, notamment l'extraction, la métallurgie et la transformation des métaux, les industries textiles et les industries alimentaires, où se sont localisées les pénuries les plus importantes.

TABLEAU N° 73

*Permis de travail délivrés pour la première fois à des travailleurs étrangers (1954-1958)
par branches d'activité*

	1954	1955	1956	1957	1958
Agriculture	576	382	332	270	226
Extraction	331	844	1 456	2 083	1 041
Industries manufacturières	8 280	10 057	12 546	10 352	5 345
dont :					
alimentation	1 736	1 764	2 461	2 157	1 344
textile	1 545	1 401	1 683	1 968	478
métallurgie et transforma- tion des métaux	2 503	3 599	4 181	2 750	1 743
Construction	331	330	450	246	249
Transports, commerce, services	1 649	2 140	2 235	2 710	2 631
Total	11 167	13 753	17 019	15 661	9 492

Ils l'ont été, en grande majorité, à des Belges et à des Allemands. Toutefois, les chiffres ci-dessus donnent une image très grossière de l'immigration récente, car il y a lieu à délivrance d'un « premier permis » non seulement chaque fois qu'un salarié étranger entre dans le pays afin d'y prendre un emploi, mais encore lorsqu'un étranger, déjà établi dans le pays, sollicite un emploi salarié ou lorsque, déjà pourvu d'un tel emploi, il change d'employeur. Aussi bien, le nombre des travailleurs étrangers employés aux Pays-Bas ne paraît avoir augmenté que d'une dizaine de milliers, entre la fin de 1954 et la fin de 1957, chiffre qui donne sans doute une mesure plus exacte de l'immigration qui a accompagné la période de haute conjoncture.

Les mutations professionnelles

Aux Pays-Bas, comme dans les autres pays, la baisse de l'emploi dans l'agriculture a mis à la disposition des autres branches de l'économie une quantité importante de travailleurs : 38 000 environ, entre 1954 et 1958. Cette baisse s'est poursuivie, au cours de la période, à une cadence aussi rapide qu'en Allemagne, en France et en Italie, cadence qui témoigne de progrès de productivité remarquables dans un pays où la proportion de la main-d'œuvre agricole est déjà basse, et qui continue d'étendre la superficie de ses terres de culture. La diminution a porté, dans des proportions à peu près équivalentes, sur les salariées et les aides familiaux. D'autre part, une tendance à la concentration a persisté dans le secteur industriel où l'emploi non salarié a reculé de 8 000 unités au profit de l'emploi salarié.

Certaines mutations professionnelles secondaires ont également intéressé la main-d'œuvre salariée industrielle, qui paraît avoir eu, comme dans d'autres pays, tendance à délaisser certains métiers. Moins marquée qu'en France et en Belgique, cette tendance s'est néanmoins manifestée dans quelques branches, notamment l'extraction, le textile, la sidérurgie et certaines industries de minéraux non métalliques.

Les fluctuations du chômage

Enfin, une partie des besoins nouveaux ont pu être couverts, au cours de la phase de haute conjoncture qui a pris fin en 1957, par la réduction de la réserve de main-d'œuvre dont le volume initial était relativement élevé : de 74 000, en 1954, la moyenne mensuelle du chômage est en effet descendue à 40 000 en 1956. La régression du chômage, d'abord rapide, s'est faite peu à peu plus lente, au fur et à mesure qu'on a approché d'une situation telle qu'il ne se trouvait pratiquement plus, dans le pays, de réserve de main-d'œuvre utilisable, tandis que des pénuries de plus en plus sérieuses se faisaient jour dans la plupart des branches de l'industrie. Ces tensions ont atteint leur point le plus aigu à la fin de 1956 et au début de 1957. Elles se sont ensuite quelque peu relâchées en 1957, mais ce n'est qu'à la fin de cette année que la réserve de main-d'œuvre, descendue au cours des années précédents à un niveau anormalement bas, a commencé de se reconstituer. La situation du marché de l'emploi a cependant, depuis lors, fait plus que se détendre, car le ralentissement conjoncturel de 1957-1958 a fait remonter le chômage à un niveau nettement supérieur au niveau normal d'équilibre : il a atteint en effet, en 1958, une moyenne de près de 100 000. Cette évolution défavorable a été enrayée toutefois par la reprise qui s'est dessinée dans la seconde moitié de 1958.

Ainsi, le marché de l'emploi néerlandais n'a été qu'épisodiquement, au cours de la période, en situation d'équilibre, un certain engorgement ayant fait suite, en 1958, à des tensions prolongées.

TABLEAU N° 74

Moyenne mensuelle du chômage (1954-1958) par année
et branches professionnelles

(En milliers)

	1954	1955	1956	1957	1958
Agriculture (1)	14,2	13,1	9,7	10,0	13,0
Extraction (2)	1,6	1,7	1,1	1,3	1,9
Métallurgie	3,7	2,3	1,2	2,3	8,5
Construction	10,9	7,7	4,8	8,6	17,8
Autres industries	5,9	3,3	1,2	1,7	5,0
Transports	4,3	2,5	1,4	2,0	4,2
Commerce, hôtellerie	6,4	4,1	2,3	2,7	4,5
Bureaux	5,1	3,8	2,0	2,3	4,9
Services en général (3)	20,5	14,2	5,6	8,1	17,6
Divers services	1,6	1,2	0,6	0,7	1,0
Manœuvres	—	—	10,5	12,1	19,1
Total	74,3	53,4	40,4	51,9	97,6
dont					
employés aux travaux publics					
de secours	14,1	12,0	10,1	10,6	16,2

(1) Y compris forêts et pêche.

(2) Principalement : tourbières.

(3) Y compris les services domestiques.

Le tableau ci-dessus montre quelle a été l'évolution de la situation par catégories professionnelles, bien que la classification des chômeurs par professions ait changé à partir de 1956, par suite du regroupement de tous les manœuvres sous une rubrique particulière. Les chiffres indiquent, en tout cas, qu'en 1956 — une fois la part faite du chômage saisonnier de l'agriculture et de la construction — le chômage était à peu près nul parmi les travailleurs possédant des qualifications, et ne demeurait encore appréciable que parmi les travailleurs non qualifiés (services en général, manœuvres) dont l'activité est d'habitude moins régulière.

La situation a nettement changé à cet égard, en 1957-1958 où, par suite du ralentissement conjoncturel, le chômage s'est développé d'une manière importante, non seulement parmi les travailleurs non qualifiés, mais aussi parmi les travailleurs industriels, notamment dans la construction et les industries de transformation des métaux.

Il ne faut pas exagérer toutefois l'importance de la poussée de chômage de 1957-1958 : le chômage saisonnier et le chômage frictionnel n'ont fait que remonter, en 1958, à un niveau normal, après avoir été, plusieurs années durant, anormalement

bas. Le chômage résiduel des personnes difficiles à placer n'a fait, lui aussi, que remonter à un niveau un peu supérieur à la normale, après que les pénuries aiguës de 1955-1957 l'aient fait fléchir nettement au-dessous. La récession a fait surgir cependant un chômage conjoncturel appréciable, et à peu près annulé les résultats obtenus, depuis 1954, dans la voie de la résorption du chômage structurel.

TABLEAU N° 75

Analyse du chômage masculin (1954-1958)

	1954	1955	1956	1957	1958	1954-58
Chômage saisonnier	23 000	18 000	13 000	14 000	20 000	— 3 000
Chômage frictionnel	19 000	13 000	8 000	13 000	22 000	+ 3 000
Chômage résiduel (1)	13 000	10 000	9 000	11 000	18 000	+ 5 000
Chômage structurel	15 000	8 000	7 000	9 000	14 000	— 1 000
Chômage conjoncturel	—	—	—	1 000	17 000	+ 17 000
Total	70 000	49 000	37 000	48 000	91 000	+ 21 000

(1) Travailleurs difficiles à placer.

La poussée de chômage conjoncturel « complet » s'est accompagnée d'un notable développement du chômage partiel qui a atteint près de 7 000 travailleurs en 1958.

Problèmes d'adaptation

Plusieurs problèmes d'adaptation de la demande à l'offre d'emploi se sont posés aux Pays-Bas au cours de la période : un problème d'adéquation régionale des besoins et des disponibilités de main-d'œuvre, un problème de qualification ou de requalification professionnelle de certaines catégories de travailleurs et un problème d'immigration.

L'adéquation des besoins et disponibilités de main-d'œuvre entre les régions à main-d'œuvre excédentaire et les régions à main-d'œuvre déficitaire, a été recherchée simultanément dans deux voies : l'accroissement de la mobilité géographique de la main-d'œuvre grâce, non seulement au fonctionnement d'une procédure efficace de compensation des offres et demandes d'emploi, mais aussi aux facilités matérielles qui ont été accordées aux travailleurs pour se déplacer à l'intérieur du pays et, d'autre part, l'aide économique aux zones de chômage endémique (régions de développement). A cette aide s'est ajoutée l'organisation de travaux publics de secours dont la fonction est d'occuper certains travailleurs difficiles à utiliser dans des activités normales.

Par ailleurs, en vue de faire face aux pénuries de main-d'œuvre qualifiée, de plus en plus aiguës durant la période de haute conjoncture, et pour permettre en même temps le reclassement de certains chômeurs, ou simplement aider à la promotion professionnelle de certains travailleurs, la formation professionnelle des adultes a été intensifiée, soit dans les centres régionaux de formation de l'administration du travail, soit dans les entreprises mêmes, habilités à recevoir des subventions à cette fin.

Enfin, les pénuries de main-d'œuvre qui sont apparues entre 1955 et 1957 ont amené le gouvernement à admettre, au cours de ces années, un assez grand nombre de travailleurs étrangers : réfugiés d'Europe orientale, Italiens recrutés dans le cadre de l'accord italo-néerlandais de 1958, complété par l'arrangement administratif de 1955 ; Allemands, pour la plupart frontaliers ; et surtout Belges, tous les obstacles à l'immigration des ressortissants des autres pays du Benelux ayant été levés par l'accord intérimaire de travail intervenu entre les trois pays en mars 1957.

APPENDICE TERMINOLOGIQUE

Population (ou population totale)

Le terme « population », ou « population totale », par opposition à telle ou telle de ses fractions, désigne l'ensemble des personnes résidant habituellement sur le territoire d'un pays. La population inclut, par conséquent, les absents temporaires et exclut les présents temporaires.

Population d'âge actif (ou population adulte)

Le terme « population d'âge actif » désigne la fraction de la population totale comprenant les groupes d'âge de 15 à 64 ans révolus. Cette fraction de la population à laquelle appartient l'immense majorité des personnes exerçant une activité professionnelle, a été désignée aussi, par l'expression « population adulte », strictement synonyme.

Population active (ou main-d'œuvre)

Le terme « population active » désigne la fraction de la population totale comprenant l'ensemble des personnes qui exercent habituellement une activité professionnelle ou qui sont aptes et disposées à en exercer. L'expression « main-d'œuvre » a été employée synonymement, bien qu'elle se réfère, théoriquement à une situation momentanée plutôt qu'habituelle.

Le concept de « population active » auquel on se réfère dans cette étude exclut, cependant, non seulement les militaires du contingent, mais les militaires de carrière et correspond, par conséquent, à l'acception restreinte de « population active civile », même lorsque cette restriction n'est pas précisée. Les expressions « population active », « population active civile », « main-d'œuvre » et « main-d'œuvre civile » ont donc, dans le contexte de cette étude, une signification rigoureusement identique.

Emploi (ou personnes employées)

Le terme « emploi » désigne la fraction de la main-d'œuvre qui exerce effectivement une activité professionnelle à un moment donné. Il va de soi qu'il s'agit

d'une activité civile et que l'emploi ainsi compris correspond à la notion restreinte d'« emploi civil », même lorsque cette restriction n'est pas précisée. On a usé parfois aussi, dans ce sens, de l'expression « personnes employées » (ou encore « main-d'œuvre employée »).

Dans un autre contexte, le terme « emploi » est également utilisé au sens individuel de poste de travail.

Chômage (ou chômeurs)

Le terme « chômage », ou « chômeurs » désigne la fraction de la population active qui n'exerce pas effectivement d'activité professionnelle à un moment donné. Il englobe les chômeurs proprement dits qui ont perdu ou quitté un emploi antérieur et en cherchant un nouveau, et les demandeurs d'un premier emploi qui ne faisaient pas partie auparavant de la population active.

Le chômage additionné à l'emploi constitue donc la population active (ou la main-d'œuvre).

Emploi salarié (ou main-d'œuvre salariée)

Le terme « emploi salarié » désigne la fraction de la main-d'œuvre employée qui travaille au service d'un employeur privé ou public, moyennant une rémunération déterminée contractuellement.

Le chômage additionné à l'emploi salarié constitue la « main-d'œuvre salariée » (ouvriers, employés et fonctionnaires).

Emploi non salarié (ou main-d'œuvre non salariée)

Le terme « emploi non salarié » désigne l'autre fraction de la main-d'œuvre employée qui travaille à son compte (employeurs, travailleurs indépendants) ou pour le compte d'un employeur qui est en même temps le chef du ménage, et sans rémunération contractuelle (aides familiaux).

L'« emploi non salarié » se confond avec la « main-d'œuvre non salariée ».

Emploi ouvrier

Le terme « emploi ouvrier » désigne la fraction de l'emploi salarié constituée par les ouvriers (à l'exclusion des employés et fonctionnaires).

Emploi primaire (ou emploi agricole)

Le terme « emploi primaire » désigne la main-d'œuvre employée dans les activités relevant de la division O de la C.I.T.I. (agriculture, forêts, chasse, pêche). Il est équivalent, dans le contexte de cette étude, au terme « emploi agricole », qui a été fréquemment employé pour désigner la même notion.

Emploi secondaire (ou emploi industriel)

Le terme « emploi secondaire » désigne la main-d'œuvre employée dans les activités relevant des divisions 1 à 5 de la C.I.T.I. (extraction, industries manufacturières, construction, services industriels). Il est synonyme d'« emploi industriel », terme qui a été utilisé indifféremment pour désigner la même notion.

Emploi tertiaire (ou emploi dans les services)

Le terme « emploi tertiaire » désigne la main-d'œuvre employée dans les activités relevant des divisions 6 à 8 de la C.I.T.I. (commerce-banque-assurances, transports et communications, services). Il est synonyme d'« emploi dans les services », terme qui a été utilisé indifféremment, au sens large, pour désigner la même notion.

Activité, profession

Le terme « activité » est utilisé dans deux sens différents, tantôt pour désigner la fonction économique de l'entreprise dans laquelle le travailleur est employé, c'est-à-dire dans le sens d'« activité collective », tantôt pour désigner la profession exercée par le travailleur, c'est-à-dire dans le sens d'« activité individuelle ». Le contexte dans lequel le terme est employé exclut toute ambiguïté à ce sujet.

Les activités, au sens collectif, sont groupées en classes, branches, et secteurs (primaire : agriculture et activités assimilées ; secondaire : industries ; tertiaire : services) conformément à la C.I.T.I.

Les activités, au sens individuel, plus souvent désignées sous le titre de « professions », sont groupées en branches conformément aux classifications professionnelles en usage dans chaque pays.

ANNEXES STATISTIQUES

INTRODUCTION

L'Office statistique des Communautés européennes croit utile de faire précéder l'« Annexe statistique à l'étude sur l'emploi dans les Etats membres 1954-1958 » d'un aperçu des définitions auxquelles les statistiques se réfèrent et de quelques observations générales nécessaires à la bonne compréhension des tableaux.

Il est procédé chapitre par chapitre. Il est évident que des termes statistiques qui sont utilisés dans plusieurs chapitres ne sont traités qu'une seule fois, notamment dans le chapitre où ils figurent pour la première fois.

Tableau n° 1

Par *population* on entend la population résidente ou habituelle, comprenant les habitants ayant fixé leur résidence habituelle sur le territoire.

Les tableaux donnent la situation au milieu de chaque année. Cette situation est obtenue par la moyenne arithmétique des chiffres au début et à la fin de chaque année.

Trois *groupes d'âges* sont envisagés : de 0 à 14 ans, de 15 à 64 ans et de 65 ans et plus. Toutefois, pour l'Italie, les deux premiers groupes sont formés comme suit : de 0 à 13 ans, de 14 à 64 ans.

Signalons encore que les chiffres italiens ne comprennent pas les personnes vivant dans des institutions (hospices, hospices d'enfants abandonnés, asiles pour mendiants, monastères, etc.). Ces personnes ne tombent pas dans le champ d'application des enquêtes par sondage, effectuées par l'Italie, dont les résultats ont servi à l'établissement des tableaux du chapitre « population ».

Tableau n° 2

Par *emploi civil* on entend l'ensemble des personnes en possession d'un emploi à titre d'employeurs, de travailleurs indépendants, de salariés ou d'aides familiaux, en dehors des forces militaires (militaires de carrières, et militaires du contingent). Les chômeurs n'y sont donc pas compris.

Les *secteurs d'activité* sont les trois grandes divisions de l'activité économique :
Agriculture et activités assimilées (division 0 de la C.I.T.I. — Classification internationale type des industries).

Industrie (divisions 1 à 5 de la C.I.T.I.).

Services (divisions 6 à 8 de la C.I.T.I.).

Les *régions* sont constituées par les circonscriptions administratives ou par des groupements de ces circonscriptions. Il s'agit des provinces pour la Belgique et les Pays-Bas, des pays (Länder) pour la république fédérale d'Allemagne, des circonscriptions des programmes d'action régionale pour la France, et des régions statistiques pour l'Italie.

Des données plus récentes n'étant pas disponibles pour trois des cinq pays dont le territoire est réparti en régions, on a dû utiliser les résultats des derniers recensements généraux, ceux de 1947 pour la Belgique et les Pays-Bas, celui de 1954 pour la France ; pour la république fédérale d'Allemagne on a repris les résultats de l'enquête par sondage sur la population active, d'octobre 1957 et pour l'Italie ceux de la dernière enquête de ce genre, c'est-à-dire celle du 20 octobre 1958.

Tableau n° 3

Par *main-d'œuvre civile* on entend l'ensemble des personnes susceptibles d'occuper un emploi civil, qu'elles soient effectivement occupées ou qu'elles ne le soient pas.

Cette définition équivaut par conséquent à celle de la population active civile. Sont donc exclues les forces armées (militaires de carrière et militaires du contingent).

Les chiffres sont exprimés en milliers de personnes sauf pour les Pays-Bas pour lesquels l'unité homme-année a été utilisée, c'est-à-dire le temps de travail d'une personne travaillant toute l'année, en moyenne donc 300 jours, sans tenir compte du nombre d'heures travaillées par jour.

Les chiffres du *chômage* se rapportent aux chômeurs complets, c'est-à-dire les travailleurs aptes au travail et qui n'ont cependant pas d'emploi (pour plus de détails voir tableau n° 6).

Tableau n° 4

Par *emploi primaire, emploi secondaire et emploi tertiaire*, on entend respectivement l'emploi civil dans l'agriculture et les activités assimilées (c'est-à-dire forêts, chasse pêche), dans l'industrie et dans les services.

En ce qui concerne la situation dans la profession, on a prévu deux groupes :

1. les *salariés* c'est-à-dire l'ensemble des personnes en possession d'un emploi salarié (ouvriers et employés) ;
2. les *non-salariés* c'est-à-dire l'ensemble des personnes occupées à titre d'employeur, de travailleur indépendant ou d'aide familial.

Pour la Belgique, les chômeurs mis au travail par les pouvoirs publics ont été inclus dans l'emploi salarié.

Tableau n° 5

On a été généralement en mesure, notamment pour l'industrie manufacturière, de fournir la division à 2 chiffres, c'est-à-dire la subdivision par classes d'activité de la Classification internationale type des industries (C.I.T.I.).

En ce qui concerne l'Italie, deux sources ont été utilisées : le tableau de la page 183 reprend les résultats des enquêtes par sondage sur la population active, celui de la page 184 fournit pour chaque année la moyenne des résultats de l'enquête des 43 secteurs sur l'emploi ouvrier. Cette enquête est effectuée par le ministère du travail et de la prévoyance sociale auprès de tous les établissements de 13 branches d'industrie et auprès des établissements de 10 ouvriers et plus dans les 30 autres branches.

Tableaux n° 6 à 8

Une définition générale du *chômeur complet* est déjà fournie sous le tableau n° 3.

Belgique : Le chômeur complet est celui qui est assuré contre le chômage et dont le contrat d'emploi ou de travail est rompu ou interrompu pour une période indéterminée.

République fédérale d'Allemagne et Sarre : Le chômeur complet est celui qui étant sans emploi principal et s'étant déclaré demandeur d'emploi à l'office du travail s'est fait enregistrer à cet office ; il doit être à la disposition du marché du travail sans restriction.

France : Par chômeur complet on entend le demandeur d'emploi. Le demandeur d'emploi est celui qui, étant sans travail, se fait inscrire dans un bureau de main-d'œuvre. Cette inscription n'est soumise à aucune restriction.

Italie : Le chômeur complet est celui qui est inscrit au bureau de placement, appartient aux classes I ou II et souhaite obtenir une occupation sous la dépendance de tiers. La classe I comprend les chômeurs ayant été occupés ; la classe II comprend les jeunes de moins de 21 ans et les autres personnes en quête d'un premier emploi ou ayant terminé leur service militaire.

Luxembourg : Par chômeur complet on entend le demandeur d'emploi. Le demandeur d'emploi est celui qui, touchant une indemnité de chômage ou non, est inscrit auprès d'un bureau de placement.

Pays-Bas : Par réserve de main-d'œuvre on comprend les chômeurs complets et les personnes travaillant aux travaux complémentaires organisés par les pouvoirs publics. Le chômeur complet est celui qui, n'ayant pas dépassé l'âge de 64 ans, est inscrit dans un bureau de travail comme demandeur d'emploi, et

1. n'a pas de contrat de travail et entre en ligne de compte pour une tâche journalière complète ;

2. a un contrat de travail sans avoir de travail, de sorte qu'il entre en ligne de compte pour une tâche journalière complète chez un autre employeur (c'est-à-dire les travailleurs 0-heure).

En ce qui concerne les femmes, il y a lieu de remarquer que les femmes mariées qui ne sont pas soutien de famille ne sont pas considérées comme chômeuses dans la statistique, même si elles sont disponibles pour un contrat de travail pour une tâche journalière complète.

Les tableaux sur le chômage complet par mois (tableau n° 6) renseignent sur la situation à la fin du mois, sauf pour la Belgique. Pour ce dernier pays, on donne la moyenne journalière du chômage complet.

En ce qui concerne le chômage complet par profession ou par activité (tableau n° 7) les tableaux reprennent simplement les classifications en usage pour la statistique du chômage, dans les différents pays, un rapprochement entre ces classifications et la Classification internationale type des professions (C.I.T.P.) n'étant pas réalisable.

Tableaux n° 9 à 11

Il convient de signaler tout d'abord que les tableaux renseignent uniquement sur les offres d'emploi enregistrées auprès des offices de travail. Pour diverses raisons (notamment le caractère facultatif du dépôt des offres d'emploi auprès des offices de travail, la prospection plus ou moins systématique de ces derniers auprès des établissements, pénurie constante dans certaines professions ôtant aux employeurs tout espoir de satisfaction dans l'immédiat de certains besoins de main-d'œuvre), les statistiques des offres d'emploi enregistrées auprès des offices de travail ne constituent qu'un élément d'appréciation des besoins en main-d'œuvre.

Il n'existe pas de statistique sur les offres d'emploi en Italie.

Pour ce qui concerne les tableaux « Offres d'emploi par mois », deux séries sont fournies pour 4 pays (Belgique, Sarre, Luxembourg, Pays-Bas) :

1. le total des offres d'emploi reçues par mois ;
2. le nombre des offres en suspens à la fin du mois.

Pour la république fédérale d'Allemagne et pour la France, seule la seconde série est disponible.

Les répartitions des offres d'emploi par profession et par région sont faites sur le total des offres reçues dans une année donnée pour la Belgique et les Pays-Bas. Pour la république fédérale d'Allemagne et la France, ces répartitions sont fournies pour la moyenne mensuelle des offres en suspens à la fin de chaque mois d'une année donnée. La répartition par profession n'est pas disponible pour la Sarre et le Luxembourg.

Tableaux n° 12 à 14

Les tableaux 12, 13 et 14 renseignent sur les placements réalisés par les offices du travail.

En ce qui concerne la république fédérale d'Allemagne, il y a lieu de remarquer que les appels nominaux figurent dans la statistique des placements des années 1954 et 1955 ; en outre, pour ces mêmes années, des chiffres sont fournis sur les placements des ouvriers aux travaux complémentaires d'utilité publique, organisés par les communes, les associations de communes et les pays.

Pour l'Italie, on a tenu compte de tous les placements réalisés par les offices du travail, c'est-à-dire non seulement les placements des personnes appartenant aux classes I et II (voir chapitre « Chômage complet »), mais également ceux des personnes appartenant aux classes III, IV et V. Ces classes comprennent respectivement : les ménagères en quête d'un emploi (classe III), les pensionnés en quête d'un emploi (classe IV) et les occupés en quête d'un autre emploi (classe V).

Pour la Sarre et le Luxembourg, la répartition des placements par groupe de professions n'est pas disponible.

Tableau n° 15

Des statistiques complètes sur les migrations intérieures de région à région sont disponibles pour la Belgique, l'Allemagne (R.F.), l'Italie et les Pays-Bas.

Pour la France on a donné deux tableaux :

1. la balance des migrations d'électeurs de 21 à 54 ans, par région, pour 1956 ; et
2. les arrivées et les départs de travailleurs musulmans en provenance et à destination de l'Algérie.

Les statistiques italiennes sur les migrations intérieures ne sont pas ou ne sont pas encore disponibles pour 1954, 1957 et 1958. Les mouvements ne sont pas fournis entre régions statistiques, mais entre régions géographiques.

La statistique néerlandaise pour 1958 n'est pas encore disponible.

Tableau n° 16

Migrations extérieures

Les différences dans le champ d'application et les méthodes d'établissement des statistiques nationales de migrations extérieures sont particulièrement sensibles.

Le tableau n° 16 englobe :

a) les migrations extérieures par pays de provenance ou de destination pour les pays suivants : Belgique, république fédérale d'Allemagne, Italie, Luxembourg et Pays-Bas.

Pour la république fédérale d'Allemagne, il existe deux séries : la première se réfère uniquement aux migrants qui ont l'intention de résider en République fédérale ou de quitter la République fédérale pour une période d'au moins un an, tandis que le second comprend tous ceux qui ont franchi dans l'un ou l'autre sens les frontières de la République fédérale (à l'exclusion des touristes), sans tenir compte du temps présumé du séjour ou de l'absence.

La statistique italienne ne comprend que les personnes de nationalité italienne.

b) les migrations extérieures par pays de nationalité pour la Belgique et les Pays-Bas.

c) la répartition des immigrants et des émigrants par groupes de profession pour la république fédérale d'Allemagne (seulement pour la première série des migrants visés sous a), l'Italie (seulement pour les migrants de nationalité italienne se déplaçant par voie maritime) et les Pays-Bas.

La France ne dispose pas de statistiques de migrations extérieures.

Permis de travail

L'annexe fournit des données sur les permis de travail délivrés à l'immigration à des travailleurs étrangers.

En ce qui concerne la France, la statistique des travailleurs étrangers placés par l'Office national d'immigration équivaut à une statistique de permis de travail, bien que les permis ne soient pas délivrés par cet organisme.

Deux séries de tableaux sont fournies : une première renseigne sur les pays de nationalité des travailleurs ; une seconde donne des informations sur les activités ou les groupes de professions (sauf pour l'Italie).

Pour la France et le Luxembourg, les mouvements permanents et saisonniers sont distingués.

Mouvements frontaliers

L'annexe statistique reprend les chiffres disponibles sur les mouvements frontaliers, pour les trois pays qui en établissent : Belgique, république fédérale d'Allemagne et Pays-Bas.

TABLEAU N° 1
Population par grands groupes d'âge et sexe
Belgique (1)

Spécification	En milliers				
	1954	1955	1956	1957	1958
			Hommes		
Population totale	4 336	4 359	4 386	4 419	4 449
0 à 14 ans	996	984	1 009	1 038	1 063
15 à 64 ans	2 926	2 928	2 927	2 927	2 930
65 ans et plus	444	447	450	454	456
			Femmes		
Population totale	4 483	4 510	4 538	4 570	4 604
0 à 14 ans	933	949	972	998	1 022
15 à 64 ans	2 984	2 985	2 980	2 975	2 974
65 ans et plus	566	576	586	597	608
			Hommes et femmes		
Population totale	8 819	8 869	8 924	8 989	9 053
0 à 14 ans	1 899	1 933	1 981	2 036	2 085
15 à 64 ans	5 910	5 913	5 907	5 902	5 903
65 ans et plus	1 010	1 023	1 036	1 051	1 064

Source : Institut national de statistiques — Nationaal instituut voor de statistiek.

(1) Situation au milieu de chaque année.

République fédérale d'Allemagne (sans la Sarre ni Berlin-Ouest) (1)

Spécification	En milliers				
	1954	1955	1956	1957	1958
			Hommes		
Population totale	22 771	23 024	23 339	23 678	24 020
0 à 14 ans	—	—	—	5 430	—
15 à 64 ans	—	—	—	16 081	—
65 ans et plus	—	—	—	2 167	—
			Femmes		
Population totale	25 939	26 179	26 461	26 786	27 108
0 à 14 ans	—	—	—	5 201	—
15 à 64 ans	—	—	—	18 618	—
65 ans et plus	—	—	—	2 967	—
			Hommes et Femmes		
Population totale	48 710	49 203	49 800	50 464	51 128
0 à 14 ans	—	—	—	10 631	—
15 à 64 ans	—	—	—	34 699	—
65 ans et plus	—	—	—	5 134	—

Source : Statistisches Bundesamt.

(1) Situation au milieu de chaque année.

TABLEAU N° 1 (suite)

Sarre (1)

Spécification	1954	1955	1956	1957	1958
			Hommes		
Population totale	470	474	479	485	
0 à 14 ans	—	—	—	117	
15 à 64 ans	—	—	—	332	
65 ans et plus	—	—	—	36	
			Femmes		
Population totale	513	513	522	527	
0 à 14 ans	—	—	—	113	
15 à 64 ans	—	—	—	368	
65 ans et plus	—	—	—	46	
			Hommes et femmes		
Population totale	983	992	1 001	1 012	
0 à 14 ans	—	—	—	230	
15 à 64 ans	—	—	—	700	
65 ans et plus	—	—	—	82	

Source : Statistisches Amt.

(1) Situation au milieu de chaque année.

France (1)

Spécification	1954	1955	1956	1957	1958
			Hommes		
Population totale	20 678	20 860	21 066	21 322	21 589
0 à 14 ans	5 273	5 395	5 543	5 695	5 824
15 à 64 ans	13 494	13 549	13 608	13 714	13 847
65 ans et plus	1 911	1 916	1 915	1 913	1 918
			Femmes		
Population totale	22 273	22 420	22 582	22 768	22 969
0 à 14 ans	5 084	5 197	5 339	5 487	5 613
15 à 64 ans	14 139	14 126	14 108	14 106	14 127
65 ans et plus	3 050	3 097	3 135	3 175	3 229
			Hommes et femmes		
Population totale	42 951	43 280	43 648	44 090	44 558
0 à 14 ans	10 357	10 592	10 882	11 182	11 437
15 à 64 ans	27 633	27 675	27 716	27 820	27 974
65 ans et plus	4 961	5 013	5 050	5 088	5 147

Source : Institut national de la statistique et des études économiques.

(1) Situation au milieu de chaque année.

TABLEAU N° 1 (suite)

Italie (1)

Spécification	8-5-1954	8-5-1955	21-4-1956	8-5-1957	8-11-1957	20-10-1958
Hommes						
Population totale	23 411	23 618	23 908	24 069	24 171	24 316
0 à 14 ans	5 794	5 771	5 767	5 837	5 842	5 883
15 à 64 ans	15 701	15 857	16 240	16 375	16 419	16 494
65 ans et plus	1 916	1 990	1 901	1 857	1 910	1 939
Femmes						
Population totale	24 463	24 690	24 806	24 994	25 123	25 301
0 à 14 ans	5 480	5 476	5 555	5 631	5 586	5 635
15 à 64 ans	16 667	16 798	16 989	17 069	17 159	17 310
65 ans et plus	2 316	2 416	2 262	2 294	2 378	2 356
Hommes et femmes						
Population totale	47 874	48 308	48 714	49 063	49 294	49 617
0 à 14 ans	11 274	11 247	11 322	11 468	11 428	11 518
15 à 64 ans	32 368	32 655	33 229	33 444	33 578	33 804
65 ans et plus	4 232	4 406	4 163	4 151	4 288	4 295

Source : Istituto centrale di statistica.

(1) Ces chiffres ne comprennent pas les personnes vivant en communautés (hospices, hospices d'enfants abandonnés, asiles pour mendiants, etc.), dont le nombre s'élevait à la date du 4 novembre 1954 à 608 000 unités.

Luxembourg (1)

Spécification	1954	1955	1956	1957	1958
Hommes					
Population totale	153,5	155,3	157,0	159,1	162,0
0 à 14 ans	30,0	30,4	30,8	31,3	31,8
15 à 64 ans	109,4	110,6	111,7	113,2	115,3
65 ans et plus	14,1	14,3	14,5	14,6	14,9
Femmes					
Population totale	152,7	154,0	155,3	156,6	158,0
0 à 14 ans	28,9	29,2	29,7	30,1	30,4
15 à 64 ans	107,0	107,6	108,1	108,7	109,4
65 ans et plus	16,8	17,2	17,5	17,8	18,2
Hommes et femmes					
Population totale	306,2	309,3	312,3	315,7	320,0
0 à 14 ans	58,9	59,6	60,5	61,4	62,2
15 à 64 ans	216,4	218,2	219,8	221,9	224,7
65 ans et plus	30,9	31,5	32,0	32,4	33,1

Source : Office de la statistique générale.

(1) Situation au milieu de chaque année.

TABLEAU N° 1 (suite)

Pays-Bas (1)

Spécification	1954	1955	1956	1957	1958
			Hommes		
Population totale	5 288	5 356	5 425	5 494	5 574
0 à 14 ans	1 625	1 649	1 675	1 700	1 726
15 à 64 ans	3 244	3 278	3 312	3 346	3 388
65 ans et plus	419	429	438	448	460
			Femmes		
Population totale	5 327	5 395	5 464	5 532	5 613
0 à 14 ans	1 543	1 565	1 589	1 613	1 638
15 à 64 ans	3 324	3 357	3 389	3 419	3 459
65 ans et plus	460	473	486	500	516
			Hommes et femmes		
Population totale	10 615	10 751	10 889	11 026	11 187
0 à 14 ans	3 168	3 214	3 264	3 313	3 364
15 à 64 ans	6 568	6 635	6 701	6 765	6 847
65 ans et plus	879	902	924	948	976

Source : Centraal Bureau voor de statistiek.

(1) Situation au milieu de chaque année.

TABLEAU N° 2
Emploi civil par secteurs d'activité et région

Belgique — Recensement de 1947

Provinces	Agriculture	Industrie	Services (1)	Total
Anvers	52	226	213	491
Brabant	70	317	364	750
Flandre occidentale	61	195	121	377
Flandre orientale	76	264	157	497
Hainaut	42	313	145	500
Liège	40	225	136	401
Limbourg	34	80	42	156
Luxembourg	26	22	27	75
Namur	22	56	48	126
Total	423	1 698	1 252	3 373

En milliers

Source : Institut national de statistique — Nationaal instituut voor de statistiek.

(1) Y compris les services industriels et les activités mal désignées.

République fédérale d'Allemagne — Enquête d'octobre 1957

Pays	Agriculture	Industrie	Services	Total
Schleswig-Holstein	170	360	400	930
Hamburg	15	330	510	855
Niedersachsen	595	1 190	1 080	2 865
Bremen	5	120	170	295
Nordrhein-Westfalen	460	3 985	2 370	6 815
Hessen	315	985	820	2 120
Rheinland-Pfalz	360	640	530	1 530
Baden-Württemberg	660	1 910	1 190	3 760
Bayern	1 160	1 940	1 520	4 620
Total	3 740	11 460	8 590	23 790

Source : Statistisches Bundesamt.

Sarre — Recensement de 1957

	Agriculture	Industrie	Services	Total
Sarre	61,3	227,2	122,1	410,6

Source : Statistisches Amt.

TABLEAU N° 2 (suite)

France — Recensement de 1954.

Régions (1)	Agriculture	Industrie	Services (2)	Total
Nord	174	740	420	1 334
Picardie	153	210	176	539
Paris	92	1 588	1 848	3 528
Centre	307	225	233	765
Haute-Normandie	119	209	213	541
Basse-Normandie	250	128	151	529
Bretagne	564	220	271	1 055
Ouest	478	288	286	1 052
Poitou-Charente	277	141	158	576
Limousin	187	85	86	358
Aquitaine	360	196	256	812
Midi-Pyrénées	515	299	318	1 132
Champagne	127	188	155	470
Lorraine	120	426	243	789
Alsace	117	246	179	542
Franche-Comté	111	160	102	373
Bourgogne	214	176	191	581
Auvergne	242	164	153	559
Rhône	253	509	366	1 128
Alpes	160	223	148	531
Languedoc	171	117	155	443
Provence-Côte d'Azur-Corse	204	323	473	1 000
Total	5 195	6 861	6 581	18 637

Source : Institut national de la statistique et des études économiques.

(1) Régions de programme du commissariat général au Plan.

(2) Y compris les activités indéterminables.

TABLEAU N° 2 (suite)

Italie — Enquête d'octobre 1958.

Régions ⁽¹⁾	Agriculture	Industrie	Services ⁽²⁾	Total
Piemonte, Valle d'Aosta, Liguria	622	1 034	786	2 442
Lombardia	450	1 643	934	3 027
Tre Venezie	682	910	762	2 354
Emilia, Romagna, Marche	985	688	611	2 284
Toscana, Umbria, Alto Lazio	652	644	541	1 837
Lazio meridionale, Campania	691	589	635	1 915
Abruzzi e Molise	346	182	157	685
Puglie, Basilicata, Calabria	962	548	590	2 100
Sicilia	581	427	493	1 501
Sardegna	193	117	144	454
Roma e provincia	83	252	487	822
Total	6 247	7 034	6 140	19 421

Source : Istituto centrale di statistica.

(1) Régions statistiques.

(2) Y compris les militaires de carrière, au nombre de 170 000.

Luxembourg — Estimation pour 1958.

	Agriculture	Industrie	Services	Total
Luxembourg	31,7	65,9	49,4	147,0

Source : Office de la statistique générale.

Pays-Bas — Recensement de 1947

Provinces	Agriculture	Industrie	Services	Total
Groningen	46	54	68	168
Friesland	62	43	62	167
Drenthe	52	28	30	110
Overijssel	77	108	78	263
Gelderland	119	141	137	397
Utrecht	26	73	94	193
Noordholland	65	256	338	659
Zuidholland	95	312	425	832
Zeeland	38	27	37	102
Noordbrabant	108	184	139	431
Limburg	56	113	84	253
Divers ⁽¹⁾	1	2	15	18
Total	745	1 341	1 509	3 593

Source : Centraal Bureau voor de statistiek.

(1) Polder du nord-est et registre central de la population.

TABLEAU N° 3
Main-d'œuvre civile, emploi et chômage par sexe

Belgique

Spécification	En milliers				
	1954	1955	1956	1957	1958
Main-d'œuvre civile	3 451,4	3 451,5	3 461,6	3 475,5	3 465,6
Hommes	2 558,5	2 570,5	2 581,9	2 596,1	2 576,7
Femmes	892,9	881,0	879,7	879,4	888,9
Emploi	3 284,5	3 335,0	3 370,6	3 397,6	3 355,9
Hommes	2 451,0	2 495,4	2 520,5	2 540,4	2 495,5
Femmes	833,5	839,6	850,1	857,2	860,4
Chômage	166,9	116,5	91,0	77,9	109,7
Hommes	107,4	75,1	61,4	55,7	81,2
Femmes	59,5	41,4	29,6	22,2	28,5

Source : Institut national de statistique — Nationaal Instituut voor de statistiek.

République fédérale d'Allemagne (sans la Sarre ni Berlin-Ouest)

Spécification	1954	1955	1956	1957	1958
Main-d'œuvre civile	23 200	23 740	24 155	24 505	24 690
Hommes	14 840	15 111	15 326	15 415	15 488
Femmes	8 360	8 629	8 829	9 090	9 202
Emploi	21 980	22 810	23 395	23 845	24 010
Hommes	14 035	14 541	14 856	15 000	15 028
Femmes	7 945	8 269	8 539	8 845	8 982
Chômage	1 220	930	760	660	680
Hommes	805	570	470	415	460
Femmes	415	360	290	245	220

Source : Statistisches Bundesamt.

Sarre

Spécification	1954	1955	1956	1957	1958
Main-d'œuvre civile ⁽¹⁾	419,4	427,4	433,1	436,1	440,9
Hommes	292,4	295,7	297,4	297,7	299,6
Femmes	127,0	131,7	135,7	138,4	141,3
Emploi ⁽¹⁾	412,3	420,9	427,3	430,9	435,4
Hommes	288,1	291,7	293,6	293,9	295,4
Femmes	124,2	129,2	133,7	137,0	140,0
Chômage	7,1	6,5	5,8	5,2	5,5
Hommes	4,3	4,0	3,8	3,8	4,2
Femmes	2,8	2,5	2,0	1,4	1,3

Source : Statistisches Amt.

(1) Le nombre des non-salariés, compris dans la main-d'œuvre civile et dans l'emploi, a été estimé égal au chiffre fourni par le recensement de 1951 pour les années prises en considération.

TABLEAU N° 3 (suite)

France

Spécification	10-5-1954	Fin 1955	Fin 1956	Fin 1957	Fin 1958
Main-d'œuvre civile	18 985	18 867	18 827	18 913	18 930
Hommes	12 346	12 266	12 229	12 313	12 320
Femmes	6 639	6 601	6 598	6 600	6 610
Emploi	18 658	18 567	18 677	18 773	18 680
Hommes	12 159	12 109	12 159	12 243	12 170
Femmes	6 499	6 458	6 518	6 530	6 510
Chômage	327	300	150	140	250
Hommes	187	157	70	70	150
Femmes	140	143	80	70	100

Source : Institut national de la statistique et des études économiques.

Italie

Spécification	8-5-1954	8-5-1955	21-4-1956	8-5-1957	8-11-1957	20-10-58
Main-d'œuvre civile	18 822	19 511	19 611	19 994	20 218	20 591
Hommes	14 256	14 517	14 761	14 865	14 913	14 943
Femmes	4 566	4 994	4 850	5 129	5 305	5 648
Emploi	17 153	18 020	17 744	18 332	18 812	19 251
Hommes	13 088	13 466	13 443	13 696	13 933	14 008
Femmes	4 065	4 554	4 301	4 636	4 879	5 243
Chômage	1 669	1 491	1 867	1 662	1 406	1 340
Hommes	1 168	1 051	1 318	1 169	980	935
Femmes	501	440	549	493	426	405

Source : Istituto centrale di statistica.

TABLEAU N° 3 (suite)

Luxembourg (1)

Spécification	1954	1955	1956	1957	1958
Main-d'œuvre civile	140,0	141,5	144,4	146,1	147,0
Emploi	140,0	141,5	144,4	146,1	147,0

Source : Office national du travail.

(1) La répartition par sexes fait défaut. Le chômage ayant été insignifiant au cours des années en revue, les chiffres de la main-d'œuvre civile, sont valables également pour l'emploi.

Pays-Bas (1)

Spécification	1954	1955	1956	1957	1958
Main-d'œuvre civile	3 978	4 042	4 110	4 168	4 196
Hommes	3 013	3 060	3 112	3 139	3 155
Femmes	965	982	998	1 029	1 041
Emploi	3 904	3 989	4 070	4 116	4 098
Hommes	2 945	3 011	3 075	3 091	3 063
Femmes	959	978	995	1 025	1 035
Chômage	74	53	40	52	98
Hommes	68	49	37	48	92
Femmes	6	4	3	4	6

Source : Centraal Bureau voor de statistiek.

(1) En milliers d'hommes-année.

TABLEAU N° 4
Emploi civil par secteurs d'activité et situation dans la profession

Spécification	Belgique				
	1954	1955	1956	1957	1958
Emploi total	3 284,5	3 335,0	3 370,6	3 397,6	3 355,9
Salariés	2 382,5	2 437,0	2 481,6	2 515,6	2 476,9
Non salariés	902,0	898,0	889,0	882,0	879,0
Emploi primaire	358,3	356,1	351,7	348,9	347,6
Salariés	29,1	28,3	27,2	27,0	26,8
Non salariés	329,2	327,8	324,5	321,9	320,8
Emploi secondaire	1 597,1	1 629,7	1 668,8	1 695,0	1 634,4
Salariés	1 370,5	1 404,1	1 445,6	1 473,6	1 413,7
Non salariés	226,6	225,6	223,2	221,4	220,7
Emploi tertiaire	1 315,2	1 326,5	1 340,3	1 348,4	1 363,4
Salariés	969,0	981,9	999,0	1 009,7	1 025,9
Non salariés	346,2	344,6	341,3	338,7	337,5
Chômeurs mis au travail par les pouvoirs publics	13,9	22,7	9,8	5,3	10,5

Source : Ministère du travail — Ministerie van arbeid.

République fédérale d'Allemagne (sans la Sarre ni Berlin-Ouest)

Spécification	1954	1955	1956	1957	1958
Emploi total	21 980	22 810	23 395	23 845	24 010
Salariés	15 953	16 820	17 433	17 895	18 070
Non salariés	6 027	5 990	5 962	5 950	5 940
Emploi primaire	4 360	4 250	4 140	4 070	3 950
Salariés	783	740	700	680	625
Non salariés	3 577	3 510	3 440	3 390	3 325
Emploi secondaire	10 040	10 660	11 125	11 350	11 495
Salariés	9 000	9 627	10 097	10 310	10 450
Non salariés	1 040	1 033	1 028	1 040	1 045
Emploi tertiaire	7 580	7 900	8 130	8 425	8 565
Salariés	6 170	6 453	6 646	6 905	6 995
Non salariés	1 410	1 447	1 484	1 520	1 570

Source : Statistisches Bundesamt.

TABLEAU N° 4 (suite)

Sarre

Spécification	1954	1955	1956	1957	1958
Emploi total	412,3	420,9	427,3	430,9	435,4
Salariés	312,3	320,9	327,3	330,9	335,4
Non salariés (1)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Emploi primaire	61,6	61,6	61,5	61,2	61,0
Salariés	3,9	3,9	3,8	3,5	3,3
Non salariés (1)	57,7	57,7	57,7	57,7	57,7
Emploi secondaire	237,0	241,5	244,4	245,6	246,9
Salariés	220,6	225,1	228,0	229,2	230,5
Non salariés (1)	16,4	16,4	16,4	16,4	16,4
Emploi tertiaire	113,7	117,8	121,4	124,1	127,5
Salariés	87,8	91,9	95,5	98,2	101,6
Non salariés (1)	25,9	25,9	25,9	25,9	25,9

Source : Statistisches Amt.

(1) Les chiffres des non salariés fournis par le recensement de 1951 ont été repris pour les années prises en considération.

France

Spécification	10-5-1954	Fin 1955	Fin 1956	Fin 1957(1)	Fin 1958
Emploi total	18 658	18 567	18 677	18 773	18 680
Salariés	12 022	12 026	12 162	12 338	12 265
Non salariés	6 636	6 541	6 515	6 435	6 415
Emploi primaire	5 251			4 820	
Salariés	1 221	1 157	1 101	1 083	1 068
Non salariés	4 030			3 737	
Emploi secondaire	6 923				
Salariés	5 995	6 095	6 239	6 373	6 244
Non salariés	928				
Emploi tertiaire	6 484				
Salariés	4 806	4 774	4 822	4 882	4 953
Non salariés	1 678				

Source : Institut national de la statistique et des études économiques.

(1) Emploi secondaire et tertiaire : 13 953, dont salariés : 11 255, non salariés : 2 698.

TABLEAU N° 4 (suite)

Italie

Spécification	8-5-1954	8-5-1955	21-4-1956	8-5-1957	8-11-1957	20-10-58
Emploi total	17 153	18 020	17 744	18 332	18 812	19 251
Salariés	9 383	9 849	10 315	10 788	11 167	11 356
Non salariés	7 770	8 171	7 429	7 544	7 645	7 895
Emploi primaire	6 843	6 884	6 341	6 260	6 315	6 247
Salariés	1 828	1 668	1 744	1 673	1 737	1 662
Non salariés	5 015	5 216	4 597	4 587	4 578	4 585
Emploi secondaire	5 629	6 011	6 086	6 718	7 016	7 034
Salariés	4 530	4 827	5 028	5 538	5 788	5 713
Non salariés	1 099	1 184	1 058	1 180	1 228	1 321
Emploi tertiaire	4 681	5 125	5 317	5 354	5 481	5 970
Salariés	3 025	3 354	3 543	3 577	3 642	3 981
Non salariés	1 656	1 771	1 774	1 777	1 839	1 989

Source : Istituto centrale di statistica.

Luxembourg

Spécification	1954	1955	1956	1957	1958
Emploi total	140,0	141,5	144,4	146,1	147,0
Salariés	91,3	92,2	94,9	96,3	97,0
Non salariés	48,7	49,3	49,5	49,8	50,0
Emploi primaire	32,3	32,3	32,1	31,8	31,7
Salariés	2,7	2,3	2,1	1,8	1,7
Non salariés	29,6	30,0	30,0	30,0	30,0
Emploi secondaire	60,0	61,0	63,5	65,2	65,9
Salariés	53,1	54,0	56,3	57,8	58,4
Non salariés	6,9	7,0	7,2	7,4	7,5
Emploi tertiaire	47,7	48,2	48,8	49,1	49,4
Salariés	35,5	35,9	36,5	36,7	36,9
Non salariés	12,2	12,3	12,3	12,4	12,5

Source : Office national du travail.

TABLEAU N° 4 (suite)

Pays-Bas (1)

Spécification	1954	1955	1956	1957	1958
Emploi total	3 904	3 989	4 070	4 116	4 098
Salariés	2 950	3 049	3 140	3 193	3 180
Non salariés	954	940	930	923	918
Emploi primaire	498	489	480	470	463
Salariés	124	123	121	118	116
Non salariés	374	366	359	352	347
Emploi secondaire	1 634	1 676	1 714	1 729	1 689
Salariés	1 442	1 487	1 527	1 544	1 505
Non salariés	192	189	187	185	184
Emploi tertiaire	1 772	1 824	1 876	1 917	1 946
Salariés	1 384	1 439	1 492	1 531	1 559
Non salariés	388	385	384	386	387

Source : Centraal Bureau voor de statistiek.

(1) En milliers d'hommes-année.

TABLEAU N° 5
Emploi salarié par branches d'activité

Activités	Belgique				
	1954	1955	1956	1957	1958
	(En milliers)				
0 Agriculture, sylviculture, pêche	29,1	28,3	27,2	27,0	26,8
1 Industries extractives	170,8	166,1	164,8	166,2	165,1
2 - 3 Industries manufacturières	1 007,9	1 033,1	1 063,7	1 088,1	1 045,9
20 - 22 Alimentation, boissons, tabac	117,1	116,7	116,8	115,7	117,0
23 Textile	191,8	187,2	187,2	186,1	172,4
24 Habillement	66,4	68,0	71,9	72,5	71,3
25 - 26 Bois, meuble et ameublement	48,0	50,3	53,4	51,6	47,5
27 - 28 Papier, imprimerie et livre	49,9	51,7	52,0	54,2	54,0
29 Cuir	31,8	32,3	32,4	33,0	31,7
30 - 32 Chimie et caoutchouc	68,6	70,8	72,9	76,0	75,0
33 Minéraux non métalliques	61,0	63,7	66,8	69,6	64,2
34 Produits métalliques	352,4	369,9	387,1	404,6	386,3
39 Industries diverses	20,9	22,5	23,2	24,8	26,5
4 Bâtiment et construction	164,8	178,0	189,9	191,7	175,0
5 Electricité, eau, gaz, service hygiène	27,0	26,9	27,2	27,6	27,7
6 Commerce, banque, assurances	216,2	219,1	227,0	228,7	235,0
7 Transports et communications	197,2	200,2	203,5	207,6	207,2
8 Services	555,6	562,6	568,5	573,4	583,7
Chômeurs mis au travail par les pouvoirs publics	13,9	22,7	9,8	5,3	10,5
Total	2 382,5	2 437,0	2 481,6	2 515,6	2 476,9

Source : Ministère du travail — Ministerie van arbeid.

Sarre

Secteurs d'activité	1954	1955	1956	1957	1958
0 Agriculture et sylviculture	4,0	3,9	3,8	3,5	3,3
1 - 5 Industrie	220,4	224,9	228,0	229,2	230,5
6 - 7 Commerce et communication	52,8	55,2	57,9	60,4	63,4
8 Administration publique, services	34,8	36,6	37,6	37,8	38,3
Total	312,0	320,5	327,3	330,9	335,5

Source : Statistisches Amt.

TABLEAU N° 5 (suite)

Italie

Enquête par sondage

Activités	8-5-	8-5-	21-4-	8-5-	8-11-	20-10
	1954	1955	1956	1957	1957	1958

Emploi ouvrier par branche d'activité

0	Agriculture, sylviculture, pêche, chasse	1 800	1 649	1 715	1 638	1 703	1 631
1 et 5	Industries extractives et électricité, eau, gaz, services d'hygiène	4 222	4 449	4 647	5 095	335	316
2 - 3	Industries manufacturières					3 457	3 461
4	Bâtiment et construction					1 559	1 444
61	Commerce					343	407
62-64	Banques, assurances, transports et communications	1 742	1 931	2 031	2 013	521	544
7	Administration et services publics					1 221	1 279
8	Autres services						
Total		7 764	8 029	8 393	8 746	9 139	9 082

Employés par secteur d'activité

0	Agriculture	28	19	29	35	34	31
1 - 5	Industrie	308	378	381	443	437	492
6 - 8	Autres activités	1 283	1 423	1 512	1 564	1 557	1 751
Total		1 619	1 820	1 922	2 042	2 028	2 274

Source : Istituto centrale di statistica.

TABLEAU N° 5 (suite)

Italie

Enquête mensuelle des 43 secteurs

Activités	1954	1955	1956	1957	1958
Mines et carrières	57,3	54,7	53,0	52,6	47,8
Mines	54,7	52,2	50,3	50,6	44,7
Permis d'extraction	2,6	2,5	2,7	2,0	3,1
Industries de l'alimentation	98,1	106,3	108,2	108,3	111,2
Fabrication de conserves alimentaires animales et végétales	31,5	38,5	40,6	42,4	44,9
Industrie de la meunerie	9,4	9,1	9,4	9,4	9,1
Industrie de la confiserie, pâtisserie, glaces, etc.	23,4	24,1	25,0	26,0	26,1
Sucreries	17,7	18,7	17,1	14,6	15,2
Fabrication de pâtes alimentaires	16,2	15,8	16,1	15,9	15,9
Textiles	477,7	448,9	435,2	427,8	408,3
Soie : décrusage, tordage, tissage	46,6	44,0	41,7	38,9	37,1
Coton	221,1	204,4	194,9	186,8	175,6
Laine	112,9	108,4	106,8	107,8	103,7
Fibres textiles artificielles	25,9	24,8	24,7	24,3	26,0
Bonneterie	23,5	24,7	26,9	30,2	30,1
Fabrication du bas	18,2	16,4	15,1	16,1	15,2
Industrie du lin et du chanvre	21,6	19,3	17,6	16,9	14,5
Industrie du jute	7,9	6,9	6,6	6,8	6,0
Habillement	38,9	39,2	41,4	44,7	46,8
Industrie de la chaussure	32,9	33,5	36,1	39,6	42,0
Industrie du chapeau	5,9	5,7	5,3	5,1	4,8
Bois	25,5	26,7	27,1	25,5	26,1
Divers et carton	17,3	17,0	17,0	17,4	17,7

Cuir	14,9	14,3	13,6	13,3	12,8
Caoutchouc	32,1	32,8	32,7	32,0	29,5
Industries chimiques et pharmaceutiques	120,7	125,3	129,7	136,7	132,2
Industries des minéraux non métalliques	123,8	129,9	129,2	131,1	128,4
Industrie du grès et des matériaux réfractaires	4,8	4,8	5,3	5,6	5,4
Industrie de la briquetterie et de la terre cuite	50,5	55,1	52,0	52,9	52,3
Verreterie	22,1	22,1	22,5	22,5	21,4
Céramique	23,6	24,5	25,3	26,3	27,3
Cimenterie	17,8	18,3	18,3	18,4	17,3
Fours à chaux	4,8	5,2	5,8	5,4	4,7
Métallurgie	97,7	99,2	105,6	105,5	105,5
Sidérurgie	79,9	81,3	86,6	86,8	87,5
Travail des métaux non ferreux	17,8	17,9	19,0	18,7	18,1
Transformation des métaux et industries mécaniques	356,7	374,6	397,5	410,8	395,4
Fonderies	39,4	43,5	44,7	43,4	40,3
Usines mécaniques diverses	317,3	331,1	352,7	367,4	355,1
Machines et appareils électriques	62,3	64,4	68,1	72,6	71,4
Transports	137,7	141,9	147,0	151,0	153,4
Chantiers navals	34,0	34,0	37,4	41,8	39,4
Usines de construction et de réparation de matériel de chemin de fer	27,1	27,5	28,0	25,4	25,4
Usines de construction d'autos, motos et avions	72,0	76,1	77,7	79,9	83,4
Usines de construction de vélos	4,5	4,3	4,0	3,9	5,1
Industries diverses	1,8	1,8	1,8	1,7	1,8
Fabrication et imprimerie de disques phonographiques	0,2	0,3	0,3	0,3	0,4
Fabrication, développement et impression de films	1,6	1,5	1,4	1,3	1,5
Production, transport et distribution d'énergie électrique	36,7	37,3	37,9	38,5	38,7
Total	1 758,2	1 774,5	1 807,3	1 833,9	1 791,4

Source : Ministero del lavoro e della previdenza sociale.

TABLEAU N° 5 (suite)

République fédérale d'Allemagne (sans la Sarre ni Berlin-Ouest)

Activités	1954	1955	1956	1957	1958
0 Agriculture, sylviculture, chasse et pêche	950,6	915,1	893,5	874,4	803,6
01 Agriculture	820,0	790,8	764,4	738,5	685,5
02 - 03 Sylviculture et chasse	120,7	114,3	118,5	125,1	107,5
04 Pêche	9,9	10,0	10,6	10,8	10,8
1 Industries extractives	745,5	748,7	768,4	786,5	770,6
11 Extraction du charbon	570,6	572,1	583,6	597,4	595,6
12 Extraction des minerais métalliques	32,1	31,4	32,0	32,9	31,5
13 Extraction du pétrole	14,9	15,3	16,0	17,2	17,5
14 Extraction de la pierre à bâtir, de l'argile et du sable	93,6	94,6	100,2	102,1	90,9
19 Extraction d'autres minerais non métalliques	34,3	35,3	36,6	36,9	35,1
2 - 3 Industries manufacturières	6 652,5	7 152,8	7 630,8	7 950,2	8 108,1
20 - 22 Industries alimentaires, fabrication des boissons, industries du tabac	673,2	703,0	735,1	762,6	782,2
23 Industrie textile	695,6	719,8	744,4	758,0	742,2
24 Fabrication des chaussures et articles d'habillement et confection d'ouvrages divers en tissus	564,6	583,1	612,8	636,9	638,1
25 - 26 Industries du bois et du liège, industrie du meuble	540,8	557,1	571,4	575,1	560,9
27 Industrie du papier et fabrication du papier	152,2	162,9	174,3	183,2	191,9
28 Imprimerie édition et industries annexes	167,4	172,2	187,1	197,5	207,0

30	et en fourrure	93,3	96,7	99,4	100,7	99,4
	Industrie du caoutchouc	81,3	90,7	93,4	96,5	101,1
31 - 32	Industrie chimique, industrie des dérivés du pétrole et du charbon	349,8	372,9	398,5	420,3	439,0
33	Industrie des produits minéraux non métalliques	325,6	345,7	366,9	374,7	367,7
34	Industrie métallurgique de base	458,9	499,5	533,7	560,4	568,9
35 - 38	Fabrication des ouvrages en métaux, construction de machines, appareils et fournitures électriques, construction de matériel de transport	2 313,0	2 583,5	2 831,5	2 986,2	3 103,9
39	Industries manufacturières diverses	236,8	260,6	282,3	298,1	307,0
4	Bâtiments et travaux publics	1 637,9	1 715,5	1 875,5	1 956,2	1 835,2
5	Electricité, gaz, eau et services sanitaires	154,7	157,7	162,2	166,5	169,1
6	Commerce, banques, assurances, affaires immobilières	1 868,8	2 029,0	2 213,9	2 367,9	2 485,2
61	Commerce de gros et de détail	1 526,7	1 663,2	1 824,4	1 958,9	2 059,9
62 - 63	Sécurité sociale, banques et autres établissements financiers, assurances	321,3	343,4	365,7	383,9	399,5
64	Affaires immobilières	20,8	22,4	23,8	25,1	25,8
7	Transports, entrepôts et communications	1 131,1	1 153,0	1 184,8	1 200,4	1 207,5
8	Services	3 153,4	3 252,6	3 341,3	3 413,7	3 462,9
	Total	16 294,5	17 124,4	18 070,4	18 715,8	18 842,2

Source : Bundesanstalt für Arbeitsvermittlung und Arbeitslosenversicherung.
(1) Moyenne de la situation aux 31 mars et 30 septembre de chaque année.

TABLEAU N° 5 (suite)

France (1)

Activités	1954	1955	1956	1957	1958
0 Agriculture, sylviculture, chasse et pêche	1 222	1 170	1 143	1 088	1 072
1 Industries extractives	391	380	370	370	365
11 Extraction du charbon	274	263	256	257	254
2 - 3 Industries manufacturières	4 367	4 397	4 459	4 604	4 641
20 - 22 Industries alimentaires et tabac	404	412	425	447	465
23 Industries textiles	598	567	555	566	550
24 Fabrication de chaussures, d'articles d'habillement et autres articles de confection	473	453	454	470	468
25 Industries du bois et du liège (à l'exclusion de l'industrie du meuble)	113	113	112	115	116
26 Industrie du meuble et de l'ameublement	90	90	90	92	93
27 Industrie du papier et fabrication d'articles en papier	103	103	104	107	109
28 Impression, édition, industries connexes	141	144	146	149	151
29 Industrie du cuir et des articles en cuir (à l'exclusion de la chaussure)	53	52	51	52	51
30 Industrie du caoutchouc	65	66	67	68	70
31 Industries chimiques et produits chimiques	267	272	275	275	285
32 Industrie des dérivés du pétrole et du charbon	38	39	39	39	39
33 Industrie des produits minéraux non métalliques (à l'exclu-					

35	Fabrication des produits métallurgiques (à l'exclusion des machines et du matériel de transport)	371	377	380	390	396
36	Construction de machines (à l'exclusion des machines électriques)	188	195	205	214	217
37	Construction de matériel, machines et fournitures électriques	213	227	237	254	247
38	Construction de matériel de transport	521	540	562	584	595
39	Fabrications diverses	166	169	170	175	174
4	Construction	1 140	1 185	1 206	1 235	1 214
5	Electricité, gaz, eau et services sanitaires	146	144	144	146	149
6	Commerce, banque, assurances, affaires immobilières	1 305	1 324	1 353	1 387	1 418
61	Commerce de gros et de détail	1 045	1 060	1 087	1 118	1 143
62	Banques, autres établissements financiers	155	158	159	161	165
63	Assurances	79	80	81	82	83
64	Affaires immobilières	26	26	26	26	27
7	Transports, entrepôts et communications	957	943	937	941	941
71	Transports	708	693	687	691	691
8	Services	2 410	2 484	2 530	2 551	2 601
	Total	11 938	12 027	12 142	12 322	12 401

Source : Ministère du travail et de la sécurité sociale.

(1) Moyenne annuelle des différentes années.

TABLEAU N° 5 (suite)

Luxembourg

Activités	1954	1955	1956	1957	1958
0 Agriculture, sylviculture, pêche, chasse	2,7	2,3	2,1	1,8	1,7
1 Industries extractives	4,0	4,3	4,6	4,6	4,5
2 - 3 Industries manufacturières	40,3	40,8	42,7	43,9	44,3
20 - 22 Alimentation, boissons, tabac	3,3	3,3	3,4	3,5	3,6
23 Textile	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
24 Habillement	2,7	2,7	2,8	2,9	2,9
25 - 26 Bois, meubles et ameublement	2,0	2,1	2,1	2,2	2,2
27 - 28 Papier, imprimerie et livre	0,8	0,9	1,0	1,0	1,0
29 Cuir	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7
30 - 32 Chimie, caoutchouc	1,1	1,2	1,3	1,4	1,4
33 Minéraux non métalliques	1,8	1,8	1,8	1,9	1,9
34 Industrie métallurgique	22,0	22,0	23,0	23,5	23,8
35 - 38 Transformation des métaux	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
39 Industries diverses	3,6	3,9	4,4	4,6	4,6
4 Bâtiment et construction	7,9	7,9	8,0	8,3	8,6
5 Electricité, eau, gaz, services sanitaires	0,9	1,0	1,0	1,0	1,0
6 Commerce, banques, assurances	7,3	7,5	7,7	7,8	7,9
7 Transports et communications	8,4	8,6	8,8	8,9	9,0
8 Services	19,8	19,8	20,0	20,0	20,0
Total	91,3	92,2	94,9	96,3	97,0

Source : Office national du travail.

Pays-Bas (1)

Activités	1954	1955	1956	1957	1958
0 Agriculture, sylviculture, pêche, chasse	124	123	121	118	116
1 Industries extractives	60	60	60	60	61
2 - 3 Industries manufacturières	1 071	1 101	1 126	1 139	1 109
20 - 22 Alimentation, boissons, tabac	183	183	183	182	—
23 Textile	120	118	117	117	—
24 Habillement	117	122	124	127	—
25 - 26 Bois, meubles et ameublement	49	50	50	50	—
27 - 28 Papier, imprimerie et livre	77	79	81	83	—
29 Cuir	13	13	13	13	—
30 - 32 Chimie, caoutchouc	82	86	87	91	—
33 Minéraux non métalliques	47	48	49	49	—
34 Industrie métallurgique	23	23	24	25	—
35 - 38 Transformation des métaux	321	342	354	357	—
39 Industries diverses	39	37	44	45	—
4 Bâtiment et construction	275	290	304	308	298
5 Electricité, eau, gaz, services sanitaires	36	36	37	37	37
6 Commerce, banques, assurances	362	381	404	419	432
7 Transports et communications	221	235	244	249	249
8 Services (2)	801	823	844	863	878
Total	2 950	3 049	3 140	3 193	3 180

Source : Centraal Bureau voor de statistiek.

(1) En milliers d'hommes-année.

(2) Y compris les salariés en service dans l'administration publique.

TABLEAU N° 6

Chômage complet par mois

Belgique — Moyenne journalière.

En milliers

Mois	1954	1955	1956	1957	1958
Janvier	235,5	178,4	136,0	101,5	115,0
Février	227,1	169,9	136,2	97,5	116,0
Mars	199,9	156,4	116,2	86,4	111,0
Avril	181,9	129,8	100,5	78,3	103,5
Mai	168,7	111,9	85,5	70,8	98,8
Juin	158,6	97,9	77,8	66,3	96,7
Juillet	154,2	90,3	72,5	64,4	98,1
Août	140,3	82,8	66,9	62,0	96,9
Septembre	125,2	81,4	66,0	63,3	99,2
Octobre	119,3	82,1	66,3	64,2	105,0
Novembre	134,4	96,6	73,9	79,9	128,4
Décembre	155,2	115,0	89,2	98,3	151,5
Moyenne	166,9	116,5	91,0	77,9	109,7

Source : Office national du placement et du chômage — Rijksdienst voor arbeidsbemiddeling en werkloosheid.

République fédérale d'Allemagne (sans la Sarre ni Berlin-Ouest)

Situation à la fin du mois

Mois	1954	1955	1956	1957	1958
Janvier	1 990,0	1 789,7	1 252,7	1 476,4	1 432,1
Février	2 042,1	1 814,9	1 827,2	1 112,3	1 324,9
Mars	1 427,4	1 405,5	1 019,3	702,2	1 108,2
Avril	1 268,5	893,7	634,9	588,5	589,7
Mai	1 101,9	731,1	538,8	493,6	469,9
Juin	1 007,7	650,5	478,8	453,7	401,3
Juillet	934,4	566,9	429,5	390,3	356,1
Août	878,6	512,4	409,4	365,0	332,6
Septembre	822,5	495,0	411,1	367,5	327,6
Octobre	820,9	510,2	426,4	368,6	356,7
Novembre	947,5	603,0	641,4	479,1	426,2
Décembre	1 287,6	1 046,0	1 088,6	1 212,9	931,1
Moyenne mensuelle	1 220,6	928,3	761,4	662,3	683,1
Chômeurs secourus	1 041	787	630	541	576

Source : Bundesanstalt für Arbeitsvermittlung und Arbeitslosenversicherung.

TABLEAU N° 6 (suite)

Sarre — Situation à la fin du mois.

Mois	1954	1955	1956	1957	1958
Janvier	8,1	8,9	7,0	6,0	5,6
Février	8,5	9,1	7,5	5,9	5,6
Mars	7,4	8,9	6,7	5,5	5,7
Avril	6,6	7,5	5,9	5,1	5,4
Mai	6,5	6,8	5,5	5,2	5,4
Juin	6,7	6,4	5,4	5,0	5,4
Juillet	6,9	6,4	5,4	4,7	5,3
Août	7,2	6,2	5,4	4,9	5,4
Septembre	7,1	6,0	5,2	4,9	5,4
Octobre	7,1	6,0	5,1	4,7	5,4
Novembre	6,9	5,8	5,3	5,2	5,6
Décembre	7,0	5,7	5,1	4,9	6,4
Moyenne mensuelle	7,1	7,0	5,8	5,2	5,5

Source : Landesarbeitsamt.

France — Situation à la fin du mois

Mois	1954	1955	1956	1957	1958
Demandes d'emploi non satisfaites					
Janvier	222,3	202,8	161,4	106,7	100,1
Février	231,5	209,2	162,8	104,3	101,1
Mars	218,5	198,8	144,2	92,2	96,0
Avril	206,1	179,9	126,6	81,9	91,8
Mai	192,1	161,7	108,5	75,0	84,4
Juin	169,3	143,0	93,7	67,7	77,4
Juillet	154,9	128,1	84,2	61,1	73,5
Août	148,8	125,4	83,1	62,3	76,7
Septembre	152,5	129,0	83,8	67,4	85,6
Octobre	157,8	137,9	86,3	76,0	102,0
Novembre	167,8	142,7	91,6	81,8	117,8
Décembre	177,9	145,0	97,4	87,3	133,7
Moyenne mensuelle	183,9	160,0	112,3	80,7	93,1

Source : Ministère du travail et de la sécurité sociale.

TABLEAU N° 6 (suite)

Italie — Situation à la fin du mois.

Mois	1954	1955	1956	1957	1958
Chômage des deux premières classes (1)					
Janvier	2 179,7	2 157,2	2 155,8	1 988,6	1 961,8
Février	2 173,4	2 095,0	2 223,7	1 963,1	1 940,8
Mars	2 047,9	1 961,2	2 139,5	1 883,9	1 905,7
Avril	1 997,5	1 937,0	2 025,5	1 803,1	1 832,2
Mai	1 933,7	1 870,0	1 899,6	1 754,3	1 700,6
Juin	1 840,1	1 814,0	1 837,7	1 657,6	1 633,4
Juillet	1 827,8	1 813,2	1 797,1	1 626,1	1 627,2
Août	1 810,1	1 780,1	1 769,4	1 598,3	1 610,1
Septembre	1 807,7	1 768,9	1 776,2	1 599,5	1 594,8
Octobre	1 852,9	1 818,5	1 796,9	1 640,6	1 652,0
Novembre	1 936,3	1 893,4	1 867,9	1 705,2	1 740,0
Décembre	2 097,0	2 052,5	1 960,4	1 859,3	1 905,7
Moyenne mensuelle	1 958,7	1 913,4	1 937,5	1 756,6	1 758,7

Source : Ministero del lavoro e della previdenza sociale.

(1) Il s'agit de chômeurs ayant été occupés (classe I), de jeunes de moins de 21 ans et autres personnes en quête d'un premier emploi ou ayant terminé leur service militaire (classe II).

Luxembourg — Situation à la fin du mois.

Mois	1954	1955	1956	1957	1958
Demandes d'emploi non satisfaites					
Janvier	0,703	0,350	0,191	0,264	0,277
Février	0,412	0,369	0,461	0,167	0,246
Mars	0,362	0,187	0,131	0,059	0,099
Avril	0,265	0,205	0,095	0,091	0,087
Mai	0,282	0,132	0,089	0,056	0,095
Juin	0,265	0,121	0,083	0,044	0,101
Juillet	0,249	0,116	0,094	0,067	0,109
Août	0,299	0,145	0,102	0,100	0,125
Septembre	0,283	0,183	0,126	0,125	0,156
Octobre	0,291	0,156	0,121	0,129	0,177
Novembre	0,257	0,177	0,138	0,146	0,182
Décembre	0,240	0,211	0,130	0,146	0,192
Moyenne mensuelle	0,326	0,196	0,147	0,116	0,154

Source : Office national du travail.

TABLEAU N° 6 (suite)

Pays-Bas — Situation à la fin du mois.

Mois	1954	1955	1956	1957	1958
	Réserve de main-d'œuvre				
Janvier	132,3	98,1	73,9	59,1	129,8
Février	131,2	88,8	78,3	58,7	130,9
Mars	93,7	70,4	50,3	47,3	122,2
Avril	80,9	51,0	38,0	41,5	105,1
Mai	64,3	42,7	28,2	36,7	86,0
Juin	53,8	37,1	27,5	33,9	78,4
Juillet	55,4	39,7	28,7	40,3	83,2
Août	51,8	35,3	26,7	40,3	77,9
Septembre	40,6	31,7	21,5	40,9	70,9
Octobre	41,3	34,2	23,9	45,6	76,0
Novembre	57,3	44,5	34,0	67,2	88,0
Décembre	87,4	67,1	53,7	111,5	125,3
Moyenne mensuelle	74,3	53,4	40,4	51,9	97,6

Source : Centraal Bureau voor de statistiek.

TABLEAU N° 7
Chômage complet par professions ou activités

Belgique — Moyenne mensuelle, par année.

Branches d'activité ⁽¹⁾	En milliers				
	1954	1955	1956	1957	1958
Agriculture	11,5	8,2	6,8	6,0	6,9
Forêt, chasse, pêche	0,9	0,5	0,4	0,5	0,6
Mines	1,4	1,0	0,8	0,9	1,6
Pierre	1,4	0,9	0,8	0,6	0,9
Céramique	3,5	2,9	2,3	2,0	3,1
Verre	1,1	0,7	0,5	0,5	0,7
Diamant	2,7	1,5	1,3	1,4	1,8
Construction	24,6	17,5	16,1	15,4	21,8
Bois	7,2	5,0	3,7	3,1	5,4
Métal	21,1	12,6	8,8	8,2	16,4
Chimie	2,3	1,4	1,2	1,0	1,4
Papier	1,4	1,0	0,7	0,5	0,7
Livre	1,1	0,8	0,6	0,5	0,6
Textile	23,2	18,2	12,5	8,3	13,4
Vêtement	12,3	7,9	5,7	4,3	5,7
Cuir	4,1	2,6	2,0	1,6	2,1
Alimentation	8,2	5,5	3,9	3,5	4,4
Tabac	1,5	1,1	0,7	0,6	0,6
Transports	14,1	9,4	7,1	6,0	8,1
Hôtels-restaurants	5,2	4,1	3,8	3,3	3,5
Gens de maison	4,9	3,6	2,9	2,4	2,5
Services, personnes et biens	0,4	0,3	0,2	0,2	0,2
Employés	11,8	8,9	7,4	6,3	6,7
Artistes	0,9	0,9	0,8	0,7	0,7
Total	166,9	116,5	91,0	77,9	109,7

Source : Office national du placement et du chômage — Rijksdienst voor arbeidsbemiddeling en werkloosheid.

(1) La classification des chômeurs en usage en Belgique est en partie professionnelle et en partie industrielle. En effet, les chômeurs complets qualifiés et semi-qualifiés sont classés selon la branche d'activité correspondant à la nature de leur profession. La classification utilisée pour les intéressés correspond donc à la classification industrielle dans la mesure où les professions considérées sont spécifiques à une industrie déterminée. Les chômeurs complets manœuvres sont répartis selon l'industrie où ils étaient occupés en dernier lieu.

TABLEAU N° 7 (suite)

République fédérale d'Allemagne (sans la Sarre ni Berlin-Ouest) — Moyenne mensuelle par année.

Groupes de professions	1954	1955	1956	1957	1958
Agriculteurs, éleveurs, horticulteurs	58,6	45,0	36,0	30,3	28,1
Professions se rapportant à la sylviculture, à la chasse et à la pêche	26,4	18,8	17,1	14,3	16,4
Professions se rapportant à l'extraction	7,2	4,6	3,9	3,7	4,4
Carriers et travailleurs de la pierre et céramistes	26,5	21,0	19,5	19,1	21,4
Verriers	3,2	2,2	1,7	1,8	1,6
Professions se rapportant à la construction	221,6	183,9	184,3	169,8	200,6
Métallurgistes et travailleurs des métaux	78,5	42,8	30,6	29,9	32,8
Electriciens	12,3	7,3	5,8	5,4	5,2
Travailleurs de la chimie	9,3	6,8	5,4	4,5	4,3
Travailleurs des matières synthétiques artificielles	1,1	0,9	0,8	0,8	0,8
Travailleurs du bois et professions attenantes	42,1	26,4	19,0	17,0	16,8
Professions se rapportant à la production et à la transformation du papier	6,2	5,2	4,0	3,4	3,2
Professions des arts graphiques	6,4	5,0	3,9	3,5	3,4
Ouvriers textiles	81,1	60,2	42,6	35,1	37,4
Travailleurs des cuirs et des peaux	25,2	15,5	10,5	7,9	7,7
Travailleurs de l'alimentation, des boissons et du tabac	47,1	34,0	25,5	21,9	19,4
Professions auxiliaires industrielles	155,5	124,2	102,5	90,2	89,0
Ingénieurs et techniciens	8,6	5,6	4,0	3,9	4,0
Spécialistes techniques	1,2	1,0	0,8	0,7	0,7
Machinistes et professions analogues	10,1	6,8	5,5	5,2	6,3
Professions commerciales	83,3	70,0	56,8	50,5	47,6
Professions du transport	71,7	50,4	38,3	34,0	34,5
Professions ménagères	28,3	21,9	15,8	12,3	10,1
Professions se rapportant au nettoyage	33,1	29,7	23,1	17,4	14,4
Professions se rapportant aux services sanitaires et esthétiques	11,7	9,6	7,8	6,9	6,3
Professions se rapportant aux services sociaux	0,6	0,5	0,4	0,3	0,3
Professions administratives et de bureau	52,5	45,4	37,8	33,6	29,8
Professions juridiques ; policiers et auxiliaires	2,7	2,0	1,5	1,3	1,1
Professions se rapportant aux services de surveillance	19,6	15,9	11,6	8,5	7,9
Profession de l'éducation et de l'enseignement	4,0	3,7	3,0	2,4	2,5
Professions se rapportant à l'instruction et aux recherches scientifiques	2,0	1,6	1,2	1,0	0,9
Artistes	11,9	9,2	6,8	5,4	5,0
Sans profession définie	71,2	51,2	33,9	20,0	19,1
Total	1 220,6	928,3	761,4	662,3	683,1

Source : Bundesanstalt für Arbeitsvermittlung und Arbeitslosenversicherung.

TABLEAU N° 7 (suite)

Sarre — Moyenne mensuelle, par année.

Groupes de professions	1954	1955	1956	1957	1958
Agriculture	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Forêt	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Extraction des minerais	0,8	0,9	0,9	1,0	1,2
Exploitation de la pierre	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Métallurgie	0,7	0,7	0,5	0,6	0,7
Construction des jouets et instruments de musique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Travailleurs de la chimie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Travailleurs du caoutchouc	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Travailleurs du textile	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Travailleurs du papier	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Travailleurs du cuir	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Travailleurs du bois	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Alimentation, boissons et tabac	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Habillement	0,4	0,3	0,2	0,1	0,1
Coiffeurs et autres professions pour les soins du corps	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Construction	0,3	0,3	0,3	0,2	0,3
Arts graphiques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Désinfection et nettoyage	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Théâtre et cinéma	—	0,0	—	—	—
Hôtels et restaurants	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1
Transports	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4
Gens de maison	0,5	0,4	0,4	0,3	0,2
Travailleurs aidants	1,5	1,4	1,1	0,9	0,9
Machinistes et professions analogues	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Profession de bureau commercial	1,0	1,1	0,9	0,7	0,7
Ingénieurs et techniciens	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Autres professions	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Sans profession définie	0,6	0,4	0,2	0,1	0,1
Total	7,1	7,0	5,8	5,2	5,5

Source : Landesarbeitsamt.

TABLEAU N° 7 (suite)

France — Moyenne mensuelle, par année.

Groupes de professions	1954	1955
Demandes d'emploi non satisfaites		
Manutention	54,4	47,0
Pêche et navigation	1,1	1,0
Forestage	0,3	0,2
Agriculture et élevage	6,8	5,8
Terrasse et extraction	4,2	2,6
Production et utilisation des métaux	13,5	9,7
Electricité et radio	1,9	1,4
Fabrication et transformation du verre	0,3	0,2
Cuisson des pierres et des terres	0,4	0,4
Construction et bâtiment	11,4	7,7
Chimie	2,0	1,6
Alimentation	4,8	4,6
Fabrication de fils et étoffes	8,0	9,1
Utilisation des tissus	9,1	10,0
Cuir et peaux	4,3	3,8
Bois	3,7	2,5
Arts graphiques	1,2	1,1
Métaux fins	0,2	0,1
Transports terrestres et aériens	4,2	3,2
Commerce	7,6	7,4
Services et domestiques	20,6	20,3
Emplois de bureau	16,5	14,4
Emplois administratifs	1,4	1,4
Spectacle	5,8	4,5
Total	183,9	160,0

Source : Ministère du travail et de la sécurité sociale.

TABLEAU N° 7 (suite)

France (suite)

Groupes de professions	1956	1957	1958
Manutention et stockage	29,7	21,0	25,4
Agriculture et élevage	4,7	2,4	2,5
Forestage	0,1	0,1	0,1
Pêche maritime, navigation maritime et fluviale	0,6	0,4	0,6
Terrasse et extraction	1,5	0,9	1,2
Construction et entretien des bâtiments	3,9	2,7	4,8
Production des métaux et fonderie	0,2	0,2	0,2
Transformation des métaux ordinaires	4,0	2,8	4,1
Electricité	0,8	0,6	0,8
Fabrication et transformation du verre	0,1	0,1	0,0
Arts graphiques	0,7	0,5	0,5
Chimie et activités connexes	0,9	0,6	0,6
Production et transformation des aliments	3,5	2,7	3,1
Production des fils et étoffes	6,2	3,4	3,4
Utilisation des tissus et matières connexes	6,7	4,1	4,6
Arrêtage et utilisation des cuirs et peaux	2,4	1,6	1,9
Traitement et utilisation du bois	1,3	0,8	1,0
Conduite des automobiles	1,8	1,3	1,7
Métiers manuels divers	0,8	0,5	0,7
Emplois de bureau et assimilés	12,1	9,8	10,5
Emplois de commerce et assimilés	5,5	4,6	4,8
Emplois de domestiques et métiers connexes	15,8	12,1	12,7
Emplois de soins personnels	0,5	0,4	0,5
Emplois des services sociaux et de santé	0,7	0,5	0,5
Dessinateurs et agents techniques	5,3	0,5	0,6
Ingénieurs	0,3	0,2	0,3
Professions administratives	0,6	0,5	0,5
Autres emplois intellectuels	0,7	0,5	0,5
Emplois artistiques et du spectacle	3,4	3,0	3,1
Emplois de la sécurité	2,3	2,0	1,9
Total	112,3	80,7	93,1

Source : Ministère du travail et de la sécurité sociale.

TABLEAU N° 7 (suite)

Italie — Moyenne mensuelle, par année.

Catégories professionnelles	1954	1955	1956	1957	1958
Chômage des deux premières classes (1)					
Travaux de la terre, culture des plantes et élevage	383,8	382,3	421,3	374,3	359,8
Sylviculture	15,6	14,2	13,4	11,0	11,2
Chasse et pêche	1,4	1,1	1,1	1,0	1,2
Recherches, extraction et préparation des minerais métallurgiques et non métalliques	28,4	27,1	25,9	23,1	23,9
Travaux des denrées alimentaires et boissons	57,1	55,1	60,7	58,7	60,0
Traitement et manufacture des tabacs	77,7	66,5	62,7	58,5	59,7
Tannage des peaux et fabrication d'articles de peau, cuir et succédanés	5,3	4,9	4,9	4,2	4,3
Filature, tissage, traitement finissage des fibres textiles	76,0	73,9	72,9	62,4	54,7
Confection des articles de vêtements, d'habillement, d'ameublement et articles similaires	59,1	59,2	69,7	67,9	70,0
Travail du bois et similaires, construction des meubles et véhicules en bois	46,0	45,5	49,4	46,7	50,4
Fabrication du papier et travaux techniques de tous genres en papier	4,9	4,7	5,2	4,7	4,7
Activités polygraphiques et photographiques	5,8	4,8	5,2	5,3	5,6
Production de métaux et travaux métalliques et mécaniques	108,7	98,8	109,6	104,6	109,4
Travaux de minerais non métallifères	25,0	25,2	30,3	28,3	29,7
Travaux chimiques et similaires	11,5	10,7	11,2	10,3	10,8
Travaux de construction	264,3	276,2	284,8	269,7	290,0
Production, distribution et emploi de l'énergie électrique	10,9	10,5	12,2	11,8	13,3
Transports et services auxiliaires	21,8	21,8	23,4	22,5	25,4
Communications	0,7	0,7	0,7	0,7	0,9
Services de vente	18,8	17,6	18,9	18,7	21,7
Services hôteliers et de restaurants	19,4	20,1	22,4	22,0	24,8
Spectacles	1,8	1,9	2,4	2,2	2,2
Services sanitaires et d'hygiène	9,9	9,8	10,9	10,8	11,6
Services domestiques, de surveillance et de protection	8,5	8,3	8,8	9,1	9,4
Dirigeants, employés et subalternes	85,7	75,8	74,6	67,8	72,3
Main-d'œuvre en général	610,4	596,8	535,0	460,3	431,7
Total	1 958,7	1 913,4	1 937,5	1 756,6	1 758,7

Source : Ministero del lavoro e della previdenza sociale.

(1) Il s'agit de chômeurs appartenant aux deux premières classes, c'est-à-dire les chômeurs ayant été occupés (classe I), les jeunes de moins de 21 ans et autres personnes en quête d'un premier emploi ou ayant terminé leur service militaire (classe II).

TABLEAU N° 7 (suite)

Pays-Bas — Moyenne mensuelle, par année.

Activités auxquelles les professions appartiennent par leur nature	1954	1955	1956	1957	1958
Réserve de main-d'œuvre					
Fabrication de la poterie, verre	0,6	0,3	0,1	0,2	0,5
Travail du diamant	0,2	0,1	0,0	0,0	0,1
Art graphique, ateliers photographiques	0,2	0,1	0,1	0,1	0,2
Construction	10,9	7,7	4,8	8,6	17,8
Industrie chimique	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Travail du bois, du liège, de la paille	0,6	0,3	0,1	0,2	0,7
Vêtement	1,2	0,6	0,2	0,4	0,9
Nettoyage	0,2	0,1	0,1	0,1	0,3
Industrie du cuir, du caoutchouc, de la toile cirée	0,5	0,2	0,1	0,1	0,3
Exploitation des minerais (à l'exclusion de la tourbe)	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1
Tourbière	1,6	1,6	1,1	1,2	1,8
Industries métallurgiques	3,7	2,3	1,2	2,3	8,5
Industrie du papier	0,1	0,1	0,1	0,0	0,2
Industrie textile	0,7	0,4	0,1	0,2	1,2
Fabrication de produits alimentaires, de boissons et de tabac	1,8	1,0	0,4	0,4	0,9
Exploitation agricole	13,1	12,2	9,3	9,6	12,3
Pêche et chasse	1,1	0,7	0,4	0,4	0,7
Commerce	3,7	2,3	1,1	1,4	2,7
Personnel d'hôtel	2,7	1,8	1,1	1,3	1,9
Personnel de navigation maritime	0,9	0,5	0,4	0,5	1,0
Personnel de transport non navigant	3,4	1,9	0,9	1,5	3,2
Employés, fonctionnaires, etc.	5,1	3,8	2,0	2,3	4,9
Soins sociaux et médicaux	0,2	0,2	0,1	0,1	0,2
Artistes et sportifs	1,1	0,9	0,5	0,4	0,5
Personnel de maison	1,4	0,9	0,4	0,6	0,9
Personnel en service général	19,2	13,3	5,2	7,6	16,6
Moins aptes	—	—	10,5	12,1	19,1
Total	74,3	53,4	40,4	51,9	97,6

Source : Centraal Bureau voor de statistiek.

TABLEAU N° 8

Chômage complet par régions

Belgique — Moyenne mensuelle, par année

Provinces	<i>En milliers</i>				
	1954	1955	1956	1957	1958
Anvers	38,6	25,6	18,2	16,4	24,9
Brabant	29,7	19,6	16,6	14,7	17,8
Flandre occidentale	28,7	22,1	16,5	12,9	17,8
Flandre orientale	36,2	27,2	21,4	16,3	24,6
Hainaut	15,1	9,7	7,5	6,5	8,8
Liège	9,5	6,2	7,5	5,3	8,4
Limbourg	5,6	3,7	3,5	3,7	5,0
Luxembourg	0,8	0,5	0,3	0,4	0,5
Namur	2,7	1,8	1,7	1,7	2,0
Total	166,9	116,5	91,0	77,9	109,7

Source : Office national du placement et du chômage — Rijksdienst voor arbeidsbemiddeling en werkloosheid.

République fédérale d'Allemagne (sans la Sarre ni Berlin-Ouest)

Moyenne mensuelle, par année.

Pays	1954	1955	1956	1957	1958
Schleswig-Holstein	104,0	87,8	72,7	56,0	50,0
Hamburg	83,9	64,1	41,7	25,9	19,3
Niedersachsen	238,3	180,6	149,9	130,1	123,2
Bremen	23,1	17,0	13,2	11,1	11,1
Nordrhein-Westfalen	212,8	165,8	133,4	102,5	138,7
Hessen	107,9	76,9	62,8	58,9	59,0
Rheinland-Pfalz	64,0	47,3	40,8	40,9	44,4
Rheinland-Hessen-Nassau	39,7	30,8	26,6	26,1	28,8
Pfalz	24,3	16,5	14,2	14,8	15,6
Baden-Württemberg	85,2	58,5	47,2	45,4	49,3
Bayern	301,2	230,3	199,7	191,7	188,3
Nordbayern	144,0	104,9	93,2	89,5	86,0
Südbayern	157,2	125,4	106,5	102,2	102,3
Total	1220,6	928,3	761,4	662,3	683,1

Source : Bundesanstalt für Arbeitsvermittlung und Arbeitslosenversicherung.

TABLEAU N° 8 (suite)
Demandes d'emploi non satisfaites, par régions

France — Moyenne mensuelle, par année.

Régions (1)	1954	1955	1956	1957	1958
Nord	11,5	9,4	4,9	2,1	3,6
Picardie	3,8	3,3	2,1	1,2	1,5
Région parisienne	49,9	38,0	23,5	17,2	19,9
Centre	4,2	3,8	2,7	1,7	2,4
Haute-Normandie	7,3	5,0	2,5	1,2	1,7
Basse-Normandie	2,9	2,8	2,2	1,6	2,1
Bretagne	7,5	7,6	6,7	6,2	7,6
Pays de la Loire	7,8	8,0	6,2	5,2	7,2
Poitou-Charente	2,5	2,6	2,0	1,7	2,7
Limousin	2,3	2,0	1,4	0,9	1,2
Aquitaine	8,2	8,0	6,3	5,1	5,4
Midi et Pyrénées	9,9	9,5	7,5	5,5	5,8
Champagne	3,2	2,7	1,4	0,9	1,5
Lorraine	2,7	2,1	1,4	1,0	1,2
Alsace	3,5	3,1	2,2	1,6	2,0
Franche-Comté	1,0	1,1	0,7	0,5	0,8
Bourgogne	2,6	2,5	1,6	1,3	1,5
Auvergne	3,8	3,3	2,6	2,0	2,2
Rhône	11,3	10,4	7,2	5,0	4,9
Alpes	2,5	2,3	1,7	1,1	1,4
Languedoc	13,9	13,2	10,2	5,8	4,7
Provence et Corse	20,8	19,1	15,2	11,7	11,3
Total	183,9	160,0	112,3	80,7	93,1

Source : Ministère du travail et de la sécurité sociale.

(1) Régions de programme du commissariat général du Plan.

TABLEAU N° 8 (suite)

Italie — Moyenne mensuelle, par année.

Régions	1954	1955	1956	1957	1958
Chômage des deux premières classes (1)					
Piemonte, Valle d'Aosta, Liguria	154,4	146,8	134,9	113,6	114,9
Lombardia	210,4	198,3	183,9	155,9	153,6
Tre Venezie	234,6	222,0	204,0	176,8	182,9
Emilia, Romagna, Marche	274,1	280,4	289,5	277,4	275,0
Toscana, Umbria, Alto Lazio	150,7	141,2	138,0	131,4	130,9
Lazio meridionale, Campania	291,1	283,1	288,5	267,2	269,4
Abruzzi e Molise	61,3	60,8	60,3	55,7	55,6
Puglie, Basilicata, Calabria	319,2	309,0	346,9	315,7	306,4
Sicilia	174,0	177,9	196,7	175,8	179,4
Sardegna	45,0	49,6	48,1	43,5	43,8
Roma e provincia	43,9	44,2	46,7	43,5	46,6
Total	1 958,7	1 913,4	1 937,5	1 756,6	1 758,7

Source : Ministero del lavoro e della previdenza sociale.

(1) Il s'agit de chômeurs appartenant aux deux premières classes, c'est-à-dire les chômeurs ayant été occupés (classe I), les jeunes de moins de 21 ans et autres personnes en quête d'un premier emploi ou ayant terminé leur service militaire (classe II).

Pays-Bas — Moyenne mensuelle, par année.

Provinces	1954	1955	1956	1957	1958
Réserve de main-d'œuvre					
Groningen	6,9	6,2	5,4	5,4	8,3
Friesland	6,0	5,8	4,9	5,9	7,7
Drenthe	5,8	6,4	5,6	6,2	8,2
Overijssel	4,2	3,7	2,8	4,1	7,9
Gelderland	7,4	4,8	2,8	4,6	9,9
Utrecht	3,3	2,1	1,4	1,8	4,4
Noordholland	11,7	6,9	5,0	6,7	14,4
Zuidholland	14,5	8,4	5,9	7,4	15,7
Zeeland	1,6	1,5	1,6	2,0	3,4
Noord-Brabant	10,3	6,0	3,9	5,8	13,7
Limburg	2,3	1,6	1,2	1,8	4,0
Total	74,3	53,4	40,4	51,9	97,6

Source : Centraal Bureau voor de statistiek.

TABLEAU N° 9
Offres d'emploi par mois

Belgique

Mois	1954	1955	1956	1957	1958
Offres d'emploi reçues par mois					
Janvier	20,3	33,6	29,4	18,2	15,2
Février	20,5	20,0	18,7	18,2	15,4
Mars	25,8	26,1	27,7	28,3	21,3
Avril	23,2	32,1	36,0	20,6	21,2
Mai	34,2	40,1	28,7	25,2	19,5
Juin	26,0	31,1	23,1	23,1	16,7
Juillet	22,6	32,9	25,8	14,7	14,4
Août	39,3	28,0	21,4	18,7	15,2
Septembre	34,1	32,5	32,1	28,4	21,7
Octobre	34,5	31,1	23,3	18,8	20,1
Novembre	19,6	17,7	15,9	12,5	10,3
Décembre	15,4	14,8	16,2	12,5	9,2
Total	315,5	340,0	298,1	239,3	200,2
Moyenne mensuelle	26,3	28,3	24,8	19,9	16,7
Offres d'emploi en suspens à la fin du mois					
Janvier	4,2	9,9	10,1	12,2	6,4
Février	5,7	10,1	12,2	12,7	6,9
Mars	7,0	13,0	13,8	15,7	8,8
Avril	6,4	14,1	15,9	16,1	8,9
Mai	7,4	15,9	16,4	15,1	5,8
Juin	7,4	17,2	16,6	15,3	5,7
Juillet	7,5	15,5	16,8	14,0	4,3
Août	9,1	16,8	18,2	15,5	5,4
Septembre	10,4	17,7	19,7	15,3	7,1
Octobre	9,3	13,2	16,7	11,8	3,8
Novembre	8,3	11,3	14,2	8,9	3,5
Décembre	7,1	9,7	12,8	7,2	3,5
Moyenne mensuelle	7,5	13,7	15,3	13,3	5,8

Source : Office national du placement et du chômage — Rijksdienst voor arbeidsbemiddeling en werkloosheid.

TABLEAU N° 9 (suite)

France

Mois	1954	1955	1956	1957	1958
Offres d'emploi en suspens à la fin du mois					
Janvier	7,4	9,7	20,6	38,6	31,1
Février	8,9	12,0	21,8	48,4	35,0
Mars	11,5	15,5	35,7	57,8	37,1
Avril	11,7	19,0	43,5	59,5	36,4
Mai	13,0	21,0	51,4	61,3	36,0
Juin	14,8	24,0	54,9	64,1	35,7
Juillet	12,5	21	47,8	53,6	28,9
Août	12,4	21,5	42,3	48,2	25,1
Septembre	17,6	26,5	58,0	53,4	28,4
Octobre	15,1	24,7	56,9	47,8	20,2
Novembre	11,9	22,4	45,9	40,0	13,7
Décembre	10,1	19,6	40,4	34,5	11,4
Moyenne mensuelle	12,1	19,4	42,4	50,8	29,2

Source : Ministère du travail et de la sécurité sociale.

République fédérale d'Allemagne (sans la Sarre ni Berlin-Ouest)

Mois	1954	1955	1956	1957	1958
Offres d'emploi en suspens à la fin du mois					
Janvier	93,7	129,1	162,5	159,3	167,3
Février	117,6	154,1	171,0	208,8	208,3
Mars	158,5	226,4	284,9	236,2	222,1
Avril	142,8	228,5	258,2	235,6	224,1
Mai	143,1	221,6	256,1	231,9	228,4
Juin	153,1	227,5	260,1	237,4	247,0
Juillet	152,0	244,4	251,8	252,1	256,9
Août	155,8	247,1	251,8	247,9	259,3
Septembre	166,5	239,6	236,1	240,6	258,7
Octobre	154,3	210,1	210,5	233,4	224,4
Novembre	123,7	159,7	153,0	168,3	170,5
Décembre	99,2	126,3	126,2	125,2	117,9
Moyenne mensuelle	137,1	200,1	218,5	216,6	215,7

Source : Bundesanstalt für Arbeitsvermittlung und Arbeitslosenversicherung.

TABLEAU N° 9 (suite)

Sarre

Mois	1954	1955	1956	1957	1958
Offres d'emploi reçues par mois					
Janvier	1,9	1,6	2,3	3,3	4,2
Février	1,9	1,7	1,8	4,4	4,6
Mars	3,4	2,5	3,3	4,8	5,0
Avril	2,7	3,7	3,5	4,2	4,9
Mai	3,0	3,9	4,0	4,3	5,0
Juin	2,9	3,8	4,4	4,2	5,0
Juillet	2,9	4,0	4,7	4,6	5,2
Août	2,7	3,9	4,5	4,8	5,0
Septembre	3,2	3,9	4,6	5,3	5,4
Octobre	3,4	3,8	4,7	5,6	4,8
Novembre	2,3	2,8	3,7	4,7	4,1
Décembre	1,4	1,9	3,0	3,3	3,0
Total	31,7	37,5	44,5	53,5	56,2
Moyenne mensuelle	2,6	3,1	3,7	4,5	4,7

Offres d'emploi en suspens à la fin du mois

Janvier	1,9	1,6	2,3	3,3	4,2
Février	1,9	1,7	1,8	4,4	4,6
Mars	3,4	2,5	3,3	4,8	5,0
Avril	2,7	3,7	3,5	4,2	4,9
Mai	3,0	3,9	4,0	4,3	5,0
Juin	2,9	3,8	4,4	4,2	5,0
Juillet	2,9	4,0	4,7	4,6	5,1
Août	2,7	3,9	4,5	4,8	5,0
Septembre	3,2	3,9	4,6	5,3	5,4
Octobre	3,4	3,8	4,7	5,6	4,8
Novembre	2,3	2,8	3,7	4,7	4,1
Décembre	1,4	1,9	3,0	3,3	3,0
Moyenne mensuelle	2,6	3,1	3,7	4,5	4,7

Source : Landesarbeitsamt.

TABLEAU N° 9 (suite)

Luxembourg

Mois	1954	1955	1956	1957	1958
Offres d'emploi reçues par mois					
Janvier	1,719	2,002	1,854	1,850	1,944
Février	2,505	2,108	1,619	2,850	2,314
Mars	3,749	4,392	4,872	4,299	4,418
Avril	2,945	3,285	4,803	3,950	4,674
Mai	2,458	3,058	4,190	3,335	3,189
Juin	2,158	2,475	3,044	2,300	2,846
Juillet	2,490	1,949	2,335	1,973	2,887
Août	2,184	1,999	2,014	2,039	2,068
Septembre	2,110	2,236	2,182	1,627	2,066
Octobre	1,801	1,681	1,751	1,921	2,007
Novembre	2,233	2,006	1,647	1,828	2,026
Décembre	1,988	1,966	1,520	1,416	2,093
Total	28,340	29,287	31,831	29,388	32,532
Moyenne mensuelle	2,361	2,438	2,652	2,449	2,702
Offres d'emploi en suspens à la fin du mois					
Janvier	0,709	1,256	1,065	1,067	1,028
Février	1,029	1,257	1,040	1,554	1,411
Mars	1,338	1,647	1,935	1,461	1,248
Avril	1,138	1,570	1,831	1,244	1,110
Mai	1,078	1,465	1,702	1,295	1,172
Juin	1,125	1,500	1,452	1,157	0,964
Juillet	1,057	1,327	1,051	0,972	0,859
Août	1,214	1,141	1,240	0,949	0,879
Septembre	1,113	1,364	1,173	0,859	0,827
Octobre	1,088	1,146	1,123	0,902	0,687
Novembre	1,204	1,107	0,980	0,813	0,854
Décembre	1,071	1,102	1,052	0,837	0,706
Moyenne mensuelle	1,097	1,323	1,304	1,093	0,979

Source : Office national du travail.

TABLEAU N° 9 (suite)

Pays-Bas

Mois	1954	1955	1956	1957	1958
Offres d'emploi reçues par mois					
Janvier	145,1	126,7	39,4	34,7	29,5
Février			29,4	30,0	31,8
Mars			45,0	34,2	32,5
Avril	158,0	134,8	38,0	28,8	34,5
Mai			40,8	37,1	40,7
Juin			35,7	33,2	36,3
Juillet	154,3	134,2	40,2	37,0	43,4
Août			34,6	33,3	35,4
Septembre			37,2	38,0	41,2
Octobre	129,4	111,7	39,5	40,2	35,6
Novembre			28,7	28,2	28,6
Décembre			30,5	21,8	25,8
Total	586,8	507,4	439,0	396,5	415,3
Moyenne mensuelle	48,9	42,3	36,6	33,1	34,6
Offres d'emploi en suspens à la fin du mois					
Janvier	47,7	67,4	89,5	96,8	40,5
Février	54,8	71,4	91,2	96,9	41,0
Mars	62,9	78,8	99,3	98,2	43,4
Avril	67,2	83,4	103,1	99,3	43,9
Mai	72,8	88,4	109,7	100,6	46,8
Juin	82,4	98,5	113,7	103,4	50,8
Juillet	82,6	105,8	120,0	103,9	53,4
Août	82,1	103,1	115,3	96,5	49,7
Septembre	82,1	101,6	113,6	86,4	45,4
Octobre	75,6	96,7	110,3	73,3	41,4
Novembre	69,0	93,3	104,8	54,0	37,7
Décembre	65,1	86,7	99,0	42,9	34,7
Moyenne mensuelle	70,4	89,6	105,8	87,7	44,1

Source : Ministerie van sociale zaken en volksgezondheid.

TABLEAU N° 10
Offres d'emploi par professions

Belgique

Offres d'emploi reçues par groupes de professions

Groupes de professions	En milliers				
	1954	1955	1956	1957	1958
Offres d'emploi reçues					
Agriculture	25,1	22,0	19,8	18,9	17,3
Forêt, chasse	0,4	0,8	0,4	0,2	0,1
Pêche	0,1	0,4	0,7	1,0	0,9
Mines	36,2	17,0	8,5	9,5	8,4
Pierre	0,9	1,0	0,9	0,5	0,4
Céramique	1,1	1,2	1,3	0,7	0,6
Verre	1,4	1,9	1,2	1,0	0,9
Diamant	0,3	0,3	0,2	0,2	0,1
Construction	29,2	32,3	25,5	19,5	18,2
Bois	12,0	13,0	12,0	10,8	8,3
Métal	25,4	29,0	27,2	22,8	14,7
Chimie	0,6	0,5	0,5	0,3	0,2
Papier	1,0	1,0	0,8	0,7	0,5
Livre	1,7	1,7	1,5	1,3	1,0
Textile	9,2	8,7	11,8	9,7	5,0
Vêtement	16,4	16,5	14,3	11,4	9,4
Cuir	3,9	3,9	3,0	2,4	1,6
Alimentation	5,9	7,1	6,8	5,1	4,1
Tabac	0,4	0,2	0,3	0,1	0,1
Transports	7,1	8,0	9,2	7,6	5,8
Hôtels-restaurants	12,1	13,9	12,7	12,4	12,5
Gens de maison	6,2	6,2	6,4	5,7	4,9
Service personnes et biens	1,1	1,1	1,2	1,2	0,7
Employés	7,0	7,6	7,3	7,0	6,4
Artistes	0,5	0,7	0,5	0,4	0,4
Manceuvres spécialisés	54,2	66,6	59,0	50,2	38,9
Manceuvres ordinaires	56,4	77,5	65,1	38,6	38,7
Total	315,5	340,0	298,1	239,3	200,2

Source : Office national du placement et du chômage — Rijksdienst voor arbeidsbemiddeling en werkloosheid.

TABLEAU N° 10 (suite)

République fédérale d'Allemagne (sans la Sarre ni Berlin-Ouest)

Groupes de professions	1954	1955	1956	1957	1958
Offres d'emploi en suspens à la fin du mois					
Agriculteurs, éleveurs, horticulteurs	22,8	24,7	23,0	15,0	12,2
Professions se rapportant à la sylviculture, à la chasse et à la pêche	0,6	0,6	0,6	0,5	0,6
Professions se rapportant à l'extraction	4,4	11,3	12,7	11,7	6,3
Carriers et travailleurs de la pierre et céramistes	1,2	2,7	3,0	2,2	2,4
Verriers	0,3	0,5	0,5	0,6	0,6
Professions se rapportant à la construction	19,0	34,0	36,5	30,7	39,6
Métallurgistes et travailleurs des métaux	10,0	19,4	21,6	21,8	20,2
Electriciens	1,8	2,9	3,7	3,9	4,4
Travailleurs de la chimie	0,6	1,3	1,7	2,3	2,2
Travailleurs des matières synthétiques artificielles	0,2	0,2	0,3	0,4	0,5
Travailleurs du bois et professions attenantes	2,3	3,8	4,4	3,8	4,3
Professions se rapportant à la production et à la transformation du papier	0,5	0,7	1,0	1,3	1,5
Professions des arts graphiques	1,7	2,0	2,1	2,5	2,6
Ouvriers textiles	6,1	9,4	11,4	13,8	11,8
Travailleurs des cuirs et des peaux	1,1	1,8	2,3	3,1	2,8
Travailleurs de l'alimentation, des boissons et du tabac	6,4	8,5	9,3	10,7	10,7
Professions auxiliaires industrielles	7,8	14,1	15,9	18,0	17,6
Ingénieurs et techniciens	1,8	2,5	2,6	2,2	2,4
Spécialistes techniques	0,2	0,3	0,3	0,4	0,4
Machinistes et professions analogues	0,4	0,6	0,7	0,8	0,8
Professions commerciales	6,8	8,3	9,3	10,8	12,4
Professions du transport	4,8	7,8	9,4	9,6	9,1
Professions ménagères	23,3	25,5	26,4	27,4	25,4
Professions se rapportant au nettoyage	3,3	5,7	7,6	9,6	10,0
Professions se rapportant aux services sanitaires et esthétiques	2,5	2,8	3,0	3,4	3,8
Professions se rapportant aux services sociaux	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Professions administratives et de bureau	5,7	6,7	7,0	7,7	8,8
Professions juridiques, policiers et auxiliaires	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2
Professions se rapportant aux services de surveillance	0,6	0,6	0,7	0,8	0,8
Profession de l'éducation et de l'enseignement	0,6	0,6	0,7	0,8	0,8
Professions se rapportant à l'instruction et aux recherches scientifiques	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Artistes	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Sans profession définie	0,0	—	—	—	—
Total	137,1	200,1	218,5	216,6	215,7

Source : Bundesanstalt für Arbeitsvermittlung und Arbeitslosenversicherung.

TABLEAU N° 10 (suite)

France

Groupes de professions	1954	1955
Offres en suspens à la fin du mois		
Agriculture	1,5	1,9
Production, utilisation des métaux	1,9	4,1
Construction, entretien des bâtiments	2,0	3,2
Fabrication de fils et étoffes	1,1	1,1
Utilisation des tissus	0,6	0,7
Services et domestiques	2,0	2,4
Emplois de bureau	0,2	0,4
Autres métiers	2,8	5,6
Total	12,1	19,4

Source : Ministère du travail et de la sécurité sociale.

France

Groupes de professions	1956	1957	1958
Offres en suspens à la fin du mois			
Manutention et stockage	5,9	7,8	3,8
Agriculture	3,1	2,8	1,7
Terrasse et extraction	2,0	2,2	1,2
Construction, entretien des bâtiments	6,1	6,8	3,8
Production des métaux	2,0	1,7	1,0
Transformation des métaux	7,0	7,9	5,3
Fabrication des fils et étoffes	3,0	5,4	2,1
Utilisation des tissus	1,5	2,2	1,3
Utilisation du bois	1,4	1,9	1,0
Emplois de bureau	0,9	1,1	8,3
Services et domestiques	3,6	4,4	2,9
Autres métiers	5,9	6,6	4,2
Total	42,4	50,8	29,2

Source : Ministère du travail et de la sécurité sociale.

TABLEAU N° 10 (suite)

Pays-Bas

Groupes de professions	1954	1955	1956	1957	1958
Offres d'emploi reçues					
Poterie, verre, etc.	5,1	6,4	4,9	2,7	3,2
Industrie diamantaire	0,0	0,1	0,1	0,0	0,1
Industrie graphique, photographique	1,4	1,6	1,3	1,1	1,0
Construction	104,5	85,2	71,7	72,1	85,9
Industrie chimique	2,7	2,4	1,9	1,6	1,8
Bois, liège, paille	7,6	6,1	4,6	4,0	4,4
Vêtement et nettoyage	18,6	16,2	14,8	13,0	16,2
Cuir, toile cirée, caoutchouc	4,5	3,7	3,1	2,5	2,4
Industrie extractive	5,7	5,2	3,9	3,9	2,5
Métal	70,6	60,7	52,4	42,8	46,2
Papier	2,0	2,0	1,6	1,4	1,3
Textile	10,3	10,4	8,4	5,5	4,7
Produits alimentaires, boissons, tabac	15,6	13,3	9,8	10,3	10,8
Agriculture	70,0	38,9	34,1	30,9	27,0
Pêche et chasse	0,4	0,2	0,3	0,2	0,2
Commerce	12,7	12,7	10,7	10,4	12,9
Communication	93,8	88,3	77,4	74,4	68,3
Employés, fonctionnaires,					
personnel enseignant	46,1	48,5	47,7	45,6	45,4
Services domestiques	57,6	53,8	43,7	38,2	40,7
Personnel en service général	57,4	51,8	46,6	36,0	40,3
Total	586,7	507,4	439,0	396,6	415,3

Source : Ministerie van sociale zaken en volksgezondheid.

TABLEAU N° 11
Offres d'emploi par régions

Belgique					
En milliers					
Provinces	1954	1955	1956	1957	1958
Offres d'emploi reçues					
Anvers	56,5	66,3	59,4	44,2	36,2
Brabant	71,6	78,3	71,5	64,3	53,6
Flandre occidentale	35,1	41,5	38,8	31,9	25,1
Flandre orientale	28,9	35,5	29,8	21,5	17,0
Hainaut	58,9	51,6	40,0	33,9	28,8
Liège	35,7	35,0	33,3	26,1	21,1
Limbourg	15,4	18,0	12,7	8,2	8,2
Luxembourg	3,0	4,2	3,0	1,7	2,1
Namur	10,4	9,6	9,6	7,5	8,1
Total	315,5	340,0	298,1	239,3	200,2

Source : Office national du placement et du chômage — Rijksdienst voor arbeidsbemiddeling en werkloosheid.

République fédérale d'Allemagne (sans la Sarre ni Berlin-Ouest)

Pays	1954	1955	1956	1957	1958
Offres d'emploi en suspens à la fin du mois					
Schleswig-Holstein	3,8	4,3	3,8	4,3	5,2
Hamburg	3,5	5,2	5,9	8,5	9,8
Niedersachsen	15,6	20,2	19,4	18,6	21,8
Bremen	1,5	1,9	1,8	2,1	1,9
Nordrhein-Westfalen	51,1	79,9	90,3	91,7	74,7
Hessen	10,5	16,1	17,8	15,7	17,2
Rheinland-Pfalz	5,1	7,3	7,7	6,9	7,7
Rheinland-Hessen-Nassau	3,1	4,2	4,2	3,8	4,0
Pfalz	2,0	3,1	3,5	3,1	3,7
Baden-Württemberg	24,1	37,9	41,9	41,0	45,4
Bayern	21,9	27,4	29,9	27,8	32,1
Nordbayern	7,9	9,9	11,3	10,6	12,6
Südbayern	14,0	17,5	18,6	17,2	19,4
Total	137,1	200,1	218,5	216,6	215,7

Source : Bundesanstalt für Arbeitsvermittlung und Arbeitslosenversicherung.

TABLEAU N° 11 (suite)

France — Offres d'emploi en suspens à la fin du mois, par régions (1)

Régions	1954	1955	1956	1957	1958
Offres d'emploi en suspens à la fin du mois					
Nord	2,4	3,9	10,4	15,7	8,4
Picardie	0,3	0,5	1,3	1,3	0,7
Région parisienne	2,3	3,7	7,2	7,1	4,3
Centre	0,5	0,7	1,2	1,5	0,9
Haute-Normandie	0,1	0,2	0,6	0,7	0,5
Basse-Normandie	0,1	0,1	0,2	0,3	0,2
Bretagne	0,1	0,1	0,3	0,2	0,1
Pays de la Loire	0,2	0,4	0,5	0,5	0,2
Poitou-Charente	0,2	0,3	0,3	0,3	0,2
Limousin	0,1	0,1	0,2	0,2	0,1
Aquitaine	0,2	0,2	0,4	0,4	0,3
Midi et Pyrénées	0,3	0,3	0,9	1,2	0,8
Champagne	0,3	0,5	1,2	1,1	0,5
Lorraine	1,0	2,1	4,8	5,8	3,0
Alsace	2,1	2,7	4,9	6,4	4,0
Franche-Comté	0,5	0,7	1,4	1,0	0,5
Bourgogne	0,4	0,8	1,9	1,8	1,1
Auvergne	0,1	0,2	0,5	0,4	0,3
Rhône	0,4	0,7	2,1	2,4	1,4
Alpes	0,2	0,4	0,8	0,6	0,5
Languedoc	0,1	0,2	0,4	0,4	0,3
Provence et Corse	0,2	0,4	1,0	1,4	1,0
Total	12,1	19,4	42,4	50,8	29,2

Source : Ministère du travail et de la sécurité sociale.

(1) Régions de programme du commissariat général au Plan.

TABLEAU N° 11 (suite)

Pays-Bas

Provinces	1954	1955	1956	1957	1958
Offres d'emploi reçues					
Groningen	34,7	30,3	28,3	23,5	24,1
Friesland	20,3	19,8	15,6	13,0	14,8
Drenthe	21,1	18,3	12,7	12,4	10,8
Overijssel	38,4	33,8	26,7	22,8	22,1
Gelderland	45,0	39,3	33,3	28,3	32,3
Utrecht	38,6	32,9	32,4	29,5	31,9
Noordholland	110,2	94,3	88,4	77,1	79,3
Zuidholland	153,8	131,6	113,4	106,7	112,2
Zeeland	22,0	19,5	13,0	15,2	16,1
Noordbrabant	58,7	49,8	42,6	41,3	43,0
Limburg	43,9	37,7	32,6	26,9	28,7
Total	586,7	507,3	439,0	396,7	415,3

Source : Ministerie van sociale zaken en volksgezondheid.

TABLEAU N° 12
Placements par mois

Belgique

En milliers

Mois	1954	1955	1956	1957	1958
Janvier	16,7	25,9	25,3	14,9	12,4
Février	13,9	16,5	12,8	13,7	11,8
Mars	18,4	19,6	20,3	19,5	15,7
Avril	16,9	25,5	28,1	16,1	16,8
Mai	29,0	32,9	25,2	22,5	20,8
Juin	18,2	23,8	17,4	18,7	14,4
Juillet	15,1	26,9	19,9	12,1	12,8
Août	29,9	20,2	14,2	12,8	11,1
Septembre	27,3	22,2	24,1	23,4	16,2
Octobre	31,7	30,2	21,5	17,6	22,5
Novembre	15,8	14,1	13,0	10,6	8,5
Décembre	12,3	12,4	13,1	10,4	7,6
Total	245,2	270,2	235,0	192,2	170,7
Moyenne mensuelle	20,4	22,3	19,6	16,0	14,2

Source : Office national du placement et du chômage — Rijksdienst voor arbeidsbemiddeling en werkloosheid.

TABLEAU N° 12 (suite)

République fédérale d'Allemagne (sans la Saxe ni Berlin-Ouest)

Mois	1954 (4)	1955 (4)	1956	1957	1958
Janvier	344,6	363,0	346,3	299,4	295,0
Février	327,7	424,2	339,4	296,5	324,4
Mars	543,0	432,9	462,1	377,7	327,2
Avril	425,8	488,4	472,8	341,5	359,0
Mai	449,6	397,3	355,9	343,5	336,3
Juin	403,8	375,5	364,4	331,9	343,4
Juillet	403,2	411,8	363,5	426,0	353,1
Août	383,3	396,2	373,4	387,7	390,5
Septembre	411,4	371,6	360,9	338,2	348,6
Octobre	440,0	364,7	353,3	366,4	312,6
Novembre	391,1	318,7	279,7	302,7	273,8
Décembre	289,1	290,1	215,4	231,0	210,7
Total	4 803,8	4 634,4	4 287,1	4 042,5	3 874,3
De longue durée (1)	2 707,2	2 752,8	2 739,1	2 529,8	2 352,7
De courte durée (2)	1 635,9	1 491,4	1 548,0	1 512,7	1 521,6
Appels nominaux (3)	460,6	390,3	—	—	—
Moyenne mensuelle	400,3	386,2	357,3	336,9	322,9
De longue durée (1)	225,6	229,4	228,3	210,8	196,1
De courte durée (2)	136,3	124,3	129,0	126,1	126,8
Appels nominaux (3)	38,4	32,5	—	—	—

Source : Bundesanstalt für Arbeitsvermittlung und Arbeitslosenversicherung.

(1) Placements pour une durée probable de plus d'une semaine en ce qui concerne les ouvriers et de plus d'un mois en ce qui concerne les employés jusqu'à la fin 1957, à partir du 1^{er} janvier 1958, cette durée est ramenée également à une semaine pour les employés.

(2) Placements d'une durée probable plus courte que les précédents.

(3) A partir de 1956, les appels nominaux ne figurent plus dans la statistique.

(4) Afin de comparer les placements de 1954 et 1955 aux chiffres totaux des placements de 1956 et des années ultérieures, il y a lieu de soustraire des premiers les appels nominaux et d'ajouter les placements aux travaux complémentaires d'utilité publique, organisés par les communes, les associations des communes et les pays. Les totaux pour 1954 et 1955 deviennent respectivement 4 651,2 et 4 458,3 et les moyennes mensuelles 387,6 et 371,5.

Les chiffres mensuels des placements des ouvriers aux travaux complémentaires d'utilité publique s'élèvent respectivement pour 1954 et 1955 à : janvier 10,7 et 10,1 ; février 7,0 et 17,4 ; mars 46,8 et 20,1 ; avril 29,3 et 52,2 ; mai 28,6 et 27,6 ; juin 23,9 et 18,7 ; juillet 30,5 et 17,3 ; août 31,8 et 14,0 ; septembre 32,4 et 11,5 ; octobre 29,0 et 9,5 ; novembre 22,9 et 8,8 ; décembre 15,1 et 7,1. Total 308,0 et 214,2 ; moyenne mensuelle : 25,7 et 17,9.

TABLEAU N° 12 (suite)

Sarre

Mois	1954	1955	1956	1957	1958
Janvier	3,3	3,7	4,3	3,6	3,6
Février	4,1	4,6	4,5	4,2	4,1
Mars	5,3	3,5	4,0	5,1	4,5
Avril	4,5	4,9	4,8	4,9	4,9
Mai	5,1	5,3	4,7	4,6	4,7
Juin	4,2	4,9	4,3	4,1	3,7
Juillet	5,1	5,2	4,9	5,2	4,7
Août	4,7	4,9	5,0	5,4	4,5
Septembre	4,6	4,1	4,5	4,8	4,3
Octobre	4,7	4,5	4,4	4,8	4,7
Novembre	4,6	4,3	3,9	4,7	3,7
Décembre	3,0	3,0	3,3	3,5	2,5
Total	53,4	53,2	52,5	54,2	49,8
Moyenne mensuelle	4,4	4,4	4,4	4,5	4,2

Source : Landesarbeitsamt.

France

Mois	1954	1955	1956	1957	1958
Janvier	34,0	37,3	36,3	37,3	32,3
Février	41,7	44,1	38,8	40,8	33,9
Mars	46,4	43,6	46,9	43,1	34,9
Avril	48,6	52,2	48,0	48,3	39,6
Mai	51,8	53,0	48,8	41,4	34,3
Juin	52,2	53,6	48,8	39,1	36,9
Juillet	49,1	50,4	43,0	43,6	37,4
Août	39,6	44,3	38,0	29,9	25,3
Septembre	52,2	54,8	46,5	40,9	39,4
Octobre	62,7	55,3	53,6	51,2	45,5
Novembre	49,7	49,0	45,2	37,3	30,3
Décembre	43,9	43,3	37,2	33,5	27,3
Total	571,9	580,9	531,2	486,4	417,0
Moyenne mensuelle	47,7	48,4	44,3	40,5	34,7

Source : Ministère du travail et de la sécurité sociale.

TABLEAU N° 12 (suite)

Italie

Mois	1954	1955	1956	1957	1958
Janvier	237,1	307,9	336,3	312,5	331,3
Février	284,8	345,5	194,0	347,2	348,1
Mars	521,1	416,0	418,6	489,9	406,0
Avril	472,6	437,8	516,6	439,0	400,2
Mai	477,8	461,8	580,3	500,7	537,2
Juin	476,7	442,0	508,3	457,4	467,5
Juillet	516,6	522,5	588,1	563,2	543,5
Août	446,9	441,1	509,6	442,1	424,0
Septembre	423,7	449,3	439,0	394,1	417,0
Octobre	397,1	408,2	458,3	389,9	416,8
Novembre	415,5	411,3	371,7	384,8	361,1
Décembre	319,6	312,5	307,3	284,6	305,9
Total	4 989,6	4 955,8	5 228,0	5 005,5	4 958,6
Moyenne mensuelle	415,8	413,0	435,7	417,1	413,2

Source : Ministero del lavoro e della previdenza sociale.

(1) Il s'agit des 5 classes suivantes :

Classe I : chômeurs ayant déjà été occupés ;

Classe II : jeunes de moins de 21 ans et autres personnes en quête d'un premier emploi ou ayant terminé leur service militaire ;

Classe III : ménagères en quête d'un emploi ;

Classe IV : pensionnés en quête d'un emploi ;

Classe V : occupés en quête d'un autre emploi.

Luxembourg

Mois	1954	1955	1956	1957	1958
Janvier	1,816	1,691	1,641	1,763	1,623
Février	2,162	1,945	1,544	2,298	1,833
Mars	3,497	3,864	3,890	4,065	4,400
Avril	3,176	3,244	4,459	3,842	4,581
Mai	2,450	3,057	4,049	3,147	2,965
Juin	2,065	2,372	2,958	2,177	2,690
Juillet	2,508	2,004	2,197	2,001	2,030
Août	1,905	1,989	1,815	2,015	1,589
Septembre	2,084	2,010	2,020	1,603	1,627
Octobre	1,668	1,758	1,616	1,848	1,820
Novembre	1,879	1,794	1,592	1,676	1,572
Décembre	1,974	1,857	1,302	1,534	1,587
Total	27,184	27,585	29,083	27,869	28,317
Moyenne mensuelle	2,265	2,298	2,429	2,330	2,359

Source : Office national du travail.

TABLEAU N° 12 (suite)

Pays-Bas

Mois	1954	1955	1956	1957	1958
Janvier	91,5	78,6	25,1	23,1	21,4
Février			18,7	19,3	23,1
Mars			26,3	21,5	23,1
Avril	98,5	79,6	22,2	19,1	25,4
Mai			26,0	23,5	28,8
Juin			19,4	18,9	27,4
Juillet	109,0	86,7	22,0	23,1	28,3
Août			25,8	25,8	27,1
Septembre			26,5	28,4	33,0
Octobre	95,9	77,7	26,0	29,7	27,8
Novembre			20,3	20,2	23,3
Décembre			18,9	17,5	20,9
Total	394,9	322,6	277,2	270,1	309,6
Moyenne mensuelle	32,9	26,9	23,1	22,5	25,8

Source : Ministerie van sociale zaken en volksgezondheid.

TABLEAU N° 13
Placements par groupes de professions

Groupes de professions	Belgique					En milliers
	1954	1955	1956	1957	1958	
Agriculture	26,4	24,1	22,9	21,2	19,9	
Forêts, chasse	0,3	0,5	0,4	0,1	0,1	
Pêche	0,1	0,3	0,7	0,9	0,9	
Mines	11,7	0,9	6,8	6,5	5,4	
Pierre	0,6	0,6	0,5	0,4	0,3	
Céramique	1,0	1,1	1,2	0,7	0,7	
Verre	1,1	1,2	0,9	0,7	0,8	
Diamant	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	
Construction	23,0	24,1	18,1	14,1	14,1	
Bois	9,1	9,2	8,2	7,2	6,3	
Métal	19,0	19,4	17,4	15,5	11,3	
Chimie	0,5	0,4	0,4	0,2	0,2	
Papier	0,6	0,6	0,4	0,4	0,3	
Livre	1,2	1,0	0,9	0,7	0,6	
Textile	8,3	7,7	11,0	9,6	5,2	
Vêtement	11,4	9,9	8,2	6,6	6,1	
Cuir	2,8	2,4	1,7	1,2	0,9	
Alimentation	5,6	5,9	5,8	4,5	3,7	
Tabac	0,4	0,2	0,2	0,1	0,1	
Transports	5,3	6,4	7,5	6,3	5,0	
Hôtels-restaurants	9,8	11,8	10,9	11,0	10,7	
Gens de maison	2,5	2,6	2,4	2,1	2,0	
Services personnes et biens	0,8	0,8	0,9	0,8	0,4	
Employés	4,8	5,2	5,1	4,7	4,6	
Artistes	0,4	0,7	0,4	0,4	0,4	
Manœuvres spécialisés	46,6	55,6	46,7	41,7	34,7	
Manœuvres ordinaires	51,6	69,4	55,4	34,5	35,9	
Total	245,2	270,2	235,0	192,2	170,7	

Source : Office national du placement et du chômage — Rijksdienst voor arbeidsbemiddeling en werkloosheid.

TABLEAU N° 13 (suite)

République fédérale d'Allemagne (sans la Sarre ni Berlin-Ouest)

Groupes de professions	1954	1955	1956	1957	1958
Agriculteurs, éleveurs, horticulteurs	367,1	332,7	413,1	500,4	527,2
Professions se rapportant à la sylviculture, à la chasse et à la pêche	44,6	33,0	26,2	16,5	14,5
Professions se rapportant à l'extraction	62,3	73,3	82,2	74,2	42,1
Carriers et travailleurs de la pierre et céramistes	60,9	59,2	44,3	35,3	33,8
Verriers	7,2	8,1	6,9	6,7	6,0
Professions se rapportant à la construction	856,0	790,6	757,3	672,7	638,8
Métallurgistes et travailleurs des métaux	288,8	316,1	247,7	239,2	218,4
Electriciens	47,0	45,7	35,4	36,9	38,6
Travailleurs de la chimie	37,2	43,1	31,0	34,8	27,3
Travailleurs des matières synthétiques artificielles	7,3	8,3	7,6	9,5	9,5
Travailleurs du bois et professions attenantes	79,4	65,7	52,3	48,3	45,1
Professions se rapportant à la production et à la transformation du papier	22,6	24,8	22,0	22,2	21,0
Professions des arts graphiques	21,0	21,8	19,9	19,7	19,9
Ouvriers textiles	156,4	155,3	129,0	113,5	100,8
Travailleurs des cuirs et des peaux	29,3	31,5	22,6	23,0	19,5
Travailleurs de l'alimentation, des boissons et du tabac	160,9	155,3	132,6	126,6	120,3
Professions auxiliaires industrielles	498,4	539,5	445,1	427,6	404,2
Ingénieurs et techniciens	12,8	11,8	9,1	8,0	8,7
Spécialistes techniques	2,5	2,3	2,1	1,9	1,8
Machinistes et professions analogues	18,7	15,0	14,0	12,6	12,1
Professions commerciales	119,3	125,0	112,1	106,8	109,8
Professions du transport	1 254,1	1 125,0	1 121,7	1 026,5	965,6
Professions ménagères	213,6	178,1	144,8	121,1	106,6
Professions se rapportant au nettoyage	139,9	201,3	172,5	137,9	169,0
Professions se rapportant aux services sanitaires et esthétiques	26,8	23,9	22,7	23,3	23,3
Professions se rapportant aux services sociaux	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4
Professions administratives et de bureau	113,1	114,2	108,0	102,8	101,4
Professions juridiques, policiers et auxiliaires	2,8	3,0	1,7	1,5	1,3
Professions se rapportant aux services de surveillance	20,1	19,3	18,3	18,3	16,5
Professions de l'éducation et de l'enseignement	4,9	4,5	4,2	4,5	5,2
Professions se rapportant à l'instruction et aux recherches scientifiques	1,9	0,7	0,7	0,7	0,8
Artistes	126,3	105,8	79,6	69,2	64,9
Total	4 803,8	4 634,4	4 287,1	4 042,5	3 874,3

Source : Bundesanstalt für Arbeitsvermittlung und Arbeitslosenversicherung.

TABLEAU N° 13 (suite)

France

Groupes de professions	1957	1958
Pêche, forêts, agriculture	33,6	36,2
Eau, gaz, électricité, distributions urbaines	0,8	0,9
Pétroles et carburants liquides	0,5	0,5
Combustibles, minéraux solides	2,9	2,4
Extraction de minerais divers et matériaux de construction	5,3	5,0
Production des métaux	11,7	8,1
Industries mécaniques et électriques	72,3	60,6
Industries du verre	3,1	2,0
Céramiques et matériaux de construction	6,1	4,5
Bâtiments et travaux publics	87,1	78,5
Industrie chimique et caoutchouc	17,0	13,0
Industries agricoles et alimentaires	25,3	21,0
Industries textiles	43,0	24,0
Habillement et travail des étoffes	12,6	11,0
Cuirs et peaux	5,9	4,1
Industries du bois et de l'ameublement	8,6	7,6
Papier - carton	5,1	3,9
Industries polygraphiques	2,8	2,3
Industries diverses	18,1	14,5
Transports	6,6	5,3
Commerces agricoles et alimentaires	21,8	19,4
Commerces non alimentaires	37,2	33,8
Banque, assurances, agences et administration financière	5,8	5,9
Spectacle	1,3	1,2
Hygiène	4,6	4,0
Services domestiques	37,3	36,7
Professions libérales, administratives et militaires	10,6	11,2
Total	486,4	417,0

Source : Ministère du travail et de la sécurité sociale.

TABLEAU N° 13 (suite)

Pays-Bas

Groupes de professions	1954	1955	1956	1957	1958
Poterie, verre, etc.	2,7	1,5	1,1	0,8	1,1
Industrie diamantaire	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1
Industrie graphique, photographique	0,6	0,5	0,4	0,5	0,5
Construction	62,7	45,9	35,2	44,8	63,3
Industrie chimique	0,6	0,5	0,4	0,5	0,5
Bois, liège, paille	3,2	2,1	1,4	1,4	2,3
Vêtement et nettoyage	7,5	5,4	4,2	4,8	5,8
Cuir, toile cirée, caoutchouc	1,8	1,2	0,8	0,6	1,0
Industrie extractive	5,0	2,8	3,1	2,5	1,9
Métal	33,7	27,6	21,9	23,0	32,8
Papier	0,6	0,5	4,5	0,4	4,9
Textile	5,3	4,0	2,4	1,5	2,6
Produits alimentaires, boissons, tabac	7,8	5,6	3,9	4,2	4,2
Agriculture	62,0	44,6	34,1	27,0	23,6
Pêche et chasse	1,7	1,8	1,6	1,1	0,6
Commerce	8,7	7,3	6,3	6,4	7,8
Communication	69,0	63,0	52,3	54,2	53,5
Employés, fonctionnaires et personnel enseignant	30,0	31,7	31,7	31,7	32,1
Service domestique	22,1	19,1	14,9	15,4	17,7
Personnel en service général	69,7	57,4	41,8	37,3	43,4
Moins aptes	—	—	15,1	11,8	9,9
Total	394,9	322,6	276,4	270,0	309,6

Source : Ministerie van sociale zaken en volksgezondheid.

TABLEAU N° 13 (suite)

Italie

Groupes de professions	1954	1955	1956	1957	1958
Agriculture	2 379,2	2 229,1	2 490,6	2 224,1	2 094,4
Industrie	1 642,7	1 679,3	1 811,2	1 831,1	1 900,5
Transports et communications	31,8	33,4	36,9	40,0	45,0
Commerce	88,1	94,5	108,9	122,3	136,4
Assurances, banque, finances	25,2	26,6	27,6	31,6	32,0
Activités diverses	344,0	359,7	356,5	328,8	312,1
Employés	40,5	45,9	50,8	56,0	59,6
Manœuvres	438,1	487,2	345,6	317,6	305,4
Sortis des chantiers de travail et des cours professionnels	—	—	—	54,0	73,0
Total	4 989,6	4 955,8	5 228,0	5 005,5	4 958,6

Source : Ministero del lavoro e della previdenza sociale.

(1) Il s'agit des 5 classes suivantes :

Classe I : chômeurs ayant déjà été occupés ;

Classe II : jeunes de moins de 21 ans et autres personnes en quête d'un premier emploi ou ayant terminé leur service militaire ;

Classe III : ménagères en quête d'un emploi ;

Classe IV : pensionnés en quête d'un emploi ;

Classe V : occupés en quête d'un autre emploi.

TABLEAU N° 14

Placements par régions

Belgique

En milliers

Provinces	1954	1955	1956	1957	1958
Anvers	52,9	60,7	51,7	41,3	34,5
Brabant	51,6	54,9	47,5	42,3	41,1
Flandre occidentale	40,0	44,2	43,3	36,7	30,5
Flandre orientale	27,5	32,5	28,0	20,9	17,8
Hainaut	31,3	33,2	26,2	22,5	19,7
Liège	20,7	22,4	20,0	16,0	13,3
Limbourg	12,2	13,3	11,5	7,6	7,3
Luxembourg	2,0	2,6	1,5	1,0	1,4
Namur	6,9	6,5	5,4	3,7	5,0
Total	245,2	270,2	235,0	192,2	170,7

Source : Office national du placement et du chômage — Rijksdienst voor arbeidsbemiddeling en werkloosheid.

République fédérale d'Allemagne (sans la Sarre ni Berlin-Ouest)

Provinces	1954	1955	1956	1957	1958
Schleswig-Holstein	390,1	366,3	455,8	540,1	554,6
Hamburg	675,0	622,1	534,2	393,7	390,4
Niedersachsen	629,1	599,7	538,9	487,5	450,3
Bremen	278,7	182,2	231,5	252,3	220,8
Nordrhein-Westfalen	1 261,6	1 295,5	1 126,0	1 054,1	981,5
Hessen	305,6	318,2	289,6	277,2	289,3
Rheinland-Pfalz	208,4	186,4	150,3	143,7	135,6
Rheinland-Hessen-Nassau	130,4	109,5	85,8	82,2	74,7
Pfalz	78,0	76,9	64,5	61,5	60,9
Baden-Württemberg	523,1	545,1	488,0	461,5	442,2
Bayern	532,2	519,1	472,7	432,4	409,8
Nordbayern	255,6	244,3	219,2	198,0	199,5
Südbayern	276,6	274,8	253,5	234,4	210,3
Total	4 803,8	4 634,4	4 287,1	4 042,5	3 874,3

Source : Bundesanstalt für Arbeitsvermittlung und Arbeitslosenversicherung.

TABLEAU N° 14 (suite)

France

Régions (1)	1954	1955	1956	1957	1958
Nord	110,3	118,1	94,4	94,2	72,5
Picardie	27,9	27,4	22,0	20,9	16,9
Région parisienne	140,0	143,9	127,2	110,0	98,5
Centre	19,2	20,2	17,8	15,0	13,0
Haute-Normandie	11,7	13,3	13,2	13,0	10,7
Basse-Normandie	7,7	7,4	7,2	7,2	5,2
Bretagne	21,1	18,7	18,6	16,0	18,6
Pays de la Loire	14,3	13,7	15,4	14,3	12,4
Poitou - Charente	9,8	9,9	8,9	7,2	6,6
Limousin	3,5	3,6	2,7	2,6	2,4
Aquitaine	10,3	10,2	10,2	9,4	9,8
Midi et Pyrénées	21,3	20,4	18,8	19,2	18,0
Champagne	14,3	14,2	12,6	10,6	9,0
Lorraine	31,4	34,9	31,7	28,4	24,0
Alsace	44,2	39,7	40,3	36,7	29,3
Franche-Comté	11,5	11,7	11,1	8,6	7,0
Bourgogne	10,8	11,0	10,7	8,7	7,0
Auvergne	7,8	6,5	6,8	6,1	5,7
Rhône	17,3	18,5	19,7	18,0	15,8
Alpes	8,2	8,2	8,4	9,2	6,5
Languedoc	7,7	6,9	8,3	7,9	7,1
Provence et Corse	21,6	22,7	25,3	23,3	20,9
Total	571,8	580,9	531,2	486,4	417,0

Source : Ministère du travail et de la sécurité sociale.

(1) Régions de programme du commissariat général au Plan.

TABLEAU N° 14 (suite)

Italie

Régions statistiques	1954	1955	1956	1957	1958
Piemonte, Valle d'Aosta, Liguria	231,7	232,7	223,9	227,2	211,9
Lombardia	327,1	339,4	336,7	328,5	341,4
Tre Venezie	441,1	456,9	460,2	461,7	494,5
Emilia-Romagna, Marche	1 846,9	1 774,6	2 132,4	1 880,7	1 749,5
Toscana, Umbria, Alto Lazio	281,5	294,6	283,2	289,5	302,6
Lazio Meridionale, Campania	294,2	295,5	286,9	292,7	301,5
Abruzzi e Molise	118,9	119,4	121,1	118,3	125,4
Puglia, Basilicata, Calabria	815,3	828,6	775,2	830,7	844,6
Sicilia	420,7	395,0	407,3	363,4	365,6
Sardegna	113,2	116,1	105,4	110,8	118,8
Roma e provincia	99,2	102,7	95,8	102,2	102,8
Total	4 989,6	4 955,8	5 228,0	5 005,5	4 958,6

Source : Ministero del lavoro e della previdenza sociale.

(¹) Il s'agit des 5 classes suivantes :

Classe I : chômeurs ayant déjà été occupés ;

Classe II : jeunes de moins de 21 ans et autres personnes en quête d'un premier emploi ou ayant terminé leur service militaire ;

Classe III : ménagères en quête d'un emploi ;

Classe IV : pensionnés en quête d'un emploi ;

Classe V : occupés en quête d'un autre emploi.

Pays-Bas

Provinces	1954	1955	1956	1957	1958
Groningen	23,8	22,3	20,8	18,9	20,0
Friesland	20,7	17,2	14,1	13,2	14,2
Drenthe	19,8	15,4	11,7	10,4	10,2
Overijssel	20,9	17,3	14,3	12,2	15,8
Gelderland	33,7	25,1	21,0	21,2	24,6
Utrecht	27,9	25,9	23,5	24,0	27,1
Noord-Holland	72,2	62,2	53,9	51,3	55,5
Zuid-Holland	89,9	69,9	63,0	61,0	76,1
Zeeland	12,1	10,2	9,0	10,4	11,9
Noord-Brabant	46,3	34,5	26,9	31,4	34,7
Limburg	27,6	22,8	18,9	16,1	19,3
	394,9	322,8	277,1	270,1	309,4

Source : Ministerie van sociale zaken en volksgezondheid.

TABLEAU N° 15

Migrations intérieures de région à région

Belgique — 1954

Provinces d'immigration	Provinces d'émigration										Total
	Anvers	Brabant	Flandre-Occidentale	Flandre-Orientale	Hainaut	Liège	Limbourg	Luxembourg	Namur	Total	
Anvers	—	4,8	1,4	3,1	0,4	0,6	1,9	0,1	0,2	12,5	
Brabant	5,4	—	4,1	5,5	9,3	3,4	2,5	1,2	3,2	34,4	
Flandre-Occidentale	1,1	2,6	—	2,6	1,1	0,3	0,3	0,1	0,2	8,3	
Flandre-Orientale	2,4	3,7	3,0	—	1,0	0,3	0,4	0,1	0,1	10,9	
Hainaut	0,5	6,2	1,6	1,2	—	1,5	0,6	0,4	3,8	15,8	
Liège	0,5	2,9	0,4	0,3	1,8	—	2,3	1,7	1,9	11,7	
Limbourg	1,6	1,9	0,3	0,5	0,4	1,3	—	0,1	0,1	6,2	
Luxembourg	0,1	0,8	0,1	0,1	0,4	1,2	0,1	—	0,8	3,8	
Namur	0,2	2,2	0,2	0,2	3,8	1,4	0,1	1,1	—	9,4	
Total	11,8	25,3	11,1	13,4	18,1	10,1	8,1	4,6	10,2	112,7	

Source : Institut national de statistique — Nationaal Instituut voor de statistiek.

Provinces d'immigration	Provinces d'émigration									Total
	Anvers	Brabant	Flandre-Occidentale	Flandre-Orientale	Hainaut	Liège	Limbourg	Luxembourg	Namur	
Anvers	—	4,8	1,5	3,4	0,5	0,5	1,8	0,1	0,3	12,7
Brabant	5,5	—	4,0	5,6	9,3	3,5	2,2	1,4	2,9	34,4
Flandre-Occidentale	1,0	2,5	—	2,3	1,1	0,3	0,3	0,0	0,2	7,7
Flandre-Orientale	2,3	3,9	2,7	—	0,9	0,2	0,3	0,1	0,2	10,6
Hainaut	0,4	6,2	1,6	1,1	—	1,3	0,5	0,4	3,8	15,2
Liège	0,4	3,0	0,4	0,3	1,6	—	2,2	1,7	1,7	11,3
Limbourg	1,8	1,9	0,4	0,4	0,3	1,3	—	0,0	0,1	6,2
Luxembourg	0,1	0,8	0,1	0,1	0,4	1,3	0,1	—	0,9	3,7
Namur	0,2	2,1	0,3	0,2	3,7	1,5	0,2	1,1	—	9,3
Total	11,7	25,2	10,8	13,3	17,8	9,9	7,5	4,9	10,0	111,0

TABLEAU N° 15 (suite)

Belgique — 1956

Provinces d'immigration	Provinces d'émigration								Total	
	Anvers	Brabant	Flandre-Occidentale	Flandre-Orientale	Hainaut	Liège	Limbourg	Luxembourg		Namur
Anvers	—	4,9	1,5	3,3	0,5	0,5	1,9	0,1	0,2	13,0
Brabant	5,2	—	3,8	5,6	9,7	3,2	2,4	1,3	3,0	35,0
Flandre-Occidentale	1,1	2,5	—	2,6	1,1	0,4	0,3	0,1	0,1	8,1
Flandre-Orientale	2,2	3,8	3,0	—	0,9	0,2	0,4	0,1	0,1	10,7
Hainaut	0,5	5,9	1,4	1,0	—	1,5	0,6	0,5	3,8	15,1
Liège	0,4	2,6	0,4	0,2	1,7	—	2,0	1,8	1,7	10,9
Limbourg	1,5	1,7	0,4	0,4	0,3	1,4	—	0,1	0,1	6,0
Luxembourg	0,1	0,9	0,1	0,1	0,4	1,3	0,1	—	0,8	3,9
Namur	0,2	2,3	0,2	0,2	3,8	1,6	0,1	1,2	—	9,6
Total	11,1	24,7	10,8	13,4	18,5	11,0	7,9	5,1	10,0	112,3

Belgique — 1957

Provinces d'immigration	Provinces d'émigration										Total
	Anvers	Brabant	Flandre-Occidentale	Flandre-Orientale	Hainaut	Liège	Limbourg	Luxembourg	Namur	Total	
Anvers	—	4,9	1,5	3,3	0,5	0,6	1,7	0,1	0,2	12,7	
Brabant	5,3	—	3,7	5,3	9,5	4,2	2,4	1,2	2,9	34,4	
Flandre-Occidentale	1,0	2,6	—	2,5	1,1	0,4	0,4	0,1	0,2	8,3	
Flandre-Orientale	2,2	3,8	2,7	—	0,8	0,2	0,4	0,1	0,1	10,3	
Hainaut	0,4	5,8	1,2	1,1	—	2,4	0,4	0,5	3,7	15,5	
Liège	0,4	2,6	0,4	0,2	1,6	—	1,9	1,6	1,6	10,4	
Limbourg	1,5	1,8	0,5	0,5	0,4	1,7	—	0,1	0,1	6,6	
Luxembourg	0,1	0,7	0,1	0,1	0,4	1,3	0,1	—	0,8	3,7	
Namur	0,2	2,2	0,2	0,1	3,7	1,7	0,1	1,1	—	9,3	
Total	11,2	24,5	10,2	13,1	18,0	12,6	7,4	4,7	9,7	111,2	

TABLEAU N° 15 (suite)

Belgique — 1958

Provinces d'immigration	Provinces d'émigration									
	Anvers	Brabant	Flandre-Occidentale	Flandre-Orientale	Hainaut	Liège	Limbourg	Luxembourg	Namur	Total
Anvers	—	4,7	1,4	3,2	0,5	0,4	1,8	0,1	0,1	12,3
Brabant	5,3	—	3,7	5,2	9,4	3,6	2,4	1,2	3,0	33,7
Flandre-Occidentale	1,0	2,5	—	2,6	1,1	0,3	0,3	0,1	0,1	7,9
Flandre-Orientale	2,3	3,8	2,6	—	0,9	0,2	0,4	0,1	0,1	10,3
Hainaut	0,4	5,9	1,3	0,9	—	1,2	0,3	0,4	3,5	14,0
Liège	0,4	2,6	0,3	0,2	1,5	—	1,6	1,5	1,5	9,6
Limbourg	1,7	1,9	0,4	0,4	0,4	1,2	—	0,1	0,1	6,2
Luxembourg	0,1	0,9	0,1	0,1	0,5	1,2	0,1	—	0,9	3,6
Namur	0,2	2,1	0,2	0,2	3,8	1,5	0,1	1,1	—	9,3
Total	11,3	24,5	9,9	12,6	18,1	9,7	7,0	4,5	9,4	107,0

République fédérale d'Allemagne (sans la Sarre ni Berlin-Ouest) — 1954

Pays d'immigration	Pays d'émigration										Total
	Schleswig- Holstein	Hamburg	Nieder- sachsen	Bremen	Nordrhein- Westfalen	Hessen	Rheinland Pfalz	Baden- Württemberg	Bayern		
Schleswig-Holstein	—	12,2	9,6	0,6	12,3	1,7	1,2	3,2	1,8	42,5	
Hamburg	22,2	—	17,2	1,1	6,6	2,0	0,9	2,5	2,6	55,1	
Niedersachsen	8,7	7,9	—	6,5	46,1	7,5	3,8	7,0	—	93,7	
Bremen	1,0	0,9	16,6	—	2,6	0,7	0,4	0,7	0,8	23,7	
Nordrhein-Westfalen	45,6	10,2	98,7	3,2	—	27,5	27,7	20,2	37,6	270,6	
Hessen	3,0	2,3	12,5	0,7	20,6	—	13,4	13,4	21,6	87,4	
Rheinland-Pfalz	2,6	1,0	7,1	0,4	21,7	13,1	—	12,2	12,1	70,2	
Baden-Württemberg	9,8	2,7	18,9	1,0	20,7	14,4	13,8	—	68,5	149,3	
Bayern	2,1	1,9	7,2	0,6	20,3	13,1	7,2	34,2	—	86,7	
Total	94,9	39,1	187,7	14,0	150,5	80,1	68,4	93,4	151,2	879,3	

Source : Statistisches Bundesamt.

TABLEAU N° 15 (suite)

République fédérale d'Allemagne (sans la Sarre ni Berlin-Ouest) — 1955

Pays d'immigration	Pays d'émigration										Total
	Schleswig- Holstein	Hamburg	Nieder- sachsen	Bremen	Nordrhein- Westfalen	Hessen	Rheinland Pfalz	Baden- Württemberg	Bayern		
Schleswig-Holstein	—	13,2	9,0	0,6	11,8	1,7	1,2	3,0	1,7	42,2	
Hamburg	22,5	—	17,9	1,3	7,1	2,0	1,1	2,7	2,5	51,1	
Niedersachsen	8,7	8,5	—	7,1	47,1	8,1	3,9	7,4	6,0	96,8	
Bremen	1,2	1,2	18,5	—	3,1	0,8	0,3	0,9	0,7	26,6	
Nordrhein-Westfalen	34,8	10,3	94,7	4,3	—	26,3	30,4	20,6	34,6	256,2	
Hessen	2,8	2,0	12,9	0,9	22,2	—	14,3	14,1	20,7	90,0	
Rheinland-Pfalz	2,5	0,9	6,4	0,3	22,2	12,6	—	11,9	10,4	67,2	
Baden-Württemberg	6,3	2,8	15,4	1,0	22,1	15,2	14,7	—	67,8	145,3	
Bayern	2,3	2,3	7,9	0,7	21,3	14,0	7,2	38,1	—	93,9	
Total	81,1	41,3	182,8	16,2	157,0	80,7	73,2	98,8	144,3	875,4	

République fédérale d'Allemagne (sans la Sarre ni Berlin-Ouest) — 1956

Pays d'immigration	Pays d'émigration										Total
	Schleswig- Holstein	Hamburg	Nieder- sachsen	Bremen	Nordrhein- Westfalen	Hessen	Rheinland Pfalz	Baden- Württemberg	Bayern	Total	
Schleswig-Holstein	—	15,5	10,5	0,8	14,1	2,3	1,6	4,1	2,7	51,6	
Hamburg	22,1	—	18,6	1,2	8,6	2,6	1,4	3,6	3,3	61,1	
Niedersachsen	9,8	9,7	—	7,5	49,3	8,9	4,1	8,6	6,5	104,3	
Bremen	1,3	1,4	20,6	—	3,8	1,0	0,5	1,1	0,9	30,5	
Nordrhein-Westfalen	25,2	11,1	86,6	4,7	—	27,1	31,1	23,5	31,5	240,8	
Hessen	3,0	2,3	13,7	0,9	24,9	—	15,4	15,1	19,5	94,1	
Rheinland-Pfalz	2,2	1,0	6,4	0,4	24,1	13,9	—	13,2	9,7	70,9	
Baden-Württemberg	5,1	3,2	14,6	1,2	24,5	15,8	15,1	—	68,0	147,5	
Bayern	2,7	2,8	8,8	0,9	23,0	15,8	7,8	43,8	—	97,5	
Total	71,4	47,0	179,8	17,6	171,4	87,5	76,6	112,9	142,1	906,3	

TABLEAU N° 15 (suite)

République fédérale d'Allemagne (y compris la Sarre, sans Berlin-Ouest) — 1957

Pays d'immigration	Pays d'émigration										Total
	Schleswig-Holstein	Hamburg	Niedersachsen	Bremen	Nordrhein-Westfalen	Hessen	Rheinland-Pfalz	Baden-Württemberg	Bayern	Saarland	
Schleswig-Holstein	—	16,1	14,2	1,5	15,6	3,0	1,9	5,0	4,0	0,2	61,5
Hamburg	19,9	—	16,9	1,3	9,1	2,6	1,2	3,8	3,1	0,1	58,1
Niedersachsen	11,3	10,5	—	8,2	51,2	9,8	4,6	9,8	7,8	0,5	113,7
Bremen	1,6	1,3	19,0	—	4,3	1,0	0,5	1,3	1,0	0,1	30,0
Nordrhein-Westfalen	21,7	11,0	81,5	4,0	—	27,4	32,1	24,9	31,4	2,3	236,4
Hessen	2,8	2,4	13,4	0,9	25,6	—	16,1	16,3	20,2	1,2	98,9
Rheinland-Pfalz	2,0	1,3	6,6	0,5	26,2	14,7	—	13,7	11,1	5,2	81,3
Baden-Württemberg	4,8	3,5	14,2	1,3	26,2	16,3	14,9	—	65,0	2,0	148,1
Bayern	4,1	5,2	10,8	1,0	25,8	16,7	8,3	48,4	—	1,0	119,2
Saarland	0,1	0,1	0,6	0,1	2,2	0,9	4,5	1,3	0,9	—	10,6
Total	68,4	49,3	177,2	18,7	186,1	92,5	84,1	124,5	144,3	12,6	957,8

République fédérale d'Allemagne (y compris la Sarre, sans Berlin-Ouest) — 1958

Pays d'immigration	Pays d'émigration										Total
	Schleswig- Holstein	Hambourg	Nieder- sachsen	Bremen	Nordrhein- Westfalen	Hessen	Rheinland Pfalz	Baden- Württemberg	Bayern	Saarland	
Schleswig-Holstein	—	17,2	14,6	1,6	14,6	3,0	1,8	4,5	3,8	0,2	61,3
Hambourg	20,9	—	16,3	1,6	9,4	2,6	1,4	4,0	3,3	0,1	59,5
Niedersachsen	13,1	11,1	—	9,3	52,6	10,2	5,1	10,5	8,4	0,6	120,9
Bremen	1,6	1,4	16,5	—	4,1	1,0	0,6	1,3	1,1	0,0	27,6
Nordrhein-Westfalen	16,8	13,5	76,8	6,0	—	26,5	32,2	26,1	30,6	2,4	230,9
Hessen	2,8	2,5	12,8	1,0	25,9	—	15,4	15,9	17,9	1,1	95,4
Rheinland-Pfalz	1,8	1,2	6,0	0,5	25,3	14,5	—	14,1	9,6	5,2	78,2
Baden-Württemberg	4,9	3,6	14,7	1,5	28,8	16,6	15,3	—	60,7	2,1	148,2
Bayern	5,0	3,4	11,5	1,0	26,6	16,2	8,4	49,4	—	0,9	122,5
Saarland	0,2	0,2	0,7	0,0	2,4	0,9	5,0	1,4	0,8	—	11,5
Total	67,2	54,1	169,8	22,4	189,8	91,4	85,3	127,2	136,1	12,8	956,0

TABLEAU 1

Migrations intérieures

Régions d'immigration	Province								
	Piemonte	Valle d'Aosta	Lom- bardia	Trentin Alto Adige	Veneto	Friuli Venezia Giulia	Liguria	Emilia Romagna	Toscan
Piemonte	—	0,7	8,1	0,3	19,6	1,8	3,5	4,4	1,9
Valle d'Aosta	0,6	—	0,1	0,0	0,2	0,0	0,0	0,1	0,1
Lombardia	7,2	0,1	—	1,2	22,8	3,0	2,7	8,8	2,5
Trentino, Alto Adige	0,3	0,0	1,0	—	2,1	0,3	0,1	0,3	0,2
Veneto	2,8	0,1	5,0	2,0	—	3,1	0,6	2,3	0,8
Friuli, Venezia, Giulia	0,6	0,0	1,0	0,3	5,3	—	0,4	0,9	0,5
Liguria	5,2	0,0	2,4	0,2	1,3	0,9	—	2,5	2,9
Emilia, Romagna	1,2	0,0	5,4	0,3	3,8	0,6	1,1	—	2,4
Toscana	1,0	0,0	1,6	0,3	1,2	0,5	1,8	3,5	—
Umbria	0,1	0,0	0,2	0,0	0,1	0,0	0,1	0,2	1,0
Marche	0,3	0,0	0,5	0,1	0,4	0,2	0,2	1,1	0,8
Lazio	1,4	0,0	2,0	0,4	1,9	1,0	0,9	1,8	3,4
Abruzzi e Molise	0,3	0,0	0,4	0,0	0,2	0,1	0,2	0,4	0,4
Campania	0,8	0,0	1,0	0,2	0,6	0,3	0,6	0,6	1,1
Puglia	0,8	0,0	1,1	0,1	0,7	0,4	0,5	0,6	0,7
Basilicata	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1
Calabria	0,6	0,0	0,5	0,1	0,2	0,1	0,3	0,3	0,3
Sicilia	1,2	0,0	1,4	0,2	0,9	0,4	0,8	0,8	1,2
Sardegna	0,4	0,0	0,4	0,1	0,4	0,2	0,3	0,3	0,5
Total	24,8	1,1	32,2	5,9	61,7	13,1	14,3	28,9	20,8

Source : Istituto centrale di statistica.

*(suite)**région à région**émigration*

Umbria	Marche	Lazio	Abruzzi e Molise	Cam- pania	Puglia	Basili- cata	Calabria	Sicilia	Sardegna	Total
0,3	0,7	1,6	1,0	3,0	6,9	1,2	4,1	5,0	1,2	65,2
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	1,4
0,3	1,0	2,0	1,2	2,7	4,6	0,6	2,3	3,7	0,8	67,5
0,0	0,1	0,3	0,1	0,2	0,2	0,0	0,2	0,2	0,1	5,7
0,2	0,4	1,3	0,4	0,8	1,3	0,1	0,3	1,0	0,5	23,0
0,1	0,2	0,8	0,2	0,7	0,7	0,1	0,3	0,7	0,2	13,0
0,2	0,6	1,0	0,7	1,3	1,2	0,2	1,9	2,0	0,7	25,3
0,3	3,4	1,3	0,8	1,4	1,1	0,3	0,5	1,3	0,4	25,6
1,6	2,4	2,9	1,5	3,0	1,3	0,7	0,8	2,5	0,9	27,4
—	0,8	2,1	0,4	0,3	0,2	0,0	0,1	0,3	0,1	6,1
0,7	—	1,2	1,1	0,3	0,4	0,0	0,2	0,4	0,2	8,1
3,7	4,9	—	5,9	6,4	3,6	0,6	2,3	3,5	1,4	45,2
0,3	1,0	2,1	—	1,2	0,9	0,1	0,2	0,3	0,2	8,3
0,3	0,3	3,3	1,3	—	2,7	1,6	1,7	1,7	0,6	18,6
0,1	0,3	1,4	1,1	3,1	—	1,9	0,9	1,2	0,4	15,3
0,0	0,1	0,2	0,1	1,1	1,7	—	0,4	0,1	0,1	4,3
0,1	0,1	0,8	0,1	1,3	0,8	0,5	—	1,8	0,1	7,8
0,2	0,3	1,9	0,4	1,7	1,3	0,2	2,3	—	0,9	16,1
0,1	0,1	0,7	0,2	0,7	0,4	0,0	0,1	0,5	—	5,3
8,6	16,6	24,8	16,6	29,1	29,1	8,0	18,8	26,1	8,8	389,2

TABLEAU

Italie

Régions d'immigration	Régions								
	Piemonte	Valle d'Aosta	Lom- bardia	Trentin Alto Adige	Veneto	Friuli Venezia Giulia	Liguria	Emilia Romagna	Tosca
Piemonte	—	0,6	8,4	0,5	16,4	1,4	3,2	3,7	1,7
Valle d'Aosta	0,6	—	0,1	0,0	0,2	0,0	0,0	0,1	0,1
Lombardia	6,6	0,1	—	1,2	22,4	2,8	2,4	8,8	2,5
Trentino, Alto Adige	0,3	0,0	1,0	—	1,9	0,3	0,2	0,3	0,2
Veneto	3,0	0,1	4,9	2,1	—	3,3	0,7	2,3	0,9
Friuli, Venezia, Giulia	0,6	0,0	0,8	0,3	5,0	—	0,2	0,5	0,4
Liguria	5,9	0,0	2,2	0,2	1,4	0,5	—	2,7	3,0
Emilia, Romagna	1,3	0,0	5,2	0,4	4,3	0,6	1,0	—	2,7
Toscana	1,1	0,0	1,5	0,3	1,2	0,5	1,8	3,0	—
Umbria	0,1	0,0	0,2	0,1	0,1	0,0	0,1	0,2	1,0
Marche	0,3	0,0	0,5	0,1	0,4	0,2	0,2	1,2	0,7
Lazio	1,5	0,0	1,5	0,4	2,3	1,0	1,0	2,1	3,3
Abruzzi e Molise	0,2	0,0	0,3	0,1	0,2	0,1	0,1	0,4	0,3
Campania	0,9	0,0	1,1	0,2	0,6	0,4	0,7	0,8	1,0
Puglia	1,0	0,0	1,0	0,1	0,6	0,3	0,4	0,7	0,6
Basilicata	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1
Calabria	0,6	0,0	0,6	0,1	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3
Sicilia	1,3	0,0	1,3	0,3	0,8	0,4	0,7	0,8	1,1
Sardegna	0,4	0,0	0,3	0,1	0,3	0,1	0,4	0,3	0,5
Total	25,8	1,0	31,0	6,4	58,5	12,2	13,3	28,2	20,4

(suite)

56

migration

Umbria	Marche	Lazio	Abruzzi e Molise	Cam- pania	Puglia	Basili- cata	Calabria	Sicilia	Sardegna	Total
0,3	0,6	1,5	1,0	2,6	7,1	1,3	3,8	5,2	1,3	60,7
0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	1,6
0,4	1,4	2,0	1,2	3,3	7,5	0,7	3,0	4,2	0,9	71,4
0,1	0,1	0,4	0,1	0,3	0,2	0,0	0,2	0,3	0,1	6,1
0,2	0,3	1,3	0,4	0,8	1,0	0,1	0,4	1,0	0,5	23,3
0,1	0,2	0,9	0,1	0,5	0,6	0,0	0,3	0,7	0,2	11,4
0,2	0,6	1,1	0,9	1,5	1,6	0,3	2,9	2,7	0,8	28,4
0,3	3,4	1,4	1,3	1,4	1,6	0,5	0,8	1,7	0,5	28,3
1,6	1,4	2,5	1,1	2,6	1,6	0,7	0,8	2,7	1,0	25,2
—	0,7	1,8	0,4	0,3	0,2	0,0	0,1	0,3	0,2	5,8
0,7	—	1,4	1,8	0,3	0,6	0,1	0,2	0,4	0,2	9,1
3,8	4,8	—	6,4	7,3	4,2	0,8	2,7	4,1	1,9	49,0
0,3	0,9	1,9	—	1,1	1,1	0,1	0,2	0,3	0,2	7,9
0,3	0,4	3,1	1,5	—	3,1	1,8	1,5	1,8	0,6	19,7
0,2	0,3	1,5	1,0	2,9	—	1,9	0,9	1,1	0,4	14,8
0,0	0,0	0,2	0,1	1,0	1,8	—	0,3	0,1	0,0	4,4
0,1	0,1	0,7	0,2	1,3	0,8	0,5	—	1,7	0,2	7,9
0,3	0,3	1,7	0,4	1,4	1,3	0,2	2,3	—	0,7	15,3
0,1	0,2	0,8	0,2	0,5	0,6	0,0	0,1	0,6	—	5,6
8,8	15,8	24,2	18,1	29,1	34,8	8,8	20,9	28,9	9,5	395,8

TABLEAU N° 15 (suite)

France — Balance des migrations d'électeurs de 21 à 54 ans, par régions (1) (1956)

Nord	— 4,3	Midi-Pyrénées	— 6,4
Picardie	— 1,6	Champagne	— 1,9
Paris	+56,9	Lorraine	+ 1,2
Centre	— 2,8	Alsace	— 0,4
Haute-Normandie	— 0,0	Franche-Comté	— 1,4
Basse-Normandie	— 2,9	Bourgogne	— 3,3
Bretagne	—15,2	Auvergne	— 4,0
Ouest	— 3,9	Rhône	+ 0,6
Poitou-Charente	— 2,6	Alpes	— 0,2
Limousin	— 4,3	Languedoc	— 3,9
Aquitaine	— 2,5	Provence - Côte d'Azur - Corse	+ 2,9

Source : Institut national de la statistique et des études économiques.

(1) Régions de programme du commissariat général au Plan.

France — Arrivées et départs de travailleurs musulmans
en provenance et à destination de l'Algérie.

Années	Arrivées	Départs
1954	159 354	134 090
1955	193 662	169 872
1956	78 976	78 176
1957	69 355	54 768
1958	42 379	56 230

Source : Ministère du travail et de la sécurité sociale.

TABLEAU N° 15 (suite)

Pays-Bas — 1954

Provinces d'immigration	Provinces d'émigration													Total
	Groningen	Friesland	Drenthe	Overijssel	Gelderland	Utrecht	Zeeland	Noord-Holland	Zuid-Holland	Noord-Brabant	Limburg	Noordoost- polder	Centr. bevol- kingsregister	
Groningen	—	1,7	2,1	0,8	0,9	0,5	1,3	1,2	0,1	0,2	0,2	0,1	0,4	9,4
Friesland	1,5	—	0,8	0,8	0,8	0,5	1,5	1,0	0,1	0,4	0,2	0,1	0,2	7,7
Drenthe	2,3	0,9	—	1,3	0,7	0,3	0,9	1,0	0,0	0,3	0,1	0,0	0,1	8,1
Overijssel	1,1	1,4	1,7	—	3,9	1,1	2,1	2,1	0,2	0,8	0,5	0,2	0,2	15,3
Gelderland	1,3	1,4	1,0	4,2	—	4,5	5,9	6,9	0,6	4,0	1,8	0,1	0,2	32,0
Utrecht	0,9	0,8	0,4	1,4	4,4	—	6,4	6,0	0,5	1,8	0,9	0,0	0,1	23,7
Noord-Holland	2,3	2,8	1,3	2,7	5,7	6,0	—	12,9	1,0	3,5	1,8	0,1	0,4	40,5
Zuid-Holland	2,7	2,1	1,7	3,0	7,0	5,9	13,2	—	2,3	5,9	2,1	0,1	0,5	46,5
Zeeland	0,2	0,1	0,1	0,2	0,5	0,3	0,9	1,7	—	1,0	0,2	0,1	0,1	5,4
Noord-Brabant	0,4	0,5	0,3	1,1	4,4	2,1	3,6	6,1	1,5	—	4,1	0,0	0,2	24,3
Limburg	0,3	0,3	0,3	0,7	2,1	1,1	2,1	2,2	0,2	4,5	—	0,0	0,1	14,0
Noordoostpolder	0,2	0,5	0,2	0,5	0,2	0,1	0,2	0,2	0,3	0,1	0,1	—	0,0	2,7
Centraal bevolkingsregister	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0	—	0,5
Total	13,3	12,5	10,0	16,8	30,7	22,4	38,3	41,3	7,0	22,6	12,0	0,8	2,5	230,1

Source : Centraal Bureau voor de statistiek.

TABLEAU N° 15 (suite)

Pays-Bas — 1955

Provinces d'immigration	Provinces d'émigration											Total		
	Groningen	Friesland	Drenthe	Overijssel	Gelderland	Utrecht	Noord-Holland	Zuid-Holland	Zeeland	Noord-Brabant	Limburg		Noordoost- polder	Centr. bevol- kingsregister
Groningen	—	1,8	2,3	0,8	0,8	0,5	1,4	1,3	0,1	0,3	0,2	0,1	0,1	9,6
Friesland	1,5	—	0,7	0,8	0,9	0,4	1,8	1,1	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	7,9
Drenthe	2,3	0,9	—	1,3	0,7	0,4	0,9	0,9	0,1	0,3	0,1	0,1	0,1	0,8
Overijssel	1,2	1,4	2,2	—	3,9	1,1	2,2	2,1	0,2	0,8	0,4	0,2	0,1	15,7
Gelderland	1,3	1,4	1,0	4,0	—	4,2	5,9	6,8	0,6	4,1	2,1	0,1	0,1	31,6
Utrecht	0,8	0,8	0,5	1,5	4,4	—	6,6	6,2	0,4	1,9	0,9	0,0	0,0	24,2
Noord-Holland	2,6	3,4	1,7	2,9	5,8	6,4	—	13,7	1,3	3,6	2,0	0,1	0,1	43,5
Zuid-Holland	2,9	2,3	2,4	2,9	6,9	6,2	12,8	—	2,0	5,7	2,3	0,1	0,2	46,6
Zeeland	0,1	0,1	0,1	0,2	0,4	0,3	1,0	1,4	—	1,0	0,2	0,0	0,0	4,8
Noord-Brabant	0,4	0,4	0,3	0,1	4,1	1,9	3,7	5,7	1,4	—	3,9	0,1	0,1	22,8
Limburg	0,2	0,3	0,2	0,5	2,1	1,0	1,8	2,2	0,2	0,4	—	0,0	0,1	12,7
Noordoostpolder	0,3	0,6	0,2	0,4	0,3	0,1	0,3	0,1	0,3	0,2	0,1	—	—	2,9
Centraal bevolkingsregister	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,1	0,0	—	—	0,5
Total	13,6	13,4	11,7	16,5	30,1	22,5	38,4	41,5	6,7	22,1	12,4	1,0	1,0	230,8

Provinces d'immigration	Provinces d'émigration													Total	
	Groningen	Friesland	Drenthe	Overijssel	Gelderland	Utrecht	Noord-Holland	Zuid-Holland	Zeeland	Noord-Brabant	Limburg	Noordoost- polder	IJsselmeer- polders		Centr. bevol- kingsregister
Groningen	—	1,8	2,2	0,8	0,8	0,6	1,4	1,4	0,1	0,3	0,2	0,1	—	0,1	9,8
Friesland	1,7	—	0,8	0,8	0,8	0,6	1,7	1,1	0,1	0,3	0,2	0,2	0,0	0,1	8,3
Drenthe	2,5	1,0	—	1,4	0,8	0,4	1,0	1,1	0,1	0,3	0,1	0,0	—	0,1	9,0
Overijssel	1,2	1,6	1,9	—	4,3	1,2	2,1	2,2	0,2	0,8	0,5	0,2	0,0	0,1	16,4
Gelderland	1,3	1,5	1,1	4,3	—	4,2	6,2	7,3	0,5	4,2	2,0	0,2	0,0	0,1	33,0
Utrecht	0,8	1,0	0,6	1,5	4,6	—	7,1	6,0	0,5	1,8	0,9	0,1	—	0,0	24,7
Noord-Holland	2,6	3,4	1,8	2,8	6,0	6,0	—	12,2	1,4	3,4	1,9	0,1	0,0	0,1	41,9
Zuid-Holland	2,7	2,5	2,1	2,8	7,2	5,9	13,0	—	2,1	5,8	2,4	0,1	0,0	0,1	46,8
Zeeland	0,2	0,2	0,1	0,2	0,6	0,3	1,2	1,6	—	1,0	0,2	0,1	—	0,0	5,6
Noord-Brabant	0,4	0,4	0,4	1,2	4,2	2,0	3,6	5,8	1,4	—	4,1	0,1	0,0	0,1	23,5
Limburg	0,2	0,2	0,2	0,5	2,1	1,0	1,8	2,1	0,2	4,2	—	0,0	—	0,1	12,7
Noordoostpolder	0,2	0,6	0,3	0,5	0,2	0,0	0,4	0,2	0,3	0,2	0,0	—	0,0	—	2,9
IJsselmeerpolders	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	—	0,0	—	0,0	—	—	0,1
Centraal bevolkingsregister	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	—	0,1	0,0	—	—	—	0,4
Total	13,8	14,1	11,4	16,9	31,6	22,3	39,6	41,3	6,9	22,5	12,6	1,2	0,1	0,9	235,1

TABIEAU N° 15 (suite)

Pays-Bas — 1957

Provinces d'immigration	Provinces d'émigration												Total		
	Groningen	Friesland	Drenthe	Overijssel	Gelderland	Utrecht	Noord-Holland	Zuid-Holland	Zeeland	Noord-Brabant	Limbourg	Noordoo- st- polder		IJsselmeer- polders	Centr. bevol- kingsregister
Groningen	—	1,9	2,3	0,9	1,0	0,6	1,5	1,6	0,1	0,3	0,2	0,1	—	0,1	10,7
Friesland	1,9	—	0,8	0,9	1,0	0,6	1,8	1,3	0,1	0,3	0,2	0,2	—	0,1	9,1
Drenthe	2,4	1,0	—	1,4	0,8	0,4	1,0	1,0	0,1	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0	8,7
Overijssel	1,2	1,4	1,8	—	4,7	1,1	2,3	2,2	0,2	0,9	0,5	0,3	0,0	0,1	16,6
Gelderland	1,4	1,4	1,2	4,4	—	4,3	6,2	7,5	0,6	4,3	2,1	0,3	0,0	0,1	33,7
Utrecht	0,8	0,8	0,6	1,4	4,8	—	6,9	6,4	0,4	1,8	0,9	0,1	—	0,0	25,0
Noord-Holland	2,4	3,5	1,3	3,0	5,9	6,2	—	12,4	1,3	3,6	1,8	0,2	0,0	0,1	41,8
Zuid-Holland	2,4	2,3	1,8	2,9	7,0	6,0	12,5	—	2,2	5,6	2,0	0,1	0,0	0,2	44,8
Zeeland	0,1	0,1	0,1	0,2	0,5	0,3	1,4	1,7	—	1,1	0,2	0,1	—	0,0	5,8
Noord-Brabant	0,3	0,3	0,3	1,1	4,5	2,1	3,6	6,3	1,4	—	4,4	0,1	—	0,1	24,5
Limburg	0,3	0,2	0,2	0,6	2,1	0,9	1,8	2,1	0,2	4,4	—	0,0	—	0,1	12,9
Noordoo- st- polder	0,4	0,5	0,4	0,4	0,3	0,1	0,4	0,2	0,1	0,2	0,1	—	0,0	0,0	2,9
IJsselmeer- polders	0,1	—	—	—	0,0	0,0	—	0,0	0,0	—	0,0	—	—	—	0,1
Centraal bevol- kingsregister	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,2	0,0	—	0,0	—	0,6
Total	13,4	13,5	10,7	17,4	32,5	22,5	39,6	43,0	6,8	22,8	12,4	1,7	0,0	0,8	237,2

TABLEAU N° 16

Migrations extérieures — Permis de travail — Mouvements frontaliers

Belgique

Pays de provenance ou de destination	Immigration						Emigration						En milliers
	1954	1955	1956	1957	1958	1958	1954	1955	1956	1957	1958		
Allemagne (R.F.)	3,4	3,6	3,4	3,8	3,6	3,6	2,5	2,6	2,6	2,6	2,9		
France	5,9	6,4	6,5	7,1	6,3	6,3	4,5	4,4	4,7	4,4	5,1		
Italie	9,5	22,9	19,9	20,8	11,8	11,8	11,0	9,7	9,0	8,7	9,8		
Luxembourg	0,9	0,8	0,9	0,7	0,7	0,7	0,9	0,9	1,0	0,7	0,7		
Pays-Bas	4,0	3,4	3,5	3,5	3,7	3,7	2,5	2,5	2,5	2,2	2,2		
Total C.E.E.	23,7	37,1	34,1	36,0	26,2	26,2	21,5	20,0	19,9	18,7	20,8		
Autres pays européens	4,6	7,8	11,6	26,1	12,2	12,2	2,8	4,1	5,4	7,5	9,9		
Canada	0,4	0,4	0,4	0,4	1,3	1,3	1,7	1,5	2,3	2,8	1,7		
Etats-Unis d'Amérique	1,1	1,0	1,1	1,1	1,4	1,4	1,8	1,7	2,7	1,7	1,6		
Autres pays d'Amérique	0,4	0,4	0,5	0,4	0,5	0,5	0,5	0,4	0,5	0,4	0,5		
Congo belge	3,4	3,4	3,6	3,3	4,1	4,1	5,1	4,3	5,6	4,8	4,8		
Autres pays d'Afrique	0,3	0,4	0,4	0,7	0,6	0,6	0,4	0,4	0,5	0,4	0,5		
Reste du monde	0,6	0,6	0,8	0,9	0,9	0,9	0,4	0,4	0,4	0,3	0,4		
Total	34,6	51,1	52,6	68,8	47,1	47,1	34,1	32,8	36,7	36,6	40,3		
Hommes	15,7	31,1	28,6	42,3	22,9	22,9	19,1	18,2	20,3	21,4	23,8		
Femmes	18,9	20,0	24,0	26,5	24,3	24,3	15,0	14,6	16,4	15,3	16,5		

Source : Institut national de statistique — Nationaal instituut voor de statistiek.

TABLEAU N° 16 (suite)

Belgique

Pays de nationalité	Immigration							Emigration				
	1954	1955	1956	1957	1958	1954	1955	1956	1957	1958		
Allemagne (R. F.)	2,4	2,6	2,3	2,7	2,8	1,7	1,7	1,8	1,7	2,1		
Belgique	6,9	6,9	6,9	6,5	7,5	10,0	9,0	11,3	10,6	9,9		
France	4,2	4,4	4,5	4,8	4,5	2,7	2,5	2,9	2,7	3,1		
Italie	9,6	23,0	20,7	21,9	12,1	11,4	10,1	9,7	9,4	10,5		
Luxembourg	0,7	0,6	0,6	0,6	0,5	0,7	0,6	0,7	0,5	0,4		
Pays-Bas	3,6	2,9	2,9	2,9	3,2	2,1	2,1	2,1	1,8	1,8		
Total C.E.E.	27,3	40,5	38,0	39,3	30,6	28,7	26,0	28,5	26,7	27,7		
Autres pays européens	4,9	8,1	11,3	23,7	12,2	3,8	4,8	6,0	7,6	9,9		
Canada	0,2	0,2	0,3	0,2	1,0	0,1	0,2	0,2	0,3	0,4		
Etats-Unis d'Amérique	1,0	1,0	1,0	1,0	1,4	0,7	0,8	0,9	0,8	0,9		
Autres pays d'Amérique	0,2	0,3	0,3	0,3	0,4	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2		
Congo belge	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Autres pays d'Afrique	0,1	0,2	0,2	0,3	0,3	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2		
Reste du monde	0,5	0,5	0,7	0,8	0,7	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3		
Apatrides	0,3	0,3	0,7	3,1	0,6	0,4	0,4	0,6	0,7	0,7		
Total	34,6	51,1	52,6	68,8	47,1	34,1	32,8	36,7	36,6	40,3		
Hommes	15,7	31,1	28,6	42,3	22,9	19,1	18,2	20,3	21,4	23,8		
Femmes	18,9	20,0	24,0	26,5	24,3	15,0	14,6	16,4	15,3	16,5		

TABLEAU N° 16 (suite)

Belgique — Permis de travail délivrés (1)

Pays de nationalité	1954	1955	1956	1957	1958
Allemagne	0,6	0,8	0,6	0,9	1,0
France	0,8	1,1	1,1	1,1	1,2
Italie	1,0	13,0	12,4	8,7	4,5
Luxembourg (2)	0,1	0,2	0,0	—	—
Pays-Bas (2)	1,1	1,1	1,2	0,3	—
Total pays C.E.E.	3,7	16,2	15,3	11,0	6,7
Espagne	—	0,4	0,8	2,7	2,0
Grèce	—	2,3	1,9	5,7	2,2
Autres pays européens	0,6	0,4	0,6	4,9	2,6
Reste du monde	0,1	0,2	0,6	0,3	0,4
Total général	4,5	19,4	19,2	24,6	13,9
Hommes	2,5			21,4	11,0
Femmes	2,0			2,9	2,9

Source : Institut national de statistique et ministère du travail — Nationaal Instituut voor de statistiek en ministerie van arbeid.

(1) 1954 : Résultats de la statistique établie par l'Institut national de la statistique, sur base des fiches statistiques jointes aux permis de travail, renvoyées par les administrations communales. 1955, 1956, 1957, 1958 : Résultats de la statistique établie par le ministère du travail sur base des permis de travail accordés par ce département et envoyés aux administrations communales. Pour les années 1955 et 1956 cette statistique ne fournit pas la répartition par sexe.

(2) En vertu des arrêtés royaux du 21-2-1956 et 13-2-1957 entrant en vigueur le 3-3-1956 et le 22-2-1957, les Luxembourgeois et les Néerlandais ont été successivement exemptés d'être en possession d'un permis de travail pour occuper un emploi en Belgique.

TABLEAU N° 16 (suite)

Belgique — Permis de travail délivrés.

Activités	1954	1955	1956	1957	1958
Agriculture, sylviculture, pêche	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2
<i>Industries extractives</i>					
Mines	0,7	14,4	11,8	15,7	6,4
Carrières	0,0	0,2	0,4	0,2	0,0
<i>Industries manufacturières</i>					
Alimentation	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1
Industries chimiques	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2
Industries du bois	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0
Industries du papier, livre, etc.	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Industries des cuirs et peaux	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Industries textiles	0,1	0,1	0,1	0,3	0,1
Vêtements	0,1	0,1	0,1	0,3	0,1
Minéraux non métalliques	0,2	0,2	0,6	0,6	0,2
Produits métalliques, fonte, moulage, etc.	0,4	0,7	1,5	2,3	0,5
Industries diverses	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Bâtiment et construction	0,2	0,4	1,0	1,6	0,9
Electricité, gaz, chaleur, eau	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Commerce, banque, assurance	0,4	0,3	0,5	0,6	0,7
Hôtellerie, restaurants, cafés	} 1,7 (1)	0,1	0,1	0,1	1,5
Soins personnels, services domestiques		1,8	2,0	1,7	2,0
Transports et communications	0,2	0,4	0,4	0,2	0,4
Services publics et autres services					
privés d'intérêt général		0,2	0,2	0,1	0,6
Activités mal désignées	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	4,5	19,4	19,2	24,6	13,9
Hommes	2,5			21,7	11,0
Femmes	2,0			2,9	2,9

(1) Y compris les services publics et autres services privés d'intérêt général.

TABLEAU N° 16 (suite)

Belgique — Frontaliers.

Spécifications	Dates et périodes	Nombre
Frontaliers français	31 décembre 1954	571
travaillant en Belgique	31 décembre 1955	884
	31 décembre 1956	795
	31 décembre 1957	809
	31 décembre 1958	546
Frontaliers belges	1954	27 933 (1)
travaillant en France	1955	27 954 (1)
	30 juin 1956	32 795
	31 décembre 1956	38 034
	30 juin 1957	40 397
	31 décembre 1957	44 743
	30 juin 1958	45 776
	31 décembre 1958	47 069
Frontaliers néerlandais	Moyenne 1954	4 337
travaillant en Belgique	Moyenne 1955	3 945
	Moyenne 1956	3 996
	Moyenne 1957	4 252
	Moyenne 1958 (2)	8 785

Source : Fonds national d'assurance maladie-invalidité — Rijksfonds voor verzekering tegen ziekte en invaliditeit.

(1) Chiffres établis selon la méthode préconisée à l'article 8 de l'accord complémentaire à la Convention générale entre la Belgique et la France sur la sécurité sociale. Ce nombre est déterminé par le rapport entre le salaire correspondant au montant global des cotisations payées pour les frontaliers et un salaire déterminé forfaitairement.

(2) Moyenne de juillet à décembre.

TABLEAU N° 16 (suite)

Belgique — Frontaliers néerlandais travaillant en Belgique, au 30 septembre 1956.

Activités	Hommes	Femmes	Total
Agriculture	99	—	99
Mines	1 915	—	1 915
Céramique	62	8	70
Construction	712	—	712
Bois	41	—	41
Métal	319	2	321
Chimie	44	1	45
Papier	3	—	3
Textile	66	18	84
Vêtement	12	15	27
Cuir et caoutchouc	23	3	26
Alimentation, boissons et tabac	82	8	90
Communications	110	2	112
Commerce	10	1	11
Autres branches d'activité	39	14	53
Branches d'activité inconnues	265	16	281
Total	3 802	88	3 890

Source : Fonds national d'assurance maladie-invalidité — Rijksfonds voor verzekering tegen ziekte en invaliditeit.

TABLEAU N° 16 (suite)

République fédérale d'Allemagne (y compris la Sarre — non compris Berlin-Ouest)

Migrations extérieures

En milliers

Pays de provenance ou de destination	Immigration					Emigration				
	1954	1955	1956	1957	1958	1954	1955	1956	1957	1958
Belgique	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1	0,1
France	0,6	0,4	0,2	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	0,0	0,0
Italie	0,0	0,0	0,0	—	0,0	—	—	—	0,0	0,0
Luxembourg	—	—	—	—	—	0,0	0,0	0,0	—	0,0
Pays-Bas	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2
Total C.E.E.	0,7	0,5	0,4	0,3	0,4	0,3	0,4	0,3	0,2	0,3
Yougoslavie	10,3	11,3	6,9	5,1	4,3	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Autriche	4,0	2,6	7,1	5,8	2,3	0,2	0,2	0,3	0,2	0,2
Tchécoslovaquie	0,7	2,6	1,4	0,7	0,4	0,0	0,2	0,1	0,0	0,0
Suisse	0,1	0,2	0,2	0,3	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4	0,3
Autres pays européens	0,2	0,3	0,8	1,5	4,5	0,2	0,3	1,3	0,5	0,5
Canada	0,1	0,2	0,1	0,2	0,2	25,4	15,6	22,3	22,2	9,9
Etats-Unis	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	17,9	23,1	35,7	22,1	10,2
Brésil	0,1	0,2	0,2	0,4	0,4	1,2	0,4	0,4	0,4	0,3
Autres pays d'Amérique	0,3	0,4	0,3	0,5	0,6	0,8	0,5	0,3	0,3	0,2
Union sud-africaine	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,1	0,8	0,6	0,4	0,6
Autres pays d'Afrique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Reste du monde	0,1	0,1	0,1	0,3	0,2	14,3	6,7	6,4	4,7	4,6
Inconnus	0,0	0,0	0,0	—	0,0	0,0	0,0	0,0	—	—
Total	16,8	18,4	17,8	15,3	13,9	61,6	48,6	68,1	51,6	27,4
Hommes	7,8	9,4	8,5	7,5	6,7	31,5	23,4	(²)	(²)	(²)
Femmes	9,0	9,0	9,3	7,8	7,2	30,1	25,2			

(1) Dans ce tableau figurent les données concernant les personnes migrantes qui ont l'intention de résider en République fédérale ou de quitter la République fédérale pour une période d'au moins un an.

(2) La répartition par sexe est uniquement disponible pour les émigrés par voies maritime et aérienne. Ces chiffres s'élèvent à : 1956 33,4 hommes, 30,8 femmes ; 1957 26,2 hommes, 22,8 femmes ; 1958 12,7 hommes, 12,8 femmes.

TABLEAU N° 16 (suite)

République fédérale d'Allemagne

Pays ou territoire	En milliers				
	1954	1955	1956	1957	1958
<i>Mouvements à destination du territoire fédéral</i>					
Berlin	69,5	80,9	100,0	81,1	84,8
Berlin-Ouest	65,5	74,9	91,9	73,2	78,0
Secteur soviétique	4,0	6,0	8,1	7,9	6,8
Zone d'occupation soviétique	215,9	275,0	278,0	291,9	141,4
Territoires de l'est					
sous administration étrangère	1,0	1,6	12,9	77,6	103,0
Sarre	7,8	9,0	10,5	—	—
Pays étrangers	107,6	123,8	154,3	192,9	205,1
Européens	83,6	94,7	122,4	155,2	162,7
Extra-Européens (2)	24,0	29,2	31,9	37,7	42,3
Prisonniers de guerre	4,1	7,4	—	0,2	0,1
Inconnu	4,5	4,0	3,5	4,5	5,3
Total	410,4	501,7	561,9	648,2	539,6
<i>Mouvements en provenance du territoire fédéral</i>					
Berlin	21,0	20,8	22,2	24,8	23,5
Berlin-Ouest	20,2	20,0	21,3	23,5	22,9
Secteur soviétique	0,8	0,8	1,0	1,3	0,7
Zone d'occupation soviétique	31,8	32,3	30,6	36,7	26,6
Territoires de l'est sous admin. étrangère	0,1	0,1	0,2	1,3	0,8
Sarre	5,6	5,8	6,9	—	—
Pays étrangers	128,5	129,5	160,2	165,3	154,5
Européens	54,1	62,5	73,7	87,3	94,4
Extra-Européens (2)	74,4	67,0	86,5	78,0	60,1
Prisonniers de guerre	—	—	—	—	—
Inconnu	2,3	2,4	2,3	3,4	5,2
Total	189,2	190,8	222,5	231,5	210,7

Source : Statistisches Bundesamt.

(1) Ce tableau ne comprend pas seulement les personnes migrantes, figurant déjà dans le tableau précédent, mais également toutes les personnes (non compris les touristes) ayant franchi les frontières de la République fédérale d'Allemagne, avec l'intention de résider dans la République fédérale d'Allemagne, ou de quitter la République fédérale d'Allemagne pour une période de moins d'un an.

(2) (et inconnu).

TABLEAU N° 16 (suite)

République fédérale d'Allemagne (sans la Sarre ni Berlin-Ouest) — Permis de travail délivrés pour la première fois à des étrangers entrés dans le pays au cours du dernier semestre avant le délivrance du permis.

Pays de nationalité	1955	1956	1957	1958
Belgique	0,2	0,4	0,4	0,5
France	0,4	0,6	0,8	1,1
Italie	1,8	5,3	7,1	9,7
Luxembourg	0,0	0,0	0,0	0,1
Pays-Bas	1,3	2,3	4,6	8,3
Total C.E.E.	3,6	8,7	13,0	19,7
Yougoslavie	0,4	0,8	2,0	3,3
Autriche	2,9	5,2	6,2	8,0
Suisse	0,4	0,6	0,8	1,0
Autres pays européens	1,2	3,1	11,3	6,9
Reste du monde	0,6	1,2	1,9	3,3
Apatrides et inconnus	0,3	1,7	2,1	2,2
Total (1)	9,3	21,1	37,2	44,4

Source : Bundesanstalt für Arbeitsvermittlung und Arbeitslosenversicherung.

(1) La répartition par sexe n'est pas disponible.

République fédérale d'Allemagne (sans la Sarre ni Berlin-Ouest) — Permis de travail délivrés pour la première fois à des étrangers entrés dans le pays au cours du dernier semestre avant la délivrance du permis.

Groupes de professions	1955	1956	1957	1958
Agriculteurs, horticulteurs, éleveurs	0,6	0,7	1,4	1,2
Professions se rapportant à l'extraction	0,8	3,2	5,8	4,2
Professions se rapportant à la construction	0,9	3,0	5,1	10,3
Métallurgistes et travailleurs des métaux	1,0	2,3	5,0	4,5
Travailleurs de l'alimentation, des boissons et du tabac	0,6	1,0	1,7	2,1
Ingénieurs et techniciens	0,8	0,9	1,2	1,2
Professions commerciales administratives et du bureaux	1,0	1,5	1,9	2,4
Professions du transport	0,5	0,9	1,4	1,6
Professions ménagères	0,6	1,1	1,6	2,0
Artistes	0,4	0,7	1,9	2,8
Autres professions	2,3	5,7	10,2	11,9
Total (1)	9,3	21,1	37,2	44,4

Source : Bundesanstalt für Arbeitsvermittlung und Arbeitslosenversicherung.

(1) La répartition par sexe n'est pas disponible.

Professions du transport	0,2	0,1	0,1	1,5	1,1	1,6	1,2	0,5
Professions hôtelières et de restaurant	0,0	0,0	0,1	0,5	0,4	0,5	0,4	0,3
Professions ménagères	0,3	0,2	0,2	1,8	1,1	1,7	1,0	0,7
Professions se rapportant au nettoyage	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,2	0,1	0,0
Professions se rapportant aux services sanitaires et esthétiques	0,1	0,1	0,1	1,2	1,0	1,2	0,9	0,7
Professions se rapportant aux services sociaux	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Professions administratives et bureaux	0,1	0,1	0,1	1,7	1,6	1,9	1,3	0,8
Professions juridiques, policiers et auxiliaires	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1
Professions se rapportant aux services de surveillance	0,0	0,0	0,0	0,2	0,2	0,5	0,3	0,1
Profession de l'éducation et de l'enseignement	0,1	0,1	0,1	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2
Profession se rapportant à l'éducation et aux recherches scientifiques	0,0	0,0	0,0	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1
Artistes	0,0	0,0	0,0	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1
Professions non clairement indiquées	1,9	1,7	1,3	3,1	2,5	3,2	2,4	1,0
Indépendants et personnes sans un emploi principal	10,3	8,5	8,0	27,5	21,1	27,9	19,7	8,8
Sans profession indiquée	—	—	—	0,1	0,0	—	—	—

Total

16,8 18,4 17,8 15,3 13,9 61,6 48,6 64,2 49,0 25,3

Hommes

7,8 9,4 8,5 7,5 6,7 31,5 23,4 33,4 26,2 12,5

Femmes

9,0 9,0 9,3 7,8 7,2 30,1 25,2 30,8 22,8 12,8

Source : Statistisches Bundesamt.

(1) Dans ce tableau figurent les données concernant les personnes migrantes qui ont l'intention de résider en République fédérale ou de quitter la République fédérale, pour une période d'au moins un an.

(2) La répartition des immigrants par groupes de professions pour les années 1954 et 1955 n'est pas disponible.

(3) Uniquement les émigrants partis par voies aérienne et maritime.

TABLEAU N° 16 (suite)

République fédérale d'Allemagne (sans la Sarre ni Berlin-Ouest).

En unités

Spécification	30-9-1956	31-3-1957	30-9-1957	31-3-1958	30-9-1958
<i>Frontaliers allemands travaillant</i>					
en Belgique	73	67	66	37	52
en France	1 336	2 127	2 429	2 226	2 368
au Luxembourg	1 116	1 079	1 367	1 140	1 531
aux Pays-Bas	4 162	4 543	3 890	2 593	2 180
en Autriche	271	269	270	266	260
en Suisse	16 987	18 534	19 870	19 627	19 241
au Danemark	—	—	—	10	12
Total	23 945	26 619	27 892	25 899	25 644
<i>Frontaliers étrangers travaillant en Allemagne venant de</i>					
Belgique	101	115	132	175	222
France	26	33	37	34	33
Luxembourg	1	1	2	1	1
Pays-Bas	1 662	1 252	2 779	2 638	4 174
Autriche	706	681	1 057	1 127	1 892
Suisse	239	245	246	255	255
Danemark	—	—	—	19	21
Total	2 735	2 327	4 253	4 249	6 598

Source : Bundesanstalt für Arbeitsvermittlung und Arbeitslosenversicherung.

TABLEAU N° 16 (suite)

République fédérale d'Allemagne (sans la Sarre) — Travaillleurs résidant en Allemagne et occupés à l'étranger au 30 septembre 1956

Branches d'activité	Pays d'emploi															
	Total		Belgique		France		Luxembourg		Pays-Bas		Autriche		Suisse		Danemark	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Agriculture et élevage, sylviculture et chasse, horticulture, pêche	226	57	35	—	12	—	28	—	10	9	3	5	138	43	—	—
Mines, extraction et transformation de minéraux non métalliques, énergie	737	35	10	—	12	—	33	—	267	29	60	3	355	3	—	—
Production et transformation des métaux	4 970	915	1	—	363	12	102	—	206	47	22	2	4 276	854	—	—
Industries manufacturières (à l'exclusion de la production et de la transformation des métaux)	3 071	5 716	1	—	139	45	152	2	717	2 535	45	20	2 017	3 114	—	—
Bâtiment et travaux publics	5 306	7	1	—	652	1	719	—	96	—	21	2	3 817	4	—	—
Commerce, banque et assurances	425	357	4	—	36	—	16	—	19	19	10	18	340	320	—	—
Services	221	1 628	—	1	2	35	7	38	5	188	21	16	186	1 350	—	—
Transports	99	12	20	—	14	1	15	—	6	4	6	1	38	6	—	—
Services publics et d'intérêt général	45	118	—	—	9	3	4	—	—	5	4	12	28	98	—	—
Total	15 100	8 845	72	1	1 239	97	1 076	40	1 326	2 836	192	79	11 195	5 792	—	—

Source : Bundesanstalt für Arbeitsvermittlung und Arbeitslosenversicherung.

TABLEAU N° 16 (suite)

République fédérale d'Allemagne (sans la Sarre) — Travaillleurs résidant à l'étranger et occupés en Allemagne au 30 septembre 1956

Branches d'activité	Total		Pays de résidence													
	Belgique		France		Luxembourg		Pays-Bas		Autriche		Suisse		Danemark			
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F		
Agriculture et élevage, sylviculture et chasse, horticulture, pêche	94	16	2	—	—	—	—	—	88	12	4	4	—	—	—	—
Mines, extraction et transformation de minéraux non métalliques, énergie	936	46	16	—	—	1	—	803	37	89	9	27	—	—	—	—
Production et transformation des métaux	206	11	11	—	3	—	—	102	—	55	8	35	3	—	—	—
Industries manufacturières (à l'exclusion de la production et de la transformation des métaux)	682	174	28	6	11	6	—	—	136	65	194	78	113	19	—	—
Bâtiment et travaux publics	377	3	16	—	2	—	—	—	235	1	114	2	10	—	—	—
Commerce, banque et assurances	76	44	3	7	1	1	—	—	43	10	15	21	14	5	—	—
Services	86	95	3	1	—	—	—	—	62	34	18	54	3	6	—	—
Transports	31	2	3	—	—	—	—	—	7	1	21	1	—	—	—	—
Services publics et d'intérêt général	31	25	3	2	1	1	—	—	19	7	19	11	—	4	—	—
Total	2 319	416	85	16	18	8	1	—	1 495	167	518	188	202	37	—	—

Source : Bundesanstalt für Arbeitsvermittlung und Arbeitslosenversicherung.

République fédérale d'Allemagne (sans la Sarre) --- Travailleurs résidant en Allemagne et occupés à l'étranger au 30 septembre 1957

Branches d'activité	Total														
	Pays d'emploi														
	Belgique		France		Luxembourg		Pays-Bas		Autriche		Suisse		Danemark		
H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Agriculture et élevage, sylviculture et chasse, horticulture, pêche	244	46	28	—	12	—	30	—	8	6	3	7	163	33	—
Mines, extraction et transformation de minéraux non métalliques, énergie	907	37	5	—	82	—	37	—	293	22	61	4	429	11	—
Production et transformation des métaux	6 127	987	3	—	373	13	140	—	206	7	33	5	5 372	962	—
Industries manufacturières (à l'exclusion de la production et de la transformation des métaux)	3 968	5 927	3	—	382	211	183	2	900	2 094	31	23	2 469	3 597	—
Bâtiment et travaux publics	6 288	7	1	—	1 216	—	851	—	123	—	28	1	4 069	6	—
Commerce, banque et assurances	585	550	6	—	40	3	22	—	26	24	10	20	481	503	—
Services	253	1 628	1	1	—	33	14	63	11	150	10	21	217	1 360	—
Transports	151	20	16	—	59	—	20	—	10	2	5	—	41	18	—
Services publics et d'intérêt général	40	127	2	—	3	2	3	2	4	4	4	4	24	115	—
Total	18 563	9 329	65	1	2 167	262	1 300	67	1 581	2 309	185	85	13 265	6 605	—

Source : Bundesanstalt für Arbeitsvermittlung und Arbeitslosenversicherung.

TABLEAU N° 16 (suite)

République fédérale d'Allemagne (sans la Sarre) — Travaillleurs résidant à l'étranger et occupés en Allemagne au 30 septembre 1957

Branches d'activité	Total		Pays de résidence											
	Belgique		France		Luxembourg		Pays-Bas		Autriche		Suisse		Danemark	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Agriculture et élevage, sylviculture et chasse, horticulture, pêche	98	25	3	—	—	—	—	85	19	10	6	—	—	—
Mines, extraction et transformation de minéraux non métalliques, énergie	1 653	49	17	—	1	—	2	1 537	42	66	7	30	—	—
Production et transformation des métaux	266	102	21	—	4	—	—	130	—	79	95	32	7	—
Industries manufacturières (à l'exclusion de la production et de la transformation des métaux)	685	230	40	3	13	8	—	228	76	280	127	124	16	—
Bâtiment et travaux publics	682	1	18	—	3	—	—	466	—	187	1	8	—	—
Commerce, banque et assurance	77	68	4	10	1	4	—	29	14	28	36	15	4	—
Services	93	105	1	1	—	1	—	63	39	29	61	—	3	—
Transports	40	8	8	—	—	—	—	10	7	22	1	—	—	—
Services publics et d'intérêt général	46	25	3	3	1	1	—	30	4	8	14	4	3	—
Total	3 640	613	115	17	23	14	2	2 578	201	709	348	213	33	—

Source : Bundesanstalt für Arbeitsvermittlung und Arbeitslosenversicherung.

République fédérale d'Allemagne (sans la Sarre) — Travaillleurs résidant en Allemagne et occupés à l'étranger au 30 septembre 1958

Branches d'activité	Total															
	Pays d'emploi															
	Belgique		France		Luxembourg		Pays-Bas		Autriche		Suisse		Danemark			
H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	
Agriculture et élevage, sylviculture et chasse, horticulture, pêche	252	53	15	—	35	—	36	9	8	5	2	1	156	38	—	
Mines, extraction et transformation de minéraux non métalliques, énergie	738	20	2	—	44	—	40	—	244	9	59	3	349	8	—	
Production et transformation des métaux	6 163	933	3	—	467	22	215	—	104	12	36	3	5 338	896	—	
Industries manufacturières (à l'exclusion de la production et de la transformation des métaux)	3 477	4 933	3	—	365	240	185	2	420	1 073	31	22	2 473	3 596	—	
Bâtiment et travaux publics	5 730	40	1	—	1 046	—	892	—	85	28	24	2	3 680	10	2	
Commerce, banque et assurances	677	661	9	—	38	3	29	1	28	39	10	18	563	597	3	
Services	258	1 374	3	2	1	42	18	76	7	103	13	16	216	1 135	—	
Transports	149	13	14	—	57	—	24	—	9	1	3	—	35	12	7	
Services publics et d'intérêt général	53	120	—	—	6	2	3	1	—	5	9	8	35	104	—	
Total	17 497	8 147	50	2	2 059	309	1 442	89	905	1 275	187	73	12 845	6 396	9	3

Source : Bundesanstalt für Arbeitsvermittlung und Arbeitslosenversicherung.

TABLEAU N° 16 (suite)

République fédérale d'Allemagne (sans la Sarre) — Travaillleurs résidant à l'étranger et occupés en Allemagne au 30 septembre 1958

Branches d'activité	Pays de résidence															
	Total		Belgique		France		Luxembourg		Pays-Bas		Autriche		Suisse		Danemark	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Agriculture et élevage, sylviculture et chasse, horticulture, pêche	188	17	3	—	—	—	—	—	103	9	82	8	—	—	—	—
Mines, extraction et transformation de minéraux non métalliques, énergie	1 613	56	21	—	—	1	—	1 474	48	87	8	30	—	—	—	—
Production et transformation des métaux	451	203	37	1	2	—	—	238	7	140	191	34	4	—	—	—
Industries manufacturières (à l'exclusion de la production et de la transformation des métaux)	1 057	547	54	6	17	5	—	404	195	454	331	128	10	—	—	—
Bâtiment et travaux publics	1 746	3	24	1	2	—	—	1 364	—	320	2	15	—	21	—	—
Commerce, banque et assurance	119	103	15	26	—	3	—	61	18	27	52	16	4	—	—	—
Services	105	186	7	7	1	1	—	77	75	13	99	7	4	—	—	—
Transports	78	4	12	1	—	—	—	28	—	38	3	—	—	—	—	—
Services publics et d'intérêt général	76	46	5	2	1	1	—	53	20	15	22	2	1	—	—	—
Total	5 433	1 165	178	44	23	10	1	3 802	372	1 176	716	232	23	21	—	—

Source : Bundesanstalt für Arbeitsvermittlung und Arbeitslosenversicherung.

TABLEAU N° 16 (suite)

France — Travailleurs étrangers permanents placés par l'Office national d'immigration

En milliers

Pays de nationalité	1954	1955	1956	1957	1958
Allemagne (R. F.)	0,5	0,5	0,6	0,9	1,0
Belgique	0,2	0,2	0,3	0,4	0,3
Italie	8,4	14,1	52,7	80,4	51,1
Pays-Bas	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Total C. E. E.	9,2	15,0	53,8	81,8	52,8
Espagne	1,5	2,2	8,8	23,1	22,7
Portugal	0,5	0,9	1,4	4,2	5,1
Suisse	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3
Autres pays	0,7	0,6	1,0	2,3	2,0
Total	12,1	18,9	65,4	111,7	82,8
Hommes	(¹)	(¹)	61,6	105,4	75,3
Femmes			3,8	6,3	7,5

Source : Office national d'immigration.

⁽¹⁾ La répartition par sexe n'est pas disponible.

TABLEAU N° 16 (suite)

France — Travailleurs étrangers permanents placés par l'Office national d'immigration

Activités	1954	1955	1956	1957	1958
Agriculture	4,2	4,8	9,6	10,6	10,7
Houillères	—	0,2	2,1	4,0	4,5
Autres mines et carrières	0,3	0,4	1,2	2,0	1,5
Métaux	0,6	0,8	11,3	17,9	14,9
Bâtiment	4,0	9,4	33,7	51,9	29,6
Services domestiques	2,1	2,2	3,3	5,2	6,6
Autres activités	0,9	1,2	4,2	20,0	15,1
Total	12,1	18,9	65,4	111,7	82,8

Source : Office national d'immigration.

France. Travailleurs étrangers saisonniers placés par l'Office national d'immigration

Spécification	1954	1955	1956	1957	1958
<i>Pays de nationalité</i>					
Belgique	12,0	9,6	9,6	8,5	8,1
Italie	16,8	22,8	30,2	33,4	37,0
Espagne	1,1	2,9	8,9	15,1	18,4
Total	29,9	35,3	48,7	57,0	63,5
<i>Activités</i>					
Agriculture	26,9	31,2	43,7	49,6	56,8
Autres activités	3,0	4,1	5,1	7,3	6,7
Total	29,9	35,3	48,7	57,0	63,5

Source : Office national d'immigration.

TABLEAU N° 16 (suite)

Italie — Migrations extérieures

Pays de provenance ou de destination	Emigrants					Immigrants				
	1954	1955	1956	1957	1958	1954	1955	1956	1957	1958
Belgique	0,1	1,2	1,2	1,1	1,0	3,3	17,1	10,4	10,6	4,3
Allemagne (R.F.)	—	0,0	8,9	4,7	9,2	0,4	1,2	10,9	7,7	11,7
France	19,9	23,7	32,7	41,6	46,6	28,3	40,7	87,6	115,0	91,0
Luxembourg	—	5,7	6,5	8,4	7,3	—	5,7	6,5	8,9	7,8
Pays-Bas	—	0,0	0,1	0,1	0,2	0,1	0,2	2,0	2,4	0,4
Total C. E. E.	20,0	30,6	49,3	56,0	64,3	32,1	64,9	117,4	144,5	115,2
Suisse	54,0	78,1	105,9	120,1	103,3	65,7	95,0	113,9	129,6	111,3
Royaume-Uni	1,0	0,5	1,2	1,1	0,8	7,8	10,4	11,5	10,6	9,7
Autres pays européens	1,1	0,4	2,0	1,6	0,6	3,0	2,0	3,1	2,1	0,5
Argentine	6,9	6,4	4,3	4,4	4,6	33,9	18,3	10,7	14,9	9,5
Brsil	2,7	2,6	2,1	2,6	2,5	12,9	8,5	6,0	6,2	4,5
Canada	0,8	1,2	1,3	2,4	2,9	23,4	19,3	28,0	24,5	28,5
Etats-Unis	2,7	3,6	5,6	6,0	5,0	26,2	35,0	36,4	16,8	25,3
Uruguay	0,3	0,4	0,5	0,5	0,5	1,4	3,3	1,8	1,0	0,6
Venezuela	9,1	11,1	12,2	12,6	16,9	22,0	29,5	22,4	19,9	13,2
Autres pays d'Amérique	0,3	0,3	0,6	0,4	0,6	0,9	1,0	0,8	0,7	0,6
Afrique	5,8	4,3	5,5	3,2	4,2	3,9	4,3	4,9	4,2	2,9
Asie	0,7	0,6	0,7	0,4	0,5	0,7	0,9	0,7	0,5	0,1
Australie	1,6	1,8	2,4	2,8	3,4	17,0	27,7	25,6	17,0	12,4
Total	107,2	141,9	193,6	214,0	210,1	250,9	320,1	383,1	392,5	334,4

Source : Istituto centrale di statistica.

TABLEAU N° 16 (suite)

Italie — Immigrants et émigrants italiens de plus de 14 ans (1)

Condition et situation dans la profession	Immigrants					Emigrants				
	1954	1955	1956	1957	1958	1954	1955	1956	1957	1958
<i>Personnes qui exercent une profession</i>	17,5	18,8	20,0	21,6	61,8	74,4	64,2	44,6		
Travailleurs indépendants et ouvriers	15,6	16,6	17,9	19,6	58,7	70,8	60,2	41,6		
agriculture	11,8	4,0	4,6	4,9	24,6	27,8	22,2	11,7		
autres branches d'activité	3,7	12,6	13,3	14,6	34,1	43,0	38,0	29,9		
Dirigeants et employés	0,8	0,8	0,9	0,9	1,4	1,6	1,9	1,3		
Employeurs et personnes exerçant une profession libérale	1,1	1,3	1,1	1,2	1,6	2,0	2,1	1,7		
<i>Personnes qui n'exercent pas de profession</i>	5,2	6,1	6,7	7,8	38,1	37,1	36,8	33,8		
Ménagères	4,8	5,6	5,9	7,0	36,2	35,1	32,9	30,7		
Autres	0,4	0,5	0,8	0,8	1,9	2,0	3,9	3,1		
<i>Professions ou situations non indiquées</i>	0,4	0,3	0,2	0,0	2,5	2,3	0,3	0,1		
Total	23,1	25,2	26,9	29,5	102,3	113,8	101,3	78,4		

Source : Istituto centrale di statistica.

(1) Emigrants par voie maritime seulement.

TABLEAU N° 16 (suite)

Italie — Permis de travail délivrés pour la première fois à des travailleurs étrangers

Pays de nationalité	<i>En unités</i>				
	1954 ⁽¹⁾	1955 ⁽¹⁾	1956 ⁽¹⁾	1957	1958
Belgique	—	1	5	10	8
Allemagne (R.F.)	236	183	185	273	300
France	68	46	70	73	122
Luxembourg	—	—	1	—	1
Pays-Bas	3	6	26	31	23
Total C. E. E.	307	236	287	387	454
Autriche	81	45	100	103	128
Royaume-Uni	103	71	105	137	173
Autres pays européens	15	22	51	100	118
Amérique	(²)	(²)	(²)	50	71
Afrique	(²)	(²)	(²)	8	16
Asie	(²)	(²)	(²)	17	24
Océanie	(²)	(²)	(²)	0	6
Total	506	374	543	802	990

Source : Ministero del lavoro e della previdenza sociale.

(1) Pour les années 1954, 1955 et 1956 la répartition des permis de travail est connue uniquement pour les pays appartenant à l'O.E.C.E.

(2) Données non disponibles.

TABLEAU N° 16 (suite)

		Luxembourg										En milliers
		Immigration					Emigration					
Pays de provenance ou de destination		1954	1955	1956	1957	1958	1954	1955	1956	1957	1958	
Belgique		1,1	1,0	1,0	0,8	0,8	0,9	0,9	0,7	0,6	0,7	
Allemagne (R.F.)		3,1	3,0	2,6	3,1	2,4	2,3	2,5	2,3	2,2	2,0	
France		0,9	1,0	0,7	0,8	0,7	0,7	0,8	0,7	0,6	0,6	
Italie		4,0	5,3	5,9	7,2	6,9	3,3	4,1	4,9	5,4	4,9	
Pays-Bas		—	0,2	0,2	0,3	0,2	—	0,1	0,1	0,1	0,1	
Total C.E.E.		9,1	10,1	10,5	12,2	11,2	7,2	8,3	8,8	9,0	8,4	
Autres pays européens		0,8	0,7	0,6	0,4	0,4	0,9	0,6	0,5	0,3	0,2	
Etats-Unis d'Amérique		0,0	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	
Congo belge		0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	
Reste du monde		0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,4	
Total		10,0	11,1	11,3	12,8	11,7	8,4	9,1	9,6	9,6	9,1	
Hommes		—	7,5	8,0	9,6	8,6	—	—	6,9	7,1	6,6	
Femmes		—	3,6	3,3	3,2	3,2	—	—	2,8	2,5	2,5	

Source : Office de la statistique générale.

TABLEAU N° 16 (suite)

Luxembourg — Permis de travail délivrés pour la première fois à des travailleurs étrangers

Pays de nationalité	1954	1955	1956	1957	1958
Allemagne (R.F.)	4,6	4,3	3,8	4,0	3,2
France	0,7	0,5	0,4	0,4	0,5
Italie	4,7	5,1	6,0	8,1	8,7
Pays-Bas	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1
Total pays C.E.E.	10,2	10,0	10,3	12,6	12,5
Apatrides	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Reste du monde	0,6	0,8	0,7	0,4	0,4
Total	10,8	10,9	11,1	13,0	12,9
Hommes	8,2	8,5	8,8	10,9	10,9
Femmes	2,6	2,4	2,3	2,1	2,0
Permanents	(¹)	(¹)	3,8	4,0	3,6
Frontaliers	(¹)	(¹)	0,9	1,0	0,8
Saisonniers	(¹)	(¹)	6,6	7,9	8,5

Source : Office national du travail.

⁽¹⁾ Données non disponibles.

N.B. : Les ressortissants belges ne figurent pas dans ces statistiques ; ils sont assimilés aux Luxembourgeois.

Luxembourg — Permis de travail délivrés pour la première fois à des travailleurs étrangers

Activités	1954	1955	1956	1957	1958
Agriculture	1,3	1,1	0,9	1,0	0,7
Sidérurgie et mines	0,3	0,0	0,0	0,0	0,1
Bâtiment	5,5	5,9	6,3	7,9	8,1
Hôtellerie	0,7	0,7	0,7	0,6	0,5
Services domestiques	1,6	1,3	1,2	1,1	1,2
Divers non classés ailleurs	1,4	1,8	1,9	2,3	2,3
Employés	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1
Total	10,8	10,9	11,1	13,0	12,9
Hommes	8,2	8,5	8,8	10,9	10,9
Femmes	2,6	2,4	2,3	2,1	2,0
Permanents	(¹)	(¹)	3,8	4,0	3,6
Frontaliers	(¹)	(¹)	0,9	1,0	0,8
Saisonniers	(¹)	(¹)	6,6	7,9	8,5

Source : Office national du travail.

⁽¹⁾ Données non disponibles.

TABLEAU N° 16 (suite)

Pays-Bas — Migrations extérieures

Pays de provenance ou de destination	Immigration					Emigration				
	1954	1955	1956	1957	1958	1954	1955	1956	1957	1958
Belgique	3,0	3,0	3,0	2,6	2,5	3,7	3,3	3,3	3,2	3,7
Allemagne (R.F.)	3,6	4,4	4,5	5,1	4,7	2,9	3,5	3,7	4,2	5,2
France	1,0	1,1	1,0	0,9	0,9	1,2	1,2	1,1	1,1	1,2
Italie	0,3	0,5	2,1	2,5	0,5	0,2	0,2	0,8	0,9	1,6
Luxembourg	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,3	0,2	0,3
Total C.E.E.	8,0	9,1	10,7	11,2	8,7	8,2	8,4	9,2	9,6	12,0
Autres pays européens	3,1	3,5	6,7	4,8	3,7	3,6	3,9	3,7	4,1	4,8
Canada	1,4	2,1	2,0	1,8	1,9	16,2	7,3	8,6	12,6	8,2
Antilles néerlandaises	3,0	2,6	2,6	2,5	2,6	2,1	2,2	2,6	2,5	2,5
Surinam	0,9	1,0	1,2	1,3	1,2	0,6	0,8	0,8	0,9	0,9
Etats-Unis d'Amérique	1,5	1,6	1,5	1,9	2,1	4,0	5,2	10,6	11,1	5,6
Autres pays d'Amérique	1,1	1,2	1,2	1,6	1,4	1,7	1,7	1,5	1,5	1,7
Indonésie	17,4	24,1	18,4	16,8	37,7	5,6	4,5	5,2	4,5	1,2
Autres pays d'Asie	1,1	1,2	1,4	1,7	2,0	1,4	1,5	1,6	1,7	2,1
Union sud-africaine	0,9	1,0	1,1	1,2	1,0	3,7	3,4	2,4	1,9	2,6
Autres pays d'Afrique	0,8	0,9	1,1	1,2	1,3	1,2	1,6	1,8	1,6	2,3
Nouvelle Guinée néerlandaise	1,9	2,0	1,4	1,7	2,0	1,2	1,7	1,6	2,0	2,2
Australie	1,1	1,4	2,1	2,1	2,0	10,8	13,9	11,6	7,4	7,9
Nouvelle-Zélande	0,2	0,3	0,4	0,4	0,4	1,0	1,2	1,5	1,3	2,0
Autres pays d'Océanie	0,0	0,0	0,0	—	—	0,0	0,0	0,0	0,0	—
Total	42,4	52,1	51,8	50,1	68,0	61,4	57,3	62,7	62,6	55,9
Hommes	21,9	26,8	28,1	27,0	33,8	32,8	30,6	33,5	33,7	30,2
Femmes	20,5	25,2	23,6	23,1	34,2	28,6	26,7	29,2	28,9	25,7

Source : Centraal Bureau voor de statistiek.

TABLEAU N° 16 (suite)

Pays-Bas — Migrations extérieures

Pays de nationalité	Immigration					Emigration				
	1954	1955	1956	1957	1958	1954	1955	1956	1957	1958
Belgique	0,6	0,8	0,7	0,7		0,7	0,7	0,6	0,7	
Allemagne (R. F.)	1,8	2,2	2,5	2,9		0,9	1,2	1,4	1,9	
France	0,2	0,2	0,2	0,2		0,2	0,3	0,2	0,2	
Italie	0,1	0,3	2,0	2,4		0,1	0,1	0,6	0,8	
Pays-Bas	36,0	44,0	39,3	38,2		56,3	51,6	56,3	55,0	
Etats-Unis d'Amérique	0,9	0,8	0,8	0,8		0,6	0,7	0,7	0,8	
Indonésie	0,7	0,8	0,7	0,9		0,6	0,6	0,6	0,5	
Autres pays et apatrides	2,1	3,0	5,6	4,0		2,0	2,1	2,3	2,7	
Total	42,4	52,1	51,8	50,1	68,0	61,4	57,3	62,7	62,6	55,9
Hommes	21,9	26,8	28,1	27,0	33,8	32,8	30,6	33,5	33,7	30,2
Femmes	20,5	25,2	23,6	23,2	34,2	28,6	26,7	29,3	28,9	27,7

Pays-Bas — Immigrants et émigrants

Groupes de professions	Immigration					Emigration				
	1954	1955	1956	1957	1958	1954	1955	1956	1957	1958
Chefs d'entreprise	0,7	0,7	0,7	0,6	0,7	1,5	1,2	1,0	1,0	1,0
Professions libérales	0,5	0,5	0,6	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
Employés et personnel de direction	8,2	9,2	8,7	8,3	11,0	10,5	10,4	11,3	12,6	11,1
Ouvriers de l'industrie	2,2	2,7	4,4	3,7	2,8	6,2	5,6	5,7	6,3	5,7
Ouvriers de la cons- truction	0,4	0,4	0,6	0,6	0,5	1,4	1,3	1,1	1,1	1,2
Ouvriers agricoles et horticoles	0,5	0,5	0,6	0,5	0,5	2,3	1,6	1,3	1,1	1,1
Mineurs	0,1	0,6	1,6	2,2	0,2	0,3	0,3	0,7	0,9	1,2
Autres ouvriers	1,5	1,8	2,1	1,9	1,9	3,0	2,8	2,9	2,3	2,9
Total ouvriers	4,8	6,0	9,3	8,8	5,8	13,2	11,6	11,6	12,2	12,0
Total avec profession	14,2	16,5	19,2	18,2	18,1	25,8	23,8	24,5	26,5	24,7
Total sans profession	28,2	35,5	32,5	32,0	49,8	35,5	33,5	38,2	36,1	31,2
Total	42,4	52,1	51,8	50,1	68,0	61,4	57,3	62,7	62,6	55,9
Hommes	21,9	26,8	28,1	27,0	33,8	32,8	30,6	33,5	33,7	30,2
Femmes	20,5	25,2	23,6	23,1	34,2	28,6	26,7	29,2	28,9	27,7

Source : Centraal Bureau voor de statistiek.

TABLEAU N° 16 (suite)

Pays-Bas — Permis de travail délivrés à l'immigration de travailleurs étrangers

Pays de nationalité	1954	1955	1956	1957	1958
Belgique	5,1	6,2	7,5	4,6 ⁽¹⁾	4,4 ⁽¹⁾
Allemagne (R. F.)	4,1	4,6	4,9	4,4	2,0
France	0,3	0,3	0,2	0,2	0,1
Italie	0,1	0,3	1,8	2,0	0,9
Luxembourg	0,0	0,0	0,0	0,0 ⁽¹⁾	— ⁽¹⁾
Total C. E. E.	9,6	11,3	14,4	11,2	7,4
Apatrides	0,1	0,2	0,2	0,1	0,1
Autres pays du monde	1,5	2,3	2,4	4,4	2,0
Total	11,2	13,8	17,0	15,7	9,5
Hommes	7,0	8,7	11,4	11,8	6,3
Femmes	4,1	5,1	5,7	3,9	3,2

Source : Ministerie van sociale zaken en volksgezondheid.

(1) A partir du 1er avril 1957 les Belges et les Luxembourgeois ont été exemptés d'être en possession d'un permis de travail pour occuper un emploi aux Pays-Bas. Toutefois, à partir du 1er avril 1957 des chiffres ont été rassemblés sur base des déclarations des employeurs. Ces déclarations ne distinguent pas les personnes attirées aux Pays-Bas pour la première fois des personnes résidant déjà aux Pays-Bas.

TABLEAU N° 16 (suite)

Pays-Bas — Permis de travail délivrés à l'immigration

Branches d'activité auxquelles les professions appartiennent	1954	1955	1956	1957
Poterie, verre	0,6	0,8	0,9	1,1
Diamant	—	—	—	0,0
Art graphique	0,1	0,1	0,1	0,1
Construction	0,3	0,3	0,5	0,3
Industrie chimique	0,2	0,3	0,6	0,6
Travail du bois, liège, paille	0,1	0,1	0,1	0,1
Vêtement et nettoyage	1,0	1,4	1,4	1,0
Industrie du cuir, caoutchouc, toile cirée	0,4	0,6	0,8	0,5
Exploitation des minerais	0,3	0,8	1,5	2,3
Industrie métallurgique	2,5	3,6	4,2	3,2
Industrie du papier	0,1	0,1	0,2	0,1
Industrie textile	1,5	1,4	1,7	1,7
Alimentation, boisson, tabac	1,7	1,8	2,5	1,9
Exploitation agricole	0,6	0,4	0,3	0,3
Pêche et chasse	0,0	—	—	0,0
Commerce	0,1	0,1	0,2	0,2
Communication	0,3	0,4	0,5	0,6
Gaz, électricité, eau	}	}	}	}
Personnel d'hôtel				
Autres activités et professions libérales (non compris les artistes et les musiciens)				
Personnel de maison	0,4	0,3	0,6	0,7
Personnel en service général	0,2	0,2	0,3	0,5
Total	11,2	13,8	17,0	15,7
Hommes	7,0	8,7	11,4	11,8
Femmes	4,1	5,1	5,7	3,9

Source : Ministerie van sociale zaken en volksgezondheid.

TABLEAU N° 16 (suite)

Pays-Bas — Permis de travail délivrés à l'immigration selon les branches d'activités
dans lesquelles les professions sont exercées

Branches d'activité dans lesquelles les professions sont exercées	1957	1958
Poterie, verre	1,1	0,7
Diamant	0,0	0,0
Art graphique	0,1	0,1
Construction	0,2	0,2
Industrie chimique	0,5	0,3
Travail du bois, liège, paille	0,1	0,0
Vêtement et nettoyage	0,8	0,4
Industrie du cuir, caoutchouc, toile cirée	0,5	0,3
Exploitation des minerais	2,1	1,0
Industrie métallurgique	2,8	1,7
Industrie du papier	0,1	0,0
Industrie textile	2,0	0,5
Alimentation, boisson, tabac	2,2	1,3
Exploitation agricole	0,3	0,2
Pêche et chasse	0,0	0,0
Commerce	0,5	0,6
Communication	0,4	0,2
Gaz, électricité, eau	0,2	0,0
Personnel d'hôtel	0,5	0,5
Autres activités et professions libérales (non compris les artistes et les musiciens)	0,9	0,9
Personnel de maison	0,5	0,4
Personnel en service général	—	—
	Total	15,7
Hommes	11,8	6,3
Femmes	3,9	3,2

Source : Ministerie van sociale zaken en volksgezondheid.

TABLEAU N° 16 (suite)

Pays-Bas — Frontaliers étrangers travaillant aux Pays-Bas

En unités

Frontaliers étrangers	Années	Nombre
Frontaliers allemands	1954	3464
	1955	3523
	1956	3913
	1957	3693
	1958	1728
Frontaliers belges	1954	3723
	1955	5501
	1956	7321
	1957	8080
	1958	7686

Source : Centraal Bureau voor de statistiek en Ministerie van Sociale zaken en volksgezondheid.

Pays-Bas — Frontaliers belges travaillant aux Pays-Bas

Activités	30 septembre 1956			30 novembre 1958		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Agriculture	202	11	213	149	5	154
Mines	3	—	3	578	—	578
Céramique	968	134	1 102	1 339	166	1 505
Construction	141	1	142	115	3	118
Bois	101	9	110	58	4	62
Métal	1 680	1 562	3 242	1 257	1 597	2 854
Chimie	81	6	87	80	16	96
Papier	73	3	76	120	3	123
Textile	475	601	1 076	441	648	1 089
Vêtement	17	148	165	26	187	213
Cuir et caoutchouc	479	190	669	184	94	278
Alimentation, boissons et tabac	504	255	759	470	190	660
Communications	28	2	30	27	4	31
Commerce	40	23	63	50	24	74
Autres branches d'activité	29	13	42	39	31	70
Branches d'activité inconnues	18	4	22	13	1	14
Total	4 839	2 962	7 801	4 946	2 973	7 919

Source : Centraal Bureau voor de statistiek.

TABLEAU N° 16 (suite)

Pays-Bas — Frontaliers allemands travaillant aux Pays-Bas

En unités

Branches d'activité	1957			1958		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Poterie, verre	33	20	53	20	15	35
Art graphique	8	—	8	7	—	7
Construction	57	—	57	64	—	64
Industrie chimique	34	9	43	10	9	19
Travail du bois, liège, paille	27	1	28	14	1	15
Vêtement	64	947	1011	40	443	483
Nettoyage	8	56	64	2	13	15
Industrie du cuir, caoutchouc, toile cirée	157	18	175	51	8	59
Exploitation des minerais	125	—	125	118	—	118
Industrie métallurgique	352	26	378	206	20	226
Industrie du papier	11	47	58	—	12	12
Industrie textile	441	942	1 383	119	390	509
Alimentation, boissons, tabac	152	5	157	22	3	25
Exploitation agricole	15	3	18	10	—	10
Commerce	31	21	52	26	36	62
Personnel d'hôtel	4	3	7	2	1	3
Navigation maritime	3	—	3	1	2	3
Personnel de transport non navigant	7	4	11	9	2	11
Assurances	1	—	1	—	—	—
Autres activités, services publics, professions libérales	16	5	21	10	5	15
Enseignements	3	3	6	2	3	5
Personnel de maison	2	32	34	—	32	32
Total	1 551	2 142	3 693	733	995	1 728

Source : Ministerie van sociale zaken en volksgezondheid.

N. B. — La répartition par branches d'activités n'est pas disponible pour les années 1955 et 1956. Les totaux par sexe pour ces années sont les suivants :

Années	Hommes	Femmes	Total
1954	1 402	2 062	3 464
1955	1 225	2 298	3 523
1956	1 354	2 559	3 913

SERVICES DES PUBLICATIONS DES COMMUNAUTES EUROPEENNES
8010*/1/II/1961/5

NF 12,— FB 120,— DM 9,50 Lit 1500 F1 8,75
